

**HENRI BARAUDE  
LOPEZ  
AGENT FINANCIER ET CONFIDENT DE RICHELIEU**

AVEC UNE PRÉFACE DE M. GABRIEL HANOTAUX, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

«Je vous dirais bien, disait Louis XIII à son confesseur, le père Caussin, que M. le Cardinal est un étrange esprit. Il a des espions près des princes étrangers. Il apprend leurs desseins et fait surprendre leurs paquets par des hommes déguisés qui détroussent les courriers».

De cette police secrète qui se pratiquait à la Cour de France, dans les salons, sur les grandes routes, à l'étranger, l'histoire a déjà relevé de nombreuses traces. On peut dire que les carnets de Richelieu, publiés aussitôt après sa mort par des ennemis de sa mémoire sous le titre du *Journal du cardinal de Richelieu*, ne sont rien autre chose que le relevé quotidien, par lui-même, de ce travail occulte. Or, voici qu'une étude minutieuse, intéressante comme le mieux agencé des romans policiers, vient éclairer d'une lumière définitive la figure de l'un des plus singuliers agents qu'employait Richelieu : non pas un homme de peu, non pas un Javert aux souliers éculés, mais un seigneur de l'argent, un financier sachant les affaires, un homme admis dans la société, un de ces intermédiaires que l'on tolérait (disons cela au passé) parce que l'on se servait d'eux dans tous les camps, un «Maranne», un «Portugais», un exilé, l'israélite Lopez.

Ce «morisque» chassé avec les autres de la péninsule, accueilli et bien traité à Paris, avait, pourtant, gardé ses entrées à la Cour d'Espagne. Il était reçu par le rival de Richelieu, le duc d'Olivarez, et il rapportait au Cardinal ce qui se disait, se faisait, se préparait à Madrid. Comme art d'espionnage et, sans doute, de double et contre-espionnage, c'est prodigieux.

Remarquez, qu'en revenant d'Espagne, le subtil personnage trouve moyen de se faire admettre chez les Huguenots de La Rochelle et sait leur tirer les vers du nez. Qui trahissait-il ? ou plutôt, qui ne trahissait-il pas ? (V. *Tallemant*, édit. Techener, t. II, p. 43).

Lopez parle, Richelieu écrit : «...Ils (les Espagnols) désirent la paix, au moins Olivarez, pour ses intérêts, la guerre les perdrait à cause des grands princes qui prendraient pied, le roy ayant besoin d'eux. Division entre Olivarez et son neveu. Olivarez haï des grands et de tout le monde. Olivarez absolu. Le Roy amoureux d'une femme qu'Olivarez craint. Le Roy couche deux ou trois fois la semaine avec la Reine. (Voilà des précisions, certes !) Dessein de ruiner le Cardinal (Richelieu) disant qu'il porte à la guerre contre l'Espagne pour ses fins ; que le roi (Louis XIII) ne sera jamais bien servi tant que le Cardinal sera en son conseil, qu'il porte (soutient) les Huguenots ; qu'il n'est point prince de l'Eglise » (Maximes d'Etat, 'p. 799) . Mais, qu'est-ce que Lopez pouvait bien dire à Olivarez pour obtenir, de lui et de ses entourages, de telles confidences ?

Ce qui est certain, c'est que le Cardinal témoigne de la plus grande confiance à ce monsieur, attache-la plus grande importance à ses dires, lui écrit des lettres du caractère le plus confidentiel et qui pourraient lui causer à lui-même un sérieux préjudice si elles étaient connues, et que, finalement, il lui confie le maniement de ses affaires privées et l'élève à un certain rang social dans cette France encore hiérarchisée. Il fallait donc qu'il fût absolument sûr de lui.

Et cependant ?... La Reine, Anne d'Autriche, qui avait tant à perdre si on éventait ses relations avec l'ambassadeur d'Espagne Mirabel, ne les cachait pas à Lopez ; elle se servait de lui et, ce faisant, elle était comme consciente de se trahir elle-même...

Quelle fascination quel envoûtement ! «Le lendemain, lisons-nous dans le *Journal du Cardinal de Richelieu*, Lopez étant au dîner de la Reine, elle l'appelle et lui dit : « - He bien, Seigneur Lopez, vous étiez hier à minuit chez M. le garde des sceaux (Châteauneuf) ? » Lopez lui répondit : «Qui vous l'a dit, Madame ? — Ha ! Je le sais bien et d'autres nouvelles...» Lopez répète le tout à Châteauneuf et Châteauneuf tient au courant Richelieu qui ne se montre ni surpris, ni mécontent. Alors, quoi ?...

Si l'on veut connaître le personnage, il faut lire le beau et clair volume auquel ces quelques lignes servent de préface. Il faut suivre l'homme depuis ses origines, perdues, en quelque sorte, dans ce drame terrible de l'expulsion des Morisques, jusqu'à sa fin dans cet hôtel magnifique de la rue des Petits-Champs qui lui appartenait et où il mourut chrétiennement, le 21 octobre 1649, âgé de 67 ans.

Lopez avait connu tout le siècle depuis le temps où l'Espagnol occupait Paris jusqu'à la victoire de Condé sur l'Espagne à Rocroy. Il avait connu tous les grands acteurs de cette histoire, Henri IV, Louis XIII, Richelieu, Mazarin, le prince d'Orange, Olivarez et les autres. Il avait vécu dans leur intimité, fait laver leur linge, et connaissait leurs dessous. Et, il s'est tu !... J'imagine une heure d'entretien face à face avec ce Juif espagnol, sans patrie ! Or, c'est justement ce que vous procurera cet ouvrage.

Je ne puis m'empêcher de reproduire ici, pour couronner le tout, l'inscription qui fut gravée sur son monument funéraire dans l'Eglise Saint-Eustache, sa paroisse :

*Ci gist le corps de Feu Messire Alphonse de Lopez, de son vivant Conseiller du Roi en ses conseils et maistre ordinaire de son Hostel. Décéda le 21 octobre 1649, âgé de 67 ans. Priez Dieu pour le repos de son âme.*

Au-dessous, le latin plus concis et plus dramatique, ajoute : «Né en Espagne, vécut en France ; instruit dans l'Ecriture, mort dans le Christ ; il est au Ciel».

C'est tout de même quelque chose, la vie !

GABRIEL HANOTAUX, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

**AVANT-PROPOS**

C'est une singulière figure que celle d'Alphonse Lopez. Juif Portugais, né en Aragon, Ambassadeur des Morisques d'Espagne, pour négocier avec Henri IV, le secours nécessaire à leur soulèvement, contre la tyrannie de Philippe II, dé-

fenseur de ses compatriotes, dans leur effroyable exode à travers la France, il vient s'établir à Paris en 1610, pour suivre un procès intenté au sieur d'Augier, Grand Prevost du Languedoc. Orfèvre de profession, il fonde dans la capitale le premier atelier de taille de diamants, inconnue jusque-là en France. Introduit à la cour, il conquiert la faveur de Concini, et la bonne grâce de la Galigai. Mêlé à l'étrange entourage de cette dernière, il devient le protégé de Richelieu et le fournisseur favori des deux Reines.

Richelieu arrivé au pouvoir, en 1624, l'envoie au Havre, pour étudier les possibilités de faire de cette ville, le premier port de commerce de France. Puis il l'expédie en Hollande pour acheter des munitions, des canons, des vaisseaux. Revenu à Paris en 1630, Lopez est mêlé aux intrigues des cours, qui se terminent par la journée des Dupes. Il rapporte à Richelieu les propos entendus, les cabales ourdies contre lui, au Louvre et au Luxembourg. Il est alors anobli, reçoit des lettres de noblesse avec armoiries, et prend le titre d'écuyer.

A cette époque, Richelieu terminait la construction du Château de Richelieu (le plus beau de France avant Versailles), le faisait ériger en Duché, et voulait créer une ville sur cette terre, ne contenant qu'un petit village. Il en charge Lopez, qui s'y emploie activement. Celui-ci devient l'animateur des travaux, le collecteur des fonds nécessaires, le payeur des architectes et des entrepreneurs. On peut dire que seul il a créé cette ville, telle qu'elle existe encore aujourd'hui.

Ses services ne se bornent pas à cette tutelle. Envoyé deux fois encore en Hollande, de 1636 à 1640, il obtient les titres de Maître d'Hôtel du roi, et de Conseiller d'Etat.

Devenu très riche, il fait construire un vaste hôtel rue des Petits Champs, (Croix des petits champs actuelle) et y établit des ventes à la criée, créant ainsi un antécédent aux Hôtels Bullion et Drouot.

Par une singulière destinée, cette demeure, devenue hôtel meublé, devait un siècle après, abriter les premiers rendez-vous de Louis XV, et de la future Marquise de Pompadour.

Aventurier, étranger, Juif Portugais, souple, intelligent, adroit, personnage de second plan, il joue un rôle important. Le Cardinal lui confie des secrets d'Etat, et signe les lettres qu'il lui écrit : votre plus affectionné ami. Orfèvre, il ajoute aux ressources de ce métier les bénéfiques de la banque et de la brocante, et acquiert de grandes richesses. Serviable, il prête de l'argent à tout le monde et avance au roi des sommes considérables.

Il meurt en 1649, est enterré dans l'Eglise Saint-Eustache, et son nom se trouve évoqué quelques années plus tard dans une querelle entre sa fille Claire Lopez et Armande Béjart, la femme de Molière.

Molière ! la Pompadour ! ces deux noms suffiraient pour faire passer Lopez à la postérité.

Cette vie est curieuse. Je n'ai point la sottise prétention de n'avoir rien oublié, ni commis d'erreurs. Je me suis appliqué à tirer parti, des documents épars dans les archives, et dans de nombreux ouvrages, où figure le nom d'Alphonse Lopez, le plus souvent simplement indiqué, rarement avec un commentaire.

Je tiens à remercier, ici ceux qui m'ont encouragé à poursuivre cette tâche ardue, et ceux qui m'ont aidé de leurs conseils et de leur expérience.

Un souvenir ému d'abord au regretté M. STIEGLER et un grand merci à M. de la MONNERAYE son successeur, qui, bibliothécaires de la Ville de Paris (rue de Sévigné), ont facilité mes recherches, avec tout l'empressement et la bonne grâce possibles. Je dois aussi une mention à M. RAVEAU, qui m'a gracieusement envoyé son article sur la ville de Richelieu, publiée dans le bulletin, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestre 1919, de la société des antiquaires de l'Ouest, où pour la première fois est mis en relief, le rôle de Lopez dans la construction de la ville de Richelieu. C'est à l'érudit Docteur LEROY du Havre, que je dois les renseignements sur la ville du Havre, et la connaissance du rapport Lopez à la bibliothèque de Carpentras. Monsieur le Chanoine DUBARAL, curé de Saint-Martin de Pau, avec lequel M. le Duc de la FORCE, membre de l'Académie Française, a bien voulu me mettre en rapport, m'a fourni avec une bonne grâce infinie des indications précieuses de documents, où j'ai glané bien des détails. Comment assez remercier l'érudit M. DUMOLIN qui a fixé l'Hôtel Lopez et ses successives transformations, d'une façon définitive, ainsi que M. Robert ANCHEL, docteur ès-lettres, archiviste aux archives nationales, qui avec une inépuisable complaisance m'a fourni de précieuses indications, sur la question si curieuse des Moranes et des Juifs Portugais.

Enfin, c'est à M. Gabriel HANOTAUX, l'éminent historien du Cardinal de Richelieu que je dois l'exécution de ce livre. Il m'a encouragé, aidé de ses conseils et de sa grande. expérience, guidé dans mes recherches, et il a consenti à écrire une préface, dont l'éclat rehausse singulièrement cet ouvrage.

Qu'il veuille bien agréer ici l'expression de ma profonde gratitude.

Henri BARAUDE.

## **CHAPITRE PREMIER : LES MORISQUES**

L'an 711 de l'ère chrétienne un ouragan fondit sur l'Espagne.

Les Arabes, franchissant le détroit de Gibraltar, envahissaient la péninsule.

En trois ans, ils la subjuguèrent à peu près entièrement. Seul, dans le nord, un petit état chrétien sous le roi Pélage, demeura indépendant.

Cette conquête si rapide exaspéra la soif de domination des vainqueurs. L'Espagne ne leur suffit plus. Ils conçurent l'audacieux projet de soumettre tout l'occident à la loi de Mahomet. Quelques années plus tard, en 720, les hordes Sarrasines traversèrent les Pyrénées, se jetèrent sur la Gaule, comme un torrent dévastateur. Elles prirent Narbonne, attaquèrent Toulouse, s'emparèrent de Carcassonne. Elles pillaient la contrée, se retiraient emportant leur butin, revenaient en forces plus considérables. A chaque irruption, comme le flux et le reflux de l'Océan, elles s'avançaient un peu plus loin. Elles remontèrent le Rhône et la Saône à plusieurs reprises. En 725 elles atteignirent Autun et la dévastèrent. Le midi, de Cette à Narbonne était devenu un désert.

Une invasion plus formidable encore se préparait.

L'an 732 le Vali Abder Rhaman, à la tête d'une immense armée descendit les Pyrénées. Personne ne put retarder sa

marche. Tout pliait devant lui. Cependant le Comte Eudes, Duc d'Aquitaine, tenta de défendre le passage de la Garonne. Il fut taillé en pièces. Rien ne devait plus arrêter le flot envahisseur.

Le Vali gagna rapidement Poitiers, se dirigea sur Tours.

Devant l'imminence du péril, le Comte Eudes sollicita le secours de Charles, fils de Pépin d'Héristal, maire du palais. Occupé, depuis plusieurs années, dans la Bavière et la Frise, à soumettre les Saxons, révoltés, Charles accourut à la tête d'une troupe nombreuse, vaillante et forte. Il atteignit les Arabes à Cesson près de Poitiers. Les deux adversaires demeurèrent sept jours à s'observer. Enfin, un samedi d'octobre la bataille s'engagea. Le massacre dura toute la journée. Les musulmans vaincus, leur Vali tué, s'enfuirent pendant la nuit. Ils ne s'arrêtèrent qu'en Espagne.

On surnomma le vainqueur Charles Martel.

Cette bataille compte parmi les plus importantes de notre histoire. Les Francs avaient garanti l'Europe de la conquête Asiatique, et de la domination musulmane.

«En ce jour il fut décidé que la Gaule ne serait pas Sarrasine comme l'Espagne»<sup>1</sup>.

A partir de cette date, les Arabes ne sortirent plus en force de la péninsule, qu'ils dominèrent entièrement, à l'exception du petit royaume chrétien de Léon.

Pendant 275 ans, l'Espagne constitua un état à part, sous le nom de Califat de Cordoue. Fort par son unité, il devait cesser de vivre, dès que celle-ci n'existerait plus. Au XI<sup>e</sup> siècle, il se divisa en plusieurs principautés indépendantes, et ce morcellement permit au royaume de Léon, de reprendre petit à petit des terres aux Infidèles.

Presqu'à la même époque, un peuple, issu de la Mauritanie, très différent des Arabes, les Maures (dont le nom vient de l'arabe Maghreb, pays occidental), se jeta sur l'Espagne à -plusieurs reprises.

En 1086 les Almoravides soumièrent les principautés du Califat. En 1146 les Almohades envahirent la Péninsule, et s'établirent à leur place. Enfin en 1235, les Almorahides se ruèrent sur l'Espagne et fondèrent le royaume de Grenade.

A chaque nouvelle invasion, les empires à peine constitués croulaient. Les princes Chrétiens profitaient de ces désordres pour reconquérir le pays.

Le dernier royaume maure, celui de Grenade, créé en 1235 par Mohamed II, fondateur de la dynastie des Naserides, ou Almorahides, resta le seul état musulman dans la péninsule, tandis que les royaumes de Castille et d'Aragon devenaient tout puissants.

En 1492, Isabelle et Ferdinand le catholique le soumièrent définitivement, et chassèrent les Princes Abencerrages, avec grand nombre de leurs sujets.

En 1516 à la Mort de Ferdinand, l'Espagne ne formait plus qu'un seul royaume chrétien<sup>2</sup>.

On tenta de libérer complètement le territoire des derniers infidèles. Mais on n'y parvint pas. Un grand nombre y demeurèrent. Charles Quint, puis Philippe II employèrent tous les moyens pour les convertir à la religion du Christ, prédications, promesses, persécutions, supplices. Leurs efforts demeurèrent à peu près sans effet. On compta quelques soumissions, mais en petit nombre. Les derniers représentants de la race vaincue conservaient, pour la plupart, leur attachement à la loi du prophète. Beaucoup contractèrent des alliances avec les Espagnols. Bientôt, ils se multiplièrent si bien, qu'ils formaient un état dans l'état. Vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, ils composaient la majorité des habitants dans les provinces de Valence, d'Andalousie, de Murcie, de Castille, d'Aragon et de Catalogne.

On les appelait les Morisques.

Artisans, agriculteurs, commerçants, actifs, industriels, beaucoup avaient réalisé des fortunes, qui excitaient la jalousie des Espagnols. Toute la richesse du pays, disait-on, devait tomber entre leurs mains. Les chrétiens tremblaient d'être bientôt réduits à la misère. «Ils enfouissent sans cesse, écrivait Cervantès. Leur science est de nous voler. Ils sont le ver rongeur de l'Espagne».

A cette crainte exagérée s'ajoutait le fanatisme religieux. On prétendait faire dépendre l'unité politique de l'unité de foi. Pour obtenir ce résultat, on continuait à employer les moyens de conversion en usage jusque-là ; mais sans succès. Le clergé catholique déclarait les Morisques réfractaires, et demandait purement et simplement leur expulsion. D'aucuns affirmaient pourtant, que les prêtres n'apportaient pas à cette tâche, tout le zèle nécessaire. Nous savons aujourd'hui, par l'inefficacité des prédications de nos missionnaires, auprès des populations musulmanes, la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité d'obtenir des conversions. Quoiqu'il en soit l'inquisition leur faisait subir de cruelles vexations.

Accablés d'impôts et de mauvais traitements, subissant des humiliations sans nombre, ne pouvant remplir aucune fonction publique, les Morisques commencèrent à s'agiter en 1587.

On s'en émut en haut lieu, et l'année suivante dans le conseil du roi Philippe II, l'archevêque de Valence, Don Ribera, exposa ses craintes d'une révolte générale. Il demanda l'expulsion des Morisques. «Ils sont quatre vingt dix mille hommes, propres à porter les armes, affirmait-il et si nos ennemis osaient tenter une invasion, notre situation serait terrible»<sup>3</sup>. Il invoquait la raison d'Etat, justifiant toutes les mesures préventives. Il montrait la nécessité de débarrasser le pays des alliés secrets des Turcs, des Anglais et des Français.

Philippe II mourut en 1598 sans avoir pris une décision. Son fils Philippe III ne modifia point sa politique. Aussi en 1602, Ribera reprit-il sa proposition. Il demanda instamment l'expulsion de la race exécrée «comme le seul moyen d'en finir avec le danger matériel et spirituel, que présentait leur obstination à ne point se convertir».

Exaspérés par cette nouvelle provocation, les Morisques se décidèrent à passer à l'action.

Ils députèrent en 1602 vers Henri IV, un de leurs notables, chargé de lui faire des offres, et de demander du secours.

Cet ambassadeur remit au roi un mémoire, rédigé sous une forme singulière, s'adressant tantôt au roi lui-même, tan-

<sup>1</sup> Lavissee : *Histoire de France*, P., Hachette, T. II, première partie, p. 260. — Bouillet : *Dictionnaire universel*.

<sup>2</sup> Il faut lire pour l'histoire de l'Espagne Musulmane le remarquable ouvrage de Louis Bertrand, de l'Académie Française : *L'Espagne Musulmane*, Fayard, P. S. D.

<sup>3</sup> Lavissee : op. cit., T. V., p. 652.

tôt à son conseil, et signé, Hamete Mesrif de Segorbe, qui s'intitulait, un des Mosarifs, c'est-à-dire un des gentilshommes, de la Nation<sup>1</sup>.

Il commence par établir la situation des Maures d'Espagne, depuis la conquête par les rois Chrétiens. Ceux-ci «avaient engagé leur foi et parole, qu'ils laisseraient les Maures avec continuation de leurs privilèges, vivre en leur loi. Mais les Rois n'ont rien gardé de leur parole». Le mémoire relate les promesses trompeuses du roi Philippe et ses persécutions. Les Morisques ne demandent maintenant qu'à se venger. L'inquisition les a dépouillés de leurs biens, les écrase d'impôts, «et les inquisiteurs nous tourmentent tellement, que nous ne pouvons vivre, mais qu'il nous faut chercher des remèdes, là où nous les trouverons». Il conclut : «Nous ne voulons rien, que savoir la volonté de sa royale Majesté le roi de France, attendu que nous le voulons pour notre roi et protecteur, nous prêtant assistance, et faisant cette faveur de nous délivrer de la tyrannie d'Espagne».

Alors, il énumère la population Maure. On compte cent trente mille maisons dans le royaume de Grenade, soixante seize mille dans le royaume de Valence, quarante mille en Aragon, trois mille en Catalogne, cinq mille en Castille.

Dans chaque royaume, il existe des Syndics, qui auraient le mot d'ordre et déchaîneraient la révolte, le même jour sur tout le territoire. A cet effet les Maures livreraient des châteaux, un port de mer, et donneraient une grosse somme d'argent. Ils ne demandent que des armes, dont ils sont dépourvus, et des chefs de guerre.

Le Mémoire ajoute en terminant.

«Si sa royale Majesté veut plus de sûreté de nous, je lui conduirai trois personnes des plus considérables de notre Nation, l'une de Valence, l'autre de Grenade, et la dernière d'Aragon. Je les lui amènerai secrètement à sa cour au mois d'Avril. Elle connaîtra ainsi mieux nos intentions. Que si sa Majesté n'approuve pas ce projet, elle veuille bien me donner un homme en qui elle se fie, qui puisse lui faire connaître la sincérité de nos volontés. Que sa Majesté ne laisse pas échapper ces favorables occurrences, car l'Espagne est épuisée, et plus mal gouvernée de jour en jour. C'est ainsi que votre Majesté se vengera de ses ennemis, avec la faveur de Dieu, lequel je prierai toute ma vie pour sa conservation, et pour sa victoire, en qualité de son bon esclave de cœur.

HAMETE MUSRIF».

Le Roi de France ayant pris connaissance de ce mémoire, expédia l'ambassadeur Maure, (on écrivait More) au Maréchal de la Force, gouverneur du Béarn et de la Navarre, avec des instructions secrètes et confidentielles.

De Juilly le 6 septembre 1602<sup>2</sup>.

«Je vous prie de faire élection de quelque homme, qui soit entendu aux affaires, expérimenté soldat, inconnu néanmoins en la frontière, et l'envoyez avec ce dit porteur, où vous entendrez par son discours être nécessaire, pour parler lui-même aux personnes, qui font les propositions, qu'il vous dira, afin de savoir au vrai ; si elles sont certaines ; quelles assurances on peut prendre ; quelles volontés et moyens ont de les commencer, et après les avoir commencées, de les poursuivre et y durer ; ceux qui les mettent en avant ; quelle assistance ils désirent de moi ; quelle somme d'argent ils désirent fournir pour cet effet ; quelle commodité il y aura de leur donner ledit secours ; sous quel prétexte et par quel chemin on peut le faire ; en quel temps et par quels lieux ils entendent commencer leur entreprise : si pour le faire ils ont correspondance et intelligence avec d'autres étrangers ; de quel nombre d'hommes et de quelle qualité ils sont composés ; et quel fond d'argent ils ont pour y employer ; afin qu'étant informé au vrai et par le menu de toutes ces choses, je puisse mieux et plus sûrement y contribuer, ce dont ils me recherchent, tant pour leur propre bien (car je serais marri qu'ils se perdissent, puisqu'ils s'adressent à moi) que pour la conservation de ma réputation».

Le projet séduisait donc au plus haut point Henri IV. Il était d'ailleurs au courant des souffrances et du mécontentement des Morisques.

Deux ans avant son avènement à la couronne de France, Roi de Navarre, il entretenait déjà avec eux des intelligences en Espagne. Nous en avons la preuve dans une lettre écrite le 10 avril 1587 à M. de Saint-Gényès<sup>3</sup>.

«Monsieur de Saint-Gényès, j'ai vu ce que vous m'avez écrit de celui qui a reçu la patente, dont j'ai été bien aise. Je vous envoie deux lettres, que vous ferez remplir, ainsi que vous verrez estre le plus à propos de vous recommander le porteur. Ils peuvent servir aux Morisques, j'espère, etc...»

Il est impossible de dire exactement la nature de ces relations. Sans doute les Morisques sollicitaient un appui pour une tentative de soulèvement. Mais ils n'avaient jamais pu s'avancer autant auprès du roi de Navarre, qu'auprès du roi de France. A cette date, 1602, ce n'était plus une simple alliance, mais la demande formelle d'une aide pour la révolte prochaine. Ils avaient besoin d'armes, mais surtout de chefs de guerre.

Henri IV était enchanté de créer à Philippe III des difficultés, de même que celui-ci tentait de lui en susciter en France. Mais prudent et avisé, il ne voulait aller qu'à coup sûr, et ne point se lancer dans une aventure, qui eût pu devenir un désastre.

Suivant les instructions du roi, le Maréchal de la Force entra en négociations avec les Morisques. Il envoya en Espagne «un homme entendu aux affaires et soldat expérimenté» dont il ne révèle point le nom dans ses mémoires, et le fit accompagner de M. de Panissant.

«Fort avisé Périgourdin» des environs de Bergerac, Panissant séjourna plusieurs mois à Valence. Comprenant la né-

<sup>1</sup> *Mémoires* de J. Nompard de Caumont Duc de la Force. P. Charpentier 1843, 4 v. in-8°, T. I., p. 341 et s. (voir le texte complet à l'appendice n° 1).

<sup>2</sup> *Mémoires* du Maréchal Duc de la Force, op. cit., T. I, p. 339 et 340.

<sup>3</sup> Documents inédits relatifs à l'Histoire de France. – Recueil de lettres missives d'Henri IV publié par M. Berger de Xivrey, T. II, 1685-1589, p. 283. La phrase : «Ils peuvent servir aux Morisques», est écrite en chiffres dans l'original.

cessité du secret pour un projet de cette nature, il se déguisa en colporteur et paysan, et parcourut toutes les localités habitées par les Morisques. Une grande assemblée des syndics et des chefs de cette nation, s'étant réunie dans la ville de Toga, il s'y rendit, et apprit là leurs résolutions. Il se confirma dans l'idée qu'ils étaient de bonne foi, et désiraient ardemment s'allier au roi de France, pour se délivrer de la tyrannique oppression du roi d'Espagne. Enfin, il revint très satisfait de ce qu'il avait appris.

Les Morisques promettaient de fournir quatre vingt mille hommes de guerre, et de mettre entre les mains du Maréchal de la Force, trois bonnes villes, dont un port de mer. Avant toutes choses, ils lui feraient tenir, dans le château de Pau, cent vingt mille ducats.

Dès son retour en 1603, le sieur de la Force le conduisit au roi, qui en témoigna «un merveilleux contentement». Il écrivit à la Force en 1603 (2 mai).

«J'ai reçu le vôtre par Panyssant et entendu ce qu'il a fait, ou il vit pour mon service, l'ayant sur cela enquis fort particulièrement et sur le tout, et entendu mes instructions pour vous les rapporter. Mon avis est qu'il faudrait trouver le moyen de faire venir deux des principaux Grenadyers pour conférer avec eux, de ce qu'ils pourraient faire et qu'ils désireraient de moi, car ces choses-là sont de telle conséquence qu'il les faut bien peser avant que de les entreprendre. Je remettrai donc le tout à votre prudence, et à ce que ledit Panyssant vous dira de ma part, lequel je vous prie de croire comme moi-même»<sup>1</sup>.

L'affaire s'annonçait bien. Elle devait réussir. Henri IV, quoique très absorbé par ses armements contre la Flandre, ne perdait pas de vue ce projet. Il y attachait une grande importance, car il laissait entendre à la Force : «qu'il lui donnerait une armée pour l'exécution de l'entreprise des Morisques». Le Maréchal fit donc savoir aux révoltés le désir du roi de recevoir deux députés, et le 22 juillet 1604, il écrit :

«Sire, deux députés des Moriscados du royaume de Valence, se sont mis en chemin pour venir me trouver ; l'un est demeuré malade à Teruel, l'autre est arrivé ici, et avec lui j'ai traité, ce que votre Majesté pourra voir, par les mémoires, que je lui envoie à part, pour n'embrasser un si long discours par une lettre. Toutes les défiances, que l'on peut imaginer en telle affaire, je les ai épluchées fort soigneusement, mais je n'ai pu juger qu'il faille rien interpréter en mauvaise part, n'ayant reconnu en lui, que beaucoup de simplicité, et nul dessein de vouloir apprendre quelque chose de moi. J'ai traité avec lui, comme si votre Majesté n'en avait aucune connaissance, et cela n'a rien diminué de ses affections. D'ailleurs ce que je vois de plus assuré, c'est l'offre de commencer, pourvu qu'ils soient assistés de dix ou douze hommes de faction, propres à dessein l'ordre qu'ils doivent tenir, et pour les conduire et commander à l'exécution. Votre Majesté a un si grand nombre de bons soldats en son royaume et même de gens de peu, et néanmoins très capables pour cet effet, que trois ou quatre cent écus pour chacun, lui ferait entreprendre tous périls, et à l'extrémité la perte n'en serait pas fort grande. Ce député m'a bien dit, que s'il fallait faire quelque avance, qu'il m'assura bien qu'ils fourniraient cent mille écus et davantage, s'il est besoin, prétextant toutefois n'en avoir pas charge express. Mais je crois que ce sont les offres, que sont accoutumés de faire, ceux qui désirent quelque chose avec passion, qui promettent plus qu'ils ne peuvent tenir ; non que je doute qu'il soit bien en leur puissance de fournir cette somme ; mais il se peut rencontrer tant de difficultés à la mettre ensemble, et à la faire sortir du pays, que j'en craindrais plus de mal pour la découverte, que je n'en pourrais espérer d'avantages en la recevant. J'estime donc que le mois d'août ne passera point, que je n'aie ici deux ou trois d'entre eux, avec pouvoir de conclure ce qui soit jugé utile pour l'exécution de cette entreprise».

En même temps la Force écrit à Sully dans ce sens, en insistant sur ce que «tous les discours de l'envoyé tendaient toujours à me faire connaître leur insupportable misère, et l'ardent désir qu'ils ont, d'être assistés de S. M. pour pouvoir être libérés de leur misérable condition»<sup>2</sup>.

Il offre de conduire lui-même, à la fin d'août, les députés au roi, en grand secret, pour que nul ne puisse en avoir connaissance.

Le secret paraissait en effet la condition principale du succès. Mais combien était-il difficile à garder. Tant de personnes en Espagne connaissaient l'affaire. En outre, l'espionnage incessant de Philippe III, contre les Morisques, risquait de tout découvrir.

Aussi le 27 juillet 1603, Henri IV mande à la Force :

«J'ai eu avis certain d'Espagne, que le roi d'Espagne a su l'occasion du voyage de Panyssant, et de la soulevation que l'on me promettait des Morisques d'Aragon. De quoi je vous ai voulu donner avis à l'instant»<sup>3</sup>.

Le 8 septembre 1604, le roi écrit encore de Fontainebleau<sup>4</sup> :

«Monsieur de la Force, je vous fais ce mot par le *sieur Loppes*, pour vous prier de ne faillir de vous rendre auprès de moi, au commencement de votre quartier, comme vous le désirez, pour des raisons que vous apprendrez lorsque vous y serez».

Le Maréchal lui répond en octobre de la même année :

«Sire le 27 du passé, le sieur *Don Loupes* m'apporte à Aigues Chaudes (les eaux chaudes) où j'étais, celle qu'il a plu à Votre Majesté de m'écrire, par laquelle elle me commande de l'aller trouver».

Il dit qu'il est obligé d'attendre les députés annoncés pour le 10-12 octobre. S'ils ne le trouvaient pas «leur voyage serait inutile, et cela les découragerait fort, car ils ne peuvent s'acheminer par delà qu'avec beaucoup de péril»<sup>5</sup>.

Pour la première fois apparaît dans la correspondance du roi et du Maréchal un nom étranger, celui de Loppès, que la Force écrit, Don Loupes.

<sup>1</sup> *Lettre missive d'Henri IV*, op. cit., T. VIII, p. 886.

<sup>2</sup> *Mémoires du Duc de la Force*, op. cit., T. I, p. 375

<sup>3</sup> *Lettre missive de Henri IV*, op. cit., T. VI, p. 145.

<sup>4</sup> *Lettre missive de Henri IV*, T. VI, p. 290.

<sup>5</sup> *Mémoires de la Force*, op. cit.

Le roi parle de lui, sans aucune indication particulière, ni présentation, comme d'un familier. Le Maréchal fait de même. Bien plus Henri IV remet à cet envoyé une lettre confidentielle ayant trait à cette affaire, si secrète et si importante. On a l'impression que ce Lopès, parfaitement au courant saura en discuter avec le Maréchal.

Quel était donc ce personnage ?

Un Morisque des plus notables, Alonzo Lopez, né dans la province d'Aragon en 1572, fut probablement l'ambassadeur, qui apporta en 1602 le Mémoire des révoltés au roi Henri IV. Reçu par lui, il lui exposa toute l'affaire. Sans doute, il ne retourna pas en Espagne, d'abord pour sa sécurité personnelle, ensuite en raison du mystère propre à de pareilles négociations.

Ses allées et venues eussent certainement éveillé les soupçons de la police ombrageuse de Philippe III, et tout découvert. Il resta donc en France, en relation constante avec ses compatriotes, et mêlé aux négociations, ou plutôt les conduisant. Il sut si bien se mettre dans les bonnes grâces du roi, que celui-ci lui confia des missions secrètes et délicates, touchant l'affaire des Morisques.

Etait-il vraiment un descendant des Maures ? Son nom ne le laisse pas présumer. En le suivant dans le cours de son existence mouvementée, nous pourrions établir exactement ses origines.

Cependant l'affaire Morisque tourna court.

Au mois de juillet 1605, on apprenait à Paris l'arrestation d'un certain Paschal de Saint-Estève, envoyé du roi en Espagne, pour continuer les négociations avec les révoltés. Le Roi inquiet écrit à la Force à ce sujet, lui demande ce qu'il sait. Il y revient à trois reprises le 2 mai 1605, 9 juin et le 7 juillet<sup>1</sup>.

On sut alors que ce personnage s'était maladroitement confié à un Anglais, Thomas Oliver Brachan, habitant Bayonne. Celui-ci le trahit, découvrit au roi d'Espagne l'organisation du soulèvement projeté.

Saint-Estève arrêté à Valence le 23 avril 1605, subit la question. Torturé trois ou quatre fois, si bien qu'il resta estropié. Il avoua tout. Condamné à mort, malgré ses aveux, il fut immédiatement exécuté.

En même temps on donna la question à plusieurs Morisques des plus compromis. Les préparatifs de la révolte, les négociations avec le roi de France furent ainsi entièrement dévoilés.

L'affaire des Morisques était manquée.

Mais terminée pour Henri IV, elle prenait en Espagne un nouvel aspect.

La connaissance détaillée du complot révélait à Philippe III la gravité du péril. On envisagea aussitôt les mesures à prendre pour se débarrasser de cette race, qui sur le point d'exécuter l'affreux projet d'un soulèvement, aurait conduit le pays à deux doigts de sa perte.

Plusieurs propositions furent présentées au conseil du Roi.

On offrit d'embarquer tous les Morisques sur des bateaux qu'on coulerait en mer. Un conseiller proposa un massacre en masse. «Un autre plus humain encore préconisa une opération, très en honneur au Sérail, qui eut amené l'extinction de la race maudite»<sup>2</sup>.

On ne décidait rien cependant. Cette expulsion était fort mal vue par la Noblesse, tirant la plupart de ses revenus du travail Morisque. L'affaire traîna en longueur. Des années passèrent. L'Evêque Ribera pourtant n'abandonnait point sa proie. Enfin, à force d'instances, il finit par emporter tous les scrupules. Le roi Philippe III décida l'expulsion des Morisques «ce fut le plus barbare conseil, dont l'histoire de tous les siècles précédents fasse mention».

Ceux de Valence durent partir le 11 septembre 1609. Ceux des autres provinces reçurent l'ordre de sortir du royaume le 16 janvier 1610.

Aux dates fixées huit cent mille Morisques<sup>3</sup> abandonnèrent l'Espagne. On réquisitionna dans les ports tous les bateaux espagnols ou étrangers<sup>4</sup>, pour conduire en Afrique ceux des provinces maritimes. Les autres furent jetés dans les montagnes et contraints de passer en France.

Ce fut un effroyable exode.

«Il est impossible, écrivit Richelieu, de se représenter la pitié, que faisait ce pauvre peuple, dépouillé de tous ses biens, banni du pays de sa naissance. Ceux qui étaient chrétiens, qui n'étaient pas en petit nombre, étaient encore dignes d'une plus grande compassion, pour être envoyés comme les autres en Barbarie, où ils ne pouvaient qu'être en péril évident, de reprendre contre leur gré la religion musulmane.

«Ceux qui étaient près de la marine, s'embarquèrent pour passer en Barbarie, et pour ce sujet tous les vaisseaux étrangers, qui étaient dans les ports furent arrêtés. Les autres prirent la frontière de France, pour passer par les états du roi.

«On voyait des femmes avec leurs enfants à la mamelle. Les chapelets entre leurs mains, qui fondaient en larmes, et s'arrachaient les cheveux de désespoir de leur misère, et appelaient Jésus-Christ et la Vierge, qu'on les contraignait d'abandonner, à leur aide»<sup>5</sup>.

«Le Duc de Médina, amiral des côtes d'Andalousie, donna avis au conseil d'Espagne de cette déplorable désolation. Mais il reçut un nouveau commandement de n'épargner âge, sexe, ni condition. La raison d'Etat contraignait à faire pâtir les bons pour les méchants. Ce qui obligea le Duc d'obéir contre son gré, disant hautement, qu'il était bien aisé de commander de loin, ce qu'il était impossible d'exécuter sans compassion extrême»<sup>6</sup>.

Arrivés en Afrique, bon nombre périrent.

<sup>1</sup> Lettres de Henri IV, op. cit. T. VIII, pp. 414, 461, 464.

<sup>2</sup> Duc de la Force : le Maréchal de la Force, P. 1924, T. I, p. 229 et s.

<sup>3</sup> Les historiens ne donnent pas tous le même nombre. Quelques-uns parlent de neuf cent mille.

<sup>4</sup> Bouillet : Dictionnaire universel d'Histoire et Géographie. Philippe III d'Espagne.

<sup>5</sup> Un petit nombre était Chrétien. D'aucuns étaient Marranes, nous verrons la signification de ce terme au Chapitre III

<sup>6</sup> Mémoires du Cardinal de Richelieu. Michaud et Poujonlat, T. I, liv. I, p. 24.

«Quarante mille révoltés, réfugiés dans les montagnes de Valence furent égorgés, ou réduits en esclavage. L'Espagne perdit d'après les calculs les plus probables cinq à six cent mille de ses meilleurs agriculteurs et artisans, et précipita ainsi sa propre ruine».

L'Unité religieuse était chèrement achetée. L'opinion dans la péninsule, applaudit à cet acte, comme à la plus grande action du règne. Cervantès y voit une inspiration divine, une résolution héroïque. L'historien Novoa s'écrie : «Heureux roi ! auquel un tel exploit était réservé !» Mais on l'apprécia dehors comme un acte de folie. «Le plus barbare dessein, dont l'histoire des siècles fasse mention», disait Richelieu.

Cent ans plus tard, Mézerai constatait : «L'Espagne s'est dépeuplée. Elle est une vaste et stérile solitude».

Dans ce péril extrême, les Morisques s'adressèrent de nouveau à Henri IV «qui ne pouvant les abandonner puisque il avait partie liée avec eux», rendit une ordonnance le 22 février 1610, stipulant, que ceux qui consentiraient à faire profession de la religion catholique, pourraient s'établir dans la région au nord de la Dordogne et de la Garonne : à la condition, qu'ils feraient une déclaration de bons catholiques, entre les mains de l'Archevêque de Bayonne. Quant aux autres il leur serait donné libre passage, pour gagner les ports de la Méditerranée, où ils s'embarqueraient pour le Levant.

Henri IV avait reçu peu avant, par l'intermédiaire d'Ibrahim, Ambassadeur du Sultan en France, une lettre le priant instamment de venir en aide aux malheureux Morisques. Il répondit au Sultan et au grand Pacha (vizir), le 2 janvier 1610 deux lettres, les assurant, qu'il mettrait tous ses soins à soulager leur misérable sort<sup>1</sup>.

Cependant le nombre des réfugiés parut .si considérable, que le roi retira la permission de séjour. Il accorda seulement le passage sur le territoire, pour se rendre dans les ports de la Méditerranée.

Plus de cinquante mille Morisques se présentèrent, ayant franchi les Pyrénées par Saint-Jean de Luz et Bayonne, et des négociations s'engagèrent entre le Marquis d'Aytona, Vice-roi d'Aragon et le Maréchal de la Force, pour organiser le passage.

Sur ces entrefaits, Henri IV périt assassiné le 14 mai 1610. Marie de Médicis, régente, maintint les ordres donnés, et les dispositions prises pour l'affaire des Morisques. Une correspondance s'échangea entre elle et la Force, pour régler les détails de cette gigantesque invasion<sup>2</sup>.

Ce n'était point chose facile d'établir le modus Vivendi d'un nombre aussi considérable de gens. On les mit en marche par fractions de mille. Il fallut assurer les gîtes d'étapes, la subsistance, de façon à ne point appauvrir le pays. Dans bien des localités, on dut faire des dépôts de vivres. On organisa une police, nécessaire pour protéger les habitants, contre les larcins et violences possibles des émigrés, et réciproquement, afin d'assurer à tous sécurité et confiance.

Pour l'exécution de cette tâche, le roi avait donné commission aux sieurs de la Clielle et de Gourgues de recevoir les Morisques Castillans qui entreraient en France par Saint-Jean-de-Luz, et au sieur d'Augier, Prévost général du Languedoc, de les conduire, et les suivre dans leur passage, jusque dans le port d'Agde sur la Méditerranée.

Pendant les longues semaines de cet exode, quelques plaintes, inévitables se produisirent, mais, en somme l'opération s'effectua dans d'assez bonnes conditions.

Parmi les Morisques, on rencontrait des gens de toutes sortes. D'aucuns possédaient quelque argent ; le plus grand nombre étaient fort pauvres. L'édit de Henri IV portait expressément que les riches paieraient pour les pauvres. A cette fin, il fallait réunir les sommes versées, et les répartir sur l'ensemble des réfugiés. Les Morisques élirent trois des leurs, comme procureurs, pour procéder à la recouvrance des cotisations, Tristan Oxen, Pedro Biberio, et Alonzo Lopez.

Ce dernier fut en outre nommé receveur chargé de centraliser les fonds, et d'effectuer les paiements aux autorités royales et aux patrons des bateaux.

Lopez, déjà mêlé à toutes les négociations avec le roi Henri IV, de 1602 1605, était en 1610 âgé de vingt-huit ans. Actif, industriel, intelligent, un des principaux notables des Morisques, il devait exercer un grand ascendant sur ses compatriotes. Il se rendit dans le port d'Agde pour suivre de près les opérations d'embarquement.

Il exerçait une surveillance étroite sur toutes les opérations faites dans le port, tant sur celles de ses compatriotes, que sur celles des autorités royales. Tout alla bien d'abord. Le Sieur d'Augier s'acquittait de ses fonctions à ta satisfaction générale. La Reine lui écrivit des lettres de félicitations, les 17 et 24 août et 10 septembre 1610

«Je reconnais, que vous avez très bien et fidèlement servi la commission, qui vous avait été donnée, par le feu roi, mon Seigneur, pour donner ordre au passage et embarquement des Morisques Grenadins, et en demeure bien contente».

Les commissaires Morisques lui adressèrent de leur côté, un mémoire pour le remercier<sup>3</sup>.

Tout à coup un flot de cinquante mille Morisques d'Aragon se présentèrent à la frontière. Tout de suite les plaintes affluèrent au Parlement de Toulouse, sur les dégâts et incommodités, causés par cette masse d'émigrants. Le Parlement, par un arrêt du 6 août, interdit le passage par le Languedoc et la ville de Toulouse. Mais d'Augier s'ingénia. Il prépara le transfert des Morisques par des voies détournées, et les amena sains et saufs au port d'Agde, où les attendaient cent cinquante vaisseaux, pour les transporter en Barbarie.

Que se passa-t-il alors ? D'Augier se crut-il assuré de l'impunité au milieu d'une pareille masse de gens ? Des réclamations s'élevèrent contre lui, et contre quelques habitants de la ville d'Agde. Lopez, comme commissaire des Morisques examina ces plaintes, les trouva fondées, et présenta au Parlement de Toulouse une requête contre d'Augier et les habitants, dont Joseph Palmier et Jean Antoine Dourdan, les accusant d'impositions, exactions, vols, fouilles impudentes, emprisonnements illégaux. Il obtint une commission pour informer.

Or, à la cour siégeait un conseiller, ennemi capital de d'Augier. Celui-ci «n'estima pas raisonnable de commettre son

<sup>1</sup> *Lettres missives de Henri IV*, op. cit., T. VIII, pp. 970-971 (voir d'appendice le texte complet, n° II).

<sup>2</sup> *Mémoires de la Force*, op. cit.

<sup>3</sup> Voir le *Mercurie François*. Première continuation et adjonction à l'an 1610, pp. 1 à 17. Il donne l'histoire complète des Morisques depuis la fondation des royaumes Maures jusqu'à, et y compris, l'exode.

honneur et sa vie à ses ennemis»<sup>1</sup> et recourut au Conseil du Roi. •

Lopez ne voulut pas se laisser distancer, et pour suivre de près le procès, il partit pour Paris.

## CHAPITRE II : LES DEBUTS D'UN AVENTURIER - LOPEZ A PARIS

Alonso Lopez ne venait pas pour la première fois à Paris. Ambassadeur de ses compatriotes auprès du roi Henri IV, puis négociateur avec le Maréchal de la Force, il avait dû s'y rendre souvent.

Il n'était pas non plus le seul Morisque, s'installant en France et dans la Capitale.

On tient pour certain qu'on ne put embarquer tous les émigrés. Plusieurs familles chrétiennes demeurèrent dans le royaume. Des musulmans, de nombreux Juifs parvinrent à s'y établir. En Guyenne, Béarn, Languedoc, en Provence, des Morisques firent souche. A Bordeaux, on lutta plusieurs années contre cet envahissement, mais sans succès. En 1630 et 1636 on constate la présence de plusieurs familles dans le Périgord. A Bayonne on leur fit la chasse, mais on toléra les artisans qui exerçaient un métier. Les documents font défaut, pour évaluer exactement le nombre de ceux qui habitaient le midi. En outre pendant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, il y eut une infiltration constante de Juifs, sous le nom de Morisques, souvent confondus avec eux. On les nommait Juifs Portugais, ou Portugais simplement.

Depuis bien des années longtemps avant le grand exode, des Morisques étaient venus s'installer à Paris. Une amusante aventure arriva en 1613 à une fille âgée de vingt-cinq ans, Marion Manoël<sup>2</sup>

Elle servait depuis dix ans chez deux demoiselles, se prétendait hermaphrodite «bien formée aux deux sexes». Tout le monde le racontait dans son quartier. Les polissons de la rue la montraient du doigt, et se gaussaient d'elle. Ce bruit parvint aux oreilles d'un médecin, le Docteur Riollan, qui, sceptique, désira s'assurer de cette chose étrange. Il vint la trouver, mais n'obtint rien. Prières, offres d'argent demeurèrent inutiles. Elle refusait énergiquement de se laisser visiter. En désespoir de cause, Riollan s'adressa au sieur de Fontis, lieutenant criminel. Il lui rapporta la rumeur publique, lui conta ses efforts auprès de la jeune fille, son insuccès, sollicita une enquête. Marion fut arrêtée, conduite au logis d'un docteur Elluin, où l'attendaient plusieurs médecins. D'abord elle ne permit point de recherches sur sa personne. Mais à force d'instances et de promesses, on parvint à la décider. On put alors constater qu'elle était homme, et homme parfaitement constitué, sans la moindre trace de sexe féminin. On l'admonesta fort, et on la renvoya, en la condamnant seulement à porter des vêtements de son sexe.

La chronique ne relate pas la confusion des demoiselles, servies depuis dix ans par ce jeune garçon.

Alonzo Lopez avait donc des compatriotes à Paris.

A son arrivée il élut domicile chez un parfumeur, rue Saint-Honoré, près de la Croix du Tirouer.

La rue Saint-Honoré ne s'appelait ainsi que depuis 1540, en raison de l'église collégiale de ce nom.

Un Bourgeois de Paris, Réolde Cherey et sa femme Sybille, avaient construit celle-ci en 1204. D'abord petite chapelle, cet édifice fut érigé en 1209 en collégiale, comportant douze chanoines. En 1579, on l'agrandit, avec un cloître (en bordure rue des Bons-Enfants). Cette église disparut en 1793. On retrouva plusieurs travées du cloître, à l'emplacement où s'élève aujourd'hui l'annexe des magasins du Louvre, rue Saint-Honoré.

Primitivement cette rue était divisée en secteurs de différentes dénominations. La portion comprise entre la rue de l'Arbre sec et la rue Marengo, s'appelait alors rue de la Croix du Trahoir.

A l'angle de la rue de l'Arbre sec et de la rue Saint-Honoré, s'élève de nos jours une fontaine, construite par Soufflot en 1738. Elle remplaçait une première fontaine, érigée par François I<sup>er</sup>, sculptée par Jean Goujon. Celle-ci édifiée d'abord au milieu de la chaussée, fut transportée à l'angle des rues en 1606. A côté d'elle au centre du carrefour se dressait la croix du Trahoir, Tirouer, Tirois (son orthographe se modifiait sans cesse).

Ce nom provenait disait-on du triage des animaux de boucherie, jadis effectué en cet endroit. Anciennement en effet les boucheries s'étendaient non loin, à l'ouest de l'église Saint-Jacques la Boucherie.

Sauval lui donne une autre étymologie : «La Croix du Trahoir fut à ce qu'on dit, un des trois plus anciens lieux patibulaires de Paris, Brunehaut, reine de Bourgogne et d'Austrasie, la meurtrière de plusieurs rois a été, dit-on, tirée à quatre chevaux. Sur la place où elle fut exécutée, on éleva une croix. On donna à la croix et à la Place le nom de Croix du Tiroir, et on la considéra comme le tombeau des rois d'Austrasie et de Bourgogne, et comme la reconnaissance de la monarchie franque. Cependant il est certain que Brunehaut ne souffrit le dernier supplice, ni à la croix du Tiroir, ni en cette ville. Ça a été assurément en Champagne, près de la rivière de Vignette, dans les champs catalauniques, et il serait aisé de faire voir que la croix du Tiroir, doit son nom au fief de Therouenn, appelé autrefois par corruption, le Fief de Tiroye et de Tiroi.

La rue Saint-Honoré se nommait autrefois chaussée Saint-Honoré, comme plusieurs voies de ce quartier, telle la chaussée Saint-Denis. On ne sait point comment on l'appelait avant qu'on eût bâti l'église Saint-Honoré, de qui elle l'a emprunté.

Depuis la rue d'Orléans jusqu'à la rue des Petits-Champs, elle est habitée par de riches artisans, dont les boutiques regorgent de marchandises, quoique leurs maisons soient plus petites, comme plus proportionnées à leur trafic. On n'y est pas logé à trop bon marché»<sup>3</sup>.

Au centre du Paris bruyant, luxueux et commerçant grande artère parallèle à la Seine, elle formait avec les rues Saint-Martin et Saint-Denis sur la rive droite, la rue Saint-Jacques sur la rive gauche «une des branches de cette croisée, qui traçait à travers Paris, un X gigantesque»<sup>4</sup>.

La rue Saint-Honoré était donc le coin de Paris, le plus mouvementé, le quartier des affaires.

<sup>1</sup> Factum d'Augier fils (voir chapitre II et l'appendice n° III).

<sup>2</sup> *Mercure François*, 1613, T. III.

<sup>3</sup> Sauval, *Histoire et recherche des antiquités de Paris*, P., 1624.

<sup>4</sup> Robert Henard, *La rue Saint-Honoré*, P., 1908, f° VIII.



Une foule y grouillait. Femmes du peuple vêtues de serge de Reims, servantes et chambrières en cote simple et ba-volet, Bourgeoises en robe sombre avec la large coiffe blanche, le manchon et le manteau garnis de fourrures, allaient venaient, se hâtaient, ou flânaient aux devantures des boutiques. On s'arrêtait au hasard des rencontres. On babillait ferme. De temps à autre passait une demoiselle, montée sur une mule, une plume dans les cheveux, poudrés à la poudre de Chypre, et parfumés à la fleur d'oranger.

Les glapissements des petits marchands, depuis les «châtaignes bouluées toutes chaudes», «La cerise, la douce cerise», «La mort aux rats et aux souris», «Le vinaigre, le bon vinaigre», jusqu'aux «oublies, où est-il ?» se mêlaient au caquetage de la foule, dominé par l'éternelle sonnerie, des innombrables cloches des Eglises.

Les chaises à porteurs débutaient. Plus tard, en 1617 un décret de Louis XIII en régla l'usage. Elles faisaient un va-et-vient perpétuel, dans la rue encombrée, et l'on voyait aux portières des minois éveillés, ou de galants seigneurs aux chapeaux recouverts de plumes.

En même temps les fiacres commençaient à rouler. Tout le monde ne pouvait avoir un carrosse. C'était une nouveauté heureuse, elle fit fureur. Ils ne contribuaient pas peu à l'encombrement de la rue<sup>1</sup>.

Soudain on s'écartait. Un cavalier sur son cheval de guerre, pot en tête, en cuirasse, une large épée au côté, crochant les éperons, les jambes enfouies dans d'immenses houzeaux de cuir, passait vite. De temps à autre un carrosse, un Fiacre jetaient sur les côtés la foule apeurée ; ou bien un homme de condition, empanaché, couvert de dentelles, de ve-lours et de bijoux, entouré de parents et d'amis, sur des chevaux richement harnachés, allait au Louvre, bousculant voi-tures, chaises, marchands, servantes, demoiselles et bourgeoises<sup>2</sup>.

Tout ce que Paris comptait de riche, de puissant et d'illustre se pressait rue Saint-Honoré. C'était le coin de la capitale le plus mouvementé, le centre des affaires.

La partie comprise entre les Halles et la Croix du Trahoir, s'appelait, rue de la Chausseterie. Les Bonnetiers y tenaient boutiques. Sur leurs verrières figuraient des ciseaux ouverts avec quatre chardons dessus. Aux alentours de la Croix de Trahoir les Drapiers dressaient leurs enseignes, un navire d'argent à la bannière de France avec un œil en chef et cette légende, «Tot ceteros dirigit». Tout près, en face la Croix, les Merciers-grossiers montraient leurs armoiries «Un champ d'argent chargé de trois vaisseaux, dont deux en chef et un en pointe, construits et mâtés d'or, voguant sur une mer de Sinople et surmontés d'un soleil d'or avec cette devise «Te Toto orbe sequamur». Plus loin on reconnaissait la demeure des orfèvres aux armoiries de leur corporation, fixées à l'extrémité de potences fleuronées. Elles étaient composées «de Gueules à Croix d'or deucalécs accompagnée au premier et au quatrième quartier, d'une coupe d'or, et aux deuxième et troisième d'une couronne de même métal, le tout souligné de la légende «In Sacra, inque Coronas»<sup>3</sup>.

Seigneurs et grandes Darnes, Bourgeoises et Bourgeois fréquentaient ces boutiques. On s'y rendait en compagnie. La médisance allait bon train, les nouvelles du jour se racontaient. On faisait des emplettes, on s'y retrouvait pour potiner et acheter.

Lopez était bien avisé de choisir cette rue pour y élire domicile.

Avant le grand exode, les Morisques commerçants actifs industriels, tenaient entre leurs mains la fortune de l'Es-pagne, ils entretenaient de fructueuses relations avec l'Orient peuplé de leurs coreligionnaires, et Lopez un des princi-paux devait connaître tous les secrets de ces échanges. Dès son arrivée, il visita les Marchands, ses voisins, se fit bien venir d'eux, s'enquit de leurs méthodes et de leurs procédés commerciaux, et comme «il avait de l'esprit, et était homme de bon conseil» il donna aux Drapiers des adresses à Constantinople, les engageant à tenter, de créer un courant d'affaires avec les Turcs.

Ses avis furent exécutés. Des échanges s'établirent. Les marchands y acquirent un bénéfice considérable, gagnèrent cent pour cent.

Reconnaissants, ils intéressèrent le donneur de conseils, dans leur affaires, et lui offrirent une part de leurs gains. Lopez était orfèvre de son métier, orfèvre comme M. Josse. Pour vivre il tenta d'exercer son industrie. Toutes les pierres précieuses venaient d'Amsterdam, qui en faisait un grand commerce, comme de nos jours encore. Avec l'argent des marchands, Lopez acheta un diamant brut et se mit à la recherche d'ouvriers spéciaux. Il en trouva six, sans doute des compatriotes, puisque on ne savait pas tailler le diamant à Paris. Il les installa dans un atelier, chez lui, rue Saint-Honoré. L'un d'eux, dit Tallemant «était fort habile. Lopez lui donnait 8.000 livres par an, et le nourrissait. Cet homme taillait les diamants avec une diligence admirable, et avait l'adresse de les fendre d'un coup de marteau quand c'était nécessaire»<sup>4</sup>.

Cette taillerie fut donc la première établie en France et à Paris. Elle acquit bientôt une grande réputation. On apportait à Lopez des pierres brutes, on lui en faisait expertiser d'autres. Dès lors il en fit un commerce très actif. «Toutes les jolies pierres lui passaient par les mains»<sup>5</sup>.

En installant son atelier, et en s'occupant de ses intérêts, Lopez s'inquiétait du procès des Morisques. Sans perdre de temps il se mit en campagne. Il lui fallait l'appui de personnages influents, capables de veiller à ses intérêts, de lui assurer au moins la neutralité de ceux qui pourraient se ranger du côté de son adversaire. Il savait la justice incertaine, et soumise à d'étranges compromissions.

<sup>1</sup> Un certain Fiacre demeurant rue Saint-Thomas du Louvre s'avisa de construire des voitures de louage. Il en obtint l'entreprise. Il avait pour enseigne l'image de son patron. Un premier concurrent s'établit rue Saint-Antoine, puis vint un nommé Sauvage, qui s'installa rue Saint-Martin dans une maison d'angle d'une petite ruelle, la ruelle Saint-Fiacre depuis 1412. - Robert Henard, op. cit., pp. 282 et s.

<sup>2</sup> Il faut lire la si pittoresque rue de Paris dans l'*Histoire de Richelieu* de Gabriel Hanotaux, P., Firmin Didot, 1893, T. I, pp. 220 et s.

<sup>3</sup> Robert Henard, op. cit., p. 207.

<sup>4</sup> Tallemant : op. cit. - Beaurepaire, la *Chronique des rues*, P. Servin et Rey, 1900, p. 198. - Emile Rocca p. Perrin, 1906, p. 110. - Ma-thorez : *Histoire de la formation de la population française*, P. S. D., Champion, 1919, T. I., p. 168 et s.

Des tailleries de diamants s'établirent bientôt, on mentionne notamment un certain Philippe Segeux demeurant Faub. Saint-Marcel, à Paris en 1635, f° 412 V, Archives Nationales. Insinuations du Châtelet, T. VII, 1628-1637, p. 168-177, n° 4909.

<sup>5</sup> Tallemant : op. cit.

Soit qu'il craignit de ne pas se faire suffisamment comprendre en parlant Français, et qu'il désirât exposer ses griefs dans sa langue maternelle, soit surtout qu'il flairât une protection profitable à ses intérêts personnels, il se fit présenter au Marquis de Rambouillet, qui entendait l'Espagnol.

Charles d'Angennes, marquis de Rambouillet avait épousé en 1600 la belle Catherine de Vivonne. Le jeune couple délaissant le vieux château de Rambouillet, vint s'établir à Paris, dans un hôtel, datant du XV<sup>e</sup> siècle, et occupant, à peu près, le centre de la cour d'honneur de notre Palais Royal. Sa porte principale s'ouvrait sur la rue Saint-Honoré, presque en face de la rue Saint-Thomas du Louvre. On le nomma dès lors l'Hôtel de Rambouillet. Mais la Marquise, (la divine Arthenice) ne s'y plaisait pas. Elle le vendit en 1605 à Anne de Beauvilliers, femme du Conseiller d'Etat Pierre Forget de Fresne, qui avait rédigé l'édit de Nantes. Richelieu devait l'acheter plus tard, ainsi que quelques hôtels voisins. Il les fit démolir en 1629, pour construire à la place le palais Cardinal : (Palais Royal).

Le Marquis et la Marquise de Rambouillet s'installèrent dans une somptueuse demeure, qu'ils venaient de faire édifier, rue Saint-Thomas du Louvre. On l'appela le second hôtel de Rambouillet. Ce fut celui qui acquit une renommée universelle.

A cette époque le Louvre était loin de présenter le merveilleux ensemble que nous admirons aujourd'hui. François I<sup>er</sup> avait entamé le vieux château de Philippe-Auguste et Charles V, formidable forteresse, occupant le quart de la cour actuelle, où l'on voit dessiné son tracé sur le sol, par des lignes de pavés.

En 1527 on démolit la grande Tour (Donjon central). Pierre Lescot construisit l'aile ouest et sud du nouveau Palais. Catherine de Médicis continua l'aile sud, édifia la petite galerie et fit commencer par Thibaut Metezeau la grande galerie du bord de l'eau. Après elle, Henri IV suréleva d'un étage la dite galerie, sous la direction de Louis Metezeau, fils de Thibaut, et la continua jusqu'au pavillon de Flore.

Plus tard, Louis XIII acheva la démolition du vieux château, posa en 1624 la première pierre du pavillon de l'Horloge, et chargea Lemercier de prolonger au nord le palais de François I<sup>er</sup>.

Le terrain compris à l'est du Louvre jusqu'à Saint-Germain l'Auxerrois, était occupé par des hôtels particuliers, du petit Bourbon, du Combault, des Postes, de Choisy, de Longueville, de Villequier d'Aumont, d'Angivilliers.

A l'ouest du Palais, à la place du Ministère des Finances et du jardin, s'étendait un quartier considérable, percé d'un inextricable labyrinthe de petites rues<sup>1</sup>.

Les deux plus importantes, parallèles entre elles, perpendiculaires à la Seine, et à la rue Saint-Honoré, s'appelaient, la rue Saint-Nicaise, tristement célèbre plus tard, bordée par les hôtels de Beringhen, du Maréchal de Créqui, de Crussol, de Longueville, et la rue Saint-Thomas du Louvre, qui se terminait devant le palais Royal, rue Saint-Honoré. Là, sur l'emplacement de notre pavillon Richelieu, du ministère des finances, s'élevait le second hôtel de Rambouillet, construit dans le dernier genre et qui faisait sensation.

«Bâtie en briques et pierres, assez simple à l'extérieur, cette somptueuse demeure, à qui en franchit le seuil, apparaît comme un palais des Mille et une Nuits.

La déesse du lieu, la Marquise de Rambouillet reçoit les visiteurs dans la fameuse chambre bleue. Elle tend la main aux baisers, dit un mot, salue d'un sourire, et trône au milieu d'un cercle d'adorateurs béats, juchés sur des escabeaux de velours cramoisi, frangés d'or.

Elle tient dans la perfection son rôle d'idole. Aussi accueillante que majestueuse, elle est belle. Au moindre mouvement de sa tête les pierreries, qui constellent sa blonde chevelure étincellent, mais moins encore que ses yeux, pétillants d'esprit, dans l'oval charmant du visage.

Le Marquis est moins avantageux. Grand, droit, et sec comme tous les aînés des d'Angennes, auxquels ces particularités héréditaires ont valu depuis plusieurs générations le sobriquet de, sapins de Rambouillet, le marquis est de mine vulgaire. D'épais sourcils ombragent des yeux ternes. Il a le nez busqué, de grosses lèvres, le front bombé et le menton pointu ; au total l'air d'être son propre intendant. Sa démarche volontairement hésitante, dissimule une demi-cécité. Pourtant il reste affable, supérieurement courtois, mais un peu fermé, comme il convient à un diplomate, qui a travaillé avec le grand Sully, et détient des secrets d'Etat»<sup>2</sup>.

En s'adressant au Marquis de Rambouillet Lopez ne pouvait trouver protecteur plus avisé et plus influent.

Le Marquis avait ses grandes entrées au Louvre. Son nom, sa fortune, la réputation de son salon où trônaient les précieuses, ses relations nombreuses et choisies lui assuraient une situation privilégiée à la cour de la Reine Régente.

Agée de 38 ans, Marie de Médicis était en 1611 dans tout l'éclat de sa beauté. Elle aimait la pompe, le luxe et les parures. Dès son deuil terminé, elle donna des fêtes et passa le temps en amusements de toutes sortes.

Au printemps 1612, chaque dimanche on dansait un ballet au Louvre, et tous les soirs de la semaine, il y avait grande réunion dans un des hôtels avoisinant le Palais.

On déployait dans ces fêtes un incroyable luxe d'habillement.

«En 1610, écrit l'Estoile, la superfluité des habillements, bagues et pierreries était telle, qu'elle s'étendait jusqu'au bout des souliers et patins»<sup>3</sup>.

Un engouement extraordinaire pour les pierreries, persistait depuis le commencement du siècle.

Pour le jour du baptême de son fils, Marie de Médicis avait trouvé bon de se faire faire une robe de gala, ornée de trois mille diamants et de trois mille deux cents pierres précieuses. La robe fut faite, mais il se trouva qu'elle était si lourde que la Reine dut renoncer à la porter»<sup>4</sup>.

«On portait des pierreries non seulement au cou, aux doigts, aux oreilles, mais sur tout le vêtement.

<sup>1</sup> Hautecœur, Louis : *Histoire du Louvre*, P., Illustration, 1928, in-8°.

<sup>2</sup> Voir dans Lenôtre le *Château de Rambouillet*. Calmann Levy, S. D., p. 16 et s. La description de l'Hôtel.

<sup>3</sup> L'Estoile : *Mémoires*, Michaud et Poujoulat.

<sup>4</sup> De Lasteyrie : *Histoire de l'Orfèvrerie*, P., Hachette, 1875.

La Maréchale d'Ancre avait un tour de col de quarante perles à 2.000 livres la pièce, et une chaîne de cinq tours d'une valeur de 80.000 livres (1.500.000 fr. de nos jours). Le Président Le Jay donna à la femme d'un maître des Requêtes un collier dont chaque perle coûtait mille livres.

La Reine de Danemark avait une perle creusée et percée en forme d'anneau<sup>1</sup>.

Dans cette cour fastueuse et légère Lopez réussit comme orfèvre. Présenté par le Marquis de Rambouillet, il en tira quelque considération. Mais ce qui surtout le mit en relief, ce fut son procès pour les Morisques, et son origine Espagnole.

Au temps de Louis XIII l'influence espagnole pénétra les modes, les mœurs, les relations sociales, les façons de sentir, de penser<sup>2</sup>.

La jeune reine Anne d'Autriche, qui épousa Louis XIII en 1615, sans influence politique jusqu'à la mort du roi, en eut une certaine sur la mode et les mœurs. Notre littérature, déjà imprégnée du romanesque espagnol, grâce aux Amadis traduits, et à l'Astrée, imitation de la Diana Montemagor, qui obtinrent un succès merveilleux, allait bientôt produire le chef-d'œuvre de Corneille, tiré du théâtre Espagnol.

Lopez intelligent et subtil, se rendit compte tout de suite de cet avantage, dû à son origine, et pour y ajouter une gloire de plus, il se prétendit descendre des Abencerrages<sup>3</sup>.

Il n'apportait point de preuves : on ne lui en demandait pas d'ailleurs. L'idée même n'en venait pas. Ce n'était pas bien certain, disait-on, pourtant cela pouvait être vrai. D'aucuns s'en moquaient, mais sans grande assurance. On n'osait pas y croire, mais on avait peur de se tromper, en n'y croyant pas. Et puis cela faisait si bien d'avoir pour fournisseur un joaillier célèbre, Espagnol, descendant des rois Maures. Quelle satisfaction de pouvoir le traiter d'égal, de confident, d'ami, et de s'en vanter.

Cette rodomontade ne pouvait que servir grandement à notre personnage. Possédant tous les atouts dans son jeu, il allait grandir sa renommée et pousser sa fortune.

La Reine Régente, écrivait Richelieu, secrète, défiante, entière, glorieuse et vindicative, fort accessible à la flatterie se laissait gouverner par qui savait la prendre. Italienne, elle s'entourait de familiers et de conseillers de sa patrie d'origine.

Lors de la signature du contrat de mariage avec Henri IV au Palais Pitti, à Florence le 25 avril 1600, Marie de Médicis s'occupa d'organiser sa maison.

Après bien des difficultés elle parvint à faire agréer par le roi, pour la suivre sans charge officielle, un certain chevalier Concino Concini, qui figurait à toutes les fêtes de la Cour des Médicis, tenait la tête de la jeunesse dorée de Florence, et passait pour le plus fieffé débauché de la ville.

Ambitieux, intrigant, cherchant tous les moyens de se créer une situation, il s'ingénia pendant le voyage de onze jours, de Livourne à Marseille, à étudier les personnages accompagnant la Reine. Parmi ceux-ci on comptait une certaine Léonora Dori, qui se fit appeler ensuite Galigaï, d'origine des plus modestes. Née en 1571 ou 1572 d'une blanchisseuse et d'un menuisier, disait-on, sœur de lait de Marie, elle lui servait de coiffeuse, d'habilleuse, de femme de chambre, était sa confidente, son inséparable. Concini lui fit la cour. Tombé malade à Aix pendant le trajet de Marseille à Paris, il fut soigné par la soubrette, avec un dévouement extraordinaire. Une intrigue se noua entre eux. Léonora sollicita de Marie l'autorisation d'épouser Concini. La chose paraissait difficile, ni elle, ni lui n'ayant de position officielle. Le Roi se montrait hostile à l'intrusion de ces étrangers. Mais ce que femme veut, Dieu le veut ! La Reine finit par vaincre toutes les résistances. Elle reçut Concini à sa table. Henri IV consentit à nommer Léonora dame d'atours, autorisa son mariage avec l'aventurier, qu'il nomma premier maître d'hôtel de la Reine en 1601. Dès lors Concini souple et rusé, s'avance prudemment, mais à coup sûr.

En 1608 Sully le compte au nombre des favoris d'Henri IV. Il est conseiller, premier maître d'hôtel, et monte dans les carrosses du Roi<sup>4</sup>.

En réalité Henri IV le tenait à distance, et ne lui témoignait qu'une médiocre sympathie, se montrant, jaloux de l'influence que le couple prenait sur la Reine. Concini en effet de plus en plus en faveur auprès de Marie la dominait entièrement. Mais il se tenait prudemment dans l'ombre. Henri IV mort, il jette le masque. Grâce aux dons de la Reine, il achète le Marquisat d'Ancre, le gouvernement des villes de Péronne, Roye et Montdidier, la charge de premier gentilhomme de la Chambre. Enfin il est nommé Maréchal, sans avoir jamais tiré l'épée.

Cette élévation, si soudaine et si injustifiée devait exciter une formidable jalousie. Mais on ménageait le favori, parce qu'il était tout puissant d'abord, ensuite par déférence pour la Reine.

Il importait à qui voulait arriver, de se ménager les bonnes grâces du Maître du jour, et de se bien faire voir de lui.

Le Marquis de Rambouillet ne manqua pas de présenter Lopez à Concini. Tout de suite l'Espagnol poussa sa pointe, et flatta le favori. Les deux aventuriers s'entendirent à merveille. Lopez ne tarda pas à conquérir les faveurs de l'Italien. Il lui exposa en détails l'affaire des Morisques, l'intéressa vivement à leur cause, obtint qu'il en parlerait au chancelier, aux juges du Parlement, et le recommanderait chaudement. Il réussit d'abord à faire avorter l'appel du Sieur d'Augier au conseil du Roi, et le 22 mars 1612 le Parlement de Toulouse prononçait un arrêt, condamnant à mort d'Augier et les habitants d'Agde.

C'était un succès. Mais d'Augier à son tour en appela au Conseil du Roy, demandant la cassation de l'arrêt. Il l'obtint le 7 mai de la même année, et la cause fut renvoyée devant la cour des Aides de Montpellier. D'Augier espérant réussir devant des juges de son pays, se rendit à Montpellier, où il se constitua prisonnier, en attendant l'information et l'arrêt. Mais Lopez ne lâchait pas sa proie. Grâce à Concini sans doute, il obtint du Conseil la cassation du renvoi à Montpellier, et l'instruction de la cause fut confiée au Parlement de Paris.

<sup>1</sup> Vicomte d'Avenel : *La Noblesse Française sous Richelieu*. Paris. Armand Colin, S. D., p. 214.

<sup>2</sup> René Doumic : *Etudes sur la littérature française*, 6<sup>e</sup> série, P., Perrin, p. 3.

<sup>3</sup> Tallemant : op. cit.

<sup>4</sup> Gabriel Hanotaux : op. cit. - Lavisce : op. cit. - Hayem : *Le Maréchal d'Ancre*, P., Plon, 1910.

Là il tenait son homme.

D'Augier sans doute n'avait pas la conscience tranquille. Mis en liberté pour se rendre à Paris et comparaître, il prit la fuite, laissant le champ libre à son adversaire.

Dès lors Lopez ne quitte plus le Maréchal. Il vient le voir en particulier, lui rappelle ses promesses, réchauffe son zèle, le harcèle, ne lui laisse aucun répit, de peur qu'il ne change d'avis, et ne s'emploie pour les parties contre lui.

Cette protection du Tout puissant Concini achevait de le poser à la cour, où il prenait de jour en jour plus d'importance. Il y avait ses grandes et petites entrées, et arrivait jusqu'à la Reine Marie, grâce à la Maréchale d'Ancre, à qui Concini l'avait présenté.

C'était une névrosée.

Dès son arrivée en France elle se sentit étrangement tourmentée de vapeurs, et de douleurs nerveuses. Le 7 juin 1603 elle accoucha d'un fils (baptisé à Saint-Sulpice sous le nom d'Henri). Cet événement heureux ne la guérit pas. Des souffrances terribles la reprirent. On craignit pour sa vie.

L'arrivée d'une fille en 1608 ne modifia pas son état de santé. Les médecins la condamnèrent, déclarant qu'elle était possédée du démon.

Cette révélation l'épouvanta. Elle tenta de se faire exorciser.

Un Prêtre se vantant de tenir le pouvoir de chasser le Mauvais, exerça son art sur elle. Entre autres remèdes étranges il bénissait «des coqs et des pigeonneaux qu'elle s'appliquait sur la tête». Il ne la guérit point.

Elle entendit parler de deux moines Ambrosiens de Nancy, qui jouissaient d'une singulière réputation d'exorcistes. Elle les fit venir. Pendant deux mois, ils la soumièrent à des cérémonies étranges, au demeurant peu orthodoxes. Un jour ils la convoquèrent dans l'Eglise de Saint-Sulpice. Les portes closes, ils pratiquèrent sur elle des incantations extravagantes. Un clerc qui avait réussi à se cacher et observait la scène, prit peur en voyant les convulsions de la malade. Il s'enfuit, prévint le Curé. Celui-ci fit venir les moines, les interrogea. Sur leurs réponses il les menaça de porter plainte. Ils quittèrent Paris, rentrèrent à Nancy.

Ces prières et ces manœuvres ne soulagèrent point la Maréchale. Elle en éprouva au contraire un surcroît d'énerve-ment. Voulant tout tenter pour recouvrer la santé, elle se livra à des astrologues, des Mages, des nécromanciens, et des Cabalistes.

Il existait encore quelques gens exerçant ces professions bizarres, assez lucratives. Ils exploitaient la crédulité naïve des humains, comme l'ont pratiqué de tout temps, et encore de nos jours, les guérisseurs des campagnes, les tireuses de cartes, les voyantes, somnambules extra-lucides, et autres charlatans, du même acabit. Ils mêlaient à leur art divinatoire des actes de sorcellerie, restes de l'époque de Catherine de Médicis, où ces pratiques étaient en grand honneur.

On vit alors apparaître dans l'entourage de la Maréchale, d'étranges personnages.

Un nécromancien, Formage, commis du Président Jeannin, et un assez triste sire, César «qui tenait boutique ouverte de supercherie, et disait la bonne aventure». Né à Valence de Dauphiné en 1582, il avait été enfermé quelque temps pour crime de magie. On y rencontrait encore Jehan Griffet, peu recommandable, et un certain Cosme, abbé de Saint-Mahé de Bretagne, qui devait mourir en 1615 «sans vouloir reconnaître pour Rédempteur, celui devant lequel il allait comparaître pour être jugé». Son vrai nom était Cosimo Ruggieri. Il avait vécu à l'époque des empoisonnements et des envoûtements, à la cour de Catherine de Médicis, et s'était trouvé mêlé à la tragique aventure de la Môle et Coconas en 1574<sup>1</sup>. Cosme impliqué dans leur procès, subit la question et fut condamné aux galères. Il parvint à en sortir, et vécut depuis à l'écart en Bretagne. Il avait la réputation d'un grand magicien, tireur d'horoscopes et astrologue. A partir de 1604 il faisait paraître chaque année un almanach. «Il savait modeler des images de cire, qui rendaient les femmes amoureuses, et au moyen de ces figures il tuait qui il voulait en prononçant le nom de la victime, et en invoquant certains démons»<sup>2</sup>.

Au milieu de ces empiriques trônait un médecin Juif, César Auguste Garcia, venant du royaume d'Aragon. Il ne quittait guère la Maréchale. Il devait être très au courant de toutes les opérations de magie, pratiquées dans son entourage. Il habitait non loin de l'atelier de Lopez, rue de l'Arbre Sec, près de la Croix du Trahoir.

Lopez évoluait dans ce milieu équivoque, écoutant, voyant, observant, retenant tout. Dès qu'il trouvait quelqu'un pouvant servir ses intérêts, il se faisait bien voir de lui. Ainsi pénétrant chez la Maréchale, il allait de là chez la Reine, grâce à la favorite, et à sa qualité d'orfèvre. Il mettait tout en œuvre pour faire aboutir son procès. Il s'agita si bien, qu'il obtint une issue favorable.

La cause arriva devant le Parlement au mois de mai 1613.

Le jugement fut rendu le 18. La Cour condamnait le Sieur d'Augier, Joseph Palmier et Jean Antoine Jourdan, habitants d'Agde, convaincus de vols et d'exactions envers les Morisques, et ne comparissant pas devant la cour, à être pendus en effigie en place de Grève.

L'arrêt fut exécuté le même jour<sup>3</sup>.

Cet éclatant succès couronnait les efforts de Lopez. Son prestige s'en accrut. Il continua avec une vogue plus grande, son commerce de diamants.

Cette même année 1613, apparaît dans l'entourage de la Maréchale, un singulier personnage, Philotée Elien de Montalto, Juif Portugais. Il venait d'Italie. Au commencement du siècle il habitait en France, mais il en avait été chassé en

---

<sup>1</sup> Annibal comte de Coconas, capitaine Piémontais au service du Duc d'Alençon, et amant de la Duchesse de Nevers, avait tramé un complot avec la Môle, amant de Marguerite de Valois, et quelques comparses, dans le but d'enlever Charles IX, déjà fort malade, (il devait mourir dans la même année) et de lui substituer le duc d'Alençon, au préjudice d'Henri, depuis quelques mois roi de Pologne. Une indiscretion de Marguerite de Valois découvrit le pot aux roses. La Môle et Coconas furent décapités. Leurs maîtresses firent embaumer les têtes de leurs amants. Ceux-ci furent réhabilités en 1576 à la paix de Monsieur.

<sup>2</sup> Hayem, *Le Maréchal d'Ancre*, P., Plon, 1910.

<sup>3</sup> *Mercure François*, deuxième continuation, année 1613, p. 163.

1607 pour cause de religion. Il rentra en 1612. On ignore comment il s'introduisit auprès de la Maréchale, probablement sur la recommandation d'un des chiromanciens de son entourage. Elle fit sans tarder grand cas de lui, le traitant tout haut d'habile médecin, au dire de Jean Desdiguères son écuyer<sup>1</sup>.

Montalte devint le médecin en titre de la Maréchale, supplantant Garcia, mais un médecin employant surtout les incantations et la magie. Sous sa direction elle s'amusait à faire de petites figurines de cire, représentant les personnes amies ou ennemies. Par elles on pouvait transmettre son amour ou sa haine, tuer même. Elle s'imaginait qu'on parvenait à l'ensorceler en la regardant fixement et à l'empoisonner par des lettres dont la lecture était mortelle. Il la calmait par des pratiques de Magie. Elle était perpétuellement avec lui, prétendait éprouver un grand soulagement à ses pratiques. Grâce à elle Montalte arriva jusqu'à la Reine, et prit un certain ascendant sur elle «qui n'avait pas peu de créance en lui».

Au fur et à mesure que s'affermissait son empire sur Léonora, celle-ci, jusqu'alors très pieuse et très attachée aux pratiques de sa religion, changeait d'humeur. Elle devint indifférente, et bientôt oublia entièrement ses devoirs religieux.

Six mois environ après l'entrée de Montalte chez la Galigai, Lopez le rencontra chez un certain Gill de Mess espagnol, qu'il fréquentait. Frappé de la personnalité du soi-disant Médecin, mais surtout apprenant qu'il exerçait sur la Maréchale et même sur la Reine un pouvoir très étendu, il témoigna un grand désir de faire plus ample connaissance. Gill de Mess les mit en présence.

Ils ne se quittèrent plus.

Lopez avait besoin de tous les appuis, car l'affaire des Morisques n'était pas terminée. Il prétendait que d'Augier avait détourné tous ses biens, notamment une somme de quatre mille et tant d'écus. Il obtint du conseil du Roi, deux arrêts, le 1<sup>er</sup> août 1613 et le 20 mars 1614, par lesquels on ordonnait que l'office de Prévost général du Languedoc serait saisi et vendu à la criée. Les deniers provenant de cette vente seraient rendus à Lopez, et solderaient les sommes dûes encore par les Morisques, pour leur transport en Barbarie.

Le sieur d'Augier Pierre était mort sur ces entrefaites, n'ayant pu supporter, vu son grand âge les rigueurs de la prison, subie à Montpellier. Lopez n'en maintint pas moins ses exigences.

Or d'Augier fils, successeur de son père dans l'office de grand Prévost, prétendait n'être pas son successeur, mais son copartageant, ayant été nommé en 1604 Grand Prévost, comme aide de son père. La question était donc de savoir si le fils pouvait payer pour le père.

L'affaire étant venue en 1614 devant le Parlement de Paris, d'Augier fils publia un long factum de vingt-cinq pages, entassant arguments sur arguments, citant du grec et du latin, rappelant les jugements de toute l'antiquité, depuis la Bible jusqu'à Socrate et saint Augustin, invoquant pêle-mêle Justinien, saint Jean Chrysostome, Josèphe, vingt autres théologiens ou philosophes, enfin déversant sur Lopez (qu'il appelle Alonce Loppe) de copieuses bordées d'injures<sup>2</sup>. L'affaire s'instruisit lentement. Lopez mit en branle le puissant crédit, dont il pouvait disposer auprès du Maréchal d'Ancre, et des personnages influents, aussi s'attacha-t-il à Montalte.

Un jour ce dernier rencontra Garcia rue Dauphine. Il lui dit qu'il avait trouvé «un More (Alonzo de Loppez) qui lui avait fourni un homme savant en magie» : et quatre jours après, il lui révéla «qu'il avait connaissance d'un secret lui donnant très grande puissance pour obtenir les bonnes grâces et forcer la volonté».

Quel rôle jouait Lopez dans cette comédie ! Quel était ce personnage, qu'il avait présenté à Montalte ? Se livrait-il aussi à des opérations de magie ? Il est impossible de répondre à ces questions. Plus tard au procès de la Maréchale, il se défendit de connaître ces pratiques détestables. Il était trop prudent et trop avisé en effet, pour se mêler à des actes de sorcellerie, qui souvent menaient au bûcher. Cependant il joua dans tout ceci un rôle équivoque.

Ce qui le fait penser, c'est qu'un jour Montalte demanda au médecin Garcia, en juillet, ou bien août 1614 «s'il savait magie, nécromancie et autres sciences pour confondre les esprits».

Comme Garcia se récria, qu'il ne connaissait rien de cela, Montalte se repentit de lui avoir révélé, qu'il possédait un grand secret. Lopez et lui tentèrent de le faire disparaître.

Ils réunirent quelques Juifs et Sarrasins de Paris, gens de sac et de corde, pour le tuer. Ils ne purent rien obtenir. Le risque était trop grand de s'attaquer au médecin de la Maréchale. Alors ils s'avisèrent de le perdre dans l'esprit de celle-ci. Ils réussirent à obtenir l'emprisonnement du malheureux au Fort l'Evêque, sans information de justice. Il y demeura huit mois jusqu'à la mort de Montalte.

Ce dernier en effet décéda en 1625, avant le voyage à Bordeaux, pour le mariage de Louis XIII.

La Maréchale le pleura. Elle fit don à sa femme et à ses enfants de trois mille écus, pour payer leur voyage en Amsterdam où ils se retirèrent<sup>3</sup> emportant le corps de leur père.

Montalte mort, le Maréchal d'Ancre vint trouver Lopez et lui demanda s'il ne connaîtrait pas un professeur de langue hébraïque pour son fils. En réalité c'était pour sa femme qu'il désirait trouver un chiromancien.

Lopez se mit en campagne.

Au temps oh il sollicitait pour son procès, il fréquentait chez l'avocat du roi, Servin<sup>4</sup>. Il se rappela un certain Philippe

<sup>1</sup> Ce garçon, dit Laplace, né à Bouin eu Forez, entré aux gardes de la reine Mère en 1610, avait été nommé écuyer de la Maréchale en 1611. Il était bien placé pour tout voir. Il fit au procès de Léonora Galigai de piquantes révélations.

<sup>2</sup> Sommaire du procès pendant au Privé conseil du Roi contre Jean d'Augier, Grand Prévost du Languedoc, défenseur et opposant contre Alonce Loppe soi-disant Procureur des Morisques du pays d'Arragon demandeur. Inventaire des factums. Bibliot. Nat., 4 Fm 1144 — (voir l'appendice n° III).

<sup>3</sup> Hayem : op. cit., pp. 246, 254, déposition de Garcia au procès Galigai. – Mathorez, *Histoire de la formation de la population française*, P., Edouard Champion, 1919, T. I., p. 168 et s.

<sup>4</sup> Ce personnage né en 1555 dans le Vendomois, nommé avocat général à la place de Jacques Faye en 1589, exerça cette charge sous Henri IV et Louis XIII. Très attaché aux intérêts de la couronne, il devait mourir en 1626, d'une attaque à la suite d'un blâme, à lui adressé par Louis XIII en plein Parlement. On rencontrait chez lui l'élite de la société, Seigneurs de la cour, magistrats, plaideurs et gens de toute condition.

d'Aquin que Servin lui dit être un Juif baptisé, qui enseignait la langue hébraïque, il se mit à sa recherche.

C'était encore une singulière figure. Il s'appelait de son vrai nom Mardochee Cresque, né à Carpentras. Ayant fait ses études dans le Piémont, il habita l'Italie jusqu'à l'âge de 22 ans. De retour en France, à Carpentras, il se maria et vint habiter Avignon. Là il exerça les fonctions de Rabbin. Comme il paraissait peu zélé, ses coreligionnaires, soupçonnant la pureté de sa foi, le chassèrent.

Il retourna en Italie, dans la petite ville d'Aquino, patrie du grand saint Thomas, se convertit, abjura et se fit baptiser. Son parrain lui donna le nom de Philippe. Il ajouta celui du village d'Aquino (Aquin en français)<sup>1</sup>. Il devint le père d'une nombreuse et célèbre postérité.

Lopez ayant appris qu'il se trouvait à Moulins, le relança dans cette ville.

Un samedi matin un courrier venant de Paris descendit de cheval à la maison du Lieutenant criminel, et demanda d'Aquin. Il apportait deux lettres de Lopez, l'une en français, l'autre en espagnol, lui mandant de venir à Paris, sans tarder, avec le courrier porteur des missives. Il avait, disait-il, une situation très avantageuse pour lui, et recommandait le secret.

D'Aquin se rendit aussitôt à la convocation, vit Lopez, qui le présenta au Maréchal, lequel le prit à son service.

Dès qu'il se trouva en présence de Léonora, pleurant la mort de Montalte, il lui dit l'avoir beaucoup connu, et acquit de cette façon les bonnes grâces de la Maréchale. Il lui parlait souvent d'un livre fameux, que Montalte et lui connaissaient «qui se nomme en hébreu Cepher Gheissera, qui vaut autant à lire que les livres de la création, qui contient les fondements les plus particuliers de la cabale hébraïque, qui est proprement la Magye, que par cette science, (le Talmud), les Rabbins croient qu'un homme qui en sait la pratique, et la mettre à effet, peut comme de nouveau créer un homme à sa dévotion, changer ses humeurs et habitudes, s'en faire aimer, de sorte qu'il ne lui puisse rien refuser, lui faire un autre cœur, et une autre volonté». Et lui d'Aquin savait que le Talmud parle de plusieurs exemples, où telles choses sont faites, comme guérir les malades, et avoir pouvoir sur autrui.

«Montalte, disait-il, n'était pas bien versé dans l'interprétation des livres de cette cabale, et peu savant en langue hébraïque. Mais il savait la tradition et la pratique de la science, et il possédait de grands secrets, tandis que lui d'Aquin savait interpréter les livres mais ne possédait pas la pratique»<sup>2</sup>.

En somme d'Aquin tentait aussi des opérations de magie, tout en se disant inférieur à Montalte comme praticien. Dès lors, il employa sur la Maréchale les mêmes procédés que Montalte, mais sans grand résultat. Il ne parvenait pas à soulager sa cliente, comme son prédécesseur. Pourtant en récompense de ses soins, Concini le fit nommer au commencement de 1617, lecteur du roi en langue hébraïque au collège Royal (Collège de France).

Dans ce milieu aux pratiques étranges, un homme d'une haute intelligence, entendu aux affaires, travailleur acharné, dévoré d'ambition, se poussait à la cour, et entra grâce à Concini dans le Conseil du Roi.

Armand Jean du Plessis de Richelieu, né à Paris le 9 septembre 1585 de François du Plessis, Seigneur de Richelieu en Poitou, Grand Prévost de France, et de Suzanne de la Porte, fille de François de la Porte, avocat au Parlement de Paris, avait perdu son père en 1590. Il passa ses premières années au Château de Richelieu, puis fut mis à l'âge de neuf ans au collège de Navarre. Il se destinait aux armes. Sa philosophie terminée il entra à l'Académie, sorte de collège de la jeune noblesse, où M. de Pluvinel, écuyer du roi, enseignait l'escrime, l'équitation, les belles manières, et les règles de l'Honneur. Tout à coup son frère Alphonse, évêque de Luçon, se fait Chartreux, et pour conserver le bénéfice dans sa maison, Armand se décide, ou se résigne à être d'Eglise.

Nommé évêque de Luçon, en 1606, avant l'âge canonique, mais trop pauvre pour paraître à la Cour avec dignité, il demeure dans son diocèse, étudie, prêche, répare sa cathédrale, visite ses curés, organise des missions et compose un catéchisme.

Mais il rongé son frein. Il est impatient d'être quelqu'un. Il vient à Paris à la fin de 1613. «Il prend langue à cette date avec Concini. Celui-ci précisément semble menacé d'une disgrâce. Tous les princes quittent la cour. La guerre civile est en perspective. C'est le moment choisi par Richelieu, qui au fond ne faisait nul cas de cet Italien, pour adresser à celui-ci une lettre pleine de protestations. «Monsieur, honorant toujours ceux à qui j'ai une fois voué du service, je vous écris cette lettre pour vous continuer les assurances, car j'aime mieux vous témoigner la vérité de mon affection aux occasions importantes, que vous en offrir hors le temps les seules apparences. Je vous supplierai seulement de croire que mes promesses seront toujours suivies de bons effets, et pendant que vous me ferez l'honneur de m'aimer, que je vous saurai toujours très dignement servir».

L'évêque de Luçon s'engage à fond dans la cause du Maréchal, qui bientôt l'appellera au Ministère<sup>3</sup>.

Envoyé aux Etats généraux de 1614, il se signale comme orateur. Il est nommé la même année aumônier de la Reine Régente. En 1616 Concini le fait entrer au conseil comme Secrétaire d'Etat. Il était tout dévoué à la Reine Mère et à Concini. Il devait à ce dernier son élévation. Ce protecteur, «qu'il devait juger bientôt si sévèrement, reçoit de lui les lettres les plus plates. Ce ne sont que protestations, flatteries, serments d'éternelle gratitude. L'amitié de Concini mit l'évêque en relations constantes avec Marie de Médicis. De bonne heure la correspondance, qu'il adresse à la Reine témoigne d'une sorte d'aisance et de familiarité<sup>4</sup>.

Lopez était trop avisé pour ne pas juger utile à ses intérêts d'acquiescer les bonnes grâces du nouveau favori. Il pouvait croire que l'Evêque, choyé par la Reine Marie, soutenu par Concini, arriverait à une haute destinée. D'ailleurs Richelieu partageait l'engouement de son époque pour les pierreries. Lopez était tout indiqué pour lui donner pleine satisfaction.

<sup>1</sup> Paul Emard : *Les logis de Molière à Paris*. (Revue de France, 1<sup>er</sup> octobre 1928, n° 19). - *Dictionnaire critique* P. A. Jal article d'Aquin. - *Moreri*. - *Grande Encyclopédie*. - Saint Simon : *Mémoires*, édit. des grands écrivains de France, P., Hachette, 1888, T. I. pp. 284-288, T. III, p. 85, T. VI, pp. 43-44.

<sup>2</sup> Hayem : op. cit., p. 246.

<sup>3</sup> Gabriel Hanotaux, *Histoire de Richelieu*, op. cit., T. I., p. 142.

<sup>4</sup> Gabriel Hanotaux, *Histoire de Richelieu*, op. cit., T. I., p. 724.

Nous verrons plus tard le Cardinal user largement des connaissances de l'orfèvre, et de ses trésors. D'autre part Richelieu savait l'intimité de Lopez avec l'étrange entourage de la Maréchale, éclaboussant même la Reine Mère. Il le voyait actif, entreprenant, intelligent, serviable, entendu aux affaires, et soit qu'il l'estimât précieux comme joaillier, soit qu'il le jugeât capable de toutes les besognes, même les plus étrangères à son métier, il lui témoigna une grande bienveillance et l'attacha à sa personne.

On en a la preuve par un billet adressé à un Monsieur Maruyer en 1617.

«Monsieur Maruyer. Février 1617.

Monsieur, j'ai vu ce que vous me mandez touchant les Morisques. Il est besoin de cinq cents livres pour faire exécuter l'arrest. Je vous supplie de ne point faire de difficultés, de faire cette avance-là. Au cas que le païs ne la veuille porter, sur l'assurance que le roi vous donne d'en faire le remboursement. Cependant je demeure, etc...<sup>1</sup>

Il s'agit là évidemment du procès d'Augierfils. Qui l'a gagné ? Il semble que ce fut Lopez. S'il l'eut perdu, c'est lui qui aurait réglé les frais, pour l'exécution de l'arrest.

Tout à coup un formidable coup de tonnerre éclata dans un ciel serein, bouleversa la Cour, la ville, le pays, changea .les destinées.

Le 24 avril 1617, à dix heures du matin le Maréchal d'Ancre entra au Louvre par la porte du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, suivi d'une cinquantaine de gentilshommes. Le capitaine des gardes Vitry l'arrêta entre les deux grosses tours, lui prit le bras droit, disant : «Le Roi m'a commandé de me saisir de votre personne».

«A moi ! cria le Maréchal !»

«Personne des siens ne bougea. Il tomba frappé de plusieurs coups de pistolet»<sup>2</sup>.

Le crédit de la Reine Mère disparut. Le vide se fit autour d'elle. Pendant neuf jours elle fut comme prisonnière. Le 3 mai elle eut une entrevue avec le roi et Luynes, qui prenait le pouvoir. Elle obtint de se retirer à Blois. Richelieu la suivit.

La Maréchale fut immédiatement enfermée, par les archers de garde, dans une chambre du Louvre. Puis on la transféra à la Bastille, de là au Palais, à la Conciergerie, pendant qu'on instruisait son procès.

Le 16 juin, la Cour, les trois chambres réunies, ordonna l'audition des témoins.

On vit défiler à la barre, les aventuriers, médecins, chiromanciens, sorciers de l'entourage de la malheureuse femme, et on entendit d'étranges révélations. Sur l'ordre de la Cour, on appréhenda Lopez à son domicile rue Saint-Honoré, près la croix du Trahoir, et on le fit comparaître. Sa déposition est prudente et terne. Il raconte en détail l'affaire des Morisques, qui l'avait amené à Paris, le succès de ses démarches, le gain de son procès, ses rapports avec le Marquis de Rambouillet, qui le présenta au Maréchal. Quant à la Maréchale, il déclare ne l'avoir aperçue que deux ou trois fois. Il explique comment il fit la connaissance de Montalte par le hasard d'une rencontre, et affirme n'avoir jamais eu connaissance de la moindre opération de sorcellerie. Il ne s'occupait d'ailleurs que de l'affaire des Morisques, et de son commerce de bijouterie. On a dit que Montalte était magicien. Il l'ignore. Quant à d'Aquin, il ne le connaît que comme professeur d'hébreu.

Cette attitude habile, et sans doute quelque protection de haut lieu, lui valut l'indulgence de la cour. On perquisitionna dans son logis. L'examen de ses livres de comptes ne révéla rien de compromettant. Un mémoire pour la comtesse de Létoré, dame d'honneur de la Reine au sujet de pierreries, quelques billets analogues concernant des bijoux, ce fut tout ce qu'on trouva dans ses papiers.

On lui rendit la clé de son appartement, et on le plaça, sous la surveillance d'un archer de Monsieur le Grand Prévost de l'Hôtel du roi, Denis Bourdin.

Le Procès se termina par une sentence inique.

Le 8 juillet, la cour condamna Léonora Galigaï à avoir la tête tranchée et son corps brûlé, comme sorcière et juive, pour avoir dressé des «Nativités» et fait bénir des pigeonneaux qu'elle appliquait sur sa tête malade.

Le jugement fut exécuté le soir même. La malheureuse mourut très courageusement<sup>3</sup>.

Lopez fut bientôt débarrassé de son gardien, qui ne le gênait guère. Il reprit son commerce de diamants, sans faire parler de lui. Nous allons le retrouver en pleine faveur, au moment où Richelieu reparaisant sur la scène, devient le Ministre tout puissant.

### CHAPITRE III LE HAVRE DE GRACE — AMSTERDAM

La chaude alerte du procès Galigaï passée, Lopez reprit son commerce de pierreries. Il y ajouta les ressources de la Banque. Il prêtait de l'argent à tout le monde. En outre il entreprit la vente d'objets d'art. Il brocantait. Tout lui était bon, meubles précieux, tableaux, bibelots, tapisseries, ce que l'on appelait, des curiosités. D'une activité débordante, il augmentait sa fortune et multipliait ses relations. «Le plus riche joaillier de l'époque, il collectionnait les gemmes et les pierres précieuses en amoureux, en artiste et en homme d'affaires. Pour son argent chacun était sûr de trouver chez lui, ou par son canal de belles pierres, valant bien le prix qu'il y mettait»<sup>4</sup>. Sa renommée grandit. On trouve son nom dans les écrits du temps et dans certaines correspondances.

Guez de Balzac faisant à sa manière le modeste sur le mérite de ses lettres, dit : «Je ne pense pas que le Seigneur Lopez fut assez hardi pour me prêter vingt écus dessus ces entretiens».

Dans le roman des amours du Duc de Nemours et de la marquise de Poyanne (éd. 1715, p. 92), le Duc, consulté sur

<sup>1</sup> Collection de documents inédits sur l'Histoire de France. Avenel, *Lettres du Cardinal de Richelieu*. P. 1888, imp. Nat., 8 vol., voir le T. VIII, répertoire.

Cette lettre de février 1617, T. I, p 33 est accompagnée d'une note. Qui était ce Maruyer ? Un Maruyer plus tard premier Président du Parlement de Toulouse y mourut en 1631. Probablement cette lettre doit appartenir à l'époque du premier Ministère de Richelieu.

<sup>2</sup> Lavissee : op. cit.

<sup>3</sup> Hayem : op. cit., *Le Maréchal d'Ancre*.

<sup>4</sup> Emile Rocca, *Le Règne de Richelieu*. P., Perrin, 1906, p. 8.

la beauté d'une parure de diamants cite : «Un certain Portugais nommé Don Lopez qui s'y connaît mieux que personne»<sup>1</sup>.

Cette appellation semble singulière. Lopez, né dans le royaume d'Aragon se disait descendant des Abencerrages. Ambassadeur des Morisques révoltés, il les avait défendus dans un procès retentissant. Comment le traitait-on de Portugais, qualificatif attribué à des Juifs émigrés ? Pour le comprendre il faut remonter à l'origine de ce nom.

Après la conquête arabe en 711, les Juifs se multiplièrent en Espagne. Dès la reprise des royaumes par les Princes chrétiens, les persécutions sanglantes les assaillirent. On tenta aussi de les convertir par des exhortations, sermons, conférences obligatoires. Vincent Ferrier (le docteur Angélique), obtint de cette façon des milliers de baptêmes, plus ou moins sincères.

Beaucoup de ces nouveaux convertis continuèrent secrètement à pratiquer les rites judaïques et conservèrent en grand mystère des relations avec leurs anciens coreligionnaires. On les appela les Maranes, nom dérivé de Maran Atha (Maudit).

Les Israélites portant un nom espagnol se prétendaient des descendants de la tribu de Juda, tribu royale, et en donnaient des raisons excellentes. Ils revendiquaient très hautement, cette illustre origine.

L'inquisition introduite en Espagne en 1480 exerça d'effroyables rigueurs contre les Maranes. En 1494, Ferdinand et Isabelle chassèrent les Juifs restés fidèles au culte de Jehovah. Les Maranes demeurés en Espagne se christianisèrent peu à peu.

Les Juifs expulsés au nombre de deux ou trois cent mille affluèrent au Portugal. Là, on les persécuta cruellement, et on les empêcha de quitter le territoire, les contraignant au baptême. En 1531, l'inquisition, établie au Portugal, fit subir à ces nouveaux Maranes de cruels supplices. Après la conquête du Portugal par Philippe II, on redoubla de rigueurs. Aussi dans la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> et pendant le XVII<sup>e</sup>, nombre de Maranes quittèrent le Portugal et l'Espagne, gagnèrent la Turquie, les Indes, la Hollande et Bordeaux. Ils ne tardèrent pas à reprendre dans ces pays le culte des ancêtres.

Au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, on appela tous ces réfugiés, d'où qu'ils vinssent, Juifs Portugais, ou plus simplement les Portugais<sup>2</sup>.

Ainsi qualifiait-on Alonzo Lopez. Etait-ce justifié ?

Nous avons vu dans le mémoire, adressé à Henri IV par les Morisques, la mention que parmi les nations soulevées, on comptait quelques sectateurs de la religion du Christ, et d'autres adeptes de la loi de Moïse. Rien n'empêchait donc que l'un des plus influents et des plus riches, parmi les révoltés fut Juif ou Marane, et qu'il ait consenti, ou même sollicité, à se charger de l'ambassade auprès du roi de France. Lopez, intelligent, se doutait certainement des périls, courus par les Morisques, préparant une formidable rébellion. Ambassadeur de ses compatriotes, il devait penser ne plus revenir en Espagne, et se mettre ainsi à l'abri, quel que dût être le sort de la conjuration. Plus tard, défenseur des Morisques spoliés en Agde, il savait la considération qu'il acquerrait à la cour de France, si entichée de tout ce qui venait d'Espagne. Son acte en apparence chevaleresque était donc bien calculé.

Il exerçait une profession très répandue chez les Juifs. Au moyen âge, l'Eglise interdisait à ses fidèles le prêt à intérêts. Comme celui-ci était indispensable, on chercha un expédient. On s'avisait que la défense canonique ne concernait pas les Juifs. Aussi devinrent-ils en grand nombre argentiers (orfèvres, monnayeurs, banquiers). La pratique de cette profession ne crée pas cependant la certitude de l'origine, car malgré la défense de l'Eglise, nombre de chrétiens pratiquaient la banque, mais elle établit une présomption qui, réunie à d'autres, constitue un faisceau, déterminant la preuve.

En Espagne bon nombre de Lopez existaient, Espagnols de race, et pratiquant la foi chrétienne. Mais qu'un Lopez émigre, il y a grande chance que ce soit pour cause de religion, juive par conséquent. Au XVII<sup>e</sup>, en France, on comptait quantité de Lopez ou Lopès à Rouen, Bordeaux, Bayonne, Toulouse, la plupart Juifs ou Maranes.

La présomption la plus forte est constituée par les fréquentations habituelles. Or nous voyons Lopez mêlé à l'entourage de la Galigaï, qu'on prétendait juive, et fréquentant les Juifs, les Garcia, les Montalte, les d'Aquin, se liant même étroitement avec eux.

A ces trois raisons, il faut ajouter la voix publique. A la cour, on le traitait couramment de Juif.

Un jour, l'abbé de Cerizy et Lopez se faisaient de grands compliments, à qui passerait le premier, Chastellet, maître des requêtes, s'écria : «Le Vieux Testament va devant le nouveau».

Une autre fois, comme Lopez vendait fort cher un crucifix : «Hé ! lui dit-on, vous avez livré l'original à si bon marché».

Et encore : M. de Bautru, montrant un crucifix, à la messe, à Lopez, lui dit : «Voilà vos œuvres. - Hé, répondit celui-ci, c'est bien à ces messieurs de s'en plaindre, mais pour vous, de quoi vous avisez-vous ?»<sup>3</sup>

On le traitait ordinairement de Portugais, dit Tallemant. Il ajoute : «On voulait le faire passer pour Juif, lui qui était mahométan». Ceci est manifestement faux, car il fut enterré en sépulture chrétienne.

Enfin, un fait bien significatif, c'est une lettre de Richelieu, datée du 3 décembre 1641 adressée à Mazarin<sup>4</sup>.

«Monsieur Mazarin fera payer s'il lui plaît les deux mille francs qui sont dûs à celui qui nous a vendu le bronze et les huit têtes, s'il ne l'a déjà été. Et afin que le zèle qu'il a à ce qui touche à ses amis ne le précipite pas à faire payer cette somme de son argent, je lui envoie un billet pour le tirer de M. de Maunoy.

Il se souviendra des boîtes avec diamants pour mon portrait.

«Si le Sieur Lopez a de petites chaînes, il (Mazarin) les achètera comme pour lui, afin que je n'aie rien à démêler avec le Seigneur Hébreu».

Cette appellation est curieuse, venant de Richelieu, qui avait à cette date employé Lopez de tant de façons, comme confident et ami !

<sup>1</sup> Tallemant : op. cit.

<sup>2</sup> *Grande Encyclopédie* : article *Juifs*, signé Théodore Reinach.

<sup>3</sup> Tallemant : op. cit. L'appellation de Musulman est une singulière erreur chez Tallemant, qui ne se trompe pas ainsi dire jamais.

<sup>4</sup> Avenel, T. VI, p. 889, op. cit.



Lopez était donc Juif, fils de Marane. Marane lui-même, ou sincèrement converti. Peut-on connaître les sentiments, qui bouillonnent dans les abîmes de la conscience ?

Il vivait à la cour où on le traitait de Juif Portugais, mais avec une certaine considération, due à sa qualité d'Espagnol d'abord, ensuite à sa vaniteuse prétention de descendre des Abencerrages ; enfin en raison de ses talents, d'orfèvre, de prêteur, de brocanteur, et de ses richesses. (L'argent attire toujours le respect). En même temps on lui témoignait une familiarité dédaigneuse. On ne pouvait se passer de ses services, et on prenait vis-à-vis de lui des airs protecteurs. On le lardait d'épigrammes, dont il s'accommodait fort bien, et on admirait sa fortune.

Très serviable il se rendait utile à tout le monde.

En 1682 Nicolas Claude de Fabri, Seigneur de Peiresc, conseiller au Parlement d'Aix, grand voyageur, Prince de l'érudition, possédant un savoir encyclopédique écrivait à son frère M. de Vallavez à Aix<sup>1</sup>.

«J'ai reçu par Monsieur Paradis votre paquet de l'Isle (sur Sorgues) le 27 du passé. Monsieur de Lopez le lui avait baillé à Briare (Loiret) et vous remercie de la relation de Savoye... etc.».

Le même Peirese écrivait en 1624 à son frère.

«Enfin je vous remercie du soin que vous avez eu de toutes mes lettres et commissions, et des nouvelles particulières, que vous avez pris la peine de m'écrire, lesquelles m'ont fait admirer l'état présent des affaires...

Il y avait plus de 8 à 10 jours, que la nouvelle de l'emprisonnement de ce Lopez, avait été portée en cette ville, comme en volant, sans savoir par qui.

Je voudrais savoir le jour précis de sa captivité pour en juger mieux, car si tant de monde est embarrassé à cette lessive, je ne sais s'il n'y aurait point quelque Provençal.

Ecrit d'Aix, le samedi soir, 27 juillet 1624».

Quel personnage était donc devenu Lopez, pour qu'un fait de si minime importance, l'arrestation d'un marchand, fut transmis aux quatre points cardinaux, on ne savait par qui, comme en volant ! La Renommée aux cent voix clamait cette nouvelle surprenante dans le pays entier.

C'était une amusante affaire où se trouvait mêlé le Maréchal de Bassompierre. Bassompierre, le brillant officier aux beaux états de services, le fastueux ambassadeur, le héros de maintes aventures galantes, l'homme d'esprit, le joueur, le coureur de ruelles et de tripots, le Bassompierre de Châteaubriand, amoureux d'une belle lingère, à l'enseigne des deux Anges, près du Petit pont, allant à un rendez-vous dans la rue Bourg-l'Abbé, proche des Halles, auprès de la rue aux Ours<sup>2</sup>.

Le premier Ministre, le Marquis de la Vieuville lui en voulait. Orgueilleux, brutal, inconsideré en ses propos, même sur le Roy Louis XIII, La Vieuville «de connivence avec son beau-père, le trésorier de l'épargne Beaumarchais, faisait des affaires avec des financiers. Chose plus grave, il ne payait pas les pensions, même des grands seigneurs, comme Bassompierre. A ceux qui réclamaient leurs arrérages, il répondait, suivant l'époque de l'année «qu'il se nommait Janvier, et non pas Octobre, qu'il est la Vieuville, et non pas argent»<sup>3</sup>.

Le Maréchal protesta énergiquement. La Vieuville outré voulait le perdre. Il l'accusa de trahison, le prétendit à la solde de l'Espagne, et chercha des preuves pour le faire arrêter. Il s'avisait que Bassompierre fréquentait beaucoup Lopez. Celui-ci étant Espagnol, on ne pouvait douter qu'on ne trouvât chez lui des témoignages certains de la culpabilité du Maréchal.

La Vieuville commit un certain Le Doulx pour examiner l'affaire<sup>4</sup>.

Celui-ci perquisitionna dans le logis de Lopez rue Saint-Honoré, s'empara de ses papiers, et dans le livre de comptes il découvrit cette note : - Guadameciles por et Senor Bassompierre 40.000 Maravedis.

Voilà mon homme aux anges ! Un Espagnol évidemment, un banquier nommé Guadameciles avait payé au Maréchal 40.000 Maravedis, soit 200 écus, par l'entremise de Lopez. La chose était claire, le crime avéré. Lopez fut mis en prison, et sans tarder Le Doulx rendit compte de sa trouvaille. La Vieuville armé de la lettre du Maître de requêtes, courut chez le roi, montra la fameuse phrase, insista pour l'arrestation du Maréchal. Le roi, lut, relut, retourna le texte dans tous les sens, et voulant pousser l'affaire à fond, décida qu'avant d'agir, il fallait savoir qui était ce Guadameciles. Une fois le personnage identifié, on arrêterait le Maréchal.

Le Doulx fit comparaître Lopez. Le rusé orfèvre demanda l'assistance du Marquis de Rambouillet, son protecteur, qui entendait l'Espagnol. On le convoqua. Le Maître de Requêtes lui exposa l'affaire, lui dit la grave accusation de trahison, enfin lui montra le livre de comptes et s'écria : Monsieur ! qu'y a-t-il de plus clair que Guadameciles ?

Le Marquis se mit à rire et lui répliqua : Mais Monsieur, ce sont des tapisseries de cuir doré, qu'il a fait venir d'Espagne pour Monsieur de Bassompierre.

Le Doulx ne voulait rien entendre : Comment ? Mais Guadameciles est un nom propre. Guadameciles, Guadameciles ! C'est un banquier espagnol.

Devant cet entêtement M. de Rambouillet envoya quérir un dictionnaire espagnol, et Le Doulx demeura interdit en lisant la traduction<sup>5</sup>.

«Notre magot prit pour ce coup

Le nom d'un port pour un nom d'homme».

écrivait quelques années plus tard le bon La Fontaine, dont le singe sauvé par un Dauphin, prenait le Pirée pour un

<sup>1</sup> Collection de documents inédits sur l'histoire de France. *Lettres de Peiresc*, T. VI, PP. 34-61, Eugène Sue. Imprimerie Nat., 1888.

<sup>2</sup> Châteaubriand, *Mémoires d'Outre Tombe*, éd. Biré, P., Garnier, T. I, p. 199.

<sup>3</sup> Lavisso : op. cit., T. VI, 2<sup>e</sup> partie, p. 228.

<sup>4</sup> Claude le Doulx, écuyer puis chevalier, seigneur de Malleville, Outrebois, etc., d'abord Lieutenant au Baillage d'Evreux puis maître des requêtes.

<sup>5</sup> Tallemant : op. cit. – Bassompierre, *Mémoires* (Michaud et Poujoulat), année 1624, p. 236.

homme.

«De tels gens il est beaucoup  
Qui prennent Vaugirard pour Rome,  
Et qui caquetant au plus dru,  
Parlent de tout, et n'ont rien vu !»<sup>1</sup>

Lopez fut aussitôt relâché.

Mais le plus piquant de l'affaire ce fut que Le Doulx lui avait pris pour quatre mille livres de bagues. Voulait-il emprisonner Lopez pour se faire remettre sa dette ?

Cette petite aventure se passait au mois de juillet 1624. Un mois après un événement d'une autre importance arrivait à Paris.

Richelieu, nommé Cardinal en 1622, entré dans le conseil du roi le 24 avril 1624, remplaçait La Vieuville le 13 août de la même année. Chargé des destinées du pays, il devait garder le pouvoir dix-huit ans, et ne le quitter qu'à sa mort.

Dès qu'il fut le Maître, un de ses premiers soins fut la création d'une marine. Tout était à faire. Il pouvait dire à Louis XIII, «que son père n'avait pas un seul vaisseau»,

Il commença par acheter au Duc de Montmorency la charge d'Amiral de France en 1626, et l'année suivante il en étendit les attributions en prenant le titre de grand maître-chef et surintendant de la navigation et du commerce.

D'immenses travaux étaient nécessaires pour mettre en état les côtes et les ports, construire des navires, les armer, former des équipages et des officiers. Il fit acheter à l'étranger, principalement en Hollande des canons et des bateaux, et ordonna l'inspection des côtes, afin d'être renseigné exactement sur la situation des défenses.

La ville et le port du Havre attirèrent particulièrement son attention. Il en acheta le gouvernement à Villars Brancas, et voulut en faire un grand port de guerre et de commerce.

Le Havre datait de François I<sup>er</sup>.

«Des lettres patentes de François I<sup>er</sup> avaient décidé de la création du Havre.

L'initiateur de l'entreprise, et l'agent le plus dévoué de sa réalisation fut Guillon-le-Roy, seigneur de Chillou et de Medon, vice-amiral de France, aïeul du Cardinal de Richelieu.

Guillon-le-Roy était Poitevin. Il acheta à Gaston de Brézé la Seigneurie d'Orche, et devint par suite de cette acquisition, maréchal héréditaire de Normandie, et capitaine d'Honfleur.

Il expliqua au roi la nécessité de la création d'un port franc, vaste, plus profond, plus avancé vers la mer que Honfleur, Harfleur et Quillebœuf. Ce port s'appela le Havre de Grâce.

Le 2 mars 1517 Guillon-le-Roy signa au nom de François I<sup>er</sup>, les contrats, qui devaient bientôt animer cette solitude.

Le 24 octobre 1518 la nef du roi, l'Hermine, entra dans le nouveau port. Elle était commandée par François du Plessis de Richelieu, gendre de l'amiral Guillon-du-Roy et grand-père du Cardinal.

Dès 1626 la pensée de Richelieu se fixa sur l'œuvre du développement et de la grandeur de la ville. Il la marqua de son empreinte, il la trempa de son énergie et de son activité.

Il confia à ses meilleurs amis et serviteurs, le commandeur de la Porte, M. de Portescuiere, le Cardinal de Sourdis, le soin de veiller sur la prospérité du Havre<sup>2</sup>.

«On dit qu'il avait considéré le Havre comme un port militaire. Cela n'est pas exact, car il écrit lui-même que le roi lui avait mis le Havre entre les mains, «pour y établir le commerce». Mais il menait de front toutes les tâches, et en ces temps difficiles, où la France était dans le travail de son unité et de sa grandeur, il faisait appel au Havre pour tous les services».

Nous en avons une confirmation éclatante dans le soin qu'il mit à s'informer de l'état du Havre, non seulement comme place de guerre, mais aussi comme port de commerce. Les trois personnages qu'il avait choisis pour veiller sur la prospérité du Havre, étaient sans doute plus militaires que commerçants, il lui fallait des renseignements, venant de quelqu'un, compétent pour les choses du commerce. Il envoya Lopez.

Il le connaissait bien. Il l'avait jugé habile, tenant de sa race une rare aptitude aux affaires, capable de lui donner des indications précises sur les mesures, propres à assurer le développement du Havre, comme port de commerce. Il le chargea de cette enquête en 1626. Il lui ordonnait de ne point s'occuper de la question militaire, dont les gens de métier sauraient l'instruire parfaitement.

En 1627 il reçut de Lopez un rapport détaillé et curieux, intitulé :

«Mémoire de l'estat auquel Alphonse de Lopez a trouvé la ville et le port du Havre de Grâce, et des moyens qu'il estime nécessaires pour remettre la ville et port, et particulièrement d'y établir le négoce»<sup>3</sup>.

Il convient d'abord, dit-il, d'agrandir, d'approfondir et de réparer le port, qui peut devenir le plus sûr et le plus célèbre de l'Europe, puis chasser quantité de vagabonds et de gens de la religion réformée, qui occupent inutilement la ville à demi ruinée.

Il conseille l'établissement d'un canal, allant de Harfleur au Havre, fournissant la ville d'eau douce, et portant bateaux.

Au long du canal on établira des manufactures. Il insiste surtout sur des raffineries de sucre. Elles existaient surtout en Flandre et en Hollande. En en créant au Havre, on ruinerait ces derniers, et on attirerait en France l'argent qu'elles drainent au profit de ces pays.

Puis, pour attirer les navires, il faut leur donner les mêmes exemptions qu'à Saint-Malo, la Rochelle et autres. Enfin on accordera aux marchands, qui s'établiront au Havre la remise de la moitié ou du tiers des droits d'entrée et de sortie,

<sup>1</sup> Lafontaine : Le Singe et le Dauphin.

<sup>2</sup> Gabriel Hanotaux, *L'énergie Française*, un port., P., Flammarion, p. 237 et s.

<sup>3</sup> Bibliothèque Inguimbertaine ((Carpentras), registre des correspondances de Peiresc, n° 1775, fol. 202-203 (voir l'appendice pour le texte complet, n° IV).

pendant dix années. Les Fermiers des droits n'auront pas à se plaindre puisqu'ils regagneront ce qu'ils perdront, par la multiplicité des ventes.

Principe remarquable, que nombre de nos commerçants actuels devraient bien méditer, et qui revient à dire, vendre bon marché pour vendre beaucoup ; faire un gain modeste sur chaque article, mais considérable par la quantité, plutôt que faire un gros bénéfice sur un article, mais perdre à cause de la médiocre vente.

Lopez propose ensuite toute une organisation de dépôts de marchandises pour les vendre dans l'intérieur, puis la création de Halles, l'extension des foires déjà existantes, et l'établissement d'une juridiction analogue à celle de Paris et de Rouen.

Enfin pour attirer les étrangers, il sera nécessaire de décider que les nobles étrangers, qui voudront s'établir au Havre, pour y faire du commerce ne dérogeront pas. En terminant, le bout de l'oreille perce dans la recommandation, de mettre sous la protection et sauvegarde du roi, les marchands Portugais (lisez les Juifs Portugais) qui viendront s'y établir : «Comme ceux de Rouen, qui font un grand commerce, et font augmenter de deux tiers les fermes du roi».

Une des propositions les plus importantes de Lopez était la création du canal, établissant une communication de Hanfleurl à la mer au lieu dit le Havre de Grâce.

Un projet primitif avait été conçu en 1517. Lopez le reprend et en démontre son utilité.

On en reconnut bien l'intérêt, mais d'autres soucis empêchèrent son exécution.

Ce ne fut qu'en 1666 que l'on commença les travaux, sur les plans de Vauban, Colbert l'inaugura, terminé à peu près, en 1683. Il partit d'Harfleur sur une petite barque et descendit jusqu'au Havre<sup>1</sup>.

Tout était donc à créer au Havre, ainsi que pour la marine de guerre, et Richelieu mettait à cette dernière tous ses soins.

On manquait de bateaux, de canons, de poudre. Le Cardinal en fait acheter en Hollande. Il écrit à M. d'Espesses ambassadeur à la Haye de s'en occuper. Il demande cent milliers de poudre, cinquante canons de 18 et de douze et des canonnières<sup>2</sup>. Il écrit : «Le Roy ayant pris le dessein de se rendre puissant sur mer, il ne le quittera pas»<sup>3</sup>.

Il continue en 1627 ses pressants appels<sup>4</sup>.

Il annonce le départ pour la Hollande du capitaine Gentillot, capitaine de marine qui avait sa confiance. Celui-ci dès son arrivée achète un petit navire pour transporter au Havre le sieur de Rivière et quelques canonnières pour fonder une école<sup>5</sup>. Mais les Dunkerquois capturent le vaisseau<sup>6</sup>. Enfin rien ne réussit. Il faut un homme entendu, et Richelieu écrit à son oncle le commandeur de la Porte, qu'il envoie en Hollande quelqu'un, qui saura débrouiller les choses, et activer les achats. C'est Lopez.

Celui-ci gagne rapidement la Hollande. Dès son arrivée il annonce au Cardinal ses premières démarches<sup>7</sup>. Le Cardinal lui répond aussitôt.

A Lopez 7 novembre 1627<sup>8</sup>.

«Si le vaisseau dont il écrit est bon pour la guerre, qu'il soit neuf, c'est-à-dire n'ayant que deux, trois ou quatre ans au plus, soit artillé de fonte verte, la plus grande part, il le peut acheter, à la charge de le faire rendre à Brest ou à Morbien à leurs périls et fortunes. Il en fera le prix aux meilleures conditions qu'il pourra, et qu'un tel vaisseau mérite bien. Qu'incontinent il l'aura vu, il nous envoie un courrier, pour en mander les particularités.

Je n'entends pas qu'il achète des flûtes, mais bien pourra-t-il en envoyer deux ou trois, chargées de mâts de navires, dont nous avons bien à faire. Qu'il nous faut lesdits mâts pour différentes grandeurs de vaisseaux, les uns pour un vaisseau de six cent tonneaux, qu'on fait à Nantes, les autres pour cinq vaisseaux de quatre cent cinquante tonneaux. Que le plus tôt qu'il pourra envoyer les mâts sera le meilleur.

Je parlerai à M. le Garde des Sceaux de l'arrêt qu'il désire pour le faire donner pour les marchandises de débris !!! (incompréhensible) étant bien raisonnable, qu'il soit remboursé des avances qu'il a faites».

On voit ce que Richelieu attend de Lopez. Une entente sérieuse en affaires. En outre nous apprenons que ce dernier fait des avances de fonds. Nous le verrons à partir de cette date prêter constamment au roi, et prêter pour les achats des sommes considérables.

Cependant les courriers se succèdent rapidement. Les 14 et 29 décembre<sup>9</sup> et le 7 janvier 1628<sup>10</sup> le Cardinal recommande à Lopez et Gentillot d'acheter sept vaisseaux tous armés, équipés, 200.000 milliers de poudre, du cuivre, toujours à condition que les Hollandais les conduisent dans les ports de France.

Le 21 juin il leur enjoint d'envoyer promptement au Havre et à Nantes cinquante canons, et le 6 janvier il adresse à Lopez une lettre d'un haut intérêt, qui nous donne exactement les besoins de la marine naissante, et les procédés du Cardinal pour sa reconstitution<sup>11</sup>.

«Monsieur, j'ai reçu vos lettres par votre courrier, et vu toutes les particularités que vous me mandez ; sur quoi je vous dirai pour toute réponse, que vous devez réduire tous les achats que vous avez ordre de faire à ce qui s'ensuit, savoir :

<sup>1</sup> Note envoyée par l'érudit docteur Leroy du Hâvre.

<sup>2</sup> Archives des affaires étrangères, *Mémoires et Documents*, France, T. 246, fol. 150 et s. (Lettres du 10 octobre 1926, 4 novembre, 1, 4, 6 décembre).

<sup>3</sup> d° lettre du 24 décembre 1926.

<sup>4</sup> d° janvier 1627, 7 mars, 17 avril, 24 mai.

<sup>5</sup> Archives des affaires étrangères, *Mémoires et Documents*, France, T. 246, fol. 150 et s. (lettre du 21 avril 1627).

<sup>6</sup> Archives affaires étr., France, T. 246, 24 mai.

<sup>7</sup> Lettre non retrouvée mais la réponse du Cardinal en fait saisir la teneur.

<sup>8</sup> Avenel : op. cit., T. II, p. 619.

<sup>9</sup> Arch. aff. étr., Hollande, 1627, fol. 357-364.

<sup>10</sup> Arch. aff. étr., France, T. 789, fol. 13. - Avenel, T. III, fol. 7.

<sup>11</sup> Avenel : op. cit., T. III, p. 4.

«A quatre vaisseaux de guerre de 500 tonneaux, s'il se peut ou au moins de quatre à cinq cent tonneaux, tels que vous estimerez plus à propos d'acheter, équipés de toutes choses, et artillés de fer coulé d'Angleterre de 12 et de 8 livres de balles.

«A deux autres vaisseaux, désignés dans votre mémoire<sup>1</sup> dont l'un a déjà servi, et a fait un voyage dans la mer méditerranée, qui est d'Inchuse<sup>2</sup> et porte vingt-quatre pièces de canon et double équipage, lequel ne me semble pas trop cher à 30.000 livres, vu que vous le représentez en très bon état, particulièrement si le canon, qui est sur ledit vaisseau est de 11 livres de balles. Et l'autre appartenant à Frédéric Prost de 400 tonneaux, équipé, doubles voiles, ancres et cordages avec son bateau, qui ne me semble pas trop cher à 16 ou 17.000 livres.

«Quant au grand vaisseau qui est à Lubeq, nommé la Pomme d'or, si vous apprenez certainement qu'il soit bon, bien renforcé, bien équipé et artille de bon canon, et que l'on le veuille bailler pour 40.000 livres, rendu au Morbien à leurs risques, vous en ferez marché.

«Il suffira pour cette heure, que vous nous envoyiez les cent milliers de cuivre, que vous avez achetés.

«Mais d'autant que Gentillot me mande, que de cent pièces dont, il a marché passé, il y en a plus de soixante faites, je vous prie faire visiter ledit canon, et étant bon, faire marché à des Hollandais, qui le rendent à leurs risques dans le Havre.

«Gentillot me mande qu'il y en a quarante qui le veulent entreprendre. Vous me ferez très grand plaisir de faire peser tout ledit canon, ajouter ce que j'en devrai de reste et le payer, ou en donner assurance, selon ce que vous l'estimerez meilleur, pourvu que les Hollandais soient obligés de le rendre à leurs risques et périls dans le dit lieu du Havre.

«J'écris à Gentillot lui mandant, que vous donnerez ordre au paiement desdits canons, pourvu qu'on les rende dans le Havre au risque des Hollandais.

«Je vous prie, dépêchez cette affaire.

«J'eusse désiré cent milliers de poudre, menue-grenée mais prévoyant qu'il y a assez d'achats à faire de choses ci-dessus pour employer l'argent que nous avons destiné, il vaut mieux faire venir des canons et ne prendre point de poudre.

«Vous prendrez bien garde de n'acheter rien, qu'à condition que les Hollandais le rendent dans nos ports à leurs risques, savoir la Rosette dans le port de Havre de Grâce, la poudre dans Brouage, s'il se peut, ou à Nantes, et les vaisseaux au Morbien.

«Vous ferez aussi venir force câbles de mâts, des ancres et cent milliers de mèches.

«J'approuve fort la proposition que les marchands flamands vous ont faite, touchant l'entretènement des navires de guerre de sa Majesté, et d'établir pour cet effet des magasins aux ports de France, où ils mettraient des marchands français pour leurs facteurs, qui distribueront ce qu'il faudra aux vaisseaux. C'est pourquoi vous verrez quelles conditions ils désirent faire le dit établissement, et m'enverrez ample projet de leurs propositions, et ce que vous estimerez raisonnable en icelles. C'est tout ce que j'ai, à vous dire maintenant, sinon que je suis,

«Monsieur,

«Votre plus affectionné Ami.

Le Cardinal de RICHELIEU.

«J'écris à M. d'Espesses pour qu'il vous favorise comme étant envoyé pour les affaires du roi.

«Au camp de la Rochelle, 6 janvier 1628».

Richelieu insiste sur la livraison des achats dans les ports de France afin qu'ils ne soient pas pris en mer par les Anglais, d'où grosse perte, le paiement ayant été exécuté à la livraison.

Quelle confiance le Cardinal témoigne-t-il à Lopez ! Gentillot passe au second plan. Lopez est recommandé comme envoyé pour le service du roi. Il a plein pouvoir pour examiner, apprécier et décider. La lettre est toute entière de la main du secrétaire, mais le Cardinal a écrit lui-même les mots :

«Votre plus affectionné Ami» et la signature.

Quelle vanité devait gonfler l'orfèvre, le Juif Portugais de se voir ainsi traité !

Cependant Richelieu écrivait à Gentillot, pour le prévenir que Lopez ferait essayer le canon, et se chargerait de tous les paiements<sup>3</sup>.

Tout à coup le crédit du capitaine baisse, que se passe-t-il ? Une lettre perdue du 16 janvier nous aurait sans doute renseignée. Gentillot a-t-il été trop vite ? a-t-il commis des imprudences, de mauvais marchés ? Nous verrons plus tard qu'il avait un caractère brouillon, disposé aux procès.

Le 22 janvier le Cardinal mande à Lopez<sup>4</sup>.

«Vous me ferez grand plaisir de me tirer de l'affaire Gentillot. Vous verrez le contrat que j'ai fait avec lui. Il a reçu dix mille écus dessus. Je voudrais bien avoir du canon pour mes dix mille écus, et n'achevez point pour le reste du contrat. Si aussi le canon est bon je ne fais nulle difficulté de le prendre. Pourtant faites-le éprouver en vertu du pouvoir que je vous envoie.

Si le canon n'est pas bon, faites sommer Gentillot de satisfaire à son contrat, et trouvez l'invention de le faire casser et de sauver les dix mille écus, que nous avons avancés».

Il continue sur les achats de canons, de mèches, de mâts, de câbles etc... puis :

«Vous me ferez plaisir d'acheter deux cent pièces de canon de fer d'Angleterre du meilleur et du plus beau de 8 à 12 livres de balles».

Le 7 mars Richelieu prévient Lopez<sup>1</sup>, qu'avant de venir en France, il achète trois cent milliers de cuivre avec un an ou

<sup>1</sup> Ce mémoire n'a pas été retrouvé. La réponse du Cardinal supplée à sa perte.

<sup>2</sup> Enkhuisen sur le Zuiderzée dont le port très important avait une fonderie de canons.

<sup>3</sup> Avenel : op. cit., T. III, pp. 7-9. Archives aff. étr. France, T. 789, fol. 14, 20, 22.

<sup>4</sup> Avenel : op. cit., T. III, p. 11.

six mois de crédit. Il ajoute «Je vous en prie comme d'une chose fort importante au service du Roi».

Enfin tout allait bien. Lopez ayant terminé ses achats en Amsterdam, M. d'Espesses notre ambassadeur, le mande à la Haye pour prendre le passeport, qu'il a sollicité, nécessaire pour l'expédition des navires et munitions<sup>2</sup>. Il apprend là que le Prince d'Orange avait promis son appui auprès des Etats de Hollande, pour obtenir ledit passeport, mais que la question n'avait même pas été mise en délibération, faute du nombre nécessaire de membres de l'assemblée.

Ceci sembla bizarre. L'Ambassadeur demanda énergiquement le passeport «retardé par les injustes et non imaginables difficultés» et il entend : «que les Etats aurons pour le sieur Lopez, les mêmes égards que pour lui».

Prières et menaces restent vaines. M. d'Espesses le prend de haut. Le 23 mars<sup>3</sup> il se plaint vivement aux Etats des promesses non suivies d'effet. Il ajoute en terminant «considérant combien le temps qu'on nous fait perdre par de belles paroles est préjudiciable au service du Roi mon maître, et tournerait à mon dommage particulier, si mes diligences n'avaient été exactes au dernier point, je déclare à vos Seigneuries, que l'Honneur du Roi ne permet pas, que je parle davantage dudit passeport, que sa Majesté aurait facilement le besoin de vous requérir, sans la confiance, qu'il a en votre République, sur quoi je ne souffrirai pas que le Sieur Lopez attende de passer le jour de samedi prochain 23 mars 1618 à la Haye.

Il vaudrait mieux que ledit passeport eut été accordé avant-hier que hier, hier qu'aujourd'hui, et aujourd'hui que demain. Et même sitôt qu'il a été demandé. Je ne souffrirai pas que ledit Seigneur Lopez achève de passer le jour de samedi prochain en ce lieu».

Cette menace resta sans effet !

Evidemment une cabale était montée soit contre la France, soit contre le Cardinal, engagé au siège de la Rochelle, soit contre Lopez. L'Ambassadeur ne s'en rendait pas un compte exact. Il ne comprenait rien à pareille mauvaise volonté, lorsque tout à coup il apprend le motif vrai. «Parmi les causes du retardement du passeport, dit M. d'Espesses, dont aucune n'a jamais pu me satisfaire en aucune manière, pas même goûter celle que M. le Comte de Culembourg<sup>4</sup>, prit la peine de m'exposer chez moi le 2 de ce mois. Il y avait eu du mécontentement de voir traiter en cet état un homme de nation si ennemie».

On voulait sans doute parler de l'Espagne, et l'ambassadeur :s'indigne. Il défend Lopez devant les Etats.

«Il a été choisi, dit-il, pour servir comme un ami sacré à l'effet que vous savez pendant de si périlleuses agitations».

Il rappelle certainement l'affaire des Morisques ; pour affirmer son dire, il fait venir Lopez, le présente à l'assemblée. «Et comme on le laissait debout et découvert, contre toute la civilité ordinaire de ce lieu, j'eus soin avant toutes choses, de dire que c'était un gentilhomme, Arragonais de naissance, mais très bon Français, et dont en cette qualité il avait plu à sa Majesté de se servir en choses importantes, et aussitôt on le fit couvrir».

Il ajoute : «J'aurai que dire sur les Portugais, et Arragonais, mais l'on m'entend assez. J'ai dit Arragonais et non Castil-lan et Espagnol... J'aurais honte de descendre à de si petits éclaircissements sans l'iniquité des temps, qui m'imposa cette nécessité»<sup>5</sup>.

Cependant le passeport n'arrive pas, et le 10 avril M. d'Espesses, en annonçant aux Etats son départ en congé, leur dit, qu'il désire «que la Bienséance ne soit pas diminuée par des difficultés, qui sans doute ne plairont pas en France !»

Il est allé voir Lopez, qu'il a trouvé malade. Celui-ci «a eu la fièvre, en partie du travail, en partie du déplaisir, et avait été saigné le matin»<sup>6</sup>.

Avant de partir, il a, au sujet de ce malheureux passeport une conférence avec le Comte de Culembourg et deux députés. Sur la fin de l'entretien il fait entrer Lopez «qui ne s'épargna pas à son devoir» et dit tout ce qu'il put des affaires du roi, nécessitant un passeport.

On lui laisse penser qu'on attend le retour du Prince d'Orange, alors absent, pour prendre une décision.

Ces attermoiements, ces faux-fuyants, ces hésitations ne plaisent pas au Cardinal qui écrit le 5 mai 1628 :

«A Monsieur le Prince d'Orange»<sup>7</sup>.

«Monsieur,

«Ayant su que l'on a refusé au Sieur Lopez un passeport pour faire venir quelques vaisseaux, qu'il a achetés, je prends la plume pour vous conjurer de lui faire accorder en cela ce qu'on lui a dénié. Ce que je me promets d'autant plus volontiers, qu'outre que vous trouverez ma prière juste, vous serez bien aise, je m'assure, de me donner un témoignage, de votre affection à cette occasion, qui m'obligera à vous témoigner en celles, qui se présenteront, de vous servir le res-sentiment que j'aurai de cette courtoisie, comme étant,

«Monsieur,

«Votre très affectionné Serviteur. »

En réponse le Prince d'Orange écrit au Cardinal le 10 mai<sup>8</sup>.

«Qu'on eut été bien aise d'accorder le passeport, mais que MM. des Etats se trouvent entrepris par quantité de na-vires Dunkerquois et qu'ils attendent tous les jours une grande flotte pour s'opposer à toutes ces forces hostiles».

Ces raisons paraissent peu solides, et le temps s'écoulant sans que l'on peut obtenir autre chose que ces faux-fuyants, le roi écrit directement le 4 juillet 1628<sup>9</sup>.

<sup>1</sup> Avenel : op. cit., T. III, p. 57.

<sup>2</sup> Arch. aff. étr. Hollande, T. II, 27 février, fol. 390 ; 13 mars, fol. 404 ; 20 mars, fol. 409 ; 21 mars, fol. 411.

<sup>3</sup> Arch. aff. étr. Hollande, T. II, fol. 412.

<sup>4</sup> Président des Etats Généraux de la Hollande.

<sup>5</sup> Proposition du 29 mars 1628 aux Etats de Hollande. Arch. aff. étr., T. II, fol. 413.

<sup>6</sup> Hollande, T. II, proposition du 10 avril, fol. 422 et lettre au Roi, fol. 427.

<sup>7</sup> Avenel : T. III. 103. Arch. aff. étr. France, 1628, T. 789, fol. 113.

<sup>8</sup> Hollande, T. II, folio 436.

<sup>9</sup> Avenel : T. III, p. 124. Arch. aff. étr., France, 1628, T. 789, fol. 148.

«A Monsieur le Prince d'Orange,

«Mon Cousin. Renvoiant en Hollande le Sieur de Loppes par qui j'écris aux Sieurs des Etats, j'ai bien voulu vous faire aussi cette lettre, pour vous prier de favoriser envers eux les instances, que je lui ai commandé de lui faire de ma part, en sorte que faisant cesser la juste plainte, que j'ai lieu de faire d'eux, j'en aye promptement la satisfaction que je désire.

«Je vous avoue que je ne puis ; que je n'aye beaucoup de ressentiment du procédé, qu'on a gardé en cette occasion, en ce qui me touche, et qu'il me serait impossible de les voir continuer, et croire que lesdits Sieurs des Etats affectionnassent mes affaires, comme je les ai obligés et le veux faire encore, sur l'assurance que j'ay, qu'ils m'en donneront sujet.

«Vous prendrez créance en ce qu'il vous dira sur ce sujet, et m'y rendant un effet de l'affection, que vous m'avez témoignée avoir au bien de mon service, je vous assurerai que vous en recevrez de ma bonne volonté en votre endroit, en toute occurrence, ou j'aurai moi-même de vous la faire paraître, priant sur ce Dieu...

«Louis».

Cette lettre resta sans effet. Nous n'avons point trouvé de réponse, et le passeport ne fut point délivré.

Lopez se rendit à Paris où il demeura quelques jours. Il avait besoin d'argent pour régler tous ses achats, puis sans doute il devait s'occuper de ses affaires personnelles et de son commerce de diamants. Il obtint non sans difficultés, dit-il, les crédits nécessaires, et regagna la Hollande en passant par Rouen et le Havre.

Dès son arrivée à la Haye, M. de Bangy qui avait remplacé M. d'Espesses à l'ambassade, lui fit avoir une audience des Etats. Il y fut bien reçu, tant par le Prince d'Orange que par ces Messieurs, comme envoyé de sa Majesté. Il leur présenta des lettres d'introduction et leur donna à entendre le ressentiment que sa Majesté avait eu du refus, qu'ils ont fait de donner un passeport pour ses navires, canons et autres équipages.

Il demanda de nouveau ce passeport. Les Etats lui enjoignirent de faire sa demande par écrit. C'était un nouvel échappatoire. Mais Lopez s'y attendait. Séance tenante, il leur présenta un mémoire écrit «qu'il tenait tout prêt à la main». Comme il les pressait pour avoir une réponse, leur greffier vint lui dire de leur part, qu'ils le priaient d'attendre jusqu'au 22 ou 24 du mois de novembre, date de la réunion de l'assemblée générale des Etats de Hollande.

Sur ces entrefaits «Les très agréables nouvelles arrivèrent de la réduction de la Rochelle en l'obéissance du Roi<sup>1</sup> de quoi je me suis grandement réjoui et avec vous, Monseigneur, s'écrie Lopez, de la gloire, avantages et Honneurs que le Roi et tous ses ministres ont acquis», et il dit naïvement mais avec une pointe de raillerie «La nouvelle me fut aussi agréable, que déplaisante à tous ces messieurs de par deçà, qui n'ont pu cacher leur rage et fâcherie, qui ont été tempérés, par la prise que les navires de la compagnie des Indes occidentales a fait des gallions et flotte de l'Espagne qui est la plus grande et heureuse prise, qui jamais ait été. On veut dire qu'elle vaut 5 ou 6 millions d'or... La mer étant libre nous pourrions faire passer les navires et toutes choses avec plus de sûreté».

Enfin il se prépare, paie les dettes de certains envoyés chargés d'achats, débrouille des contrats imprudemment passés, et il espère pouvoir bientôt tout envoyer en France<sup>2</sup>.

Lopez était trop optimiste. Il croyait à la réussite, mais l'Ambassadeur n'en jugeait pas de même.

Le 30 novembre il écrit.

«Ce que je vous disais avoir été répondu au Sieur Lopez en le remettant jusqu'à l'assemblée générale des Etats de Hollande qui commença le 20, m'a été un ferme avertissement de prendre aussi patience, laquelle, pour dire le vrai, commence à me sembler un peu longue, estimant que ces Messieurs devraient bien sur un premier office, et en choses que la raison et le respect du Roi rendent recommandables, un peu plus avancer leurs résolutions ; dont je suis contraint de remarquer la longueur, pour ma décharge et aussi pour servir selon l'occasion, et que le cas y écherra le fondement, pour dilayer celles que leurs ambassadeurs peuvent attendre, sur les affaires qu'ils ont à négocier»<sup>3</sup>.

Ces menaces de représailles ne firent aucun effet. Lopez écrit d'Amsterdam, le 4 décembre, que les Hollandais s'inquiètent du retard pour la rentrée de leur flotte, commandée par Pieterseen Heygue, convoyant les gallions d'Espagne capturés. Ils croyaient que les Dunkerquois et les Biscayens, étant sortis pour le rencontrer, il n'en fut résulté quelque perte»<sup>4</sup>.

Leurs angoisses les empêchaient de penser à autre chose. Aussi Lopez «serait depuis longtemps parti, si les Etats ne rendaient aucune réponse à ses demandes réitérées, ainsi que M. de Baugy le signale au Cardinal, et la véritable raison est que les Etats veulent attendre pour voir ce qui résultera de l'accommodement avec les Anglais».

Soudain une nouvelle affaire arrive à la traverse.

Un certain capitaine Manuel, envoyé du Havre est «malade d'une maladie qui traîne depuis longtemps, et maintenant il tient le lit non sans péril».

Lopez doit rester pour liquider les affaires dont était chargé le capitaine. En même temps, il lui faut arranger aussi les affaires de Gentillot qui «procède à son accoutumée, et tâche d'embrouiller et d'embarrasser tout». Le voilà parti sur le compte du malheureux Gentillot, qui ne semble pas du tout fait pour le métier d'acheteur. Ce n'est pas chez Gentillot méchanceté ou fourberie, c'est un brouillon, qui pour l'heure a une peur terrible d'être arrêté sur l'ordre du Cardinal. Il se rendait compte de toutes les sottises qu'il avait faites. L'arrêter serait le meilleur parti à prendre, dit Lopez, pour le faire rentrer en France, et se débarrasser de lui. Tout en écrivant cela au Cardinal, Lopez calme les inquiétudes du malheureux capitaine, et lui certifie «la bonne volonté du Cardinal à son endroit, depuis qu'il a été informé de son innocence». Puis il s'étend longuement sur ses achats. Ce sont deux vaisseaux, le Roy et la Reine, qui ne seront prêts qu'en avril, enfin une grosse affaire de compagnies d'assurance qui drainent tout l'argent en Hollande<sup>5</sup>. Sur ces entrefaites le Capitaine

<sup>1</sup> Capitulation de la Rochelle, 28 octobre 1628.

<sup>2</sup> Hollande, T. II, lettre d'Amsterdam, 20 novembre 1628, fol. 534.

<sup>3</sup> Hollande, T. II, fol. 537.

<sup>4</sup> Hollande, fol. 524, T. 11.

<sup>5</sup> France, T. 789, fol. 265.

Manuel meurt. Grand émoi ! Lopez croit de son devoir de lui faire faire des funérailles «le plus honorablement, que le lieu le permettra, et lui sera possible, (comme étant au Roi)». Il fallut attendre trois jours après la mort «car la coutume du pays est que les morts demeurent au logis trois fois vingt-quatre heures».

Lopez fit donc bien les choses et il écrit naïvement :

«Je l'ai fait mettre dans le cœur de la Grande Eglise d'Amsterdam, et les plus grands de ce pays n'ont pas plus belle compagnie qu'il a eu, en quoi consiste tout l'honneur que l'on peut rendre à un défunt»<sup>1</sup>.

Tout à coup une médiocre nouvelle arrive en Hollande. Quatre navires parviennent au Texel, courriers de l'amiral Peterseen, arrêté sur les côtes de l'Angleterre, par la maladie de ses équipages. Il faut envoyer du secours. Il est bien question alors de songer au passeport !

Tout est prêt depuis longtemps. Les deux nouveaux bateaux Le Roy et la Reine pourront partir en avril. Tout est réglé : «il n'y aura plus de disputes hors celles que le capitaine Gentillot a suscitées».

Même un certain fournisseur, nommé Trip, rendant les affaires «grandes et difficiles», sera mis à la raison. Lopez -se vante de faire «tout ce qui lui est possible, et user de toute son industrie avec ces gens qui sont des filous». Il estime que le Cardinal «aura agréable, voyant les contrats et quittances finales que je vous apporterai».

Il est assez satisfait de lui le bon Lopez. En donnant des coups de patte à tous ses collaborateurs, même à MM. d'Espesses et de Bangy, il sait faire ressortir ses bons et loyaux services, et il assure qu'il va pouvoir bientôt partir<sup>2</sup>.

Mais le 28 décembre 1628 pas de passeport<sup>3</sup> ; non plus que le 20 janvier 1629<sup>4</sup>.

Enfin le 5 février, les choses semblent s'arranger. Le prince d'Orange donne à Lopez une lettre pour le Cardinal<sup>5</sup>.

«Monsieur,

«S'en retournant en France le sieur de Lopez, j'ai cru appartenir à mon devoir de l'accompagner de ce mot, pour me ramener voir par cette occasion, en l'honneur de vos bonnes grâces, et vous assurer de ma dévotion à votre service. Vous suppliant d'en prendre entière confiance.

«Pour ce qui concerne la commission, qu'il a eue envers Messieurs des Etats, vous me permettrez s'il vous plaît, que je me rapporte au récit, que de vive voix il vous fera, de ce que selon la condition présente du temps et de leur état, ces Messieurs les Etats ont estimé lui pouvoir accorder. Et sur ce, attendant l'honneur de vos commandements, que je m'empresserai avec la promptitude qu'il se doit, vous supplier me permettre de me signer.

«Votre très humble Serviteur...

Et en post-scriptum :

«Monsieur, je vous rends grâce de votre portrait, que m'a donné le sieur de Lopez, et le garderai soigneusement».

Pourtant Lopez ne partait pas. Le 8 février 1629 M. de Bangy écrit «que les affaires tant publiques que particulières sont terminées en Amsterdam, par un accord fait avec M. Gentillot»<sup>6</sup>.

Lopez retourna encore une fois à Paris pour régler ses affaires, puis revint en Hollande. Ce ne fut qu'en septembre 1629, qu'il obtint enfin le fameux passeport, et qu'il put expédier les navires, poudres et autres achats en France. Il y rentra définitivement lui-même porteur de ce nouveau mot du prince Orange au Cardinal, 22 septembre 1629<sup>7</sup>.

«Comme le sieur Lopez étant expédié par MM. les Etats en ce qui concerne la commission que le Roi très chrétien lui a confié s'en retourne en France, j'ai cru vous être agréable, vous envoyer la continuation de mon affection.

«Du récit des affaires le sieur Lopez vous le fera comme témoin oculaire.

«Prince d'ORANGE».

Cette mission. en mettant à part les vanteries et les rodomontades de Lopez, cette mission semble avoir pleinement réussi. Richelieu en eut toute satisfaction. Sa confiance en Lopez s'en accrut. Nous en avons le témoignage dans un mot, écrit le 28 juillet 1631, à M. l'Archevêque de Bordeaux, le cardinal de Sourdis, cet étonnant prélat, plus soldat que prêtre, plus général qu'évêque.

«Je suis très aise que les armes de Lopez soient si belles comme vous me l'écrivez.

«Millet donnera ordre à faire raccommoquer les poudres.

Lopez fait venir des salpêtres de Hollande»<sup>8</sup>.

Il demeurerait donc chargé de fournir des munitions d'une façon permanente au Cardinal et au Roi de France.

On ne peut émettre plus grand éloge de son savoir faire.

#### CHAPITRE IV : LES INTRIGUES DE LA COUR

Dès son arrivée au pouvoir, le Cardinal se trouva aux prises avec d'innombrables cabales ourdies par ses ennemis, les princes du sang et nombre de grands seigneurs. Il se vit obligé de déjouer surtout les intrigues des deux Reines, et des Dames de la Cour.

«Plus que jamais les femmes entraient dans toutes les intrigues. Aux ambitions et aux prétentions, que devait leur inspirer la vie de cour, plus développée en France que dans le reste de l'Europe, la révolution intellectuelle du XVI<sup>e</sup> siècle avait ajouté ses excitants. Elles avaient respiré l'air de la Renaissance, vécu plus d'idées et de sensations. Elles avaient dans la grande crise religieuse du temps, regardé en elles. Leur psychologie s'était étendue et leur délicatesse affinée. La

<sup>1</sup> Hollande, T. 11, fol. 543, 10 décembre 1623.

<sup>2</sup> Hollande, T. 11, fol. 551, La Haye, 24 décembre 1628.

<sup>3</sup> Hollande, T. 11, fol. 561.

<sup>4</sup> Hollande, T. 12, 1629-1630, fol. 12, lettre de M. de Bangy.

<sup>5</sup> Hollande, T. 12, fol. 33.

<sup>6</sup> Hollande, T. 12, fol. 38.

<sup>7</sup> Hollande, T. 12, fol. 205.

<sup>8</sup> Avenel, T. IV, p. 183.

littérature contribuait aussi à leur donner meilleure opinion d'elles-mêmes. Elles profitaient du culte de la beauté, que les néoplatoniciens d'Italie avaient restauré, et du respect chevaleresque de la femme, que prêchaient les Amadis des romans à la mode. L'Astrée, le roman le plus lu à l'époque est une glorification de la femme»<sup>1</sup>.

En 1622 les caquets de l'accouchée disaient : «Je prouverai par bonnes, valides, scientifiques et démonstratives raisons, que nous surpassons de beaucoup le sexe masculin, ou à tout le moins que nous ne lui sommes en rien inférieurs... Les femmes ont, ou doivent avoir l'esprit plus vif que les hommes, puisqu'elles ont le tempérament plus délicat... La femme est en même puissance que l'homme de produire des actes généreux... Si l'arbre ne porte point de fruit, ce n'est faute de le cultiver, émonder et ébrancher... Si on employait après les femmes la centième partie du soin et de la cure, qu'on prend après les hommes, on verrait des merveilles... Combien a-t-on vu de grands cerveaux de femmes régir, maintenir et gouverner cette monarchie, et une infinité d'autres royaumes».

Rien de nouveau sous le soleil. Nos modernes féministes n'en exigent pas davantage. Ne serait-on même pas tenté de donner raison au caquet de l'accouchée, en voyant de nos jours quantité de femmes affronter les épreuves du baccalauréat, tenir avec succès la place des hommes dans bien des carrières, et traiter avec dédain pères, frères et maris du haut de leur savoir.

Nous ne sommes pas encore arrivés, cependant à réclamer pour elles le droit d'exercer la Prêtrise comme au XVI<sup>e</sup>, Mlle de Gournay :

«Pourquoi, demandait-elle, les femmes ayant le droit de baptiser les petits enfants mourants, n'auraient-elles pas celui d'administrer les autres sacrements ?»<sup>2</sup>

Clitandre ne disait pas encore, contre les Précieuses :

Et les femmes docteurs ne sont point de mon goût.  
Je consens qu'une femme ait des clartés de tout.  
Mais je ne lui veux point la passion choquante  
De se rendre savante, afin d'être savante»<sup>3</sup>. (2).

A cette époque Molière eut été sifflé !

On conçoit «qu'ainsi adulée, les grandes ambitions prenaient la femme et la grisaient».

La Cour était donc un foyer d'intrigues féminines.

Le Cardinal évoluait entre la volonté hésitante du Roi, le supportant parce qu'il le sentait nécessaire, et qu'il lui avait laissé prendre un ascendant singulier, et les deux Reines mobiles et capricieuses.

Anne d'Autriche détestait Richelieu, comme la créature de sa belle-mère Marie de Médicis. Celle-ci chancelante dans ses affections, tantôt le protégeait, tantôt l'abandonnait. Un jour son amie passionnée, le lendemain son ardente ennemie, elle était en perpétuel changement d'humeur.

Les années 1630-31 constituèrent la période la plus critique de la vie politique du Ministre. Mille intrigues s'ourdissaient pour lui arracher le pouvoir. Les femmes se montraient les plus acharnées.

Le Cardinal devait se tenir en équilibre sur la corde raide. Pour être au courant de ces cabales et les déjouer à temps, il entretenait des espions partout. Il en trouvait d'ailleurs autant qu'il en désirait, dans tous les rangs de la société empressés à s'attirer ses bonnes grâces.

Il écrivait jour par jour le récit de ces intrigues, dans un journal, qu'il intitula «Journal de M. le Duc de Richelieu, qu'il a fait durant le grand orage de la Cour és années 1630-31»<sup>4</sup>.

C'est un recueil indigeste des rapports de ses espions. Propos futiles, ragots, cancans, se succèdent sans intérêt. On y rencontre rien de sérieux. Ces papotages paraissent mesquins, sans portée, mais nous découvrent les passions qui agitaient la cour. On peut même dire que la figure du Cardinal s'en trouve diminuée. Il paraît y attacher une extrême importance. Il ne domine point ces misérables querelles de la hauteur de son génie.

Lopez figure comme le meilleur, parmi les espions entretenus au Louvre et au Luxembourg. Le Cardinal se sert de lui pour cette louche besogne. A la lecture de ces récits, on a l'impression que depuis longtemps Lopez tenait ce rôle à la cour. Il était d'ailleurs tout désigné pour remplir à merveille pareil office.

Souple, insinuant, choyé par les Reines et les Dames, mandé constamment auprès d'elles pour expertiser des pierres, vendre des bijoux, prêter de l'argent, brocanter des curiosités, il se trouvait aux premières loges pour tout voir et tout entendre. Comment se serait-on méfié de lui, lorsque d'un air innocent il faisait scintiller de merveilleux diamants, ruisseler les perles fines, étinceler les pierres précieuses ? Il remarquait tout sans en avoir l'air. Il notait les personnes présentes, les mines, les sourires, les fronts plissés, les gestes, les yeux rieurs ou gonflés de larmes, les propos plaisants ou haineux. Rien ne lui échappait. Le Cardinal écoutait complaisamment ses rapports, les notait soigneusement.

Un ragot ridicule courait. Mme de Combalet, la nièce très affectionnée de Richelieu, dame d'atour de Marie de Médicis, venait d'être chassée par la Reine en haine du Ministre. Le propos se répétait que la Reine Anne n'ayant pas d'enfant, le Cardinal voulait faire épouser sa nièce au Roi, pour assurer la succession du trône. Pour cela on renvoyait l'apothicaire, un certain Danse et on devait le remplacer par un homme qui ferait périr la Reine.

Le 3 janvier 1631 la Reine envoie quérir Lopez. Celui-ci vint trouver le garde des sceaux et le Cardinal pour leur demander la conduite à tenir.

Sur leur avis il se rend à la convocation, et le Cardinal écrit gravement : «La Reine était chez la Reine Mère, où elle fut fort longtemps. Elle revint les yeux gros et rouges, à ce qu'il (Lopez) remarqua. Elle se plaignit fort au dit Lopez du traité

<sup>1</sup> Lavissee : op. cit., T. VI, p. 249.

<sup>2</sup> Lavissee : op. cit., T. VI, p. 249-50.

<sup>3</sup> Molière : Les Femmes savantes, Acte I, sc, III.

<sup>4</sup> Journal de Mgr le Duc de Richelieu, qu'il a fait durant le grand orage de la Cour és années 1630-31. Amsterdam, 1661, 2 parties en 1 vol., in-12. Ed. Elzévirienne.



qu'on lui faisait, et Michel Danse, son apothicaire lui dit, qu'elle connaissait bien le dessein de M. le Cardinal, qu'il lui voulait faire ôter son apothicaire, pour la faire mourir et faire épouser Mme de Comballet au roi.

«Lopez dit à cet homme :

« - Vous êtes un méchant homme de tenir ce discours, à qui avez-vous ouï tenir ce langage ?

«L'apothicaire lui dit qu'il l'avait ouï à la Reine propre»<sup>1</sup>.

L'affaire devait se terminer d'une façon comique.

Le 7 janvier le Roi manda à la Reine, que puisqu'elle désirait que son apothicaire demeurât, il le lui accorderait pour deux mois, à la charge qu'il n'entrerait pas dans le Louvre, que lorsqu'il lui porterait des remèdes, auquel cas il irait avec le médecin trouver Mme de Sénécé, qui le présenterait, à la charge aussi qu'il ne verrait point la Reine hors du Louvre. Sa Majesté ajoute que si, pendant ces deux mois il se gouvernait bien, elle verrait de lui prolonger sa demeure près d'elle»<sup>2</sup>.

C'était beaucoup d'honneur pour un apothicaire d'être ainsi mentionné dans le journal du Cardinal, et d'occuper de telle manière le temps du Roi.

Parmi les ennemis les plus acharnés de Richelieu on citait la Comtesse du Fargis. Lopez la surveillait de très près, et Richelieu note :

Le 4 décembre Lopez vint me trouver, il me dit que la Fargis<sup>3</sup> avait bien travaillé à ma ruine.

Il me dit que le Secq lui avait dit, qu'il savait que c'était la Fargis qui avait fait ces intrigues contre moi, et que s'il craignait que je le laissasse sans rien faire pour lui, qu'il aurait tout découvert et découvrirait tout, pourvu qu'on lui voulut faire du bien.

Je priai Lopez de l'assurer que je le servais s'il lui disait chose importante, mais comme il lui parla il le trouva tout changé, et comme il me l'eut amené, il ne me dit que du galimatia, rien de certain, et des choses de néant, dont Lopez fut étonné, vu ce qu'il lui avait dit la première fois, et qu'il lui avait parlé de son mouvement»<sup>4</sup>.

Lopez le mettait donc en grande défiance contre la Fargis et affirmait «Savoir de bon lieu, que le Comte de Cramail lui faisait le plus de mal qu'il pouvait, avec la Princesse de Conty et la Fargis dont il était fort haï».

Plus tard Richelieu la fit condamner à mort par la chambre de l'arsenal. Comme elle était en fuite, elle fut décapitée en effigie<sup>5</sup>.

Un des conspirateurs les plus ardents, et les plus entêtés était le marquis de Mirabel, ambassadeur d'Espagne. Il complotait avec la Reine régnante et quantité de personnes de la Cour, dont le fameux apothicaire Danse, la défaite du Cardinal.

En novembre 1630 «Lopez dit à M. le Cardinal, le 19, qu'il avait découvert, que devant que la Reine régnante partit de Lyon, elle avait envoyé le valet de Catherine (sa femme de chambre) à Castres, en poste, quérir le Marquis de Mirabel, et qu'elle lui avait envoyé une seconde fois un nouveau paquet à Paris, qui avait été porté par un courrier Flamand au dit Marquis, nommé Villègue, lui mandant qu'il arrivât à Paris le même jour qu'elle ; ce qui l'avait fait hâter, en sorte qu'il était venu la veille de l'éloignement du Cardinal, dans la maison de la Reine Mère.

Que le dit valet lui avait compté son voyage.

«Lopez dit que le dit Marquis ne pouvait être venu que sur le sujet de l'éloignement du Cardinal de la maison de la Reine, ce qui paraissait clairement, parce que deux jours avant qu'il partit, le dit Marquis avait dit au dit Lopez, qu'il n'avait plus que faire de venir en France, puisque la paix était faite, et qu'il n'y viendrait plus. Et quand Lopez arriva, la Reine lui manda si le Marquis n'arrivait pas. Sur quoi ayant répondu que non. Elle repartit : - E Menestre che vengà !

«Lopez dit encore, que le dit Marquis était arrivé le dimanche, veille du jour de la rupture de la Reine. Il demanda au dit Lopez en se moquant. - Ne Cessara et Cardinal de Hazer noguerra ?

«Cessara voulant dire, qu'il cessera bien par force, puisqu'il ne sera plus dans les affaires.

«Le Marquis dit encore au dit Lopez le 12, lendemain du jour que le Cardinal fut éloigné : - Le Cardinal étant en crédit auprès du roi devait faire des amis, qui le puissent aider. Il s'en fut bien trouvé, mais il ne l'a pas fait.

«Il répète cela plusieurs fois, et désignait sans rien plus dire, à ce que Lopez a rapporté, la Reine, qui se plaignait honnêtement de ce que le Cardinal ne l'eut pas voulu obliger»<sup>6</sup>.

Toutes ces histoires se rapportent à la journée des Dupes le 10 novembre. Il en est de même de la lettre énigmatique que le Cardinal écrit à Lopez, probablement en janvier 1631.

«Quelque temps après la fameuse journée, il fut résolu en conseil, que le Marquis de Mirabel serait invité à ne plus paraître à la cour, que lorsqu'il y serait appelé pour une audience, il prit cette défense pour une insulte, et s'en plaignit à

<sup>1</sup> *Journal de Richelieu*, p. 34.

<sup>2</sup> *Journal de Richelieu*, p. 36.

<sup>3</sup> Madeleine de Silly était fille d'Antoine de Silly, Comte de Rochefort, gouverneur d'Anjou. Après maintes aventures galantes, elle se fit Carmélite. Au bout de trois ans, à la mort de son père, elle rentra dans le monde, épousa Charles d'Angennes, Comte du Fargis, Ambassadeur de France en Espagne. Cousin du Marquis de Rambouillet, c'était un homme de cœur, d'esprit et de savoir, mais d'une légèreté étrange. Sa femme, la Fargis, comme l'appelle le Cardinal, marquée de petite vérole, mais fort agréable, vive, pleine d'esprit monta avec Vaultier, médecin de la Reine, celle-ci et Beringhem, plus tard premier écuyer de la petite écurie, une cabale pour faire partir Richelieu, qu'elle détestait. Elle entretint une correspondance avec Adrien de Montluc, prince de Chabanais, puis comte de Carmaing (on disait comte de Craimail), petit fils du Maréchal de Montluc. Il faisait des vers, était galant, propre, dansait bien et montait bien à cheval.

Richelieu publia les lettres que lui adressait la Fargis. Il les écrivit dans son journal. Elles renferment plus d'intrigues que de véritable amour malgré les termes passionnés dont elles sont émaillées. *Journal du Cardinal* : Tallemant, op. cit.

<sup>4</sup> *Journal*, p. 45 à 47.

<sup>5</sup> Emile Rocca : op. cit., p. 150.

<sup>6</sup> *Journal* : op. cit., p. 108.

Madrid. Le 20 janvier il vint demander une réparation formelle. Le Roi le traita assez mal».

Il resta pourtant en France et le Cardinal écrit :

«A Monsieur Lopez,

«Monsieur, je ne sais comment le Marquis de Mirabel ose mettre en avant, ce que vous me mandez qu'il vous a dit, exaltant et élevant les grandes forces de l'Empereur et de l'Espagne, puisque les affaires vont tout autrement. Le refus qu'il dit que j'ai fait d'écouter Don Gonçalez en ses propositions, est une preuve bien assurée de la sincérité avec laquelle il parle, puisque le dit Gonçalez n'entra jamais avec moi en aucune affaire. Le Roy a dépêché un gentilhomme au dit Marquis, pour le prier de ne prendre point la peine de venir ici, pour plusieurs raisons, qui ne touchent que sa personne particulière, et non point sa qualité d'Ambassadeur, ni l'intérêt du Roy d'Espagne, duquel sa Majesté recevra telle autre personne qu'elle voudra. Le Roy tient à faveur particulière, que sa Majesté Catholique ne laisse plus le dit Marquis en France, selon qu'il l'a témoigné à M. Barrault à sa prière. Les sujets de plaintes que sa Majesté a du dit Marquis sont d'autant plus grands, qu'on ne peut ignorer qu'il n'a pas contribué ce qu'il a pu, pour l'intelligence de ces deux couronnes, qu'elle veut soigneusement entretenir. Vous en savez tant de particularités, qu'il n'est point besoin de vous les dire. Je voudrais le servir, en ce qui ne concerne point le service du roi mon maitre, mais en cet article je ne connais personne.

«Vous saurez ce qui se passe en deçà, qui n'est pas grâce à Dieu au désavantage du Roy, qui se porte mieux que jamais. C'est tout ce que je puis vous dire, sinon que je suis votre bien affectionné à vous servir»<sup>1</sup>.

Cette lettre est toute une révélation. Il est bon de souligner la phrase «vous en savez tant de particularités». Elle réhabilite un peu Lopez. Il n'était donc pas un simple espion de petites intrigues, mais il détenait des secrets importants. Sans doute le Cardinal le mettait au courant de bien des affaires d'Etat, afin qu'il put mieux saisir l'importance des propos entendus.

Cela dénote une confiance très grande. Il continue à écrire :

«Le 8 janvier 1631 le Marquis de Mirabel avait mandé à Lopez qu'il l'allât voir. Lopez fut à son logis. L'Ambassadeur lui dit force choses piquantes contre M. le Cardinal, entre autres qu'on usait d'un procédé austère envers lui, et que lui usait de courtoisie. Mais qu'on verrait enfin de lui ou du Cardinal, qui s'en trouverait le mieux...

«L'Ambassadeur pressa Lopez de lui prêter dix mille livres, ce qu'il lui refusa. Cinq à six jours auparavant, Catherine l'avait pressé de prêter aussi dix mille livres à la Reine, qui les voulait donner à Mirabel, ce qu'il lui avait aussi refusé»<sup>2</sup>.

Et voici une petite scène prestement contée par le Cardinal.

«Le 1<sup>er</sup> décembre Lopez étant ici, alla le soir à minuit chez le garde des sceaux, auquel il conta, comme il venait de sortir de chez la Reine, où elle et M<sup>me</sup> de Chevreuse lui avaient fort demandé des nouvelles de l'Ambassadeur d'Espagne. La Reine disant : - Qu'il y avait fort longtemps qu'elle n'en avait eu, et qu'elle croyait que la peste fut chez lui.

Et Mme de Chevreuse dit qu'elle croyait qu'il fut en Flandre.

Le lendemain Lopez était au diner de la Reine. Elle l'appela et lui dit : - Hé bien ! Seigneur Lopez, vous étiez hier à minuit .chez M. le garde des sceaux !

Lopez lui répondit : - Qui vous l'a dit, Madame ?

- Ah ! je le sais bien, et d'autres nouvelles.

Lopez lui dit : - Il faut, Madame, que ce soit le chevalier de Jars, parce qu'il n'y avait que lui avec M. le garde des sceaux. Elle lui répondit qu'elle ne lui dirait pas qui c'était.

Une heure après Lopez, rencontrant le chevalier de Jars, lui dit : - Pardieu ! Vous avez dit à la Reine que j'étais hier à minuit chez M. le garde des sceaux, car il n'y avait que vous avec lui.

Le Chevalier nia au commencement que ce fut lui. A la fin il le confessa. Et Lopez s'informant de lui en quel lieu ç'avait été, il lui dit au commencement que ç'avait été, dans son cabinet, puis après que ç'avait été comme elle allait à la messe, mais qu'il le priait au nom de Dieu, que le Roi et M. le Cardinal n'en sussent rien, et qu'il n'en parlât à personne»<sup>3</sup>.

Richelieu tenait donc Lopez entièrement à sa dévotion.

«Le 10 novembre 1630 le Roy étant allé voir la Reine Mère au Luxembourg, et voulant être seul avec elle, avait fait fermer toutes les portes des appartements, sauf celle qui menait de la Chapelle au cabinet. Richelieu qui se déliait, arriva, passa par là et surprit le Roi et Marie de Médicis. La Reine l'accabla de reproches. Il sortit désespéré.

Le Roi, troublé s'était retiré à Versailles, dans le petit château qu'il y avait fait construire»<sup>4</sup>.

Le Cardinal s'y rendit, et voulant faire prévenir le Maréchal de Bassompierre, alors très en faveur, de venir le rejoindre, il lui envoie Lopez.

<sup>1</sup> Avenel : op. cit., T. IV, p. 90.

<sup>2</sup> Journal op. cit., p. 39.

<sup>3</sup> *Journal*, op. cit., p. 41. - Avenel : op. cit., T. IV, note p. 90. François de Rochechouart chevalier de Jars, de l'intimité de la Reine Anne d'Autriche, fut exilé en Angleterre après la journée des Dupes. Il rentra en 1631 et se reprit à intriguer. Il se mêla d'une conspiration avec Châteauneuf et la Duchesse de Chevreuse, pour substituer au grand Trésorier, lord Waston, le beau comte de Holland, ami de Mme de Chevreuse, et à Fontenay-Mareuil, ambassadeur à Londres, le chevalier de Jars.

Châteauneuf était bien ingrat, car Richelieu l'avait nommé Garde des Sceaux à la place de Marillac, le lendemain de la journée des Dupes. Quant à la Duchesse de Chevreuse, Marie de Rohan, veuve du Connétable de Luynes, devenue Duchesse de Chevreuse, elle détestait Marie de Médicis. C'est elle qui causa le scandale de la Reine Anne et de Buckingham. Toujours en intrigues et en galanteries, très compromettante, elle fut exilée.

Châteauneuf fut emprisonné à Angoulême. Le chevalier de Jars mis à la Bastille fut interrogé quatre-vingts fois par Laffemas. Il se défendit avec fermeté. Conduit à Troyes, il fut condamné à mort. Le malheureux monta sur l'échafaud ; là on lui annonça sa grâce. Il passa en Italie et revint en France après la mort de Louis XIII.

Ce Laffemas avocat, maitre des Requêtes, lieutenant civil au Châtelet, était juge impitoyable. Il a passé pour un grand bourreau. Il se vantait d'avoir une manière d'interroger, toute particulière, pour tirer les vers du nez des criminels. - Tallemant : op. cit., Dictionnaire Larousse, Firmin Didot, (dictionnaire).

<sup>4</sup> Lavissee : op. cit., T. VI, p. 282.

«Le jeudi 14 de l'an 1630 Lopez me vint voir le matin et me dit que je ferais bien d'aller à Versailles voir le Roi et M. le Cardinal. Ce que j'eusse fait le jour même, si je n'eusse voulu saluer le nouveau garde des sceaux, qui était mon particulier ami (Châteauneuf)<sup>1</sup>.

La faveur du Maréchal ne devait pas subsister longtemps. L'aristocratie, à cette époque a le choix entre l'exil et la prison. La Bastille est pleine de prisonniers de marque, et Bassompierre à certains indices craint d'être arrêté. Il prend ses dispositions en conséquence, et brûle six mille lettres d'amour<sup>2</sup>. Le lendemain 25 février 1631 Launay le garde du corps l'arrête par ordre du roi et le conduit à la Bastille. Il devait y rester douze ans. Il n'en sortit qu'à la mort du Cardinal. Celui-ci l'avait fait emprisonner «à cause de sa manière de parler», mieux encore, «non pour une faute, mais de peur qu'on ne le portât à mal faire».

Au commencement de 1633 il crut à sa délivrance, le Maréchal de Schomberg le lui avait assuré. Mais «au lieu de me délivrer on m'ôta cette partie de mes appointements, qui m'avaient été payés les années précédentes, bien que je fusse prisonnier, qui montaient au tiers de ce que j'avais accoutumé de tirer par an».

Le lundi 26 février 1635 «M. le garde des sceaux (Seguier) dit à mon intendant qu'il me ferait donner deux cent mille livres comptant de ma charge de Colonel Général des Suisses, pour son beau-fils de Coislin<sup>3</sup> et qu'il entendait que je lui misse ma démission en mains, et qu'à loisir après cela il me ferait donner le reste de la somme. Ce qui me mit en colère, et lui mandai que je ne donnerai point ma démission, que je ne fusse entièrement payé».

On lui députa alors le sieur Lopez «avec lequel je m'accordai, qu'il m'enverrait toute la somme dans la Bastille».

De nouvelles difficultés surgissent. Lopez revient, arrange les affaires des deux côtés. Les paiements s'échelonnent péniblement. Enfin le lundi 12 mars Lopez vint avec Pépin Intendant du Garde des Sceaux, apportant le reste des 400 mille livres convenues. Tout fut terminé convenablement.

Sans Lopez un arrangement eut été difficile. Il vient, calme les irritations, déjoue les ruses, apaise les conflits. Il apparaît comme le *Deus ex machina*, dès qu'une difficulté d'argent se soulève.

Ainsi pacificateur, confidant du Cardinal il était aussi son orfèvre attiré. Il lui vendait pierreries, tableaux, curiosités de tous genres. Nous en trouvons les témoignages très souvent répétés dans sa correspondance.

Le 20 décembre 1633 le Cardinal écrit de Rueil à M. de Bouthilliers<sup>4</sup> lors du mariage de la fille de Seguier.

«Je veux donner des perles à la mariée, dignes de l'affection que j'ai pour vous et le Garde des Sceaux. Je vous prie d'envoyer chez Lopez lui dire, qu'il m'apporte les plus belles perles qu'il pourra trouver»<sup>5</sup>.

Le 27 décembre de cette année il écrit au même.

«Le dit sieur aura soin, s'il lui plait, de retirer le diamant de la Reine dont Lopez lui a parlé, et de prendre une déclaration de celui qui l'a fausement engagé...»

Cette affaire de diamant semble se rapporter à une intrigue dans laquelle étaient mêlés la Reine et Châteauneuf. Tout cela fort embrouillé<sup>6</sup>.

Plus tard le 16 février 1636 Richelieu envoie un ordre de paiement à M. des Roches, l'Homme de confiance.

«Des Roches, donnez au Seigneur Lopez des assignations pour 54 mil livres, des meilleures de celles que le roi m'a données, pour mes remboursements, ainsi que vous avez déjà fait pour le paiement du diamant, qu'il m'a vendu, et dites à ceux sur qui vous les lui donnerez, qu'ils me feront plaisir de les acquitter promptement»<sup>7</sup>.

Il s'agit sans doute du gros diamant.

«Cette pierre en forme de cœur, de fort belle eau, blanche et vive, taillée en rose avec une petite table à la partie supérieure des facettes, pesait 19 carats. Elle était estimée cent mille livres». Richelieu l'avait achetée à Lopez<sup>8</sup>.

Elle eut une singulière destinée.

En 1636 le Cardinal fit don au Roi du palais Cardinal (Palais Royal) et de quelques bijoux. L'acte daté du 1<sup>er</sup> juin 1636 relate la donation du palais, et ajoute : «Plus, le dit Seigneur Cardinal donne aussi à sa Majesté, à la même condition, d'être inaliénable à la couronne, sa chapelle de diamants, consistant en une grande croix d'or émaillée, enrichie de diamants, plus un calice avec sa platine enrichie de diamants, plus deux chandeliers, deux barrettes, une figure de Saint-Louis, le tout en or enrichi de diamants, plus un ciboire d'or, enrichi de rubis, et de quelques diamants, plus une paix d'argent doré, enrichie de perles et de rubis.

«Et son grand buffet d'argent blanc ciselé, pesant trois mille marcs (valant par conséquent au poids environ 80 mille livres en 1636), et son grand diamant en forme de cœur, pesant vingt carats».

La minute est signée par Claude de Bouthillier, Surintendant des Finances, Sublet secrétaire d'Etat et le Cardinal de Richelieu<sup>9</sup>.

Cette pierre déposée dans le trésor prit le nom de «Le Richelieu».

En 1792 on vola les diamants de la couronne, quelques années plus tard on les récupéra, sauf le Richelieu, qui ne fut

<sup>1</sup> Paul Dubois : Le Maréchal de Bassompierre.

<sup>2</sup> *Mémoires de Bassompierre* (Michaud et Poujoulat), pp. 321, 327, 328, 331.

<sup>3</sup> René Kerviler : *le Chancelier Seguier*, p. 1874, Didier et C<sup>ie</sup>.

<sup>4</sup> Claude de Bouthillier, diplomate né en 1584 1655, d'abord conseiller au Parlement, puis surintendant des bâtiments de Marie de Médicis. Secrétaire d'Etat en 1618 chargé des affaires étrangères. En 1632 ministre des Finances, avec de Bullion. Louis XIII l'avait par testament nommé conseiller de la Régence. Anne d'Autriche ne ratifia pas ce choix. Il se retira de la Cour.

Léon de Bouthillier comte de Chavigny et de Busançais, fils de Claude né en 1608-1652. Secrétaire d'Etat en 1632 puis passé aux affaires étrangères en place de son père. Il subit la même disgrâce que son père à la mort de Louis XIII ; Firmin Didot (dictionnaire).

<sup>5</sup> Avenel, T. IV, p. 504.

<sup>6</sup> Avenel, T. IV, p. 508.

<sup>7</sup> Avenel, T. IV, p. 966. - René Kerviler : op. cit., p. 57.

<sup>8</sup> Bapst : *Histoire des bijoux de la couronne de France*, P., Hachette, 1889, p. 313.

<sup>9</sup> D'Avenel : *Richelieu et la monarchie absolue*, Plon, 1884. T. I, appendice.

jamais retrouvé.

Cette amitié de Richelieu pour Lopez faillit coûter la vie à ce dernier.

Le Cardinal était un grand bâtisseur. En 1621 l'année qui précéda son ministère, Richelieu acheta, 400 mille livres, le château de Limours qu'il revendit plus tard avec profit au Duc d'Orléans<sup>1</sup>. Il édifia le château de Richelieu, bâtit le Palais Cardinal, enfin reconstruisit le château de Rueil.

Un certain financier, Jean Moisset avait acheté en 1606 le château du val de Rueil avec 16 arpents. Simple tailleur de profession, il était devenu Trésorier de l'Argenterie, et avait reçu des lettres de Noblesse en 1604. Il mourut en 1620 et son château fut occupé fréquemment par le roi Louis XIII, lorsqu'il chassait à Saint-Germain, par la Reine, et par Richelieu. Ce dernier l'acquiesça définitivement en 1633. Il augmenta considérablement le parc, et fit presque entièrement reconstruire le château par son architecte Lemercier. A sa mort, l'inventaire détaillé des divers appartements mentionne entre autres, la chambre de Bautru. Ce personnage, Guillaume Bautru, homme d'esprit, intime du Cardinal, avait épousé Marthe Bigot, fille de Henri Bigot maître des comptes. Son mari étant comte de Serrant, elle voulait être appelée de ce nom, parce que la Reine Marie de Médicis prononçait à l'italienne la dernière lettre du mot Bautru. Ce qui la gênait fort<sup>2</sup>.

A la mort du Cardinal cette somptueuse résidence échut à la Duchesse d'Aiguillon. Masséna l'acheta plus tard. Il n'existe plus de nos jours qu'une fontaine, et le nom du cardinal donné à un carrefour au milieu de cent propriétés. *Sic transit gloria Mundi*<sup>3</sup>.

Ce fut dans une visite au château de Rueil que le Cardinal joua un tour pendable à Lopez.

C'était en 1631 Richelieu donnait de grandes fêtes à l'occasion du baptême d'un neveu, Armand de Wignerod de Poncoulay. Parrain avec sa nièce pour commère, il manda Lopez à Rueil, sous le prétexte de faire des cadeaux. Il lui recommanda donc d'apporter tous ses bijoux. Lopez se mit en route avec une cassette contenant de merveilleuses pierres, une fortune inestimable. On juge de l'admiration, des compliments, des exclamations, des envies, devant ces trésors. La nuit tombée Lopez se mit en route avec le chancelier, pour regagner Paris.

Tout à coup sur le chemin désert, des bandits arrêtent le carrosse, tentent de s'emparer de la précieuse cassette. Lopez plus mort que vif la défend, lui fait un rempart de son corps, parvient à la sauver. Les bandits s'enfuient devant cette attitude énergique. Mais le malheureux Lopez éprouva une telle émotion, qu'il dut s'arrêter au pont de Neuilly pour changer de chemise. Le chancelier raconta plus tard qu'il s'était conduit bravement. Le Cardinal, auteur du guet-apens simulé, se repentit de ce vilain tour «car il avait joué à faire mourir le pauvre homme, et pour réparer cette sottise, il le fit manger à sa table, ce qui n'était pas un petit honneur»<sup>4</sup>.

Cette farce était par trop jeu de Prince.

## CHAPITRE V : LA VILLE DE RICHELIEU

Aux confins de la Touraine et du Poitou, à 21 kilomètres au sud de Chinon, à la même distance à l'est de Loudun, s'élève une petite ville d'aspect seigneurial. Bourg de 1.800 habitants environ, chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Chinon, département d'Indre-et-Loire, construit sur la Vendre petit affluent de la Vienne, Richelieu sortit de terre d'un seul jet sur l'ordre du Cardinal comme Pallas Athénée du cerveau de Jupiter.

Cette terre était un fief devenu la propriété des Plessis en 1490. «Ces du Plessis, dont on relève le nom sous Philippe Auguste, arrière-vassaux des Evêques de Poitiers, coureurs de brande quand ils restent au pays, coureurs d'aventures quand ils le quittent, sont de petites gens, archers, écuyers, au service tantôt des grands seigneurs voisins, tantôt des Rois de France, tantôt des Rois d'Angleterre.

«L'Histoire de la famille se précise sous Charles V.

«Au X<sup>e</sup> siècle, un Geoffroy du Plessis obtient la main de Perrine Clerembault, issue d'une des meilleures et des plus riches familles de la contrée.

«Le frère de Perrine, Louis Clerembault, Seigneur de Richelieu et de Begay, était maître d'Hôtel de la Reine Marie d'Anjou, femme de Charles VII. Quand ce Louis de Clérambault mourût sans postérité, il laissa presque toute sa fortune, et notamment la terre de Richelieu, avec sa résidence seigneuriale, reconstruite et fortifiée vers 1425, à François du Plessis son neveu, fils de sa sœur. Ce domaine était important. Les du Plessis (branche cadette) en prirent le nom»<sup>5</sup>.

Un descendant, François de Richelieu, vaillant soldat, Grand Prévôt et compagnon aimé d'Henri IV mourût en 1590, laissant une veuve, la douce Suzanne de la Porte, issue d'une famille de la bourgeoisie de Parthenay, avec cinq enfants.

Le troisième était Armand Jean, le futur Cardinal.

Après la mort de son mari, Suzanne de la Porte, vint s'enfermer dans le château de Richelieu pour prendre en mains la gestion d'une fortune en assez mauvais état, et élever ses enfants.

C'est donc là qu'Armand Jean, âgé de cinq ans à la mort de son père, passa les premières années de son enfance. Il devait en garder un souvenir profond et un attachement singulier.

«Le château, construit au X<sup>e</sup> siècle, formait un ensemble assez imposant, huit grosses tours à toits en poivrières trempaient leurs pieds robustes dans le fossé. Quatre corps de bâtiments se coupant en quadrilatère, reliaient les tours et formaient une belle masse de pierres. Au milieu, dominant le tout, la lanterne aigüe du donjon».

Le petit village de Brayé était la paroisse du château. Le vieux clocher de pierre, et son église, s'élevaient à quelques centaines de mètres. Le curé de Brayé était le chapelain de Suzanne de la Porte.

<sup>1</sup> Vicomte d'Avenel, *La Noblesse Française sous Richelieu*, P., A. Colin, S. D., p. 174.

<sup>2</sup> *Dictionnaire Jal*, article Bautru. - Tallemant.

<sup>3</sup> Alfred Cramail, *le château de Rueil et ses jardins*, Fontainebleau, E. Bourges, 1888, in-4.

<sup>4</sup> Tallemant. - Emile Rocca. - Alfred Cramail, op. cit.

<sup>5</sup> Gabriel Hanotaux : op. cit., T. I., pp. 18-39 ; il faut lire dans cet ouvrage la savante et complète généalogie de la famille de Richelieu, et dans les pages suivantes l'admirable description du château et de sa reconstruction.

Dès son arrivée au pouvoir Richelieu pensa faire construire dans son pays, si plein de souvenirs pour lui, un château digne de sa gloire. Il choisit pour architecte Jacques Le Mercier et lui imposa un plan, qui respectait le plus possible la disposition intérieure du vieux logis, notamment la chapelle, la grande salle où se réunissait la famille, et la chambre de sa mère.

Deux mille ouvriers, tailleurs de pierres, maçons, charpentiers, menuisiers, peintres décorateurs, ébénistes y travaillèrent, et en firent la demeure la plus magnifique de la France avant Versailles.

Après l'année 1630, où le Cardinal vit sa fortune chanceler, et trembla de perdre le pouvoir, après la journée des Dupes, plus en faveur que jamais, il obtint l'érection en Duché-Pairie du château et de la terre de Richelieu. La lettre d'érection fût enregistrée au Parlement le 2 septembre 1631.

Ce Duché ne comportait alors (en 1631) que le château. «Tout à côté le Bourg de Richelieu demeurerait humble, sans vie, sans caractère, quelques maisons autour d'un moulin»<sup>1</sup>.

Le Cardinal ne pouvant souffrir pareille misère résolut de construire une ville.

Il choisit pour architecte Le Mercier, qui venait de terminer le château, pour établir le plan de la cité future. Puis il publia les avantages considérables faits aux personnes consentant à construire les maisons<sup>2</sup>. Il donnait le terrain, exemptait de taille ceux qui bâtiraient les cent premiers logis, mais sous la condition expresse, qu'ils seraient identiques, et conformes au plan dressé par Lemercier.

«En même temps, afin de créer immédiatement un mouvement administratif, commercial et intellectuel, il en fit le siège de son Duché-Pairie, y transféra l'élection de Mirebeau, le grenier à sel de Loudun, y établit quatre foires par an, et plus tard obtint la création d'une paroisse»<sup>3</sup>. Un traité particulier chargea saint Vincent de Paul d'organiser cette dernière.

Tout était prévu, préparé, réglé, sauf les habitants. Restaient à trouver des personnages consentant à dépenser des sommes assez considérables pour bâtir dans ce coin lointain de province, des hôtels, qu'ils n'habiteraient que rarement, peut-être jamais. L'assurance des bonnes grâces du Cardinal ne suffisait pas pour galvaniser les vouloirs. Richelieu ne pouvait guère solliciter lui-même les adhésions, échauffer les enthousiasmes, il s'avisait de demander ce service à Lopez<sup>4</sup>.

Sans hésiter celui-ci s'inscrit pour le premier pavillon à édifier, à l'angle de la Place, et se met en campagne. Il va voir les uns, secoue les autres, persuade à ceux-ci que leur intérêt est de construire, fait luire aux yeux de tous les avantages d'une pareille affaire ; la faveur du Maître, et avec elle Honneurs, profits de toutes sortes.

Ceux qu'il persuade sont des gentilhommes de la suite du Cardinal, ou des gens de finances. Ce projet ne parait pas avoir suscité chez les contemporains un très vif enthousiasme. Aussi ne parvint-on pas à réaliser le chiffre de cent maisons, primitivement fixé. On dût se contenter de la Grande Rue. «Elle mesure 280 mètres de long et relie deux places carrées au fond desquelles courent deux autres rues perpendiculaires. Au bout de chaque rue s'élevait une des six portes (il en reste quatre) donnant accès à la ville par-dessus les douves, jadis pleines d'eau courante.

Elle comprend 28 pavillons, 14 de chaque côté, construits en moellons, recouverts d'un enduit gris foncé et en pierres blanches pour les encoignures, les corniches et les cordons séparant les étages, ainsi que pour l'encadrement des portes et fenêtres.

Les hautes portes cochères ont été conservées partout, et la plupart ont gardé leurs vantaux à caissons et à clous du XVII<sup>e</sup><sup>5</sup>.

Cette rue débouchait à ses extrémités sur deux places symétriques. Chaque place est décorée de quatre pavillons d'angle surmontés de haute toitures. Sur l'une était le bâtiment de l'Académie, Collège institué par Richelieu pour les jeunes gentilhommes. Sur la seconde, l'Eglise, une belle église de style italien construite par Lemercier fait face à la vieille Halle»<sup>6</sup>.

Parmi les entrepreneurs qui ont coopéré à la construction du château et de la ville, on trouve le nom de Jean Barbet qualifié dans différents actes «d'entrepreneur des pavillons et bâtiments de Richelieu» ou «d'entrepreneur de Monseigneur, frère unique du Roy et des bâtiments de Richelieu», enfin «d'architecte du Roy».

Plusieurs de ces contrats entre lui et le Cardinal ont été conservés<sup>7</sup>.

«Le premier contrat porte la date du mercredi 2 mars 1633. Il est passé directement entre le Cardinal et Jean Barbet, et peut être considéré comme un marché général.

«Jean Barbet s'engage à construire dans la ville de Richelieu, trente-deux maisons, savoir 28 grandes et quatre petites. En tête de cet acte figure le détail de l'une de ces maisons et un devis minutieux de sa construction»<sup>8</sup>.

A ce devis se trouve joint le contrat suivant .

«Par devant Gabriel Guerreau et Pierre Parque, notaires gardes-notes du Roy notre Sire, en son châtelet de Paris, soussignés, fût présent en sa personne, honorable homme Jean Barbet, M<sup>e</sup> Masson à Paris, et demeurant rue du Temple, paroisse Saint-Gervais, lequel a reconnu et confessé avoir fait marché, promis et promet par ces présentes à Monseigneur l'Eminentissime Armand Jehan Duplessis, Cardinal, Duc de Richelieu, Pair de France, Grand-Maître, Chef et surintendant général de la navigation et Commerce de royaume présent et acceptant, de faire et parfaire bien et dûment, au

<sup>1</sup> Emile Sedeyn : *Une cité Poitevine du XVII<sup>e</sup> siècle*. (Illustration du 13 juillet 1912).

<sup>2</sup> Les pages qui vont suivre proviennent d'un article de l'érudit M. Raveau publié dans le Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestre 1919. Je dois à son obligeance la communication de cette information inédite sur Lopez.

<sup>3</sup> Emile Sedeyn : op. cit.

<sup>4</sup> Ce fut probablement à cette époque que le Cardinal envoya des lettres de noblesse à Lopez, avec comme armoiries, de Gueules à la grue d'argent. Dans les contrats passés avec les entrepreneurs pour l'érection de la Ville de Richelieu, il est mentionné comme écuyer, titre qu'il n'avait jamais pris jusque là.

<sup>5</sup> Emile Sedeyn : op. cit.

<sup>6</sup> André Hallays : *En flânant à travers la France*, P. Perrin, 1912. Larousse, article Richelieu. Ville.

<sup>7</sup> P. Raveau : op. cit. Ces contrats sont entre les mains de M. Jean Barbet descendant de l'entrepreneur de Richelieu.

<sup>8</sup> P. Raveau : op. cit.

dire d'experts et gens à ce connaissant les maisons, que Monseigneur voudra et désirera faire dans la ville de Richelieu, au nombre de trente-deux...

(Vient le rappel du devis).

«Ce marché fait pour le prix et moyennant la somme de dix mille livres, pour chacune des dites maisons, écuries, cours jardin et aysance d'icelle, qui sera payée par chacun des particuliers qui feront bâtir les dites maisons, et sera mise en mains de Alphonse Lopez, écuyer, que mon dit Seigneur commet à cet effet. Scavoir six mille livres en comptant et quatre mille livres lorsque le bâtiment sera à hauteur d'entablement. Pour, par le dict Lopez en faire la distribution et paiement au dit Sieur Barbet, scavoir, comptant mil livres ; en plus cinq mil livres au fur et à mesure, et pour mettre le bâtiment à hauteur d'entablement près la couverture. Plus trois mil livres en un mois après ledit entablement fait, et mil livres après la couverture et les dedans faits, pour faire la menuiserie et vitrerie.

«Moyennant laquelle somme de dix mille livres, payable comme ci-dessus, ledit Barbet, entrepreneur sera tenu et promet de fournir de tous matériaux à ce nécessaire.

(Vient la nomenclature des matériaux) .

parfaites dans le jour de Pâques de l'année 1694 pourvu que les particuliers qui feront bâtir les dites maisons, en ayant passé marché aux dits prix avec le dit Barbet, avant le jour de Pâques prochain.

«Faict et passé à Paris en l'Hôtel de Monseigneur le Cardinal, rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Eustache, l'an mil six cent trente trois, le mercredi, second jour de mars»<sup>1</sup>.

Ainsi plusieurs maisons étaient déjà construites. Celles entre autres de Monseigneur des Sourdis, et de Lopez. Ces premiers pavillons durent être édifiés dès l'appel du Cardinal en 1631.

Le lendemain de la signature du contrat, le 3 mars, M. Jean Barbet passe un premier marché avec M. Léon Bouthilliers, demeurant à Paris rue du Poullux en la paroisse Saint-Gervais. Les fonds devaient être versés préalablement entre les mains d'Alphonse Lopez.

Dans ce même mois de mars 1633, Jean Barbet passe cinq autres marchés.

Le premier à la date du 6 avec Messire Lemasle Chanoine, secrétaire du Cardinal.

Le second avec M. Garnier, conseiller du Roi, trésorier général de la Marine.

Le troisième avec M. Thomas Morault, grand trésorier aux ordres de sa Majesté.

Le quatrième avec M. Louis Barbier, conseiller du Roi et maître d'Hôtel ordinaire de sa maison.

Le cinquième avec Messire d'Aguesseau, Seigneur de Mormanein, grand-maître de la Garde-robe de la Reyne, receveur général des finances.

En l'année 1634, trois contrats :

Le 22 mars avec Messire Fabre Segulier, Seigneur d'Antin ;

Le 12 août avec Thomas Bonneau, Sieur du Plessis ;

Le troisième marché est passé avec Messire Charles Brussel, seigneur de Valmont en Normandie.

En 1635, deux contrats le 11 janvier, l'un avec Jacques d'Alibert, conseiller et notaire du Roy, l'autre avec Messire Lemasle Chantre de Notre-Dame. Ce dernier faisait construire une des quatre grandes maisons «à l'angle d'une place à droite en venant du côté du château et en tout semblable à celle du Seigneur Lopez, qui lui faisait vis-à-vis».

Le 21 avril 1636, Messieurs les adjudicataires généraux des Aydes de France, construisent une nouvelle grande maison, et le 10 juillet 1636, Noble Homme, Germain Rolland Bourgeois de Paris, y demeurant, ancienne rue Monsieur paroisse Saint-Médéric, fait construire pour 12.000 livres une maison dans la grande rue»<sup>2</sup>.

Ces treize contrats subsistent, les autres sont perdus sans doute.

On constate que sur tous ces contrats le nom de Lopez figure en bonne place. Nous le voyons donc, non seulement occupé à réchauffer le zèle des personnes entourant le Cardinal, mais encore faisant l'office de chargé d'affaires. Il reçoit les sommes, fait les paiements, surveille leur emploi. Comme ceux-ci s'échelonnent sur l'état de la construction, il vient inspecter les travaux, il s'abouche avec les entrepreneurs, les architectes. Il discute, péroré, donne son avis, réprimande même et redresse les erreurs. Il dût à cet effet venir souvent à Richelieu. Nous allons le voir y pensant durant les années qui suivent, s'inquiétant des travaux, et Richelieu lui recommande d'aller réparer les sottises qui se commettent en son absence.

Tout n'allait pas toujours aussi bien que le Cardinal le désirait. Lorsque Lopez ne pouvait se rendre sur les chantiers, le travail n'avancait pas, ou bien on ne faisait rien de bon. Aussi le Cardinal écrit à M. de Chartres le 11 janvier 1638 une longue lettre sur les travaux de Richelieu. On y trouve cette mention :

«Le Seigneur Lopez ira au printemps à Richelieu (il était à cette date en Hollande) pour donner ordre aux négligences et malices de Barbet, qui ne se peuvent plus supporter. Je vous prie cependant d'y pourvoir le mieux qu'il vous sera possible»<sup>3</sup>.

Et en 1639 Lopez, chargé de mission en Hollande, pense à la petite ville. Il écrit d'Amsterdam en décembre :

«Dès que je serai rentré, il faut aller à Richelieu»<sup>4</sup>.

On peut dire que Lopez fût l'animateur des travaux, le créateur de la ville.

Chose incroyable, le Cardinal ne vint jamais habiter le merveilleux château, rempli d'objets d'art ; et aucun des propriétaires d'Hôtels ne vinrent les habiter. Le Cardinal ne vit jamais la ville.

Quelques années après son achèvement, le 3 septembre 1663, La Fontaine écrivait à sa femme, après avoir visité Richelieu :

<sup>1</sup> P. Raveau : op. cit.

<sup>2</sup> P. Raveau : op. cit.

<sup>3</sup> Avenel : op. cit., T. VI, pp. 4 et 5.

<sup>4</sup> Hollande : T. XXI, fol. 326.

Enfin elle est a mon avis  
Mal située, bien bâtie,  
On en a fait tous les logis  
D'une pareille symétrie.

Ce sont des bâtiments fort hauts,  
Leur aspect vous plairait, sans faute,  
Les dedans ont quelques défauts,  
Le plus grand c'est qu'ils manquent d'hôtes.

La plupart sont inhabités.  
Je ne vis personne en la rue.  
Il m'en déplaît : J'aime aux cités  
Un peu-de bruit et de cohue<sup>1</sup>.

Elle demeure encore debout, petite ville mélancolique de Province, avec son décor séigneurial, ses portes, son église, ses toits élevés, ses Hôtels du XVII<sup>e</sup> siècle abritant d'humbles ménages.

Quant au château ; il fût vendu au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle par un descendant du Cardinal (1803) à la bande noire, avec cette condition expresse qu'il serait immédiatement démoli.

## CHAPITRE VI : LE CONFLIT ENTRE LOPEZ ET L'AMBASSADEUR DE FRANCE EN HOLLANDE

En l'année 1630 la Hollande avait renouvelé son alliance avec la France. Pour resserrer cette amitié en vue d'une guerre inévitable contre l'Espagne, Richelieu signa avec les Etats-Généraux des Provinces Unies, le 8 février 1635 un traité, préparé dès l'année précédente. La France et la Hollande s'engageaient à mettre chacune sur pied une armée de vingt cinq mille fantassins, de cinq mille chevaux et à entretenir une escadre de quinze vaisseaux.

Le Cardinal s'étant assuré le concours des Suisses, de Parme, de Mantoue, de la Savoie, envoya le 19 mars 1635 un Héraut d'Armes à Bruxelles. Celui-ci, de la part de Louis XIII, déclara solennellement la guerre au Cardinal Infant et au Roi d'Espagne.

On remporta d'abord quelques succès dans le Nord. Les Espagnols furent battus à Avein. On entreprit alors le Siègue de Louvain, mais on dût l'abandonner au commencement de juillet. Des difficultés surgirent. Les Français et les Etats ne purent s'entendre. Le Prince d'Orange, commandant les troupes hollandaises prétendait diriger seul les opérations. La campagne fut manquée. L'hiver suspendit à peine les hostilités et au printemps 1636, les Espagnols envahirent la Picardie. Le 2 juillet, ils s'emparèrent du Catelet, enlevèrent quelques petites places, passèrent la Somme à Saint-Quentin, et entrèrent à Roye. Le 5 août, ils prirent Corbie. Comme ils ne poursuivaient pas leurs avantages Richelieu donna l'ordre de reprendre Corbie. Le 10 novembre la ville se rendit.

Toutes ces opérations consumaient quantité d'armes, de munitions, de navires. Le Cardinal pensa en acheter en Hollande, comme précédemment. Un certain capitaine du May revint au commencement de 1636, n'ayant pas obtenu un passeport pour le transport de ses achats. Maladresse ? Inexpérience ? ou mauvaise volonté des Etats ? Richelieu avait déjà utilisé l'habileté de Lopez en ces sortes d'affaires. Il le savait en outre prêt à faire des avances de fonds importants pour le service du Roi. Il l'appréciait de plus comme connaisseur pour la découverte et l'acquisition des pierreries et des curiosités, dont la ville d'Amsterdam était le principal marché en Europe. Il le chargea de lui acheter des vaisseaux, des canons et de la poudre .

L'Ambassadeur de France en Hollande était le Baron Hercule Girard de Charnacé<sup>2</sup>.

Le 15 août, Richelieu lui écrit :

«Le Roi envoyant le Seigneur Lopez en Hollande pour y faire divers achats d'armes et de munitions, Richelieu prie Charnacé de lui départir toute l'assistance dont il pourra avoir besoin pour l'accomplissement de sa mission, faciliter les achats, la sortie des armes et des munitions, hâter l'expédition des passeports»<sup>3</sup>.

Lopez se mit en route porteur d'un Mémoire, daté du 16 août, lui prescrivant d'aller le plus diligemment possible. Arrivé à la Haye, il devait remettre des lettres du Roy à MM. les Etats, au Prince d'Orange, à l'Ambassadeur de France et faire auprès d'eux des instances pour avancer l'exécution des ordres qu'il avait reçus ; acheter deux cent milliers de poudre, moitié grosse, moitié menue, douze mille mousquets et faire charger le tout dans un ou deux navires pour les amener au Havre de Grâce, avec les passeports nécessaires<sup>4</sup>.

Lopez pouvait donc se croire mieux qu'un simple acheteur. Porteur de lettres du Roi pour les Etats et le Prince d'Orange, il prenait figure de plénipotentiaire, accrédité auprès de ces personnages. De là à se croire un demi-ambassadeur, il n'y avait qu'un pas. Lopez le franchit vite. A plusieurs reprises, il avait rendu des services considérables au Roi. Il avait même engagé des sommes importantes. Sa grosse fortune, la faveur dont il jouissait près du Cardinal, la

<sup>1</sup> P. Raveau : op. cit. Larousse Dictionnaire.

<sup>2</sup> Né en Anjou à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, il avait épousé en 1619 Jeanne de Maillé Brézé, devenant par là allié à la Maison de Richelieu. Il perdit sa femme après quinze mois. Il en eût un tel chagrin qu'il tomba gravement malade, resta paralysé pendant trois ans et ne guérit que par un vœu à la Sainte Vierge. Revenu à la santé, il se mit à voyager. Il parcourut les divers cours de l'Europe. Richelieu lui confia des négociations avec le Roi de Suède, Gustave-Adolphe. Le 23 janvier 1631, Charnacé conclut le traité de Berwald où furent posés les fondements d'une longue et utile alliance avec la Suède. Envoyé plus tard en Hollande, Charnacé conclut les divers traités d'alliance de 1634 et 1635. En même temps qu'il représentait la France à la Haye, il était colonel d'un régiment d'infanterie et capitaine d'une compagnie de cavalerie entretenue par Louis XIII dans les Pays-Bas (Firmin Didot). P. Daniel : *Histoire de France*, T. XV, p. 68.

<sup>3</sup> Avenel, op. cit., T. V., p. 985.

<sup>4</sup> Archives aff. étrangères. Hollande. Correspondance diplomatique, 1636, T. XVIII, fol. 477.

notoriété qu'il possédait à la cour, devaient lui donner à penser qu'il devenait l'égal des Grands Seigneurs<sup>1</sup>. Une griserie lui monta au cerveau. Sa vanité l'enfla, et de bourgeois cossu, il devint bourgeois gentilhomme.

A peine fût-il parti que M. de Chavigny reçut le 1<sup>er</sup> septembre 1636 une lettre de Richelieu, dont nous n'avons pas la teneur, mais certainement pressant Lopez de se hâter. Chavigny l'expédia dans le courrier de l'ambassadeur<sup>2</sup>. Chavigny (Léon le Bouthillier, comte de) estimait Lopez un fanfaron ; mais si il se gaussait de lui, devant ses intimes, il n'osait le faire devant Richelieu, sachant fort bien la faveur que le Cardinal dispensait à son favori.

Cependant, Lopez fait diligence. Il passe par Calais, prend «les dépêches du 21 août, qui étant venues par l'ordinaire, ont été plus longtemps en chemin, faute d'avoir eu aussi bonne rencontre à Calais que celle du 18, que Monsieur Lopes qui arriva ici le 26 y avait recueillies en passant», écrit de Charnacé le 30 septembre 1636<sup>3</sup>, prêt à l'accueillir le mieux possible. Poursuivant sa route, Lopez arrive à la Haye le 26 septembre. Aussitôt, il se met en campagne, beaucoup plus, semble-t-il, pour s'occuper de questions diplomatiques que pour acheter armes et munitions.

En effet, le 2 octobre, il envoie au Cardinal cinq grandes pages d'une longue relation de sa réception par le Prince d'Orange, datée du quartier de l'armée de M. le Prince d'Orange à trois lieues de Breda<sup>4</sup>.

Il relate d'abord son voyage. Arrivé à Calais, il s'embarque sur un vaisseau de MM. les Etats le 22, et arrive à Flessingue le 26. De là, il s'achemine vers la Haye «sans vouloir auparavant venir à l'armée, afin de délivrer quantité de paquets, qui se trouvaient à Calais pour M. l'Ambassadeur de Charnacé. Il trouve dans cette ville un nombre considérable d'amis, qui lui donnent des avis très opposés les uns des autres, sur la situation de la Hollande, tandis que M. de Charnacé lui assure, que l'armée était composée de 13 à 1.400 navires et bateaux, et quantité de cavalerie et d'infanterie, et qu'elle devait partir dans un jour ou deux. Charnacé ajoute que quant à lui, il différerait son départ.

Lopez l'attend trois jours, pour aller avec lui remettre ses lettres au Prince. Pendant ce temps des amis lui disent en grand secret, que l'armée ne bouge pas, que les Etats ont résolu de congédier les bateaux, à cause des grands frais qu'ils occasionnaient.

Sans vergogne, il blâme la conduite de l'ambassadeur. Déjà, il l'avait traité en quantité négligeable. Il appuie encore dans son factum, et ajoute : «Voyant que Monsieur l'Ambassadeur différerait son départ de jour à autre, je pris la résolution de m'en aller tout seul en diligence». Et enchanté de prendre une telle importance il part, arrive au camp le 29.

«Ayant demandé audience au Prince d'Orange, il me la donne incontinent, fort favorable, et lui ayant présenté les lettres de sa Majesté et de son Eminence avec les compliments requis, me fit de grandes caresses et démonstrations pour le service du Roi et de Monseigneur, me disant qu'il ne pouvait venir personne qui lui fût plus agréable, que m'avoir connu de longtemps, et savoir que je traiterai avec franchise et vérité, pour laquelle Sa Majesté et Son Eminence se servent de moi ce qui l'obligerait à me parler à cœur ouvert, et pour cet effet, fit sortir tous ceux qui étaient dans la chambre».

Il ne faut pas oublier que c'est un Espagnol qui écrit ce français bizarre. Dans ces phrases, on voit éclater la vanité du personnage, son excessive suffisance, sa persuasion qu'il supplante l'Ambassadeur.

«Après s'être enquis de la santé de Sa Majesté et de Son Eminence, poursuit-il, il me voulut interroger sur les affaires pressantes de Picardie et de Bourgogne, et ayant su et voyant par ses discours, qu'il croyait qu'elles étaient grandement au désavantage de Sa Majesté, je l'assurai du contraire pour le savoir certainement, comme n'étant parti de France que le 22 septembre, ayant laissé Sa Majesté en Picardie avec une armée de 18 à 20.000 chevaux, et 40.000 hommes de pied avec 60 pièces de canon, et toutes les munitions et vivres qu'il faut pour longtemps à semblable armée et davantage».

Il énumère les forces croissantes de l'armée française «commandée par Monsieur le Commandant Généralissime Monseigneur Comte de Soissons, et Messires d'Angoulême, de la Force, et Châtillon, premiers Maréchaux du camp, et du Conseil de guerre près de sa personne, et quantité d'autres seigneurs et cavaliers, maréchaux de camp, et qui ont commandement».

Puis, il donne des détails sur la marche de l'armée, l'avant-garde d'abord, puis le Roy et sa garde, enfin le trésor, et il s'écrie :

«Que si Son Excellence laissait passer cette occasion, jamais les Etats n'en recouvreraient de semblables, lesquels y ont beaucoup plus d'intérêt que le Roy mon Maître. Je me suis étendu un peu sur ce point, et touché le Prince en particulier de l'intérêt de sa personne, et la réputation et conservation de ses armes, lui disant que si Son Excellence ne fait rien à présent avec une armée, qu'il a autour de la Hollande, avec douze mille hommes de pied et six mille chevaux, et cent pièces de canons, petits et grands, et toutes les munitions et appareils de guerre, mille navires et bateaux, qu'il y a deux mois sont prêts, cela pourrait augmenter le courage aux ennemis, et donner sujet à toute l'Europe et aux plus grands amis d'interpréter cela à son désavantage».

Il reprend avec audace, blâme le Prince d'avoir laissé Dunkerque à l'Espagne, et lui dit qu'il venait d'apprendre en passant à Mildebourg et Flessingue des choses qu'il n'ose pas répéter, parce qu'elles sont trop désavantageuses pour la réputation du Prince. Puis il expose la situation sur les autres théâtres d'opérations, en Bourgogne notamment où nous avions remporté des succès importants.

Le Prince, dit-il parut fort content de ces nouvelles. Il assure qu'il est plein de bonne volonté pour faire une diversion en faveur du Roy de France.

Lopez devenu stratège, lui donne aussitôt le Conseil d'envoyer la Cavalerie de côté et d'autre, le pays étant ouvert et fort aisé pour y entrer et sortir «même qu'il pourrait trouver occasion de faire quelques surprises». Et le Prince lui répond «qu'il ferait son possible, et qu'il y mettrait ordre avec plus de ferveur que par le passé, et qu'il serait bien aise que

<sup>1</sup> Il venait d'acheter un hôtel rue des Petits-Champs et il avait été nommé Maître d'Hôtel du Roi peu de temps auparavant.

<sup>2</sup> Archives étr., France, 1636. T. 281, fol. 261-262. T. 255, fol. 141-142 (*Petit Journal*, jour par jour de cette année 1636).

<sup>3</sup> Hollande, 1636, T. XVIII, fol. 619.

<sup>4</sup> Hollande, T. XVIII, fol. 625 et s.



je m'arrêta deux ou trois jours à l'Armée ».

Restait la question de la flotte. Lopez s'en inquiète, demande s'il est vrai qu'on va la licencier. Le Prince lui répond à qu'à la vérité MM. des Etats avaient résolu de la congédier, croyant qu'ils étaient inutiles (les bateaux) et qu'ils faisaient 3.800 livres de dépenses par jour, et que pour cet effet étaient venus deux des Messieurs des Etats qui lui avaient porté l'ordre, et s'en étaient retournés le même jour à la Haye, et qu'il ne pouvait faire le contraire».

Aussitôt, Lopez s'enflamme. Il remontre au Prince que cette flotte lui donne un immense avantage pour ses intérêts. Il le presse, le pousse, si bien que le Prince lui promet de ne point congédier les bateaux le jour même, et assure qu'il attendrait le lendemain pour prendre une résolution.

«Sur quoi, je pris congé, ajoute Lopez, et me levant, me fit rester, appelant son maître d'hôtel, et lui commanda en ma présence de me bien loger, et avoir soin de tout ce que j'aurai affaire, nonobstant que ce lieu est fort à l'étroit et y a de fort mauvais logements. Toutefois, je fus assez bien logé, m'ayant changé le premier logis qu'on m'avait marqué pour un meilleur.

«Le lendemain, il m'envoya prier à dîner par un sien favori, et nous étant promenés plus d'une demi-heure au devant de son logis, dans la campagne où était campée la dite armée, et cinq cents gentilhommes de commandement autour de lui. Il me demanda encore plusieurs nouvelles de la France et des particuliers, me disant à la fin : «Je vous prie encore de demeurer à dîner avec moi. Et me menant à son logis, il y usa tant à table que dehors de toutes sortes de civilités.

«Après le dîner, il me mena dans sa chambre où nous fûmes assis plus de deux heures, et me dit que touchant les dits bateaux, il avait parlé à trois députés qui étaient auprès de lui, et qu'il avait écrit au Conseil des Etats, afin de leur faire trouver bon la continuation et qu'ils ne fussent congédiés pour le présent, m'assurant derechef que les loyers desdits bateaux montaient à 3.800 livres, mais que c'était peu de chose, et qu'il désirait rendre plus grand service à Sa Majesté et à la France, me confirmant qu'il était bien aise de trouver occasion de faire quelque chose à ma considération et demande, qu'il m'en donnait sa parole, ce que je pouvais assurer à Sa Majesté».

Le Prince lui parle ensuite des événements passés, des fautes commises «et que tout s'était fait contre son opinion». Enfin, il parla de la paix et affirma qu'elle se ferait. Lopez ajoute : «en quoi nous ne nous conformâmes pas, et me voulut persuader de faire un voyage en France, pour parler à Monseigneur, et de revenir montrant un extrême désir de faire une ferme amitié et de confiance .A quoi, je lui répartis que j'étais obligé d'aller auparavant à Amsterdam et d'attendre commandement. Je réserve de dire de bouche les particularités de cela et de toutes autres choses , pour n'avoir de sûreté pour l'écrire.

«J'attendis encore deux jours M. de Charnacé, mais voyant qu'il tardait, et étant pressé d'aller à Amsterdam pour parachever d'exécuter ce qui m'a été commandé et de quoy je rendrai raison par un autre mémoire à part, je partis avec intention de passer par la Haye pour y voir ledit M. de Charnacé. Mais je le rencontrai à deux lieues de ladite armée le même jour que je partis, et lui fit savoir ce que j'avais fait, touchant la rétention des bateaux, et le peu d'espérance que j'avais à présent pour le surplus».

Signé : Delopez.

Toute cette fin est charmante de naïve suffisance. N'est-il pas ambassadeur ? Il parle au nom du Roi, réprimande le Prince d'Orange, lui donne des avis, des conseils et obtient tout pour sa considération. Ceci est délicieux. Quant au pauvre Ambassadeur, il le rencontre en route et daigne en passant lui dire ce qu'il a fait. Sans doute, M. de Charnacé dût être surpris de semblable procédé. Nous allons voir bientôt la mésintelligence entre les deux diplomates, et leur querelle prenant les allures de haute comédie.

Lopez envoya le 6 octobre, le Mémoire annoncé, daté, d'Amsterdam<sup>1</sup>. Il commença par établir que quantité de personnes sont venues de toutes parts et particulièrement de la France, acheter de la poudre et du salpêtre, et les prix sont montés énormément. Il éprouve dans ses achats de grandes difficultés, provenant de cette surenchère et la rareté des ouvriers. Pour les navires «il s'en trouve quelques-uns de faits et ils s'offrent d'en faire faire en assez bon compte». Mais pour cela il faut les ordres du Cardinal.

Avec ce Mémoire, il envoie une lettre particulière datée du même jour d'Amsterdam<sup>2</sup> :

«Monseigneur,

«De crainte de vous être importun par donner longue lettre, je vous envoie le Mémoire ci-joint de tout ce que j'ai fait et négocié jusqu'à présent avec M. le Prince d'Orange et autres particuliers. Comme Votre Eminence verra par icelles beaucoup moins que je n'eusses désiré, touchant les poudres et mousquets. Je n'ai pas osé traiter à cause du long temps que l'on me demande pour la délivrance. Et étant très certain que la poudre relèvera en peu de temps... On a fait courir en ces pays beaucoup de nouvelles au désavantage de la France, à quoi, j'ai réparti au contraire et particulièrement en cette ville, qui sont si bons Hollandais, que quelques marchands envoient des poudres et autres munitions de guerre à Donquergues (Dunkerque), sous prétexte d'aller en France et ailleurs, mettant les poudres dans les tonneaux avec la navette par-dessus. Sans lesquelles munitions (les Espagnols) seraient assez dépourvus. J'ai fait cette plainte et la ferai derechef en cette ville à Messires des Etats et Prince d'Orange, et a été vérifié qu'un nommé Quindendus, fils d'un brassier de Brabant a envoyé quantité en plusieurs fois, mais moyennant 30 ou 40 livres. Et, dit-on, qu'il a des correspondances à Calais, où l'on m'a dit en passant qu'il y a des marchands qui ont aussi fait tenir des poudres aux Dounquerguois...

«J'eusse bien désiré avec la permission de votre Grandeur faire un voyage en Cour, encore bien que ce fût été pour revenir promptement, mais n'ayant reçu aucune nouvelle depuis que je suis en ce pays, ni sachant si la poudre et les mousquets y est promptement nécessaire, même si je puis rendre quelqu'autre service, je n'ai pas osé partir, attendant l'honneur des commandements de votre Eminence à qui je suis et serai à perpétuité.

<sup>1</sup> Hollande, T. XVIII, fol. 532-34.

<sup>2</sup> Hollande, T. XVIII, fol. 539.

«Monseigneur, le très humble et très obéissant et très fidèle serviteur».

DELOPEZ.

On voit combien peu comptait l'Ambassadeur pour lui. Il découvre une fraude importante, au lieu d'en référer à M. de Charnacé, il adressa sa plainte directement aux Etats et au Prince d'Orange. On ne peut agir avec plus de sans-gêne.

M. de Charnacé ne devait pas rester indifférent à de semblables procédés. Il ne pouvait sans un violent dépit voir son titre d'Ambassadeur méconnu, son prestige amoindri. Son amour-propre le poussait à user de représailles et à se plaindre de Lopez. Mais il avait reçu du Cardinal une lettre lui recommandant de donner à celui-ci toute l'assistance possible. Il le savait, *persona grata* auprès du Maître. Comment pourrait-il exposer sa rancœur, sans se compromettre lui-même ? Il s'avisait que Lopez avait commis une étourderie en fréquentant le Marquis d'Hauterive exilé en Hollande.

C'était une infraction grave aux ordres du Cardinal<sup>1</sup>.

Charnacé s'en empare, il l'écrit au Ministre, mais il semble qu'il charge un peu Lopez, afin d'attirer sur sa tête la colère du Maître.

Il parle d'abord des affaires de son Ambassade, puis il ajoute :

«Le 12 octobre du camp de Sprau (à l'armée du Prince d'Orange)<sup>2</sup>.

«Quand je m'acheminai ici, M. Lope arriva de la Haye avec des lettres du 15 août, dont Son Eminence a daigné m'honorer par lui. Suivant lesquelles, je dois donner au sieur Lopez toute l'assistance et le service, qui dépendront de moi, l'achat des munitions et le passeport franc d'icelles. Il me dit qu'il n'aurait pas affaire ne trouvant pas à propos d'acheter grand'chose. Les lettres qu'il m'apporta pour MM. des Etats, m'obligèrent à retarder là encore deux jours, pour les voir en général et en particulier. Pour lui, il me dit que les affaires qu'il avait avec le Prince d'Orange ne lui permettaient pas d'attendre. Il s'en viendrait devant, comme il fit, et n'y demeura que deux jours jusqu'à ce que je sois arrivé. Il y a logé et mangé chez M. d'Hauterive qui l'a conduit, baillé des chevaux, et toujours accompagné. Dont l'on a eu ici quelque étonnement ; à cause qu'il venait de la part de Sa Majesté et de Son Eminence, comme personne confidante, qui fait croire à plusieurs, que ce que je ne vois pas ledit sieur d'Hauterive, si ce n'est plutôt par mauvaise volonté particulière que par ordre de sa Majesté. Aussi M. d'Hauterive ne le prenait-il pas peu de cette rencontre. Ainsi, Monseigneur que le pourra plus particulièrement faire entendre M. Boutard qui ayant vu et entendu tout ce qui se passe ici, en pourra mieux que personne en faire le récit à Son Eminence. M'en remettant à lui, Monseigneur, je n'ajouterai rien, sinon que je suis :

«Votre très humble, très fidèle et obligée créature».

CHARNACE.

Le malheureux ambassadeur craint d'en dire trop. Le seul grief qu'il invoque c'est celui qu'il sait devoir piquer au vif le Cardinal. Lopez fréquente un ennemi du Maître.

Mais il reste perplexe et le même jour il écrit à Chavigny pour lui demander conseil<sup>3</sup>.

Il lui répète ses doléances contre Lopez et ajoute en parlant d'Hauterive «chacun jugeant que si je ne le voyais pas c'est plutôt par mauvaise volonté particulière, que par ordre express de Sa Majesté ni de Son Eminence, puisqu'une personne que de leur part et confidante l'a vu.

Je serais bien aise de savoir ce que je dois faire et ce que je dois dire à cette heure».

Charnacé n'ose pas encore exposer, même à son Ministre tout ce qu'il a sur le cœur. Il ne parle que de la fréquentation d'Hauterive en insistant sur la situation de Lopez «Confident du Cardinal et du Roi, venant de leur part», situation qui le diminue et l'affecte.

Il n'attendit pas longtemps.

Cependant, Lopez ne se doutant de rien écrit au Cardinal le 25 octobre<sup>4</sup>.

Il lui expose les marchés déjà passés. Il a acheté des planches, mais bonnes tout au plus pour faire des guérites. Quant à la poudre il n'y en a point de faite, on demande trois ou quatre mois pour en faire et huit à dix pour les mousquets.

Il a toutefois obtenu un peu de poudre et huit cents mousquets qu'il a envoyés au Havre.

Quelques jours après, l'orage éclata. Charnacé recevait une lettre du Cardinal datée du camp d'Amiens, 24 octobre<sup>5</sup>.

«Monsieur, la bonne conduite du sieur de Loppez qui n'a rien fait de tout ce pourquoi on l'avait envoyé, et a fait tout ce qu'il ne devait pas faire, particulièrement en logeant impudemment chez M. d'Hauterive, fait que je lui mande qu'aussitôt qu'il aura reçu la lettre que je lui envoie, il s'en revienne en ces quartiers, et qu'il vous remette entre les mains la lettre de change de 15.000 livres, que je lui fournis en partant de Paris, pour acheter pour la mer deux cents milliers de poudre et douze mille mousquets. Je vous prie lorsque vous les aurez, de me faire ces achats le plus promptement que vous pourrez et d'envoyer tout au Havre.

«Vous verrez la lettre que j'écris audit Loppez, que je vous envoie toute ouverte, afin que vous l'envoyez quérir et lui donniez vous-même.

«Je ne saurais assez m'étonner de la conduite de ce personnage. Je n'eusse jamais cru, qu'il eût eu si peu de jugement qu'il en a témoigné en ce voyage. Cependant pour ne pas ruiner ledit Lopez, s'il peut faire ces achats et envoyé dans le temps que je lui mande par ma lettre, j'y consens. Mais en ce cas, je vous prie avoir l'œil pour que la chose s'exécute ponctuellement, et qu'au bout du temps, il ne me paie pas de paroles. Je vous prie de tenir la main à ce que la poudre soit telle, qu'elle doit l'être, moitié grosse et moitié menue grenée.

<sup>1</sup> Parmi les mécontents et les exilés dont la Haye était remplie, figurait François de l'Aubépin, Marquis d'Hauterive, neveu de Chateaufort, et compromis avec lui dans les intrigues de 1633. Il vivait assez confortablement en Hollande. L'Ambassadeur ne le voyait point, par ordre du Cardinal, semble-t-il, oh pour ne pas frayer avec un ennemi du Ministre tout puissant.

<sup>2</sup> Hollande, T. XVIII, fol. 540.

<sup>3</sup> Hollande, T. XVIII, fol. 542.

<sup>4</sup> Hollande, T. XVIII, fol. 558.

<sup>5</sup> Avenel, T. V, pp. 641, 642.

«Ledit Lopez a envoyé ici un mousquet pour la campagne pour monstre, qui a été trouvé bien».

En même temps, Richelieu envoyait à Lopez par le canal de l'ambassadeur<sup>1</sup> la lettre annoncée.

«A Monsieur de Lopez. Il y a maintenant assez de poudre en France pour la terre, mais j'ai besoin pour la mer de celle que je vous ai donné l'ordre d'acheter. Or, parce que votre conduite en Hollande a donné mauvaise satisfaction au Roi, j'ai besoin qu'aussitôt la présente reçue, vous remettiez à M. de Charnacé les lettres de change de 15.000 livres et reveniez en France, si ce n'est que vous ne puissiez faire amasser les dites poudres et mousquets avec vous dans un mois, après que vous aurez reçu cette dépêche. »

Est-il possible d'écrire lettre plus habile ? Charnacé a vu juste. Le manque d'égards pour les ordres du Ministre indigné Richelieu. Il fulmine. Lopez a vu d'Hauterive, Lopez remettra son mandat, rentrera en France. Cette décision apaise la colère du Cardinal et donne satisfaction à Charnacé. Cependant, il ne faut pas ruiner d'honneur le malheureux Lopez. S'il peut faire ses achats en un mois, qu'il demeure en Hollande. Et puis tout à la fin ce mot délicieux : «Lopez a envoyé un mousquet ici qui a été trouvé bon».

Cette indulgence ne surprend-elle pas chez l'impérieux Cardinal ? Ne cache-t-elle pas une idée de derrière la tête ?

Mais Charnacé tout à la joie de ce blâme et de ce rappel, ne voit rien, ne comprend rien. Il exulte. Il fait venir Lopez, lui remet la lettre à lui destinée, et lui lit la sienne.

Lopez tout d'abord médusé, saisit vite la nuance. Il envoie une longue lettre de justification, naïve et savoureuse<sup>2</sup>.

«Monseigneur,

«J'ai reçu le commandement qu'il a plu à votre Eminence de me donner par la lettre que M. de Charnacé m'a donné. J'obéirai à tout le contenu d'icelle. Je suis grandement marry, Monseigneur. Je voudrais plutôt être mort qu'avoir donné sujet de mécontentement à Sa Majesté et à Votre Eminence, et si j'ai manqué en quelque chose, ç'a été de cette affection, et sans autre considération. Mais je suis grandement étonné pourquoi, ou qui, m'a pu rendre un si mauvais office disant que j'ai pris mon logement chez M. d'Hauterive.

«Le quartier du Prince d'Orange est quasiment à l'armée, qui était logée à Huy, méchant village. Je mis pied à terre proche une église avec deux de mes gens, pour ma malle, où je fus plus de demi-heure, sans pouvoir faire un pas, à cause des grandes fanges. Je n'y avais personne qui nous pût entendre. Un valet d'Hauterive, qui ramenait Mgr de Bouillon m'ayant aperçu vint à moi, et incontinent d'Hauterive, de Puelly, de Rangeau, de Mag et Berrigaud venant tous à moi me livrent de grandes embrassades, disant qu'ils allaient diner au logis d'Hauterive qu'ils me prient d'en être, ce que j'acceptai, n'imaginant pas qu'il pût y avoir aucune conséquence.

«Je vous assure, Monseigneur, qu'en semblable Lieu, je m'occupais peu de rencontrer le Marquis de Mirabel, ou le plus grand ennemi de la France. Je n'eusse fait de difficultés d'y aller par hasard, bien de ma fidélité et obéissance et très humbles services, que toute ma vie je voudrais aussi bien passer parmi les plus grands ennemis, qu'auprès de votre Sacrée Eminence.

«Les diners et soupers hollandais sont de quatre et six heures, et nous ayant pris la nuit fort tard pour avoir joué, étant en grand logis d'un marchand de drap où il y avait six ou huit chambres basses, et y logeait beaucoup d'autres personnes. J'y demeurai la nuit, pour n'avoir pu trouver où coucher. M. d'Hauterive m'en pressa fort disant : «Où pouvez-vous aller à deux heures après minuit ? Le lendemain je vis le Prince d'Orange, et lui-même donna ordre à son Maréchal des Logis et à son maître d'hôtel de me loger, en quoi ils eurent bien de la difficulté.

«Et cela a été une inadvertance, pour la confiance que j'ai en moi-même, pour vous en demander pardon, Monseigneur.

Il ajoute qu'il ne comprend pas comment l'ambassadeur garde tant de ressentiment, car il n'y a pas autre chose, que ce qu'il a raconté, et même «lorsque nous nous rencontrâmes il ne montra nul ressentiment, et nous nous séparâmes en très bonne intelligence, lui pour l'Armée, et moi pour Amsterdam.

«S'il s'est passé autre chose que je vous dis, Monseigneur, je veux être coupable en attendant d'avoir l'honneur d'arriver à vos pieds, qui sera bientôt».

La feinte colère du Cardinal dût s'apaiser à la lecture de cette amusante missive, racontant si drôlement l'aventure d'Hauterive. Mais le rusé Lopez avait plus d'un tour dans son sac pour se faire pardonner toutes ses incartades.

Deux jours après, le 31 octobre 1636, il écrit de nouveau d'Amsterdam<sup>3</sup>. Il annonce qu'il a touché une partie de l'argent de la traite, il paie la poudre, et négligemment entre deux paragraphes, traitant d'achats et d'argent, il glisse ce mot sauveur. «Je m'occupe de quelques coffres et cabinets du Japon et de la Chine. Les prix sont à mon avis les plus avantageux qu'ils soient encore venus en ces quartiers, et je doute que personne en ait de semblables. Je suis prêt pour recouvrer quelque autre chose, qui ne sera pas moins curieux.

«J'ai acheté là vingt milliers de poudre excellente et si bon marché, mais le frêt est fort cher à cause que je veux obliger à décharger à Saint-Valéry, Etaples ou le Crotoy». Voici la pensée secrète du Cardinal découverte. Il n'était pas épris seulement des pierreries de Lopez, mais homme de goût il collectionnait pour ses Châteaux les pièces uniques, les meubles rares, les tableaux des Maîtres, les Tapisseries, les bibelots d'art. Qui donc serait capable de lui procurer ces trésors sinon l'orfèvre réputé ; l'expert avisé, l'homme habile à les découvrir et à les payer bon marché. Il semble même que la mission principale de Lopez soit d'acheter des curiosités. Aussi celui-ci sait-il bien ce qu'il fait. Nul doute qu'il obtiendra son entier pardon.

Charnacé, lui, ne désarme pas. Boutard arrivé à Paris a dû raconter les frasques de Lopez, dauber sur son compte. Il s'enhardit. Le moment lui paraît venu de crier tout ce qu'il a sur le cœur, et il écrit d'Amsterdam le 9 novembre une lettre

<sup>1</sup> Avenel, T. V, p. 997.

<sup>2</sup> Hollande, T. XVIII, fol. 679.

<sup>3</sup> Hollande, T. XVIII, fol. 562.

où il épancha sa bile. Il ne dit plus, le Seigneur Lopez, mais «cet homme-là»<sup>1</sup>.

«Monseigneur,

«Depuis le parlement de M. Boutard, je n'ai eu qu'une-occasion de me donner l'honneur d'écrire à Son Eminence, par M. de Saint-Christoffle. Dix jours après Saladin arriva avec celles dont votre Eminence a daigné m'honorer, le 21 du passé qui m'ont tout fait paraître la bonté pour moi, et me comblent de tant d'obligations par l'ordre qu'il lui a plu envoyer à M. de Lopés, et par le soin qu'elle me promet vouloir prendre de mes petits intérêts, que quand je ne lui devrais point, comme je sais, tout ce que je suis et puis jamais être, lui étant redevable par celle-ci comme je suis de mon bien et de mon honneur entièrement. Je serais obligé pour cela seul d'être toute ma vie le plus passionné et le plus fidèle de tous ses très humbles serviteurs, comme je proteste de l'être au delà de la mort même, à laquelle j'irai toujours très volontiers pour le moindre de ses intérêts. Regrettant infiniment que votre Eminence ait été importunée d'une si misérable affaire, parmi tant de grandes qui l'occupent continuellement, et si le procédé de cet homme-là ne m'y eut contraint, je ne l'eusse pas fait.

«Il s'était tant persuadé et l'avait tant publié qu'il demeurerait tout cet hiver à la Haye avec table et équipage qu'il ne put se résoudre d'en partir sitôt. Je l'ai néanmoins pressé non seulement de me dire, mais aussi de me faire voir s'il peut faire l'emploi en la sorte qu'il lui est demandé par Son Eminence. Mais tantôt il me répond qu'il n'a plus à faire que pour huit jours, puis une autrefois six semaines et quelquefois un an. Confondant ces discours de tant de variété et de contradiction que l'on ne peut avoir de fondement, de sorte que le voyant trois ou quatre jours par les chemins, sans me rien dire qui signifiât quelque chose, j'ai été contraint de lui dire que s'il ne voulait obéir, je serais contraint de tâcher de le lui faire faire. Sa grande et principale excuse est qu'il attend réponse de Son Eminence sur le prix de la poudre. Et lorsque je lui propose d'en prendre dans les magasins de MM. les Etats qui en offrent à choisir, il me répond qu'il en a fait marché 49 l. le cent dont il ne peut se dédire et ainsi de toutes choses.

«Néanmoins à toutes fins, il s'en alla hier à Amsterdam m'assurant que demain sans faillir, j'aurai sa résolution. S'il ne le fait, je ne laisserai pas de chercher le courrier pour m'en aller à Amsterdam, voici ce qu'il y a à espérer, et si je reconais que cela ne puisse être prêt de trop longtemps (puisque Son Eminence est pressée) je prendrai les Experts et le Pé-tardier de Monsieur le Prince fort entendu en cela».

L'Ambassadeur continue sur cette matière, parle poudre et mousquets, puis il termine : «Si à l'avenir, tant que j'aurai l'honneur d'être votre fidèle, que votre Eminence commande à ceux qu'elle enverra faire ces emplettes au moins d'armes et de munitions de guerre, que je voie leurs marchés, et les marchandises, et soient gens à qui je puisse dire mon avis et celui des experts que je connais gens de bien».

«Je ferai tous mes efforts qu'elle soit fidèlement servie et qu'elle ne soit pas volée.

«On me vient dire que le sieur Lopez se résout de laisser couler le temps, jusqu'à ce qu'il puisse avoir réponse de France, espérant par ses amis obtenir nouvelle permission de demeurer. Néanmoins, il me jura hier qu'il serait en chemin dans dix jours, pour aller rendre compte à Votre Eminence de tout ce qu'il a fait, qu'il assure qu'elle approuvera, C'est pourquoi je prends la liberté de lui envoyer ce mémoire de tout son voyage jusqu'à ce jour, ou je proteste n'avoir rien ajouté ni diminué la vérité».

Le malheureux Charnacé ignorait «les coffres et cabinets du Japon et de la Chine, dont personne n'avait de semblable» et que pour sûr le Cardinal approuverait. Aussi joint-il à sa lettre un long factum, dix grandes pages, un Catilinaire, intitulé : «Remarques faites par M. de Charnacé sur la conduite du sieur Lopez en Hollande»<sup>2</sup>.

«Le voyage du sieur de Lopés en Hollande, fût par lui préparé avec tant d'éclat, que le bruit en ayant passé jusqu'en Angleterre, une personne de qualité écrivit de Londres, le 10 septembre, à Tyde, son ami à la Haye, le priant de lui mander à quelles conditions il y paraissait. D'autant qu'on le lui avait voulu faire passer pour un demy ambassadeur, ce qui ferait dénigrer le métier.

Mais tant s'en faut que le dit sieur de Lopez se contentât de passer pour un demi-ambassadeur, qu'il affecta de se dire extraordinaire, de souffrir qu'en arrivant en Hollande ses gens le qualifiassent-ils ainsi, si ce ne fut lorsqu'il fallut payer dans les hôtelleries où les personnes de qualité sont quelquefois selon la coutume du pays, contraints de donner au quadruple des autres. Car alors il se fâcha contre ceux de sa suite d'avoir tant fait éclater sa qualité, aux dépens de sa bourse.

Depuis, ils n'ont pas laissé de lui rendre toujours ces honneurs, et l'un d'eux, nommé Morray, étant par lui député à Amsterdam, à la Cour de Hollande, il s'embarqua dans le même vaisseau, qui passa M. Boutard, et mit au-dessus de sa malle le titre d'ambassadeur extraordinaire vers M. le Prince d'Orange.

Lorsqu'il fût arrivé à la Haye, il vint chez ledit sieur de Charnacé. Mais quand il vit qu'on ne lui offrit point après le dîner, de le conduire en sa chambre, et qu'on le laissait aller, il ne put s'empêcher de dire à quelqu'un, que M. d'Espesses n'avait pas tenu si peu compte de lui».

Charnacé s'étend longuement ensuite sur les propos tenus par Lopez au sujet d'une prétendue disgrâce du Maréchal de Brézé battu à Pavie, et il y ajoutait la disgrâce de M. de Charnacé. Ceci toucha au vif l'ambassadeur. Il fût outré de la conduite désinvolte de Lopez à son égard, le négligeant complètement et affectant de traiter en dehors de lui des affaires d'Etat. Il continue : «Son premier tour de souplesse fut que ledit sieur de Charnacé ayant délibéré d'aller trouver le Prince d'Orange à l'armée, qui était campée à Sprang, le sieur de Lopez fit mine d'avoir à faire à Amsterdam pour quelques jours. Mais comme le soir il vit que M. de Landgrave de Hesse retenait le sieur de Charnacé pour voir Messieurs des Etats, le jour suivant, changeant de batterie, il gagna les devants et s'en alla à l'armée.

Il arriva au camp à trois heures de l'après-midi, et fut droit descendre au logis de M. d'Hauterive, lequel n'y était point. Il l'envoya chercher chez M. de Belivinsky, où il dînait. Ledit d'Hauterive quitta tout aussitôt la compagnie, vint chez lui où

<sup>1</sup> Hollande, T. XVIII, fol. 665.

<sup>2</sup> Hollande, T. XVIII, fol. 574 et s.

il hébergea le sieur Lopez tout le reste du jour, lui fit accommoder un lit dans sa chambre où il coucha, quoiqu'il eut un logis marqué, l'accompagna toujours, même chez le Prince d'Orange, et le lendemain lui fit grand festin, où furent appelés x.x.x. quantité d'amis de M. d'Hauterive.

Ce ne furent que des entretiens continuels de l'un à l'autre et communication de lettres et instructions que lui fit le sieur de Lopez, tout de même que si le sieur d'Hauterive eut été le plus confident serviteur, que Sa Majesté ou Son Eminence eussent gardé. Ainsi que l'un des secrétaires du Sieur a dit l'avoir entendu dire au dit d'Hauterive, que le sieur Lopez ne s'était pas mêlé d'affaires d'Etat sans ordre».

Charnacé relate ensuite l'étrange situation qui lui était faite, Lopez se faisant passer pour un ambassadeur extraordinaire, fréquentant un exilé, ennemi de la France tandis que l'ambassadeur véritable ne voulait point le voir. Lopez d'ailleurs aurait prétendu «que ce n'était qu'une grimace». Aussi un député des Etats, M. Knuyt vint répéter à Charnacé «que ce discours, s'il n'y donnait remède et ne faisait dire le contraire par lettre de Sa Majesté ou de son Ministre, le déconseillerait entièrement, parce que l'on croyait qu'il se servait du nom de Sa Majesté pour exercer sa passion privée.

«Mais il passa bien outre, car il s'émancipa à dire à des personnes de haute qualité, que ledit Charnacé était révoqué, et qu'il y avait un autre ambassadeur destiné pour tenir sa place, et l'on parlait de lui mettre, pour répondant, les affaires en mains.

«Il entre donc en fonction de son emploi prétendu, au lieu de parler simplement sur sa commission pour achat de poudre et de mousquets, et autres munitions de guerre. Il se mit à entretenir M. le Prince d'Orange sur la diminution de l'armée en campagne, lui ayant ouï dire qu'il avait fait arrêter les bateaux, il lui demande s'il pouvait écrire à Sa Majesté et à Son Eminence, à quoi M. le Prince d'Orange répondit qu'il n'y avait point d'inconvénient de ce qu'il disait ainsi à tout le monde.

«Le sieur Lopez alla s'imaginer une belle occasion de mérite auprès de Sa Majesté et de Son Eminence, en disant qu'il avait donné l'idée à M. le Prince d'Orange de retirer les bateaux pour trois mois, ne s'étant pas bien informé, que dès auparavant son arrivée, on a pris cette résolution prise par M. le Prince...

«Comme le sieur Lopez continua dans son imagination, il sait que de Charnacé était arrivé à Hourdia, et que M. le Prince d'Orange envoya son carrosse pour le recevoir et le conduire, il se résolut aussitôt de faire sa retraite, et au lieu de l'attendre pour le prier de rendre ses offices auprès du Prince, suivant ses lettres de commandement, qu'il avait de sa Majesté et de Son Eminence, de faire des achats dont il était chargé, il s'imagina que ce serait faire tort à son crédit propre, de defferer par trop à un homme qu'il avait dépeint pour révoqué, et prit occasion de l'envoi de ce carrosse dans lequel il se mit, tout de même que s'il eut été apprêté pour le reconduire jusqu'à Housdin. Là, ayant rencontré Charnacé, il lui dit qu'il s'en allait donner ordre pour ses achats à Amsterdam, et qu'il ne reviendrait à la Haye, que quand de Charnacé y serait pour demander à MM. des Etats le passeport nécessaire».

On croit lire une scène de Molière.

Vient alors le détail des démarches de Lopez, plaidant lui-même sa cause auprès des députés, et ne s'inquiétant en rien de Charnacé.

Le Prince d'Orange ayant appris cette prétention de Lopez s'en montra fort choqué. Mais Lopez continuait à affirmer qu'il remplacerait Charnacé, et pour prouver cette sottise «il s'enquit d'un logis commode dans la Haye pour y tenir monnaie, et il laissait entendre partout qu'il faisait venir de Paris, son carrosse, ses chevaux, et tout son équipage.

«Par tout ce dessus l'on peut juger de la conduite de Lopez, et ce que l'emploi d'une personne comme lui peut produire, au désavantage du service de Sa Majesté et de Son Eminence ; puisqu'il a osé en sortant du rôle de ses commandements, de vouloir faire croire au discrédit de ceux qui sont honorés de leur créance et commandement».

Suit un long factum sur des questions assez embrouillées de passeport échangés, vendus par Lopez et relatant le mécontentement des Etats.

Nous n'avons pas la réponse du Cardinal à ces plaintes. Il ne dut pas s'émouvoir beaucoup, mais rire des rodomontades de son favori, puisqu'il ne le rappela pas en France, et de l'indignation de son ambassadeur. Lopez d'ailleurs continue ses vantardises. Il s'occupe cependant de ses achats et le même jour, 9 novembre, il annonce<sup>1</sup> qu'il espère avoir douze mille mousquets et qu'«il fera tout son possible pour tout faire jusqu'à la fin de janvier... C'est le temps qu'il faut, et je pourrai vous assurer Monseigneur que les Mousquets seront si bien choisis, qu'il n'y aura rien que de bon, et je vous assure que mon unique désir est de vous contenter».

Cependant, Charnacé ne lâche pas sa proie. Il écrit à Bouthillier le 10 novembre<sup>2</sup> qu'il a envoyé son Mémoire au Cardinal et qu'il a signifié à Lopez l'ordre de le faire partir dès ses achats faits, il ajoute que Lopez est retourné à Amsterdam «en résolution de faire de grandes dépenses pour tâcher d'être confirmé en la commission, mais j'espère qu'on ne voudra point faire ce tort, et qu'il sera de nouveau enjoint d'obéir».

Le 15 décembre, il écrit encore<sup>3</sup> que Lopez lui a assuré que tout était acheté et emballé, et prêt à faire voile, dès qu'il aura le passeport. Mais lui Charnacé a autant de peine à obtenir le dit passeport que s'il eût été question de la restitution des Indes, tant ces Messieurs ont conçu une mauvaise opinion des choses qui passent par les mains le Lopez, et le peu ou point de certitude qu'ils mettent en tout ce qu'il dit.

Richelieu ne tient pas compte en effet de cette mercuriale. Il laisse passer la colère de Charnacé. Il s'en raille en lui écrivant le 17 décembre 1636<sup>4</sup>.

«Il ne me reste qu'à vous remercier du soin que vous avez pris de ce dont je vous avais prié par la dépêche que Saladin vous apporta. J'en ai déjà reçu des effets. Le Seigneur Lopez ayant commencé d'envoyer au Havre de la poudre et

<sup>1</sup> Hollande, T. XVIII, fol. 580.

<sup>2</sup> Hollande, T. XVIII, fol. 568.

<sup>3</sup> Hollande, T. XVIII, fol. 601.

<sup>4</sup> Avenel, T. V, p. 1007.

des mousquets».

Le Cardinal feint de croire que sa sermonce à Lopez et ce que Charnacé a du lui dire, ont fait bon effet, puisque les munitions arrivent. Le malheureux ambassadeur ne connaissait pas «les coffres et cabinets du Japon et de la Chine» et bien d'autres choses encore car à cette même date Lopez adresse d'Amsterdam une longue lettre au Chancelier Seguier<sup>1</sup>.

Il fait d'abord le bon apôtre.

«J'ai conduit mon affaire si bien, avec tant de silence et de circonspection, que j'ai entièrement fait mes achats à très bonnes conditions et avantages, et à délivrer de temps en temps, et la dernière en fin de janvier».

Que nous dit donc ce pauvre Charnacé. Il traite Lopez de vantard, de fanfaron, et celui-ci a conduit son affaire avec tant de silence et de circonspection. A son tour, il donne un coup de patte à l'ambassadeur.

«Plus des deux tiers sont chargés dit-il, dont partie doit être arrivée au Havre ou à Rouen, contre cinq navires de planches pour Abbeville. Le tout pourrait être déjà arrivé si M. l'Ambassadeur eût plus tôt envoyé le passeport».

Et il finit cette longue lettre par une discrète et adroite nouvelle.

«Pour les curiosités, n'y en a pas beaucoup à recouvrir mais ce que j'ai jugé être à propos, n'ai pas manqué de les acheter et envoyer devant moi. Je suis prêt encore d'acheter quelque chose de rare, mais ils sont curieux et chers en ce pays que c'est chose incroyable. J'envoie à Monseigneur le Cardinal des montres de cuivre doré d'une nouvelle invention et fabrique jamais vue. S'il vous plaît de prendre la peine de les voir, et me mander s'il y a quelque chose qui vous agrée».

Comment la colère du Cardinal pourrait-elle tenir contre «ces montres de cuivre doré, d'une nouvelle invention et fabrique jamais vue ?»

Et ce pauvre Charnacé continue. Il ne comprend rien à la mansuétude de son Ministre. Il s'évertue à blâmer et à ridiculiser Lopez. Il le traite même avec une certaine pitié, persuadé de sa disgrâce.

La Haye, 29 décembre 1636<sup>2</sup>.

«Je prendrai la liberté de lui dire, que le bon Lopez continue ses folies et ses vanités sans plus parler de s'en aller en France...

Il faut confesser, Monseigneur, que le respect que je porte à tout ce qui a la moindre marque d'être son service, me fait tenir et confier des choses de cet *home là* (sic) que votre Eminence ne saurait imaginer, et que je prendrai la hardiesse de lui dire quelque jour pour la faire rire, m'assurant qu'elle ne saurait quel qu'admirable esprit, qu'elle doit concevoir des imaginations vaines de cet *home là*».

Déjà une fois, il avait parlé avec dédain de «cet homme là». A cette date, il appuie davantage. Il ne se doutait guère combien le Cardinal devait s'amuser de la querelle entre ses deux serviteurs. Il ne perd pas une occasion de dauber sur Lopez.

Il écrit encore à la fin de décembre<sup>3</sup>.

«Comme je fermis ma lettre, M. Lopez m'a envoyé ce paquet sans me rien mander de ce qu'il a fait. Pourvu que ce soit bien fait, c'est le principal».

Et si ce paquet contenait «des montres de cuivre doré d'une invention et fabrique jamais vue» le pauvre ambassadeur eût frémi de ses railleries. Mais il marche les yeux fermés. Soudain, une lettre de Chavigny lui met une joie au cœur. Boutard a parlé, tout le monde et la Cour et la Ville se moquent des extravagances de Lopez. Avec émotion il lit :

Fontainebleau, 25 janvier 1637<sup>4</sup>.

«Je suis bien marry que vous ne m'avez pas mandé les galleries du Seigneur Loppez. Je vous assure que j'en eusse bien fait mon profit, et que je n'eusse pas manqué de les débiter, ici, comme il eût fallu. Je m'assure que M. Boutard vous aura mandé de la façon, que je me comporte à Amiens sur son sujet, et comme j'avais disposé les choses qui furent peu après changées».

Il n'y a pas de roses sans épines. Cette dernière phrase fait dresser les oreilles à l'ambassadeur. Que signifie-t-elle ? Evidemment, Chavigny mal disposé pour Lopez voulait le rappeler en France. Mais tout a été modifié. Le Cardinal le maintient en Hollande. Et Charnacé angoissé de cette volte-face, se demande ce qu'il va se passer. Son inquiétude, deux jours après se change en stupéfaction, au reçu du billet envoyé par le Cardinal, en date du 26 janvier 1637<sup>5</sup>.

«Si vous connaissiez ce que c'est d'un Espagnol, et d'un Maure davantage, je vous répondrai à l'article du sieur Loppez. Je m'assure que de là il gouverne toute la France. Mon amitié va jusqu'à ce point que je ne vous prie pas de lui ôter cette vanité. Mais vous souffrirez aussi en revanche quand il sera de retour en ces quartiers, que nous croyons qu'il a gouverné tous Messieurs les Etats et M. le Prince d'Orange».

N'est-ce pas exquis ; quelle fine raillerie. Quelle leçon pour l'altière humeur de l'ambassadeur. En même temps quel ordre amicalement donné «de ne pas lui ôter cette vanité», de le supporter par conséquent, puisqu'il ne rentrera pas en France.

Vraiment, on se demande si, profondément blessé dans son amour-propre, Charnacé n'a pas poussé au noir les méfaits de Lopez. On demeure perplexe lorsqu'on lit la lettre du Prince d'Orange écrite au Roi, de la Haye, le 17 janvier 1637<sup>6</sup>.

«Le sieur de Lope acquitte par deça ce qu'il a plu a Votre Majesté lui donner en charge, de sorte que j'estime qu'elle en recevra tout contentement, et se trouvera satisfaite de sa conduite. Je me suis pu retenir de le prier de ramentevoir à

<sup>1</sup> Tallemant, *Commentaires*.

<sup>2</sup> Hollande, T. XVIII, fol. 614 et s.

<sup>3</sup> Hollande, T. XVIII, fol. 616.

<sup>4</sup> Hollande, T. XIX, fol. 111.

<sup>5</sup> Avenel, T. V, p. 735.

<sup>6</sup> Hollande, T. XX, fol 4.

votre Majesté les assurances de mes très humbles services, et de la passion que j'ai à lui pouvoir rendre les témoignages d'effet. Je supplie très humblement Votre Majesté d'agréeer les démonstrations que le dit sieur de Lope, luy en fera plus amples, et qu'en suite d'icelles, elle me continue toujours la grâce de me pouvoir dire de votre Majesté

Très humble et très obéissant Serviteur.

Prince d'Orange.

De la Haye, le 17 janvier 1631.

Charnacé comprit-il la leçon et la raillerie du Cardinal. Vit-il qu'il engageait contre Lopez la lutte inégale du pot de terre contre le pot de fer ? L'amusante comédie se termine là. Pas tout à fait cependant. Le 1<sup>er</sup> mars 1637 il écrit tristement<sup>1</sup> «que M. Lopez assure qu'il a le commandement du Cardinal de demeurer en Hollande, tant qu'il jugera y être utile au service de Sa Majesté comme des Etats». Mais il ne peut abdiquer complètement sa rancune, il raconte un tour que lui a joué Lopez à l'occasion du passeport.

La querelle finie, Charnacé se résigna.

Une joie lui était cependant réservée. Au mois de juin 1637<sup>2</sup> le Cardinal lui promet de ne plus envoyer d'acheteurs en Hollande, mais il le chargerait d'acquérir les armes et les munitions. Le Cardinal ajoute «Il est certain que le tout sera si bien fait que je connaisse que c'est M. de Charnacé qui en prend soin».

Il n'eut pas la satisfaction de voir Lopez rentrer en France. Celui-ci semble n'être revenu qu'au commencement de 1638 et Charnacé fut tué à la tête de ses troupes, dans la tranchée devant Bréda, le 1<sup>er</sup> septembre 1637.

## CHAPITRE VII : LOPEZ CHARGE DE MISSION - MAITRE D'HOTEL DU ROI. - CONSEILLER D'ETAT

La guerre continuait contre l'Espagne. En 1638 nous avons repris l'offensive avec succès. Il fallait plus que jamais se munir de canons et de vaisseaux. Lopez dut retourner en Hollande.

M. d'Estampes avait remplacé de Charnacé. Mais le caractère vaniteux et vantard de Lopez pouvant occasionner encore un conflit, le Cardinal voulut lui donner une situation plus indépendante. Il lui conféra le titre officiel de chargé de mission<sup>3</sup>.

Il était d'ailleurs comblé d'honneur, maître d'hôtel du Roi, et conseiller d'Etat, depuis son retour de Hollande<sup>4</sup>. Au mois de septembre 1638 Richelieu lui donna donc ses instructions. En même temps il prescrivait à M. de Bullion de lui délivrer une lettre de change de mille livres<sup>5</sup>.

Lopez met ses affaires en ordre, paie ses créanciers, établit son compte avec l'Etat. Il a envoyé des poudres, acheté un navire tout équipé, fourni des mousquets avec leurs baudriers, quatre vaisseaux chargés d'agrès, de mèches et loué des charpentiers. On lui doit 44.710 livres<sup>6</sup>. Mais son voyage est retardé. Il tombe malade et en informe Chavigny le 10 novembre<sup>7</sup>.

«Ma rume (rhume) a augmenté de telle façon qu'ai perdu la parole, et il y a quatre jours qu'elle ne me laisse dormir ni manger, que a aussi causé, que je n'alla hier recevoir vos commandements, et retarder mes expéditions pour mon voyage».

Il y avait toujours des histoires de passeport pour un voyage à la Haye, le Cardinal écrit à Chavigny le 5 décembre 1638 de Rueil<sup>8</sup> une singulière lettre.

«Lopez est un moqueur de demander un passeport pour aller par terre, qu'il s'en aille avec M. le Comte de Nassau ou qu'il renonce à son voyage».

Cette missive énigmatique a pu faire croire à un voyage à Dantzig<sup>9</sup>. Il y a confusion avec une affaire qu'il eut dans cette ville l'année suivante. Il y envoya un homme à lui, mais ne s'y rendit pas lui-même.

Sur ces entrefaites il reçoit d'un ami l'émouvante nouvelle ci-dessous :

D'Amsterdam, 6 septembre 1638.

A M. de Lope par le sieur Julian Lanson<sup>10</sup>.

«Je vois, que dit-on, qu'avés été surpris de l'arrivée de la reine mère ès états de Hollande<sup>11</sup>. Nous ne l'avons pas été moins, et jusqu'à présent on sait peu du subject, pourquoi elle a été si magnifiquement reçue, tant par son Altesse en particulier que de tous les nobles du pays, par toutes les villes où elle a passé il lui a été fait une réception royale. Le premier de ce mois elle arriva en cette ville en meilleur équipage qu'ils purent. Entrant dans la ville fut représenté sur des théâtres et arcs triomphants, diverses belles choses sur le subject de sa personne, avec un foudre et tonnerre de cano-

<sup>1</sup> Hollande, T. XX, fol. 45.

<sup>2</sup> Avenel, T. V, p. 761.

<sup>3</sup> Arch. des aff. étr. catalogue Hollande. Correspondance politique. Origines à 1848. Allemagne-Hollande. Le répertoire des ambassades de Hollande de 1639-1640 porte d'Estampes - de la Thuilerie ambassadeurs. Le Comte d'Estrades envoyé - Brasset secrétaire. D'Amontot de Lopez chargés de mission.

<sup>4</sup> Tallemant : op. cit. «Un règlement de 1624 portait k 8 le nombre des conseillers d'Etat ordinaires. Le 26 août il fut porté à 12, puis peu après à 18. A l'avènement de Louis XIV, ils étaient 120. Ils étaient nommés par lettres patentes adressées à eux-mêmes, les constituant conseillers d'Etat et privés de nos Finances. Leurs gages étaient de 2.000 livres par an. Ils prêtaient serment entre les mains du Chancelier». - D'Avenel : *Richelieu et la monarchie absolue*, op. cit., T. I, appendice.

<sup>5</sup> Avenel, T. VII, p. 202.

<sup>6</sup> Avenel, T. VI, p. 261.

<sup>7</sup> Hollande, T. XX, fol. 434.

<sup>8</sup> Avenel, T. VII, p. 207.

<sup>9</sup> Avenel, T. VII, p. 207.

<sup>10</sup> Hollande, T. XX, fol. 396.

<sup>11</sup> La malheureuse Reine, Marie de Médicis, depuis sa fuite de Compiègne, le 18 juillet 1631, s'était réfugiée dans les Pays-Bas, où elle errait de villes en villes. En 1639, elle se rendit en Angleterre. Elle y demeura quelques mois, et en revint pour mourir à Cologne, en 1642, dépourvue même du nécessaire.

nades, tant dans la ville que des navires, dont il y a un grand nombre, comme vous savez. Fut logée en la maison du Prince, où elle a séjourné jusqu'à hier matin, et pendant son séjour a été traitée fort royalement de ses hôtes, avec un applaudissement si grand, que la joie s'en faisait reconnaître par toute la ville. En sortant d'ici ne lui fut fait pas moins d'honneur qu'à son entrée, ayant été reconduite fort loin avec la même bourgeoisie à trois lieues par delà Harlem, avec une compagnie de cavalerie.

«Elle diva à la maison de l'Ambassadeur Pan, et de là s'achemina à Leyde, et M<sup>me</sup> la Princesse d'Orange l'accompagna partout.

«A la Haye a été logée presque vis-à-vis de l'Ambassadeur dans la maison de la vieille princesse d'Orange. Vous savez quel logis c'est, le plus beau de tout la Haye, hormi celui du Prince. De son séjour l'on parle différemment. L'on dit qu'elle doit passer en Angleterre. Les autres disent qu'elle demeurera jusqu'au printemps dans la ville de Delphe, y logera dans l'Hôtel du vieil Prince d'Orange. Les autres disent que sa Majesté la pourra rappeler. Ainsi l'on en est dans l'incertitude. Voilà tout ce que je puis vous dire jusqu'à ce jour, hors que sa suite et Cour, son train, en a ému plusieurs à compassion, pour n'être pas en l'équipage convenable à sa grandeur. Ce sont choses hautes, là où le sens commun ne peut pas pénétrer, me restant à vous dire, ce que je pourrai apprendre ci-après».

Enfin Lopez se décide à partir. Il est à la Haye le 10 janvier 1639<sup>1</sup>. Le voyage n'avait pas été facile. Il lui fallut pour passer la mer, la permission du roi d'Angleterre. Il dut envoyer un homme à Londres, à notre ambassadeur, M. de Mièvre qui lui expédia aussitôt le passeport. «Sans laquelle diligence je crois que nous serions encore à Dieppe ou au Havre, car il y a quatre mois, qu'il n'est passé un seul navire de France».

Dès son arrivée à la Haye, il se présente à l'ambassade. Il ne voit que M<sup>me</sup> d'Estampes, et «étant à l'hôtellerie, M. le comte de Nassau me mande, que Mgr le Prince d'Orange avait su mon arrivée, et qu'il m'attendait à souper. Au lendemain le dit comte me vint quérir, disant que son Altesse m'attendait et qu'il désirait me voir. En arrivant il me fit une bonne réception et de grandes caresses, disant qu'il ne pouvait venir personne, qui fut plus agréable, et le mieux venu que moi. Me faisant de grandes offres, et après lui avoir présenté les recommandations du Roy et de son Eminence, en attendant pouvoir lui donner les lettres demeurées avec notre bagage, montrant grande démonstration et volonté pour le service du Roi et de votre Eminence, s'informant de tout particulièrement».

Le voilà parti sur son dada. Sa vanité flattée éclate. Allons-nous le voir encore aux prises avec l'ambassadeur, marchant sur ses brisées, et soulevant ses colères ?

Il continue. «Il me répartit qu'il était porté à faire les efforts possibles envers les Etats, et faire de nouveaux traités et résolutions, mais qu'il était plus à propos de traiter à la Haye, que d'aller et revenir de France, en quoi se perd le temps, et passe l'occasion, et que lorsque je suis dans ce pays, M. l'Ambassadeur pourrait traiter quelque chose. Que le sieur d'Estampes était homme fort doux et raisonnable, et se comportait fort bien. Il me répéta cela deux ou trois fois, jusqu'à ce qu'il soit proche de la porte de sa chambre pour sortir, me disant, si vous écrivez en France, je vous prie de mander à M. le Cardinal». Le Prince se rappelait le conflit de l'année précédente.

Voilà mon Lopez bien rassuré sur les dispositions de l'Ambassadeur. Aussitôt il se met en campagne. Il commence une interminable correspondance<sup>2</sup>, sur ses achats et les difficultés qu'il éprouve à les faire transporter. Il reçoit de M. de Bordeaux (cardinal de Sourdis) des demandes de vaisseaux et de munitions, qu'il s'efforce de satisfaire. Il raconte en détail les mille péripéties de ses affaires, tiraillements avec les Etats, difficultés avec l'amirauté hollandaise, grave affaire de Salpêtre avec le roi de Danemark, enfin achats de mille objets curieux, diamants, tapisseries, toiles de Hollande, dentelles, tableaux, etc... Quelques-unes de ses lettres sont savoureuses par leur naïveté, leur bonhomie, toujours avec une pointe de malice, et leur langage glorieux et difficile, tellement qu'un jour Richelieu se plaint que ces missives soient confuses et Lopez s'écrie : «Si le style fait défaut, le dévouement ne le fait pas»<sup>3</sup>.

Il est en effet dévoué corps et âme au Cardinal, à un tel point qu'on peut s'en étonner. Il s'abandonne à sa volonté non seulement pour les affaires de l'Etat, ou la recherche de curiosités, mais pour la conduite de ses propres affaires. Il écrit le 12 décembre 1639 de la Haye :

«Mes gens me mandent que M. le Maréchal grand écuyer de France et M<sup>me</sup> la Maréchale sa mère, ont été pour voir mon logis, qu'ils désirent l'avoir, et quoique mon intention n'a pas été de le louer, l'ayant refusé à M. l'Ambassadeur de Venise, et à plusieurs autres, qui m'ont offert plus qu'il ne vaut de loyer. Toutefois je désire volontairement servir M. le Grand la faveur qui lui soit agréable. Mes gens demanderont la volonté de votre Eminence»<sup>4</sup>.

Il se met donc à l'œuvre dès son arrivée et relate le 17 janvier 1639<sup>5</sup>.

«Les recherches que l'on a faites en ce pays pour les poudres n'est pas croyable. Cela les a fait monter jusqu'à 60 l. Des marchands qui veulent gagner en achètent de partout. Anglais, Ecossais, Venise, Weimar, et on en vend sans vergogne aux ennemis. Donnez ordre, Votre Eminence, aux passages ou aux ports de France, et principalement de Provence, pour faire visiter les navires, qui sont de ce pays et de Hambourg, et leur saisir les poudres, comme les portant aux ennemis».

En France on a appris son arrivée. Richelieu lui écrit le 19 janvier 1639<sup>6</sup>.

Monsieur,

«J'ai été bien aise d'apprendre par votre homme, que vous soyez enfin arrivé en Hollande, où je ne doute pas, que vous n'exécutiez avec soin et diligence les ordres qui vous ont été donnés».

<sup>1</sup> Hollande, T. XXI, fol. 3-4.

<sup>2</sup> Le Tome XXI de Hollande aux archives étrangères contient une centaine de lettres. Nous ne signalerons que les plus importantes.

<sup>3</sup> Hollande, T. XXI, fol. 518.

<sup>4</sup> Hollande, T. XXI, fol. 324. Il s'agit là de son hôtel rue des Petits-Champs (Voir au chapitre suivant).

<sup>5</sup> Hollande, T. XXI, fol. 5.

<sup>6</sup> Hollande, T. XXI, fol. 10.



Mais pour les achats, qu'ils soient munitions, navires ou curiosités, il faut de l'argent. Il paraît qu'on ne se presse pas de lui rendre celui qu'il a maintes fois avancé. Il le demande instamment.

Amsterdam, 24 janvier 1639<sup>1</sup>.

«Celle-ci sera pour vous supplier très humblement de me continuer l'honneur de vos bonnes grâces et protection, et vouloir dire un mot à M. le Surintendant de Bullion et Tubœuf en ma faveur, pour me faire payer comme m'ont promis les dernières ordonnances de 37 1. 650 et de 3.600 l. les deux dernières bagues que je vous délivrai. Vous, Monseigneur, savez le grand marché que je fis des unes et des autres, et que je donne satisfaction aux personnes qui y ont intérêt. C'est pour perdre le crédit et m'ôter le moyen de pouvoir rendre de semblables services. En outre m'est dû encore assigné sur Orléans 42 l. 100 pour les premières bagues que je délivrai à si grand marché, il y a un an et demi. Cela m'incommode grandement à cause de mon absence, qui m'oblige à vous faire d'humbles supplications»<sup>2</sup>.

Et il continue à parler de poudre et de canons.

Le 7 février, il a donné ordre en Suède de faire 50 pièces de canon de 18 l. qu'on a promis de lui livrer pour la fin d'avril. Enfin il a acheté un navire appelé le Prince Henry. Il l'a eu à très bon compte. Il est complet avec ses armes, ses agrès, ses munitions et porte dis-sept quintaux de poudre. Il l'enverra au Havre».

Le même jour il évoque un intéressant souvenir<sup>3</sup>.

«Il y a en cette ville un Juif, fils du docteur Montalte, qui fut médecin de la Maréchale, dame que je crois votre Eminence s'en souvient. Son fils aîné fut tué en un voyage qu'il fit en Pologne. Le cadet ressemble tout à fait à son père. Il a étudié et suivi son stîle et science (ou pour mieux dire sorcellerie), a été une ou deux fois à Bruxelles pour voir la Reine Mère. Et sa Majesté venue en cette ville, le dit Montalte la fut voir durant les trois ou quatre jours, qu'elle y a demeuré. Quatre ou cinq fois demeurant de deux ou trois heures en particulier, tant qu'ils disent, qu'elle a part à lui tout seul, plus de temps que tous les autres, qui l'ont visitée ensemble, et qu'il lui a fait des caresses et démonstrations de grande volonté. J'ai voulu approfondir le sujet et savoir à quoi aboutit cette fréquentation, et un autre juif pauvre, qui est de ses amis particuliers, qui a demeuré à Bordeaux, il y a vingt ans passés, même un autre qui n'est pas de ses amis, m'a découvert que la Reine mère avait grande créance en Montalte, à cause qu'il est fort savant à la magie, et autre science semblable. Il a dit la nativité, l'âge, et le portrait de la Reine et l'histoire de sa vie, et qu'il lui a prédit un rétablissement, et autorité plus grande que celle qu'elle a eue, et que bientôt on verra ses ennemis atterrés et vengés. Ce à quoi la Reine a créance, et lui a adressé quelque récompense, de quoi il avait bien besoin. Avoir été ruiné et perdu tout son bien et négoce, et n'avoir crédit d'un teston en cette ville. Lui promit d'aller à Londres cet été. En attendant ont correspondance et lettres, et en a reçu deux depuis qu'elle a été arrivée en Angleterre. Ce sont des gens infidèles, pleins de fourberies et qui pour l'argent diront le pour et le contre. S'il est besoin de s'informer plus avant et de savoir plus au long la vérité, je serai fort aisé. Mais je n'estime pas que cela le mérite pour connaître la complexion des personnes. Néanmoins je n'ai pas voulu manquer d'avertir votre Eminence».

La jolie phrase : «La Maréchale, Dame que je crois votre Eminence s'en souvient». On le voit l'écrivant, avec un petit sourire. Il s'en souvenait lui, de ce temps où la Maréchale s'entourait d'étranges personnages, où l'Evêque de Luçon mendiait les faveurs du Maréchal. Il se souvenait bien de Montalte, dans l'ombre duquel il vivait. A cette époque, orfèvre, en procès pour les Morisques, il en avait besoin. Il ne le quittait pas. Mais il est à présent maître d'hôtel du roi, conseiller d'Etat, favori du puissant ministre, et tout ce passé est si loin. Aussi quel dédain «ce sont des gens infidèles pleins de fourberies».

Le fils de Montalto avait annoncé de bien belles choses à la Reine, notamment tout son passé. Elle ajouta foi à ses promesses, crédulité naïve, particulière aux adeptes des voyantes, diseurs de bonne aventure. La malheureuse ne devait jamais les voir.

Ces souvenirs durent occuper peu d'instant l'esprit du Cardinal. Quant à Lopez il eut dû ressentir un peu de pitié pour cette détresse.

La reconnaissance n'est vraiment pas de ce monde.

De temps en temps, il annonce un événement.

Les Espagnols sont bloqués à Dunkerque par l'amiral hollandais. Ils ont là trois ou quatre mille Vallons et Allemands, et des navires chargés d'agrès, de cuivre etc...<sup>4</sup>

Il reçoit des demandes urgentes de M. de Bordeaux<sup>5</sup>. il s'empresse de le satisfaire, et il découvre une affaire importante. La poudre étant trop chère, il veut acheter seulement le salpêtre, et l'expédier au Havre où on fabriquera la poudre. Le meilleur salpêtre est celui de Pologne. Il apprend qu'il en existe de grandes quantités à Dantzic. Il s'en est informé. Il est certain de faire une excellente opération et il nargue les marchands hollandais qui comptaient bien lui vendre à des prix excessifs sept ou huit cent milliers de poudre<sup>6</sup>.

Parfois on rencontre de ces naïvetés charmantes dont il est coutumier, ainsi le 7 mars 1639 :

«J'avais différé de donner à MM. de la ville et Amsterdam votre portrait, qu'ils désirent avec passion, pour le mettre en leur maison de ville, près de celui de la reine mère, qui le leur a envoyé ; et pour lui faire une bordure (encadrement) ai retardé. M. le Prince d'Orange a su que je l'avais en ma chambre en Amsterdam. Il me l'a demandé de sa propre bouche,

<sup>1</sup> Hollande, T. XXI, fol. 18.

<sup>2</sup> Hollande, T. XXI, fol. 27.

<sup>3</sup> Hollande T. XXI, fol. 28.

<sup>4</sup> Hollande, T. XXI, fol. 26, 29, 33, 46.

<sup>5</sup> Henri d'Escoubleau de Sourdis, né en 1592, évêque de Maillerais en 1623, puis successeur de son frère à l'archevêché de Bordeaux, 1628, faisait revivre les étranges figures des évêques du moyen Age, plus soldats que prêtres. Au siège de la Rochelle 1628, il se révéla chef d'armée, puis encore l'année suivante en Piémont. Richelieu le mit à la tête de sa flotte. Il mourut à Auteuil en 1645.

<sup>6</sup> Hollande, T. XXI, fol. 48-54.

ce qui m'a obligé d'envoyer un homme le quérir, et lui en faire présent. M<sup>me</sup> la Princesse m'a prié de lui faire tenir celui de Mgr le Dauphin et sa nourrice. Si votre Eminence avait agréable, que j'en donne un aux Magistrats de la ville d'Amsterdam, je supplie votre Eminence de commander à M. Bonnay de m'en délivrer un autre à mon logis»<sup>1</sup>.

Le Cardinal devait évidemment être enchanté de savoir son portrait à côté de celui de la Reine mère.

Le Prince d'Orange ne pouvait pas ne pas remercier du don du portrait, aussi le 21 mars Lopez envoie une lettre dithyrambique<sup>2</sup>.

«Je suis obligé de dire à votre Eminence, les bons traitements que j'ai reçus de M. le Prince d'Orange, lequel tous les jours a commandé me mener un de ses carrosses à la porte de mon logis... Il me dit qu'il me voulait prier d'une chose. Je lui répondis que je lui obéirai en tout. A l'instant il tira de son doigt une bague d'un gros diamant, me priant de le porter pour l'amour de lui, qu'il me le donnait, et l'avait porté longtemps, qu'il savait bien que j'en avais de plus grands, mais que cela était une marque de son affection.

Je le reçus à l'instant avec beaucoup de reconnaissance et faveur, et n'ai voulu manquer d'en avertir votre Eminence. Et aussi que je lui fis venir le portrait de votre Eminence, sans avoir permis que je fisse faire une riche bordure et un rideau. Et j'avais donné ordre disant que lui le voulait faire. Il l'a trouvé admirable, et le tient dans son cabinet, où il donne les audiences, l'ayant montré à tous ceux des Etats. Et M<sup>me</sup> la Princesse, étant malade, est descendue par une petite montée pour le voir. Ils l'ont fait voir à un peintre fort excellent de cette ville, qui l'a jugé fort bien fait, et les traits, le visage en perfection. Je voudrais en avoir un autre d'autre façon pour remplacer celui que j'avais promis à Amsterdam, aussi de Mgr le Dauphin avec sa nourrice pour M<sup>me</sup> la Princesse, qui le demande deux ou trois fois».

«La Princesse descendue par une petite montée quoique étant malade» est une trouvaille. Lopez savait son métier de courtisan. Il semble rapporter au Maître, tout l'honneur des cajoleries dont il se vante avec tant de complaisance, mais il en retient une bonne part.

Cependant il ne néglige pas ses achats. Il envoie au Havre poudre et salpêtre, et comme l'amiral Tromp lui a raconté sa dernière victoire navale, il en envoie le récit. C'était la bataille du 21 octobre 1639 à Douvres. Il ajoute en terminant «C'est un homme d'effet et de grand courage, de basse naissance et condition. Il montre ambition, depuis que le Roy lui fit l'honneur de le gratifier, de l'ennoblir, croyant qu'il le mérite. J'ai pris la hardiesse de le proposer à Votre Eminence, si eussiez agréable d'ajouter de le faire chevalier de l'ordre de Saint-Michel avec la chaîne d'or. Lequel n'est pas incompatible avec la religion, puisque Viquefort qui est marchand et d'autre condition, l'a obtenu»<sup>3</sup>.

Tout paraissait marcher à souhait. Lorsque tout à coup une mauvaise nouvelle lui arrive. Il avait acheté à très bon compte quantité de salpêtre à Dantzig. Il apprend que le roi de Danemark met des droits de passage exorbitants pour la traversée du Sund. Cela augmente singulièrement le prix d'achat et retarde l'exécution des commandes. Il écrit l'affaire à Chavigny, le 4 avril<sup>4</sup> : «La nouvelle imposition du roi de Danemark est la plus extraordinaire et injuste, qui ait jamais été ouïe, puisqu'il a mis 14 risdaelles pour 100 l. sur le salpêtre, qui est presque autant qu'elle coûte en Dantzig de primitif achat. J'ai donné ordre de laisser prendre le salpêtre au roi plutôt que subir chose pareille. Les Etats ont dépêché un courrier au roi de Danemark. Je vous supplie d'écrire de bonne ancre (sic) au roi de Danemark».

Cette affaire devait traîner en longueur et s'embrouiller de plus en plus. Elle obligea le malheureux Lopez à rester en Hollande pour la terminer.

A la même date, «il a eu la nouvelle de l'arrivée au Havre du navire "le Prince Henry". Le mauvais temps l'empêche d'envoyer les canonnières, qu'il avait embauché. Il les garde à Rotterdam. Il a d'ailleurs des difficultés avec les Etats pour le départ de ces gens. Ces MM. semblent ne pas voir d'un œil serein leur absence, devant priver le pays d'hommes compétents.

Lopez dégage sa responsabilité. «Je n'ai pas perdu un quart d'heure de temps». Rotterdam, 2 mai<sup>5</sup>.

Cependant Chavigny le presse de revenir. Comment le pourrait-il, retenu par l'affaire du roi de Danemark «qui a arrêté plus de trente vaisseaux». D'ailleurs M. de Bordeaux demande des charpentiers. Il lui faut les trouver. Cependant si on le lui ordonne, il partira<sup>6</sup>.

A l'appui de son dire il expédie le 27 mai de Rotterdam en France, Théodore David, l'homme le plus «capable, qui ait été né dans ces Etats, à ce que disent tout le monde, non seulement pour la fabrique, la construction des navires, mais aussi pour être ingénieur en fortification, et avoir des inventions admirables pour les sièges, l'architecture, et qui entend parfaitement la navigation, fait des cartes et travaille à quelque pièce, qui désire vous présenter, et quantités d'autres secrètes et certaines». Il ajoute avec sa naïveté ordinaire : «Il partira dans huit ou dix jours, et il amènera sa femme pour plus grande assurance. Il ne parle pas français, mais a si bon esprit qu'il apprendra bientôt»<sup>7</sup>.

L'affaire du salpêtre se complique. On dit que le roi de Danemark a envoyé du salpêtre en Espagne. Il faudra en venir à la force. Il ira bien à Dantzig, mais il ne s'y résoudra que si le Cardinal lui en donne l'ordre. Il finit par obtenir de passer cent milliers de salpêtre sur les 550 mille achetés à Dantzig, et voilà qu'arrivés en Hollande, ils sont arrêtés par les Etats<sup>8</sup>. Etats<sup>8</sup>. Il lui faut écrire des suppliques à divers personnages et notamment le 24 septembre 1639 à l'amirauté<sup>9</sup>.

L'en-tête est pompeux. C'est la première fois qu'il prend officiellement ses titres. Il les étale orgueilleusement.

«Alphonse de Lop, conseiller du Roy en son conseil, maître-d'hôtel ordinaire, remonstre à vos Seigneuries de la part

<sup>1</sup> Hollande, T. XXI, fol. 70.

<sup>2</sup> Hollande, T. XXI, fol. 80.

<sup>3</sup> Hollande, T. XXI, fol. 99, l'Amiral était protestant.

<sup>4</sup> Hollande, T. XXI, fol. 100.

<sup>5</sup> Hollande, T. XXI, fol. 112.

<sup>6</sup> Hollande, T. XXI, fol. 116.

<sup>7</sup> Hollande, T. XXI, fol. 120.

<sup>8</sup> Hollande, T. XXI, fol. 122, 124, 136, 154, 168, 178, 182, 185.

<sup>9</sup> Hollande, fol. 210 (voir l'appendice le texte complet avec la signature de Lopez, n° V).

de sa dite Majesté, qu'il a fait acheter à Dantsik cinq cents cinquante milliers de Salpêtre» il demande l'autorisation de faire sortir de Hollande ceux qu'il a déjà reçus.

Cette démarche ayant réussi, Lopez envoie à Messieurs les Etats Généraux de Provinces Unies, le 11 novembre 1619<sup>1</sup> une requête avec le même en-tête pour demander l'autorisation d'acheter deux navires, le Saint-Dominique et le Saint-Jean-Baptiste, pris aux Dunkerquois par l'amiral Tromp. Cette demande fut accordée... Soudain il apprend que le Cardinal a été malade. Il lui écrit de la Haye ses condoléances et sa joie de le savoir en convalescence<sup>2</sup>.

Jusqu'alors il n'a aucune difficulté avec l'ambassadeur, le Marquis d'Estampes. Celui-ci quitta l'ambassade le 18 février. Le Comte d'Estrade fut chargé d'affaires, en attendant l'arrivée de M. de la Thuillerie comme ambassadeur, en septembre 1640<sup>3</sup>. Cependant sa jactance se donne libre cours, ainsi le 25 août il envoie d'Amsterdam la missive d'un certain tain Hondins, qu'il apostille, comme un Ambassadeur. Sans doute on le connaissait bien et ses vantardises ne causaient plus de blessures d'amour-propre. «M. de Lope est supplié par Hondius, son serviteur de vouloir l'obliger de lui obtenir permission de Monseigneur l'Eminentissime Cardinal de Richelieu, ses noms, titres et qualité, pour lui dédier, s'il lui plait le mémorable livre appelé *Athelas* en langue française, en trois volumes, lequel s'en va être achevé, ayant de longues années qu'on travaille pour le mettre en lumière en cette façon. Ouvrage digne de louanges tant pour son élégante curiosité, que pour les grands prix et temps qu'il a coûté. Et ayant été en délibération à qui le devrait présenter, et étant vous, Monsieur, en cette ville, comme serviteur affectionné à son Eminence, personnage relevé sur tous autres, et que son nom est au bout du monde, avons été d'avis que à bon droit lui appartenait être dédié. C'est pourquoi, Monsieur, attendons cette grâce par ce moyen».

On dirait une prière d'insérer, écrite par l'auteur. Lopez si copieusement cajolé ne pouvait moins faire que de transmettre la lettre avec chaude recommandation<sup>4</sup>.

Mais il y a mieux.

Un ambassadeur extraordinaire de Pologne, envoyé en France pour traiter d'une affaire concernant le Prince Casimir, dut passer par la Haye, porteur d'une commission pour négocier diverses questions avec les Etats Généraux.

Lopez en fut informé, «par une lettre de Dantsik Lubeck et Hambourg»<sup>5</sup>.

«Le dit ambassadeur M. Gassiensky est un seigneur d'environ cinquante ans, de bonne façon et fort doux, néanmoins tient sa gravité polonaise et amène une grande suite.

«Il a cru payer pour me voir. Il a envoyé quatre ou cinq jours son secrétaire, pour me dire que si j'eusse été à la Haye serait venu me voir, sachant que j'ai grande habitude et connaissance en France, et particulièrement pour être très humble obéissant à votre Eminence, et qu'il a su à Dantsik, Hambourg et en ce pays l'honneur que je reçois de votre Eminence, et que je lui puis donner les lumières et assistances en son ambassade, pour trouver un chemin de négociation promptement. Et comme aux pays du Nord, sont accoutumés petits et grands à des corruptions et donations en toutes les affaires qu'ils traitent, il m'a fait dire ouvertement que servant sa Majesté et votre Eminence, je pourrais aussi le rendre à un grand Roy, duquel il avait charge de donner des présents, et qu'il m'en ferait un particulier et d'importance. Et sont si mécaniques qu'il me nomma la somme 30, 40 ou 50 !. De quoi je fus bien surpris. Mais étant informé de sa manière de négociation, je lui répondis avec courtoisie et générosité pour conclusion, que je n'avais nulle connaissance ni pouvoir en chose qui méritait cette offre».

Là-dessus de bon procédés s'échangent. Il va «baiser la main à son Excellence» dans un carrosse du Prince d'Orange, passe entre une haie de cinquante personnes de sa suite, et reste en conversation, porte close pendant deux heures. L'Ambassadeur lui dit combien il serait aise d'entrer en France avec lui. Pourtant Lopez se défend de pouvoir traiter quoi que ce soit, n'ayant pas de pouvoirs pour le faire. Et ils se quittent en bonne amitié, se donnant rendez-vous en France, l'hiver suivant.

Quelques jours après Lopez lui procure cinq ou six carrosses à six chevaux, et vingt-cinq ou trente chevaux de selle, ce dont l'Ambassadeur le remercie bien vivement.

Celui-ci attendit deux mois à la Haye, espérant être reçu officiellement par les Etats. Ces derniers s'y refusèrent toujours pour des mesquines questions d'étiquette.

On voit que ce bon Lopez était fort connu. Sans s'arrêter à ce qu'il raconte, que sa réputation s'étendait en Pologne, Allemagne et Hollande, on peut penser que son caractère serviable, l'influence qu'il prétendait exercer sur une foule de personnages, lui attiraient des amitiés illustres. Ainsi, un jour le comte de Nassau vint le trouver et lui fit part de son voyage en France. Il y allait pour demander au roi Louis XIII d'être parrain d'un fils, qui venait de naître au Prince d'Orange. Le Reine d'Angleterre serait la marraine, et le Comte s'empresse de déclarer à Lopez tous ses regrets qu'il ne puisse l'accompagner<sup>6</sup>.

Mais sa grandeur l'attache au rivage. De toute part on s'adresse à lui, bien mieux qu'à l'Ambassadeur. Jusqu'à l'Amiral de Hollande qui vient se mettre sous sa protection. «L'Amiral de Hollande est venu me voir ce matin, écrit-il<sup>7</sup>, pour demander si j'avais fait traduire son mémoire du combat, et envoyer à votre Eminence. Ci fait, le suppliant très humblement que sa Majesté veuille honorer d'une lettre de Noblesse et d'armoiries, que le Roy et votre Eminence auront agréables. M. le Prince me le dit ensuite en allant le voir, et lui demandant quelles armoiries on lui pourrait donner. Il me dit que ça se-

<sup>1</sup> Hollande, T. XXI, fol. 232, 236, 228, 229.

<sup>2</sup> Hollande, T. XXI, fol. 231.

<sup>3</sup> Coignet Mathieu de la Thuillerie comte de Courson, diplomate distingué 1694-1663 ; de conseiller au Parlement de Paris, il devint maître des requêtes et conseiller d'Etat. Il fut appelé par Louis XIII à l'intendance du Poitou, Saintonge et province d'Aunis. Il fit démolir les fortifications de la Rochelle après la paix. Puis ambassadeur à Venise, il est envoyé en 1640 dans les provinces Unies. - Didot.

<sup>4</sup> Hollande, T. XXI, fol. 191.

<sup>5</sup> Hollande, fol. 263, 269.

<sup>6</sup> Hollande, T. XXI, fol. 289.

<sup>7</sup> Hollande, fol. 289.

rait indifférent, étant un homme de petite condition, tellement que si Votre Eminence le trouve agréable, j'ai donné charge de le faire dresser et présenter à M. le Chancelier pour le sceller, mettant pour armes, une fleur de lis, un navire espagnol brûlant une ancre, ou quelque chose, que votre Eminence commandera, pour le mettre au milieu du parchemin de lettre de Noblesse».

Lopez fait tous les métiers, mais il ne semble pas très entendu en langage Héraldique.

Il donnait son avis sur tout. L'Ambassadeur de Hollande à Paris, M. Kenuyt, étant rentré de Paris à la Haye en octobre 1638, porteur de propositions d'entente pour la guerre. Richelieu se plaignait que les Etats n'en tinsent pas compte. Kenuyt ne revenait pas en France. La Prince d'Orange prétendait que l'on avait besoin de ses services en Hollande. En réalité les Etats voulaient temporiser et ne rien accorder. Lopez s'en mêle. Il visita Kenuyt et envoie son avis sur le caractère du personnage<sup>1</sup>.

Quelquefois pourtant il va si loin qu'il en éprouve des craintes, ainsi pour ce qu'il a dit à l'Ambassadeur de Pologne, il s'inquiète. Il écrit «J'envoie ce recueil de ce que j'ai appris avec crainte, ne sachant si votre Eminence l'aura agréable»<sup>2</sup>.

Cependant la magnifique affaire des salpêtres s'embrouillait à plaisir. Lopez finit par découvrir que l'on croyait ces achats faits pour son compte. C'est lui qui le dit. Aussi n'obtenait-il rien. Il se plaint de M. D'Avaux, qui ne s'occupait pas de lui, et il s'indigne qu'on n'ait pas écrit à ce dernier de France<sup>3</sup>, malgré ses pressantes recommandations.

Lopez envoya un homme à lui, nommé Robert, à Dantzic pour tenter de remettre de l'ordre dans cet imbroglio. Après maintes démarches, lettres de part et d'autre, et une lettre du roi de Danemark qui s'intitulait «Nous Christian quatrième par la grâce de Dieu, roi de Danemark, de Norvège, des Vandalles, des Goths. Duc de Schleswig-Holstein, etc... (lettre à Louis XIII), l'affaire s'arrangea et avec un gros soupir de soulagement Lopez écrit : «Si cela eut lieu il y a un an le salpêtre serait en France. Il n'en faut plus parler»<sup>4</sup>.

Il voudrait bien rentrer en France. Ses affaires sont en souffrance. Il est nécessaire qu'il aille surveiller les travaux de la ville de Richelieu. Il a fait des avances pour une maison sur la place. Il doit y aller dès sa rentrée<sup>5</sup>. Il se prépare donc et envoie l'état de ses recettes et dépenses (Fol. 357). Mais subitement une grosse affaire de fraudes et d'envoi de munitions aux ennemis le retient (Fol. 421). On est en janvier 1640. «Il songe à un expédient pour empêcher le transport des poudres et autres munitions de ces quartiers ci qui est de saisir et acheter sous main toutes les poudres et salpêtres, qui sont en Hollande. Cela pourrait se faire avec un million de livres, et par ce moyen on empêcherait aux ennemis d'en retirer» (Fol. 574).

Il voit grand. En attendant l'exécution de ce bel expédient, il réclame au Prince d'Orange le châtimement des coupables, et demande qu'on donne la chasse en France à tous les navires hollandais, transportant des munitions, car elles sont pour l'ennemi.

Sans doute on tint compte de cet avis. Le 5 septembre 1640, les Etats de Hollande adressaient une véhémement protestation à Louis XIII, de la prise de trois vaisseaux faite par M. de Sourdis (Fol. 580).

Tout en préparant son départ, il se démène, et achète un magnifique navire, le grand Alexandre. Il l'envoie le 23 janvier à la Rochelle (Fol. 430) puis il s'occupe de curiosités. Ce sont d'abord des toiles de Harlem qu'on fait blanchir pour lui (Fol. 488), ensuite il mentionne une découverte. Il la dit avec sa bonhomie et sa finesse habituelles. On dirait un conte du moyen âge.

«J'ai découvert quatre sœurs. Elles avaient filé en leur jeunesse, en intention de faire une pièce de Hollande, la plus fine qui soit jamais faite en ce pays, à condition de la filer, pendant qu'elles seraient pucelles. La première fit quatre aunes sans pouvoir passer outre, à cause que le fil retord se rompit. La seconde ne put passer trois aunes, la troisième deux et demi, la quatrième deux, qui font en tout onze aunes. Après l'avoir tissé, l'ont gardé environ quinze ans, et l'été passé l'ont blanchi. Jamais ne l'ont voulu vendre, la trouvant comme un trésor. Néanmoins j'ai tant fait avec les Pucelles d'autrefois, que je leur ai acheté avant-hier. Mme de Chavigny se fera faire demi-douzaine de manchettes et mouchoirs».

Maintenant que les munitions et vaisseaux sont achetés il se lance à corps perdu dans les curiosités. C'est une énumération à faire envie à son Eminence ! Quantité de tapisseries, et s'il y en a beaucoup parce qu'il y a longtemps qu'on en a vendu, un grand diamant pour son Eminence, trois autres diamants, et il cherche par toute la ville de la soie bleue qu'on lui demande, et qu'il ne parvient pas à découvrir.

Il se donne tellement de peine qu'il tombe malade. Il est au lit, et sa maladie suit son cours, faute d'avoir fait les remèdes nécessaires. Aussi ne peut-il aller lui-même à la foire aux chevaux pour acheter ceux que son Eminence a demandés, mais il députe M. d'Estrade le chargé d'affaires, qui s'acquitte des achats à merveille<sup>6</sup>. Cependant il va mieux et annonce que le grand Alexandre est au Texel prêt à partir. Il emporte huit pièces de canon et quatre cent quatre-vingts barils de poudre. Il n'y en pas le pareil en France et peu après il annonce que le vaisseau est parti<sup>7</sup>.

Bientôt il est rétabli. Il envoie une grande rose fort belle, et le 12 juillet il range toutes ses affaires, envoie l'état de ce qu'il a négocié, pour être payé à Paris ou à Rouen. Il expédie Robert qui contera toute l'histoire des salpêtres de Danemark. Il termine ses missives par un mot qui découvre une certaine lassitude singulière chez lui si actif.

«Je n'ai pu faire davantage»<sup>8</sup>.

<sup>1</sup> Hollande, T. XXI, fol. 33.

<sup>2</sup> Hollande, T. XXI, fol. 263.

<sup>3</sup> Hollande, T. XXI, fol. 833-498. Claude de Mesmes comte d'Aveux avait été Ambassadeur extraordinaire en Danemark, Suède et Pologne, en 1634 puis il continua sa mission avec nouvelle créance du 5 octobre 1635. Enfin, il était Ambassadeur en Allemagne avec créance pour le Danemark du 3 avril 1630.

<sup>4</sup> Hollande, T. XXI, fol. 470, 486, 488, 562.

<sup>5</sup> Hollande, T. XXI, fol. 926.

<sup>6</sup> Hollande, T. XXI, Fol. 326, 501, 626, 504.

<sup>7</sup> Hollande, Fol. 516, 520.

<sup>8</sup> Hollande, Fol. 529, 565.

Tout d'un coup sa jactance tombe. Il écrit des lettres désolées, pleines de supplications.  
Amsterdam, le 15 octobre 1640<sup>1</sup>.

«Les toiles de Harlem sont entre mes mains propres et blanchies. Je vous les apporterai. J'attends mon passeport. On m'a convié pour acheter des cabinets de Rubbins (le grand Rubens), quantité de vases, lapis, agathes et porcelaines, cristaux, tapis et peintures en abondance<sup>2</sup>. M<sup>me</sup> de Chevreuse m'a fait offrir une chaîne de perles. Mais je n'ai pas d'argent. Il y a de belles tapisseries de prix et d'autres modernes, mais je n'ai pas d'argent, ni de passeport. Je supplie de donner à Robert, ou à quelqu'autre de l'argent pour sortir de ce pays. Si vous me faites sortir de ces embarras, je vous serai très obligé».

Il n'a pas d'argent ! Le riche financier, l'homme opulent n'a pas d'argent. Qu'est-il donc arrivé ? Déjà le 1<sup>er</sup> mai il écrivait de la Haye, qu'une grosse somme touchée par ses gens à Paris avait été confiée à un financier de mauvaise foi, qui fit banqueroute<sup>3</sup>. Il avait avancé de l'argent à l'Etat. Un traité signé entre la France et la Veuve du Landgrave de Hesse le 22 août 1639, contenait la clause d'une somme de 150 mille livres à lui remettre à diverses échéances. Lopez avait prêté 50 mille livres pour payer la première. L'Etat ne l'avait pas remboursé. Il fallait ajouter à ces pertes les cadeaux, les achats de poudre, de vaisseaux dont le prix dépassait la somme avancée par le Cardinal, des prêts à tout le monde. Bref il était sans ressources, et ne pouvait payer ses créanciers. Il réclame à grands cris du secours.

Le 26 novembre il écrit à Chavigny<sup>4</sup>.

«Je suis satisfait puisqu'il vous plaît de considérer l'embarras où je me trouve. Nous nous mettrons à la merci des ondes de la mer. Je désirais passer par le Brabant, à cause qu'il s'y vend le cabinet de Rubens, et pour autre chose. Si vous ne voulez pas, il n'en faut plus parler».

On lui fait entendre raison sans doute. Il n'a plus d'argent et il court acheter encore des curiosités. Quel collectionneur ne comprendrait cela ?

Amsterdam 3 décembre 1640<sup>5</sup>, il supplie Chavigny.

«J'attends avec passion, Monseigneur, que mes gens fassent quelque vente<sup>6</sup>, pour me pouvoir désengager, et sortir d'embarras, auquel je me trouve, sans l'avoir mérité. Je vous supplie encore derechef d'y apporter ce que vous pourrez, afin que je vous aie l'obligation entière».

Enfin le Cardinal lui fait envoyer de l'argent. Il peut rentrer en France à la fin de l'année 1640.

Avant de partir il avait jeté un cri désolé.

«Après avoir servi et fait tout ce qui m'a été commandé je ne puis avoir d'argent pour m'arracher de ce pays»<sup>7</sup>.

Ingratitude ? Indifférence ? Oubli ? de la part du Roi et de son Maître ? Qui pourrait le dire ? Lopez rentrait en France démuné d'argent, mais vaillant, plein d'entrain pour refaire sa fortune, perdue au service du roi.

Ce ne fut qu'en 1642, qu'on régla son compte.

Le 20 mars, Richelieu écrivait à M. de Bullion.

«Il a été expédié pour les dépenses de la mer, de l'année dernière une ordonnance de 497.000 livres, dans laquelle est comprise 327.000 livres dues au sieur Loppez, pour avances qu'il a faites, pour le service du roi. Je prie M. le Surintendant de donner une bonne assignation, soit sur la nouvelle création des officiers du Châtelet, ou autre nature de deniers, aussi prompts à recevoir, n'étant pas raisonnable que le dit sieur Loppez qui s'est engagé de tous côtés, et qui est passé par ses créanciers, périsse pour avoir servi sa Majesté sur ma parole»<sup>8</sup>.

## CHAPITRE VIII : L'HOTEL LOPEZ

Lopez, nous l'avons vu, avait acquis une très grosse fortune. Charnacé nous apprend, qu'il se proposait de faire venir en Hollande ses gens, et de tenir table ouverte<sup>9</sup>. Tallemant raconte qu'il possédait un carrosse attelé de six chevaux. Il ne ne pouvait donc plus habiter chez son parfumeur rue Saint-Honoré. Il chercha un autre logis.

Rue des Petits-Champs (rue Croix-des-Petits-Champs actuelle) au n° 23 existait encore, il y a quelques années, un hôtel orné d'un beau balcon. Il a récemment disparu dans les agrandissements de la banque de France. C'était l'Hôtel Lopez<sup>10</sup>.

«Là s'élevait au XVI<sup>e</sup> siècle deux maisons, une grande au nord, dite "les Arpentis", une petite au sud dite "Les deux boules", dont on a les titres depuis 1400 (Arch. Nat. L. 1829), après Thomas Boursault, elles passèrent à Antoine Barbier, sieur de la Rivière, commissaire de l'artillerie, qui les vendit, vers 1620 à Pierre Payen, sieur de Monstreau, secrétaire du roi. Celui-ci les déclara au terrier du chapitre Saint-Honoré (fief de treize arpents) le 1<sup>er</sup> août 1624. L'ensemble des deux maisons tenait au nord à l'hôtel du Hallier (François de l'Hospital, seigneur du Hallier, capitaine des gardes du corps), au sud à l'hôtel de la Barinière (Macé I<sup>er</sup> Bertrand, sieur de la Barinière, trésorier de l'Epargne), par derrière au jardin du collège des Bons-Enfants.

Le 10 décembre 1625, devant Ogier, le chapitre vendit à Payen la partie du jardin du collège, située derrière son hôtel, faisant 127 toises 12 pieds, pour 12.733 livres 6 sous 8 deniers. Il avait vendu la partie nord à François de l'Hospital, le

<sup>1</sup> Hollande, Fol. 604.

<sup>2</sup> Rubens venait de mourir en 1640 à Anvers. On vendait son atelier et ses collections.

<sup>3</sup> Hollande, T. XXI, Fol. 539.

<sup>4</sup> Hollande, Fol. 626.

<sup>5</sup> Hollande, Fol. 628, T. XXI.

<sup>6</sup> A son Hôtel, voir le chapitre suivant.

<sup>7</sup> Hollande, T. XXI, Fol. 604.

<sup>8</sup> Avenel, T. VII, p. 303.

<sup>9</sup> Hollande, T. XVIII, Fol. 665, 674 et suiv.

<sup>10</sup> Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. Dumolin qui a bien voulu écrire pour moi cette notice sur l'Hôtel Lopez. Je suis heureux de lui exprimer ici toute ma gratitude.

1<sup>er</sup> septembre 1625, devant Turgis, faisant 121 toises 2/3 pour 12.166 livres 13 sous 4 deniers.

Payen mourut en 1626 sans avoir payé le jardin, et sa succession, abandonnée par ses héritiers, fut mise entre les mains d'un curateur Nicolas Bailly. Les créanciers voulurent mettre les maisons en vente, et le chapitre fit opposition. L'arrêt de la cour des Aides du 20 juillet 1629 le débouta, mais décida qu'il serait payé de préférence par le futur acquéreur.

Ce fut Alphonse Lopez qui les acheta.

Au début d'avril 1636 les deux maisons de Payen furent adjudgées par les créanciers à «Alphonse de Loppe, maître-d'hôtel du roi». La grande pour 50.500 livres, la petite pour 12.500 livres, à charge de payer au chapitre le principal et les intérêts du prix du jardin, la moitié du mur mitoyen séparant le jardin de l'ancien collège des Bons-Enfants, et les droits de lods et ventes, à la suite d'un arrêt du 19 août le condamnant à les payer. Enfin le 27 avril 1637, Guillaume Lorimier, receveur du chapitre donna reçu à «Michel Calvé, neveu de Lopez<sup>1</sup> et son homme d'affaires, de 1.126 livres 2 sous 1 denier pour solde des intérêts et de la moitié du mur mitoyen.

Le chapitre utilisa l'argent de Lopez en acquérant dans la rue des Petits-Champs la maison de la Corne de Cerf qui touchait au sud l'hôtel de la Barinière (Arch. Nat. L. 1829).

M. de Loppez figure à la rue des Petits-Champs et à la rue des Bons-Enfants dans la déclaration des maisons du fief de treize arpents, consécutive à l'arpentage de 1640 (Arch. Nat. L. 1829).

La taxe des boues de 1642 indique, de ce côté de la rue en allant du nord au sud.

La maison où demeure M. Tallemant (le père de Tallemant des Reaux) taxée à 30 livres.

L'Hôtel du Hallier, loué au sieur Fiquopot et taxé à 30 livres, l'Hôtel de la Loppe, taxé à 30 livres.

La maison de M. de la Fosse taxée à 10 livres<sup>2</sup>.

La maison de M. de la Barinière taxée à 30 livres. Entre celle-ci et la rue Saint-Honoré étaient une suite de petites maisons, taxées à 5 livres et appartenant au chapitre de Saint-Honoré (Arch. Nat. W. 1032 fol. 54 r°).

On voit pourquoi Tallemant donne Lopez comme son voisin, et pourquoi il le montre comme lié avec M<sup>me</sup> de la Barinière<sup>3</sup>.

La taxe de 30 livres était un maximum. Seuls dans le quartier l'hôtel Tubœuf était taxé à 40 livres et le grand Hôtel de Senneterre à 50.

Lopez en possession de cette demeure, la modifia, au dire de Tallemant, et en fit une grande maison dont il se montrait assez vain. Il disait «Il y a une quantité immense de cheminées dans mon logis»<sup>4</sup>.

Comme il avait rassemblé un nombre considérable de curiosité, pendant ses divers voyages en Hollande, son hôtel en était rempli, l'idée lui vint de les vendre à la criée. «La vente à cri public et au plus offrant, paraît remonter à une origine aussi reculée que le contrat de vente. Hébreux et Romains vendaient ainsi les prisonniers de guerre. Ce mode de vente fut pratiqué de temps immémorial»<sup>5</sup>.

En France ces ventes se faisaient dans les Foires.

«Sous le règne de Dagobert, fut donnée la Charte la plus ancienne dont nous ayons connaissance, au sujet des Foires. Ce Prince fonda la foire de Saint-Denis, ouverte le jour de l'apôtre de la France. Elle durait quatre semaines.

«Elle se perpétua jusqu'en 1789. La foire du Landit en provient»<sup>6</sup>. Les religieux de Saint-Denis en étaient les bénéficiaires.

Une autre foire s'établit sur la rive gauche, fondée par les religieux de Saint-Germain des Prés. «Cruellement éprouvés pendant les règnes de Charles VI et de Charles VII, les religieux demandèrent à Louis XI l'autorisation d'établir de nouveau dans leur faubourg une foire franche. Le roi leur accorda ce droit par lettres patentes du mois de mars 1482.

Une rivalité s'établit entre les religieux de Saint-Denis et ceux de Saint-Germain au sujet de cette foire. On établit alors cette dernière le 3 février pour durer pendant le Carnaval, jusqu'à la veille du dimanche des Rameaux».

Après la ligue, on l'ouvrit le 7 février 1595.

Le marché de Saint-Germain actuel, nous offre le dernier vestige des logis des Marchands construits pour cette Foire. Au nombre de 150 ils occupaient un terrain s'étendant jusqu'à la rue de Tournon, aux environs du Luxembourg et de Saint-Sulpice. Ils formaient neuf rues et s'abritaient sous un toit immense, dont la prodigieuse charpente était fort admirée.

Tout cela fut brûlé par l'incendie du 7 mars 1762<sup>7</sup>. En dehors des foires on vendait bien les immeubles à la criée, mais il ne semble pas que l'on eut encore employé ce procédé à l'intérieur d'un Hôtel.

Lopez établissait donc un précédent aux Hôtels Bullion et Drouot.

Sa maison appartenant à la cuisine des chanoines

Saint-Honoré, il fallait obtenir d'eux une autorisation de vente, comportant la fixation des droits leur revenant. Tallemant raconte qu'à cet effet Lopez «Pria le Cardinal de Richelieu, de lui faire avoir composition des lots et ventes des chanoines Saint-Honoré. M. de Chartres qui y était lui dit. Je les connais. Je ferai votre affaire. Donnez moi ce que vous voulez qu'il vous en coûte. Lopez lui rend grâce et lui porte six mille livres. Il fut longtemps sans rendre réponse, et disait à Lopez - qu'on ne gouvernait pas ainsi tout un chapitre. Enfin Lopez menaça de le dire au Cardinal. Oh bien, lui répondit-il, je ne me mêlerai jamais de vos affaires. Envoyez-moi quérir votre argent. Il y avait une promesse de 5.800 livres et

<sup>1</sup> Une procuration donnée par Calvé le 10 novembre 1651 devant Baddet, notaire à Amsterdam, montre qu'il s'appelait en réalité Michel Calvo. Il était donc compatriote de Lopez et son neveu. Il est déclaré tel dans son testament.

<sup>2</sup> En réalité elle n'était pas à cet endroit, mais entre la maison de Tallemant et l'Hôtel du Hallier (note de Dumolin).

<sup>3</sup> Tallemant 2 : op. cit., T. II, p. 188, T. IV, p. 438.

<sup>4</sup> Tallemant : op. cit.

<sup>5</sup> Dalloz: *Répertoire de législation*, T. VIII, commissaires priseurs, T. XLIII, ventes publiques de meubles.

<sup>6</sup> *Dictionnaire Larousse*, P. 1889, article Foire.

<sup>7</sup> Grande Encyclopédie (article Saint-Germain-des-Prés). - Dom Jacques Bouillard, *Histoire de l'abbaye Royale de Saint-Germain-des-Prés*, Paris, Grégoire Dupuis, 1724. - *Larousse*, dictionnaire.

200 livres en denier»<sup>1</sup>.

Lopez obtint cependant la permission et installa les ventes à la criée dans son Hôtel. «On fit chez lui comme un inventaire. On criait avec un sergent. C'était un abrégé de la foire de Saint-Germain»<sup>2</sup>.

Cette institution de Sergent semble avoir été utilisée pour la première fois dans l'Hôtel Lopez. Elle était récente.

En effet, «les besoins des Finances causés par les prodigalités des derniers Valois, firent recourir à la vénalité des offices.

Henri II créa des maîtres priseurs vendeurs de meubles, par édit du mois de février 1556, en toutes villes, bourgs et bourgades du royaume.

Personne n'acquiesces ces charges.

En 1576 un nouvel édit de mars réunit ces charges à celles des Sergents Royaux.

Cet état de choses dura jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

En 1692, cent vingt sergents, pris à Paris furent investis des droits de faire les prisées et ventes de meubles sous le titre d'huissiers priseurs.

Ce ne fut qu'en 1790 le 21 juillet qu'un décret supprima les Jurés priseurs, et le 27 ventôse an IX on créa 80 commissaires priseurs<sup>3</sup>.

A l'époque de Lopez c'était donc bien des Sergents qui faisaient les fonctions de commissaires priseurs.

On doit penser que cette nouveauté fit fureur. On s'y précipitait. Tallemant dit «qu'il y avait toujours du beau monde».

Ce fut pour Lopez un accroissement considérable de fortune. A une certaine époque, il comptait sur ces ventes pour se tirer d'embaras. Il avait avancé au Roi de grosses sommes et ne pouvait plus payer ses créanciers. Rivé en Hollande dans l'impossibilité de partir il écrivait à Chavigny le 3 décembre 1640<sup>4</sup>.

«J'attends avec passion, Monseigneur, que mes gens fassent quelque vente, pour me pouvoir désengager, et sortir d'embaras, auquel je me trouve, sans l'avoir mérité».

## CHAPITRE IX : SA MORT

Lopez mourut chrétiennement dans son hôtel de la rue des Petits-Champs, le 21 octobre 1649 âgé de 67 ans.

Il fut enterré à l'église Saint-Eustache sa paroisse, à laquelle il légua par son testament des fonds pour des messes à perpétuité.

Une pierre tombale aux Jacobins de Paris, portait cette inscription<sup>5</sup>.

«Les Révérends Père religieux et gardiens de ce couvent, sont tenus et obligés de dire et célébrer à perpétuité tous les ans le XXI octobre un service complet, et de fournir de pain, vin, luminaire, et autres choses à ce nécessaires, à l'intention de feu Messire Alphonse de Lopez, vivant conseiller du Roy en ses conseils d'Etat et privé, et Maistre d'Hôtel ordinaire de son hôtel, décédé en sa maison à Paris, ce jour de l'année MDCXL âgé de LXVII ans, moyennant la somme qu'il a donnée et léguée par son testament à ce couvent, auquel elle a esté bâillée et payée par Messire Michele Calvé, aussy conseiller du Roy, Maistre ordinaire de son hostel, Nepveu légataire universel et exécuteur testamentaire Dudict deffunt, ainsi qu'il est porté par la quittance de ce, passée par devant de Berne et Beaufort, Notaires au Chastellet de Paris le XXI juillet MDCL. Requiescat in Pace».

Armes. De gueules à la Grue d'argent.

Il avait son monument funéraire à Saint-Eustache<sup>6</sup>.

«Son monument funéraire, d'ordonnance assez bizarre, tout en marbre blanc et noir, se composait d'un ordre Corinthien, accompagné de pilastres soutenant un fronton brisé, avec vases fumants, qui encadrait un soleil, le tout appliqué contre une large frise, bordée par deux consoles renversées, et surmontées d'un fronton circulaire, portant un écusson avec une urne pour amortissement. A la base sur un large cénotaphe était appliqué un cartouche avec tête de mort sur des ossements en sautoir, accompagnés de draperies.

«Les deux inscriptions suivantes étaient gravées sur-une table de marbre, qui occupait le milieu du monument.

«Cy gist le corps de Feu Messire Alphonse// de Lopez, de son vivant conseiller du Roi// en ses conseils et Maitre ordinaire// de son hostel Décédé le 21 octobre 1649 âgé de 67 ans// Priez Dieu pour le repos// de son âme.

«Natus Iber, vivit Gallus// Legem que .secutus

Auspice Nato Christo Murtum// astra tenet.

Armes. De Gueules à la grue d'argent».

L'Hôtel Lopez eut une singulière destinée.

«Michel Calve (Calvo) héritier de Lopez, vendit son hôtel le 25 août 1652 80.000 livres, payées comptant a. Henry de Lambert, seigneur d'Herbigny, conseiller au Parlement et chef du conseil de Mademoiselle, qui demeurait alors rue Courteau-V'laine. L'immeuble est dit tenir d'un côté à M. de la Barinière, de l'autre à l'Hôtel ci-devant du Hallier : ce qui l'identifie en toute sûreté»<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Tallemant : op. cit.

<sup>2</sup> Tallemant : op. cit.

<sup>3</sup> Dalloz : op. cit. - *Manuel du Commissaire priseur*, par Charles Constant, 3<sup>e</sup> éd. refondue, P. Rousseau et C<sup>o</sup>, 1927.

<sup>4</sup> Hollande, T. XXI, Fol. 628.

<sup>5</sup> Emile Raunié Epitaphier du vieux Paris. P. imprimerie Nationale, 1901, T. III, p. 381, N° 1301 (collection verte).

<sup>6</sup> Emile Raunié-Epitaphier du vieux Paris, op. cit. P. imprimerie Nationale, 1914, T. IV, p. 167 (collection verte).

<sup>7</sup> Note de Dumolin.

C'est donc par erreur que Loret prétend qu'il fut acheté par le Maréchal de Senneterre. Si ce dernier en eut envie, il y renonça par la suite.

Ainsi, dit Tallemant a l'Archevêque de Reims Eleonore de Valençay (né en 1689, évêque de Chartres en 1610, archevêque de Reims en novembre 1641, mort le 8 avril 1651), dans son historiette parée de cette grande maison, achetée après la mort de Lopez par le Ma-

Par suite de difficultés d'argent, provenant de Michel Calvé, le sieur d'Herbigny n'entra en jouissance de l'Hôtel que le 3 décembre 1655. «Il le vendit plus tard à un certain Jacques le Tellier, receveur des consignations, dont on n'a pas l'acte d'achat.

Par arrêt du Parlement du 20 août 1672, il fut adjugé, sur Jean Servant, amateur aux biens confisqués de Le Tellier, à Charles de la Tour du Pin, marquis de Gouvernet et à Esther Hervart sa femme, fille de Barthélemy Hervart, le fameux financier, homme de confiance de Colbert<sup>1</sup>.

L'hôtel passa ensuite au fils de ladite Esther Hervart, veuve, puis à la femme de ce dernier, Louise-Emilie de Goussé de la Rochalar, laquelle le laissa à son fils Charles-Frédéric.

Le petit-fils de celui-ci, Jean-Frédéric, marquis de Veynes, le vendit le 18 juillet 1781, pour 312.000 livres à Claude-François Guillaumon, commissaire priseur au Châtelet. Cet hôtel à cette époque s'appelait l'Hôtel de Gesvres, ayant été transformé depuis le début du XVIII<sup>e</sup> siècle en maison meublée.

C'est dans cet hôtel meublé de Gesvres, en un appartement loué en 1743 par le Normant de Tourneheus, oncle du mari de Mme Le Normant d'Etiolles, que celle-ci aurait reçu Louis XV au début de leur liaison<sup>2</sup>.

Lopez ne se doutait guère qu'il préparait un logis à la Marquise de Pompadour.

Cy gist le corps de feu messire Alphonse de LOPEZ  
en son vivant Conseiller du Roy en ses Conseils  
et maistre ordinaire de son Hostel,  
décédé le 21 octobre 1649, âgé de 67 ans.  
Priez Dieu pour le repos de son âme.  
Natus Iber, vivit Gallus  
Legemque secutus  
Auspice nato Christo mortuus  
Astra Tenet.

## EPILOGUE

Seize ans après la mort de Lopez, son nom se trouva mêlé à celui de Molière dans une curieuse aventure.

Parmi les personnages de l'entourage de la Maréchale d'Ancre, on se souvient d'un certain Philippe d'Aquin, juif converti, de son vrai nom Mardochee Cresque, avec lequel Lopez s'était lié assez intimement. Nommé en 1617 par Concini professeur de langue hébraïque au collège royal, il mourut en 1650 laissant deux enfants. Un fils Louis-Henri et une fille Anne.

Louis-Henri, né à Avignon l'an 1600, baptisé probablement avec son père en Italie, savant en langue hébraïque, avait d'abord écrit des ouvrages relatifs à la littérature juive. Abandonnant ces études il s'était consacré à la médecine et on le trouve médecin par quartier de Louis XIV en 1644. En 1650 il compte parmi les quatre médecins spagiriens du roi - Pierre Yvelin, Tobi Blaise, Antoine Vallot, Louis-Henri d'Aquin.

«Ces médecins appartenaient à une secte, dite spagirique. Ils prétendaient expliquer les changements qui s'opèrent dans le corps humain, en santé et en maladie, de la même manière que les chimistes de leur temps, expliquaient ceux du règne inorganique».

On appelait cette médecine spagirique ou hermétique. «Elle était surtout chimique. On supposait que les moyens de guérison, qu'elle employait, avaient été trouvés dans le livre d'Hermès (Hermès Trismegiste, c'est-à-dire Hermès trois fois grand), personnage auquel on attribuait une très haute antiquité. C'est un livre composé d'idées religieuses et philosophiques, de sources égyptiennes et grecques. Il est postérieur à l'ère chrétienne»<sup>3</sup>.

Louis-Henri d'Aquin épousa, vers 1696 Claire Lopez, dont il eut sept enfants<sup>4</sup>.

L'an 1627 le 20 février, comme il habitait la rue Saint-Thomas du Louvre, il fit baptiser à sa paroisse Saint-Germain l'Auxerrois son premier enfant, Charles.

---

réchal de la Ferté (témoin Lopez).

Le Maréchal de la Ferté  
Dorant la saison d'été,  
Des villes pour le Roy conquête,  
Et pendant l'Hyver il aquieste,  
A ce qu'on m'a dit aujourd'hui  
Des logis dans Paris pour lui.  
Achetant celui de feu Lope  
Non pas le plus beau d'Europe  
Mais bien bâti, commode et tel  
Qu'il peut passer pour un Hôtel.

Ceci était écrit avant la vente de l'Hôtel du sieur d'Herbigny.

<sup>1</sup> Dumolin : *Etudes de topographie parisienne*, T. II, p. 390 et s.

<sup>2</sup> Dumolin : notice manuscrite.

<sup>3</sup> Littré, *dictionnaire de la langue française*.

<sup>4</sup> Cette Claire Lopez était certainement la fille d'Alphonse Lopez. Celui-ci, nous l'avons vu au Chapitre II, était intimement lié avec Philippe d'Aquin (Mardochee Cresque) depuis la mort de Montalte en 1616. Lopez l'avait placé auprès de la Maréchale - d'Aquin, devenu comme professeur au collège royal un personnage, pouvait servir les intérêts de Lopez. Ils restèrent liés. En outre la communauté de race (Juifs convertis), les rapprochaient l'un de l'autre. Nous avons vu Lopez fréquentant surtout ce milieu juif sous le Maréchal d'Ancre. Sa fille ne pouvait épouser quelqu'un d'un autre milieu. Louis Henri d'Aquin, fils de Philippe, la voyant souvent, dut s'en éprendre et l'épouser. Aucun doute ne semble possible.



Le second, une fille Française née en 1631, épouse en 1652 Nicolas Carré, conseiller du Roi, lieutenant général 'de la Vicomté de Rouen.

Le troisième Pierre épouse en 1670 Marie-Gabrielle de Ruga ; médecin du roi, il se démit de sa charge en 1693. Il habitait rue Saint-Thomas du Louvre.

Le quatrième, Antoine, devint premier médecin du roi en avril 1672 et fut remercié en 1693.

Le cinquième, Luc, fut évêque de Fréjus.

Le sixième s'appela Louis-Thomas.

Le septième, Marie-Marguerite, épousa le 10 août 1660 M. Claude Dufresne, conseiller et médecin du roi. Le ménage habitait rue Saint-Thomas du Louvre avec leurs parents - Claire Lopez et Louis-Henri d'Aquin<sup>1</sup>.

La rue Saint-Thomas du Louvre, perpendiculaire à la rue Saint-Honoré, commençant dans cette rue en face du Palais Cardinal, butait à son autre extrémité contre la grande galerie du Louvre. C'était une voie étroite, tranquille, de 300 mètres environ de longueur, où se dressaient les beaux hôtels de Longueville et de Rambouillet.

«En 1662 le contrat de mariage de Molière avec Armande Béjart indique qu'il habite rue Saint-Thomas du Louvre. La même année le 19 mai il est rue de Richelieu. Enfin il revient rue Saint-Thomas du Louvre en 1664 dans un immeuble vis-à-vis de son ancien domicile. Trois portes cochères ouvraient sur quatre corps de logis, contenant de quoi héberger des locataires à côté du propriétaire, qui y résidait avec sa famille»<sup>2</sup>.

Ce propriétaire était Louis-Henri d'Aquin, demeurant dans cet immeuble avec sa femme Claire Lopez, et sa fille Marie-Marguerite, épouse de Claude Dufresne, médecin du roi. A deux pas dans la même rue habitait son fils Pierre, aussi médecin du Roi.

Ce fut dans ce guêpier que vint se loger Molière. «Qu'allait-il faire dans cette galère !»

Il devait bientôt le savoir.

Une querelle éclata entre Madeleine Béjard et Claire Lopez. Quelle en fut la cause ? On ne le sait pas au juste. Il semble probable pourtant que la comédie de Don Juan représentée pour la première fois en 1665 le 15 février sur la scène du Palais Royal brouilla les cartes.

En effet, acte III, scène I, Sganarelle dit à son maître :

- Comment Monsieur, vous êtes aussi impie en médecine ?

Et Don Juan lui répond :

- C'est une des plus grandes erreurs qui soient parmi les hommes... !

D'Aquin crut-il le compliment lancé à son adresse ? En représailles sa femme signifia une augmentation de loyer. Molière refusa. Il reçut son congé. La Du Parc, comédienne de la troupe, acceptant le loyer ainsi majoré, s'installa dans l'appartement.

Il se passa alors une scène assez énigmatique, mais très comique.

«Grimarest a cru trouver l'origine de la querelle dans une anecdote assez suspecte, ou du moins mal racontée. Molière avait alors un médecin pour propriétaire. C'était la femme du propriétaire qui se chargeait de recevoir les loyers. Elle était avare (c'est une apostille de Grimarest qui ne semble pas fort utile). Suffit qu'elle fut propriétaire pour qu'elle songeât à augmenter le loyer de location, lorsqu'elle le vit s'installer dans son logement avec le luxe de mobilier, qui convenait à un fils de tapissier valet de chambre du Roi. Elle en dit un mot à Mademoiselle Molière, qui fit la sourde oreille. Congé. M<sup>lle</sup> du Parc accepta l'augmentation et mit ses meubles à la place de ceux de Molière. Ce que Molière trouva mauvais procédé, d'autant plus que sa rivale se donnait des airs de triomphe, la propriétaire aussi, qui vint un jour au Palais Royal voir le spectacle, avec un billet donné par sa nouvelle locataire. Par malheur M<sup>lle</sup> Molière aperçut la dame dans l'amphithéâtre. Elle envoya sur le champ deux gardes lui signifier l'ordre de se retirer et pour mieux savourer sa revanche, elle lui dit elle-même :

- Puisque vous me chassez de votre maison, je vous fais sortir d'un endroit où je suis la maîtresse.

Le Médecin prit parti pour sa femme, Molière pour la sienne. Des deux côtés on passa la mesure. M. Molière toujours prompt à se laisser prévenir par ceux qu'il aimait (c'est Grimarest lui parle) en cinq jours *abirato* écrivit *l'Amour médecin*.

Grimarest n'a pas inventé l'histoire. Il l'a recueillie. L'anecdote est mal présentée. Armande était indolente. Qu'elle eut négligé de rendre réponse sur l'augmentation du loyer, ce n'est pas là ce qui pourrait nous surprendre, mais ce qui ne se rapporte pas du tout à ce que nous savons d'elle, c'est le violent mouvement qu'elle dirige contre son ancienne propriétaire.

D'ailleurs celle-ci occupait une place avec un billet, on ne pouvait la faire sortir»<sup>3</sup>.

Molière se vengea d'une spirituelle manière.

Le 15 septembre de la même année 1665 et la semaine suivante à Paris sur le théâtre du Palais-Royal Molière jouait *l'Amour Médecin*, écrit en cinq jours, à la demande du roi.

Tout Paris mit des noms sur les figures des quatre médecins grotesques, Thomes, Desfonandès, Macroton et Bahis, et les nomma d'Aquin, Hélias, Beda des Fougeray, Guenaut et Esprit, médecins du roi<sup>4</sup>.

Alonzo Lopez dut tressaillir dans sa tombe à l'écho de ces rires persiflant son gendre et sa fille.

<sup>1</sup> Jal : op. cit. : *Mémoires de Saint Simon*, Nouvelle édition par A. de Boislisle, p. Hachette, 1879, T. p. 284 et s. Lire toute la longue généalogie des d'Aquin. Paul Emard, op. cit. : Grande encyclopédie article d'Aquin.

<sup>2</sup> Paul Binard : op. cit. - Jacques Boulenger : *Dans la vieille rue Saint-Honoré*, P., Firmin Didot, p. 12.

<sup>3</sup> Le Moliériste, T. 3, 1881-1882, p. 104, article signé Edouard Thierry. On lit le même récit dans la notice biographique dans l'édition de MM. Eugène Despots et Paul Mesureur, T. X, p. 250. Le Moliériste, 1882-1883, p. 71.

<sup>4</sup> *Moliériste*, 1886-1887, T. VI, p. 293.

## APPENDICE

### MÉMOIRE ADRESSÉ A HENRI IV PAR LES MORISQUES D'ESPAGNE<sup>1</sup>

Sacrée Royale Majesté,

Nous les Morisques d'Espagne, vos esclaves de cœur ; prions Dieu, notre Seigneur, pour votre conservation et victoire et vous pouvez nous tenir pour vos loyaux serviteurs ; à votre occasion et, pour votre service, nous mourrons, grands et petits.

Excellentissimes seigneurs,

Nous n'avons jamais été traîtres ni à notre loi, ni à notre Roi, parce que nous sommes mores de nation, et des plus anciens qu'il y ait au monde : car nous demeurons en Espagne depuis le temps que le roi Mey-Jacop Al Mançor la conquiert, et lui et ses descendants possédèrent longtemps le royaume d'Espagne ; ensuite, voyant que les chrétiens commençaient conquérir l'Espagne, beaucoup d'entre eux se décidèrent à retourner en Barbarie. Les rois chrétiens de leur côté, voyant que tous les Mores allaient en Barbarie, et que les terres restaient dépeuplées, firent annoncer par tout le pays, que ceux qui voudraient demeurer en Espagne, les rois chrétiens leur engageraient leur foi et leur parole, qu'ils les laisseraient avec continuation de leurs privilèges vivre en notre loi. Mais les Rois n'ont rien gardé de leurs paroles. Lorsque ceux du royaume de Grenade furent conquis la dernière fois, non contents de les faire chrétiens par force, ils voulurent les obliger à quitter le langage, les mœurs et le costume arabes. Ce qui fit que ceux du royaume de Grenade se soulèverent seuls et avec peu d'armes, parce qu'ils étaient déjà désarmés, et firent la guerre au Roi Philippe, qui mourut sans avoir pu dire qu'il les eut vaincus un seul jour. Et le même Roi Philippe, comme il était père des artifices, voyant qu'ils lui donnaient beaucoup à faire, les réduisit par une paix fallacieuse, déclarant à ceux qui le suppliaient, qu'il leur pardonnait et qu'ils retourneraient dans leurs maisons, et qu'ils y vécussent comme ils voudraient, confirmant de nouveau leurs privilèges ; aussi, ils terminèrent la guerre. Les voyant paisibles dans leurs maisons et villages et sans se tenir sur leur garde, il les allait chassant de leurs habitations, avec de grandes forces, et les éparpilla par toute la Castille, faisant la plupart d'eux esclaves par contrainte et sans raison, d'où il résulte que beaucoup sont dispersés en Espagne. Le nombre de leurs maisons dépasse cent mille, plutôt plus que moins, attendant tous l'occasion de se venger de la tyrannie espagnole ; et nous voyant commencer ils ne s'endormiront point ; car on ne peut leur donner le signal aussi sûrement, attendu qu'ils sont fort séparés les uns des autres ; quoique cependant, ils aient aussi des syndics, gens considérables, et auxquels on peut se fier parfaitement.

Excellentissimes Seigneurs.

Nous, ceux du royaume de Valence, sommes soixante-seize mille maisons, plutôt plus que moins, tous réunis dans des villes et de riches villages, race vaillante et gens courageux. Quand besoin sera, nous pourrons faire soixante mille hommes sans dépeupler nos dites maisons, ni sans qu'il en coûte rien au Roi, qui sera notre appui. Bien plus lui donnerons-nous de l'argent, s'il le faut. Parce que certainement nous ne manquerons de rien, sinon d'armes, et que pour ce qui concerne le royaume de Valence, nous en sommes les maîtres, et nous ne voulons rien, que savoir la volonté de sa royale Majesté le Roi de France ; attendu que nous le voulons pour notre Roi et protecteur, nous prêtant assistance et faisant cette faveur de nous délivrer de la tyrannie d'Espagne. Car véritablement nous autres du royaume de Valence, nous ne pouvons vivre puisqu'ils ne savent quels moyens employer pour nous perdre ; nous dépouillant de nos biens par la voie de l'Inquisition, et ne se contentant pas que les Morisques du royaume de Valence payent aux inquisiteurs de chaque année, deux reauls par maison, ce qui élève à cent cinquante-deux mille réaulx par an, et le Roi y donne son consentement ; et les Inquisiteurs nous disent qu'ils nous les prennent par l'Inquisition. Et comme ce qu'ils ne peuvent nous enlever par cette voie, ils cherchent à nous l'ôter par d'autres subtilités ; et si le Roi n'en était point content, ils ne le feraient pas. C'est ainsi que le Roi d'Espagne nous a fait beaucoup d'injustices, et nous en fait chaque jour, ne se bornant pas à ne point nous maintenir nos fors et privilèges, que les rois ses prédécesseurs, accordèrent à nous, du royaume de Valence et à ceux d'Aragon. Mais on nous les fit porter à la cour du vivant de l'Empereur, et on les brûla sans aucune faute de notre part, et soudain nous fit-on baptiser par force. Peu de temps après, ils nous désarmèrent, et nous envoyèrent les Inquisiteurs, qui depuis lors, nous tourmentent tellement que nous ne pouvons vivre, mais qu'il nous faut chercher des remèdes, là où nous les trouverons. Et comme nous trouvons dans nos prophéties, que nous devons être secourus par les mains du roi de France, que Dieu le fasse comme il en a le pouvoir et qu'aussi sa royale Majesté ne doute point, qu'avec sa faveur, elle ne remporte la victoire. Nous autres du royaume de Valence, sommes cinq tribus, et dans chaque tribu nous avons trois syndics pour tout le royaume de Valence. Et il suffit que ceux-ci le sachent et en soient avertis. Dans le royaume de Valence il n'y a rien à craindre des Espagnols, parce qu'ils sont dans nos villes et villages, et que nous en sommes les maîtres, car il s'y trouve tout au plus un chrétien ou deux comme alcade. Il n'y a qu'un seul château qui ait garnison, lequel se nomme le château de Vernia, et c'est pour garder la mer, et empêcher les Morisques de s'en aller en Alger. Il y a aussi un autre château à Soliva, ville chrétienne : il est grand et délabré, sans aucune pièce de canon. Effectivement le royaume de Valence n'est rien pour nous. Si sa royale Majesté nous favorise de quelques hommes, qui entendent la guerre, et de quelques armes, telles qu'arquebuses et pièces de canon, afin de commencer par prendre Valence. Nous trouvons dans nos prophéties que cette ville se rendra sans coup férir et sans recevoir aucun secours.

La ville prise il s'y trouvera des armes pour tous ! Le secours qu'il est nécessaire que nous recevions devra venir par Vernia, qui est un beau port de mer. Il n'y a rien à craindre du côté de la ville, parce qu'avant que la flotte n'arrive, ils s'en-

<sup>1</sup> *Mémoires de J. Nompard de Caumont, Duc de la Force*, P. Charpentier, 1849, 4 v., in-8, T. I, p. 341 et suiv.

fuiront tous ayant peur de nous, et pensant que c'est la flotte turque, parce que la plus grande partie de notre nation se trouve près de Denia, et tout ira à bonne fin, avec la faveur de Dieu, selon que nos prophéties en rendent témoignage.

Sacrée Royale Majesté,

Nos bons frères, amis de notre nation, les Tagarins du royaume d'Aragon, sont comptés passer quante mille maisons, plutôt plus que moins. Ce sont de braves gens qui désirent se voir déjà au milieu de la lutte, pour se venger des affronts qui lui sont faits chaque jour, plutôt qu'à tout autre ils suivent le même ordre que ceux du royaume de Valence, parce que nous sommes tous traités de même pour le bien et le mal. Ils paient les mêmes charges que nous payons à la tyrannique Inquisition. Ils ont également leurs syndics qui les gouvernent, qui sont les principaux de la Nation. Ainsi donc, nous mourrons tous les uns après les autres. Comme les Aragonais sont riches, nombreux et réunis dans leurs villes et villages, ils pourront fournir quarante mille soldats, tous attentifs à l'heure de notre bien. Et il suffit que leurs syndics le sachent, à qui l'ont pourra bien se fier pour le mot d'ordre. Ils manquent aussi d'armes quoique pas autant que nous, parce qu'il y a peu de temps qu'ils ont été désarmés, et qu'ils auront encore quelques armes cachées, priant Dieu que vienne le moment d'en faire usage. D'autant que si sa royale Majesté marche par la Navarre, elle aura plus de monde de son côté dans le royaume d'Aragon, que ceux qui seront du côté opposé. Outre ceux de notre nation, elle aura encore beaucoup de chrétiens pour auxiliaires, parce que sa Majesté s'est fait beaucoup de partisans en Espagne. Il y a aussi de notre nation en Catalogne environ trois mille maisons, qui se gouvernent par les Valenciens et les Aragonais. Il se trouve également une autre nation en Castille, qui se nomme le Mudegales, Mores comme nous, qui seront de cinq mille maisons. Ils mourront avec nous. Et d'autres nations, qu'il y a en Espagne, qui sont de la religion du Christ et d'autres de la Loi de Moïse, se rangeront du parti de la France, et ceux-ci sont nombreux, quoiqu'ils vivent fort cachés. Nous les connaissons bien, et nous nous consolons les uns les autres, priant Dieu qu'il se présente occasion d'agir contre ceux d'Espagne.

Aussi donc, Excellentissimes Seigneurs, je vous recommande le secret pour l'amour de Dieu, et que l'on rende compte à sa royale Majesté que ce que je vous dis de notre nation est véritable, que nous mourrons tous à son royal service quand l'occasion s'en offrira. Et si sa royale Majesté veut plus de sûretés de nous, je lui conduirai trois personnes des plus considérables de notre Nation, l'une de Valence, l'autre de Grenade, et la dernière d'Aragon. Je les lui amènerai secrètement à sa cour, au mois d'avril. Elle connaîtra ainsi mieux nos intentions. Que si sa Majesté n'approuve pas ce projet, elle veuille bien me donner un homme en qui elle se fie, qui puisse lui faire connaître la sincérité de nos volontés. Que sa Majesté ne laisse pas échapper ces favorables occurrences car l'Espagne est épuisée, et plus mal gouvernée de jour en jour. C'est ainsi que votre Majesté se vengera de ses ennemis avec la faveur de Dieu, lequel je prierai toute ma vie, pour sa conservation et pour sa victoire en qualité de son bon esclave de cœur».

HAMETE MUSRIF.

#### 1° LETTRE<sup>1</sup>

1610, 2 janvier.

«Au Grand Seigneur,

«Très haut, très excellent, très puissant, très magnanime et immuable Prince, le grand Empereur des Musulmans, Sultan Anet, en qui tout honneur et vertu abonde, notre très cher et parfait ami, Dieu veuille augmenter votre grandeur et votre hauteur avec fin très heureuse. Nous avons vu volontiers Ibraïm, porteur de l'aimable lettre de votre Hauteur et entendu la charge qu'elle lui avait commise. Nous avons aussi pris en bonne part les nouvelles assurances qu'elle nous a données de sa bonne intention à l'observation de traités d'amitié qui ont si longuement et heureusement prospéré entre les Rois nos prédécesseurs, de glorieuse mémoire, et les Empereurs de la maison ottomane, continués entre nous. Nous lui avons aussi confirmé le bon désir que nous avons d'y correspondre par tous effets, dignes de l'amitié que nous lui portons, ainsi que nous lui eussions fait paraître, si l'occasion se fut présentée, de gratifier les Morisques qui se sont retirés d'Espagne, suivant la réquisition que nous en a faite votre Hauteur. Mais comme elle aura pu maintenant savoir les dits Mores être sortis du dit pays, nous n'aurons autre chose à commander en leur faveur, comme nous avons fait franchement, afin que si aucun passe cy après es terres de notre souveraine obéissance, ils reçoivent tout bons et favorables traitements et y tiendrons la main, car en cela et tout autre endroit, nous aurons à plaisir de témoigner à votre Hauteur l'estime que nous faisons de sa bonne amitié, combien nous ont été agréables les nouvelles déclarations que le dit Ibraïm nous a apportées et la confiance que nous prenons en lcelle, pour le bien et avantage de nos sujets qui sont en votre pays, ainsi que nous l'avons dit audit Ibraïm, et vous confirmera encore de notre part le sieur de Salignac notre ambassadeur sur lesquels nous remettant, nous prions Dieu, etc... »

Ecrit à Paris, le 2 janvier 1610.

HENRI.

#### 2° LETTRE<sup>2</sup>

1610, 2 janvier.

«Au Grand Baschat,

«Très illustre et magnifique Seigneur. Nous avons bien reçu la lettre que vous nous avez écrite par Ibraïm, porteur de celle de sa Hauteur sur l'instance qu'elle nous a faite en faveur des mores et lui eussions volontiers témoigné en cette occasion des effets de notre amitié, si les dits mores n'eussent été déjà retirés d'Espagne. Car comme nous avons toujours fait paraître notre bonne et loyale intention à l'observation des traités d'alliance et de paix, qui ont si longuement duré entre notre florissante couronne et la maison ottomane, nous n'eussions rien épargné en cet endroit de notre puissante

<sup>1</sup> Documents inédits sur l'histoire de France. Recueil des Lettres-missives de Henri IV, publié par M. Berger de Xivrey, T. VIII, p. 970.

<sup>2</sup> Lettres d'Henri IV, T. VIII, p. 971.

autorité pour gratifier sa dite Hautesse, ainsi que nous ferons en toute autre chose, dont elle nous requerra, ayant fait commande aux officiers de juridictions de notre royaume et tous autres, de traiter favorablement ceux qui passeront en l'étendue de leur ressort. De quoi nous vous prions d'assurer sa dicte Hautesse et vous employer ci-après à ce qu'elle fasse observer les semblables pour le bien de nos communs sujets, et nous vous en saurons le gré que méritent les bons offices que vous nous faites d'y contribuer avec affection, ainsi que fous le dira le sieur Ibrahim, priant Dieu, etc...»

Ecrit à Paris, le deuxième jour de janvier 1610.

HENRI.

### III. SOMMAIRE DU PROCÈS PENDANT AU PRIVÉ CONSEIL DU ROY ENTRE JEAN D'AUGIER GRAND PRÉVOST DU LANGUEDOC, DEFFENDEUR ET OPPOSANT. CONTRE ALONCE LOPPE SOY DISANT PROCUREUR DES MORISQUES AU PAYS D'ARRAGON, DEMANDEUR<sup>1</sup>.

La vente et adjudication par décret de l'office de Grand Prévost du Languedoc, dont le deffendeur est pourvu dès l'an six cent quatre (1604) est poursuivie par le demandeur sous des prétextes et couleurs spécieuses, à la vérité, si l'on s'arrête à la seule écorce et surface, mais lesquelles examinées se trouveront faibles et sans aucun fondement. L'on s'efforce de dépouiller le deffendeur d'un office, en l'exercice duquel il a employé les meilleures années de sa jeunesse, non pour faute par lui commise, mais sur des présuppositions de crimes, dont sous le nom des Morisques, la mémoire de deffunct Pierre d'Augier son père est blessée. Le devoir commun de la nature l'oblige à se deffendre particulièrement et à refaire l'écueil dont il est menacé. Mais le respect de la piété ne lui peut permettre de passer sous silence les calomnies téméraires dont le nom de son père a été terni et traduit ; et désire faire connaître à Messieurs du conseil du Roy et à toute la France non seulement que sa cause est très juste, et qu'il ne peut être troublé en son office, mais que les monstres et prodiges d'accusations proposées à l'encontre du deffunct sont impostures et médisances d'Alonce Loppe, infidelle et mahometan d'extraction et croyance, nourri à toutes sortes de perfidies. Il n'en faut point rechercher d'exemples hors la cause. En même temps qu'il intenta son action contre le sieur d'Augier, il donna des mémoires d'excusation contre le sieur Aymar, Président au Parlement de Provence, commissaire nommé avec le dit Augier, pour suivie avec toute l'ardeur qui se peut être imaginée. Mais ne s'étant trouvé aucune preuve, par arrest du Parlement de Paris, chambres assemblées, le sieur Aymar fut envoyé absous. Et quoy ? Loppe n'a-t-il pas été si téméraire de suborner et corrompre depuis peu les témoins à l'encontre du deffendeur, et l'accuser d'attentat à sa personne ? Mais par l'issue l'imposture a été connue. L'un des témoins a été exemplairement puni, et les prisons ouvertes au deffendeur. Que peuvent donc juger Messieurs du Conseil de ce caméléon, de ce Protée, qui se change et transforme en toutes sortes de visages, selon la diversité de ses passions.

Le deffunct sieur d'Augier, père du deffendeur ayant été pourvu de l'office de Prévost général en Languedoc a apporté tout ce qui lui a été possible de vigilance, valeur et intégrité, pour nettoyer la Province et la conserver en repos.

*Vir Troiane, quibus cœlo te laudibus æquem ?*

*Justitiæne prius mirer, belluire labarum.*

Après vingt années de services continuels et divers emplois en importantes affaires et rencontres, le deffunct Roy de très heureuse mémoire, très digne arbitre des mérites de ses sujets, l'honora de la charge de l'un de ses maîtres d'hôtel, et afin de donner à Jean d'Augier fils, un aiguillon de succéder à la valeur et fidélité de son père, voulut que l'office de Prévost lui fut conservé.

Au mois d'avril 1604 sur la pure et simple resignation du sieur d'Augier, lettres de Provisions furent expédiées de l'office de Prévost Général, en faveur de Jean d'Augier son fils, avec clause de survivance. Mais en telle sorte, que dès lors le fils fut fait titulaire et propriétaire irrévocable de l'office. Elles portent que *dés à présent il le pourra exercer et jouyr des gages et droits qu'en dépendent* ; et que par le trépas du premier décédant, il ne pourra être dit vacant et impénétrable sur le survivant, auquel il est réservé, et que *le fils survivant ne sera tenu prendre au Roy ou à ses successeurs Roys, autre lettre de don ou provision, ne prester autre serment que celui qu'il fera en vertu d'icelles*. Nonobstant l'édit de Révocation des survivances et quelconques ordonnances et Règlements *faits ou à faire*, sur les faits des dicts survivances, auxquelles il est dérogé. Les lettres sont présentées au Parlement de Toulouse, enregistrées purement et simplement ; Jean d'Augier reçu au serment. Mais comme l'intention du Roy était que dès lors l'office subsista en la personne du fils ; la Cour, pour l'obliger au service, ordonna, que *le père et le fils feroient actuelle résidence en la Province*. Termes à remarquer : Le Procureur général n'avait par ses conclusions requis la résidence que *de l'un ou de l'autre*. La Cour les y oblige tous deux.

Il entra donc en exercice dès lors, rendit l'assiduité entière. Il se pourrait lever infinis jugements rendus avec lui. Suffit d'en toucher entre autre un du 6 octobre 1609 contre le sieur de Gabriac des Scevennes. Jugement qui porta autant d'étonnement et de terreur, qu'aucun qui soit arrivé de la mémoire de nos pères. Les certificats des présidiaux de Nîmes, de M. le Connétable et de M. de Ventadour, témoignent la continuation et assiduité de son service.

Au mois d'octobre de l'an 1609, le roy d'Espagne, par diverses patentes enjoignit à tous les Morisques, qui étaient au dedans de ses terres et royaume de se retirer. Les mouvements qui portèrent ce Prince à telle résolution, témoignés par diverses patentes, furent les intelligences trop étroites avec les infidèles contre son Etat, et l'impiété de leur créance, du tout infeste à la religion chrétienne. Les prières qu'ils adressent à Mahomet, les imprécations contre le christianisme en leurs Pâques, la circoncision et lavements ordinaires, qu'ils pratiquent, l'exécration du vin et de plusieurs sortes de viandes, même des suffoquées, suivant la doctrine de l'alcoran, la forme d'enterrer leurs morts, rapportés par ceux qui en ont écrit, menaçaient de naufrage la religion chrétienne ès provinces par eux habitées. Ce qui aurait donné sujet au pape Clément IV d'exhorter le roy Jacques I à les chasser de ses terres, et à plusieurs autres depuis. Les conditions de l'expé-

<sup>1</sup> Inventaire des Factum. Bibliothèque Nationale, 4° Fm 1144, in-4°.

dition furent la confiscation de leurs immeubles, la liberté d'emporter avec eux ce qu'ils pourraient d'étoffes et de meubles, et de l'argent seulement ce qui serait nécessaire pour leur nourriture et conduite. De cette rigueur néanmoins furent exceptés ceux qui voudraient faire profession de la religion chrétienne. Le nombre des Morisques qui sortirent sur ces édits, et qui par mer furent d'Espagne transportés en Barbarie, outrepassa la croyance. Ceux du royaume de Castille et d'Arragon prirent une autre route et furent invités, tant par l'humanité naturelle aux Français, que par le voisinage, de passer par ce royaume.

Les Morisques de Castille en nombre d'environ trente mille se présentèrent les premiers sur la côte de Bayonne. Le Roy Henri le Grand rendit en cette rencontre un témoignage qui ne mourra jamais de sa piété et bonté incomparables. Il commit le sieurs de Gourgues Maître des Requêtes et de la Clielle Maître d'hôtel, pour recueillir ces misérables, avec permission de demeurer en tel endroit de son royaume, que bon semblerait à ceux qui voudraient faire profession de la religion catholique, apostolique et romaine. Mais les exhortations et remontrances de M. l'Evêque de Bayonne, conformes à l'intention du Roy, furent vaines envers eux. Donc, pour faciliter leur passage par le Languedoc et pourvoir au recouvrement et règlement des vivres, ensemble des navires pour les embarquements, le sieur d'Augier fut commis, non à cause de sa qualité de Prévost, qui n'avait rien de commun avec cette conduite, mais sur la considération de sa subsistance et intelligence ; et de fait par la commission il est qualifié de Maître d'Hôtel ordinaire du Roy. Les veilles continuelles supportées à la conduite de cette multitude sans chefs et sans conduite, combattue de diverses maladies et misères, le soin pour la conserver dans la licence du pays, ne se peuvent exprimer. Enfin il fit embarquer au port d'Agde trente mille Morisques, si heureusement rendus à Thunis en Barbarie, que pour témoignage du ressentiment qu'ils avaient du bon traitement, outre les certificats que leurs députés généraux en fournirent. Ils écrivirent au Roy avec actions de grâces et envoyèrent au sieur d'Augier divers présents.

Quelque temps après arrivèrent les Morisques d'Arragon de même croyance que ceux de Castille en nombre d'environ cinquante mille. Mais comme ils sortaient d'un pays pauvre, montueux, stérile, aussi étaient-ils beaucoup plus misérables que les précédents. C'est là que parut l'industrie et ferme résolution de courage du sieur d'Augier. Par arrest du Parlement de Toulouse, deffence avait été faite aux Morisques d'entrer à la Province du Languedoc à peine de vie, et le passage avait été dénié par la ville de Tholoze à un grand nombre, qui s'étaient présentés. Le sieur d'Augier nonobstant l'arrest et l'empêchement des Capitouls, avec beaucoup de hasard leur donna passage, les conduisit au port d'Agde, où de divers endroits avaient été recueillis cent cinquante vaisseaux. Mais quand ils furent embarqués, nouvelles difficultés se présentèrent. La misère et la mendicité à laquelle était réduite fa plus grande partie d'entre eux, ne leur permettant de payer le fret et dépense de la nourriture pendant le voyage, qui est d'environ trois cents lieues. M. Aymar, suivant le pouvoir porté par la commission, commune à lui et au sieur d'Augier, après avoir imposé prix aux vivres, avait ordonné que pour la conduite en Barbarie, il serait payé quatorze livres par tête. Le sieur d'Augier modéra cette taxe à dix livres, et outre ordonna que cinq têtes passeraient franches sur chaque cent, Les Patentes du Roy sur la permission de passer par le Royaume, portaient une condition, à laquelle s'étaient soumis les Morisques, que les riches paieraient la dépense et embarquement des pauvres. C'est pourquoi ils députèrent trois de leur nation, entre lesquels était Alonce Loppe, pour égaliser le paiement. A raison des moyens et pour la recette des deniers, afin d'obvier au détournement, fut commis Jean Antoine Jourdan, Bourgeois d'Agde. Ce paiement prit long trait, d'autant que les plus riches cachaient et recellaient leurs hardes et argent dedans les barques. Cependant l'air s'infestait et corrompait. Ce qui obligea les commissaires faire une recherche exacte, en laquelle particulièrement fut trouvée la somme de quatre mille tant d'écus, qu'Alonce Loppe disait lui appartenir. Laquelle fut mise en mains de Jourdan. Cette somme est l'origine de la haine conçue par Alonce contre le dit d'Augier, et la source des rigoureuses poursuites faites à l'encontre de lui. Alonce et autres sur lesquels avaient été pris des deniers, en demandant la restitution, qui fut empêchée par les marchands et voituriers. De l'ordonnance de M. de Ventadour, les comptes sont examinés, par l'issue desquels les Morisques se trouvèrent redevables de quarante-deux mille neuf cent tant de livres ; et partout fut dit, que ces sommes seraient délivrées aux marchands. En suite de ce bon ordre les Morisques furent portés en Barbarie, avec abondance de toutes choses et sans aucun accident ou incommodité. Et combien qu'ils soient redevables envers la vigilance du dit d'Augier, de leur conservation, et que comme une digue il ait seul arrêté divers torrents, dont ils étaient menacés en Languedoc, sous un ciel, religion, langage, mœurs et façon de faire toutes diverses. Toutefois aujourd'hui (ingratitude sans exemple) au lieu d'une honnête reconnaissance, sa mémoire est ternie et blessée d'injures et calomnies.

Alonce Loppe, que la naissance a produit sans moyens, qui n'eut jamais autre profession que de vendre des épingles et du poivre.

*Et piper et quic quid Chartis amicitur, ineptis.*

S'étant acquis quelque autorité imaginaire pendant le voyage sur ces misérables, a désiré respirer dans ce royaume avec quelque liberté, et pour prétexter son séjour a pris les procurations et cessions sans garanties de quelques particuliers Morisques, pour recouvrer diverses sommes de deniers, qu'il suppose leur avoir été prises par le sieur d'Augier. Et sept ou huit mois après le retour des Morisques en Barbarie, sous leur nom commun, et néanmoins sans aucun pouvoir, il présente requête au Parlement de Toulouse contre le dit d'Augier, obtient commission pour informer adressante à un Conseiller son ennemi capital. Le sieur d'Augier n'estima pas raisonnable de soumettre son honneur et sa vie à ses ennemis : il recourt au Conseil, propose ses causes de suspicion très justes contre le Parlement de Toulouse, obtient commission pour faire assigner la Partie, avec deffence au Parlement de passer outre. Au préjudice desquelles le Parlement transporté d'aigreur particulière rendit arrêt le 22 mars 1612, portant condamnation de mort à l'encontre de lui et de quelques autres. Il demande au Conseil la cassation de l'arrest de Toulouse. Elle lui est accordée par arrest du septième mai ensuivant, avec renvoi du procès criminel en la Cour des Agdes à Montpellier, y demeure prisonnier pendant plus de six mois avec beaucoup d'incommodité en sa santé et grand éloignement en ses affaires. Loppe le poursuit au Conseil, demande la cassation du renvoi fait à Montpellier, dont il est débouté sur sa seule requête par un autre arrest du vingt-

sixième juin. Le sieur d'Augier et les accusés sont interrogés. Il est ordonné que le recollement et confrontation seront faites. Ce qui fut exécuté. Mais Loppe prévoyant que devant des juges voisins, comme témoins oculaires de la chose, ses ombres et impostures ne seraient pas favorablement embrassées, insiste de rechef au Conseil, presse tellement qu'il obtient évocation du procès et renvoi au Parlement de Paris. Ce changement de juridiction jeta le sieur d'Augier en de justes sujets de craintes. Ne lui étant possible sans grandement altérer sa santé, incommodée par la longueur de la prison, se commettre à si long voyage. Ainsi pendant son absence Loppe obtient arrest du 13 mai 1613 par lequel il est dit que celui du Parlement de Toulouse sera exécuté.

Loppe désirant assouvir entièrement sa vengeance présente requête au Conseil, par laquelle il remontre que le sieur d'Augier a détourné tous ses biens, et ne reste aux Morisques pour le paiement des sommes à eux adjudgées, aucune espérance que sur les deniers, qui pourrait procéder à la vente de l'office de Prévost Général du Languedoc, et sur simple requête, obtient deux arrests les derniers août 1613 et 20 mars 1614, par lesquels il est dit que l'office de Prévost sera saisi, mis en criées, et les deniers qui en produiront fournis aux Morisques. Jusqu'à la concurrence de ce qui leur était adjudgé. La forme de cet arrest est à remarquer, comme décision sans connaissance de cause, sans que le fils titulaire de l'office ait été appelé, ni ouy.

*Cur reus Infelix absens agor ! et mea cum sit*

*Optima, non ullo causa tuente perit.*

Le sieur d'Augier depuis étant décédé, Loppe redoubla son courage, poursuivit avec plus d'ardeur qu'auparavant, fit députer pour la vente de cet office un commissaire favorable. Le deffendeur fils du defunct en ayant eu avis, s'est opposé à la saisi et vente, a demandé la révocation des arrest du Conseil, le dernier août 1613 et mars 1614 qui l'avait ordonné. C'est à qui se présente à juger.

Question grande et certainement digne de la connaissance du Conseil, pour la diversité des rencontres, mais sans aucun doute.

L'office est saisi en exécution des condamnations rendues contre Pierre d'Augier. Jean d'Augier remontre qu'il fut titulaire de l'office, dès l'an 1604, que sans son fait et son consentement il ne lui peut être arraché les peines étant comme les suites et conséquences des fautes, attachées aux personnes et biens de ceux qui les commettent.

Ainsi il n'y a qu'un seul point à montrer en cette cause : à savoir que le deffendeur, longtemps avant l'arrivée des Morisques en ce royaume a été propriétaire de l'office avec droit irrévocable.

Les lettres de provision sont produites, les actes de prestation, le serment par devant Monsieur le Connétable, et la réception au Parlement dès l'an six cent quatre (1604) qui porte injonction au Père et au fils de résider actuellement dans la Province. Le deffendeur en cette qualité a fait nombre de procès, même avant que l'expulsion des Morisques eut été jugée en Espagne, a fait diverses courses, s'est exposé à divers hasards pour le repos de la Province, comme il se voit, tant par jugemens que par attestation. Loppe pressé par cet exercice comme par une conséquence du titre et caractère en la personne du deffendeur, il objecte que les attestations rapportées par le deffendeur ne le désignent point par nom, ains contiennent seulement la qualité de sieur de Sabran qu'il présuppose devoir être rapportée au defunct sieur d'Augier. Mais outre la vérité claire par les actes judiciaires, il n'y a personne en la Province, qui ne sache, que le defunct avait toujours gardé son nom propre, et pour en ôter les doutes, procédans ordinairement d'un même nom entre diverses personnes, il faisait appeler son fils sieur de Sabran.

Quand donc les crimes objectés au defunct sieur d'Augier seraient véritables et vérités, ne serait-ce pas chose cruelle et injuste de dépouiller un fils innocent, pour le fait du Père à la succession duquel il a renoncé, et lui faire supporter la peine de la faute, qu'il n'a pas commise. La nature, l'humanité, la piété combattent cette barbarie. Les titres du code sont vulgaires, auxquels se rapportent infinis textes. Ne filius pro patre, Ne Pater pro Filio, Ne uxor pro marito, ne maritus pro uxore. Les Ecrits des pères de l'Eglise sont remplis de discours excellents sur ce sujet.

(Alors le factum cite saint Jean Chrysostome, l'Ecriture ; saint Augustin, les lois romaines ; Diodore le Sicilien, les Théologiens, les Jurisconsultes ; Platon, la loi chez les Egyptiens, sans doute empruntée d'eux par les Romains). Il continue :

Il faut maintenant examiner les couleurs que propose le calomniateur, comme les mauvais orateurs destitués de raison. Il recourt à la contension de la voix et du poumon. Il s'écrie que l'accusation intentée contre le defunct sieur d'Augier est en effet un crime de lèse-majesté ; qu'en la personne des Morisques la foi publique, qui est le plus ferme ciment de la société commune a été altérée, le droit des gens blessé, l'autorité du Roy entamée, et l'hospitalité, titre particulier de notre nation, violé.

*Bellum etiam terræ hospita portas*

Et pour exercer simplement, il décrit et suppose des monstres de crimes, autant plus faux comme ils seraient terribles, voire entre les Scythes et les Cyclopes. Et de ces propositions fausses, il infère que les Arrest ayant été rendus contre le defunct pour crime de lèse-majesté, la peine suivant la loi quisquis doit retomber sur son fils.

Voyez jusqu'à quel excès est portée l'insolence de ce Grenadin et le poids qu'il donne à ses injures. Le deffendeur espère montrer au Parlement en l'instance pour justifier la mémoire du defunct, que les accusations proposées à l'encontre de lui sont des calomnies imprudentes, sans autre fondement que la témérité du demandeur. Que le defunct a garanti les Morisques de plusieurs embûches, qui leur avaient été dressées. Qu'il a courageusement poursuivi et exemplairement puni ceux, dont par le chemin ils avaient reçu quelque offense, qu'à prix fort raisonnable il leur a fait fournir la quantité de viandes nécessaires depuis leur entrée en Languedoc jusqu'à leur arrivée à Thunis, où il les a pu conduire sans aucun accident. Il justifie par écrit que les emprisonnements des Morisques en la ville d'Agde. (C'est un des faits plus tirés en envie à l'encontre de la loi). N'ont point été faits selon son ordonnance, mais de celle de Loppe, qui s'était usurpé non une autorité réglée, mais une forme d'empire tyrannique sur cette troupe faible. Les descharges écrites aux Geolliers de sa main, pour l'élargissement de ceux qu'il avait fait emprisonner, sont par devers le deffendeur. Quant à ce

qu'il met en avant, que plusieurs Morisques même des femmes avaient été fouillés jusqu'aux lieux plus secrets. C'est pareillement une supposition. Quelques Morisques furent fouillés à la vérité, mais non par le sieur d'Augier, mais par les députés Morisques, commissaires avec le dit Loppe, à la recherche du fond nécessaire pour le fret et conduite jusqu'en Barbarie. A laquelle recherche furent trouvés les quatre mille écus avoués par Loppe, qui ont donné sujet au procès. Et quelle pouvait être l'espérance de dépouilles ou de profits à un personnage de la qualité d'Augier sur ces misérables auxquels avait été interdit par le Roy d'Espagne le transport d'argent hors de ses terres, outre le besoin de leur nourriture et conduite. C'eut été, *aquem petere e pumice*.

Mais comment rehaussez-vous tant (dit le demandeur) l'innocence du deffunct dont l'absence et contumace n'a autre sujet que le témoignage secret de la conscience.

Il ne faut point croire que l'absence du sieur d'Augier, qui avec tant d'assurance s'était présenté à la Chambre des Agdes à Montpellier, ait procédé d'aucun ressentiment de faute. Il pouvait par écrit anéantir et amortir les calomnies des Morisques. Mais il trouva par le conseil de ses amis, ne devait se représenter non seulement pour l'incertitude ordinaire au jugement des hommes, souvent déçus par l'artifice des accusateurs, mais par l'indisposition de sa personne, menacée de grandes incommodités, en un âge grandement avancé. Joint l'espérance de faire révoquer le renvoi au Parlement de Paris, contre la disposition du droit. La loi appelle les jugements de cette qualité *Peregrina Judicia*.

(Là il parle longuement de Justinien) et il continue :

Il y a une autre considération et qui pourrait étonner la contenance plus ferme, que par arrest du conseil, la contenance de la cause avait été séparée. La confection du procès, contre les coaccusés du dit Augier faisant profession de la religion prétendue réformée, ayant été renvoyée en la Chambre de Castres et ce qui regardait le sieur d'Augier au Parlement de Paris. Il redoutait et avec raison que l'accusation qui dépend d'une même suite et teneur étant séparée, et la justification, qu'il se promettait de la bouche de ceux qui étaient renvoyés à la Chambre my-partie, étant soustraite à Messieurs du Parlement de Paris, il craignait, dis-je, que dedans le deffaut de lumière, son innocence ne fut opprimée.

Mais maintenant tous ces ombrages et nuages de calomnies sont entièrement dissipés. Le procès renvoyé à Castres n'a point été poursuivi. Les autres accusés catholiques, condamnés à la mort par arrest avec le sieur d'Augier, qui sont Jean-Antoine Jourdan, Jean Giraussel, Barral, Salegral et autres, se sont représentés au Parlement de Paris, ont fait casser l'arrest de condamnation, et après avoir été interrogés ont été élargis. Que peut moins espérer le deffendeur en l'instance pour purger la mémoire de son père. L'absolution des uns enveloppés en une même poursuite est une conséquence pour les autres.

(Il cite alors des condamnations injustes. Socrate, Euguerrant de Marigny ; Jean Flavianum, évêque de Constantinople et il cite Justinien. Il invoque les procédés de chancellerie et fait intervenir Tertullien, saint Jean Chrysostome, Cham et le Chananeen, Honorius et Josèphe, Prométhée, saint Grégoire, saint Augustin successeur de l'évêque d'Hippone Valérius Plantinus, dans un effroyable mélange, et il finit par invoquer Dieu) : le Roy des Roys sous lequel ploient les sceptres les plus puissants dont les paroles et actions sont écrites pour servir de règle et de lois aux Roys de la terre. Il ne voulut pas condamner le premier transgressement de sa loi, ni le premier qui souilla la terre de sang innocent, auparavant que de les avoir ouïs, combien que toutes choses lui fussent présentes et certaines. Il ne voulut pas aussi rompre le dessein de cette tour prodigieuse, depuis anéantie par la confusion des langues, ni détruire la ville de Sodôme, dont les énormités étaient publiques, auparavant que d'y être descendu pour voir et connaître, dit l'écriture. Conséquence remarquée par saint Jean Chrysostome.

Ces réponses pressenties par le demandeur, il a désiré s'étayer par un dernier moyen. Il dit que le deffendeur est lui-même coupable des crimes commis à l'encontre des Morisques, qu'il a plongé ses mains dans le sang, et que depuis peu il a voulu attenter à sa personne.

Ces objections fausses ne désirent autre réponse que le silence et le mépris.

Où est l'accusation ? Où est la plainte ? Où est la condamnation ? *Quibus indicas quo teste probatum*. Il est bien vray que depuis quelques années, Loppe a fait informer contre le deffendeur, pour attentat projeté sur sa personne. Mais comme il a été cy devant représenté un des témoins subornés a été puni et le deffendeur élargi.

Ce n'est pas assez au deffendeur d'avoir justifié son droit en l'office. Il désire pour un dernier point montrer, que quand le deffunct sieur d'Augier aurait été titulaire lors de sa condamnation et de son décès, les Morisques ne pouvaient prétendre sur iceluy aucune chose ni le faire saisir.

La condition des offices est différente des autres biens. Nous sommes tellement Seigneurs de nos biens, de quelque qualité qu'ils soient, que la disposition nous en est libre, et par notre décès les transmettons à nos héritiers. La condition des offices est toute autre. La jouissance ne nous en est que comme précaire, réduite à un simple exercice, *ad utendo pontificium*, lequel s'éteint par le décès, et retournent les offices à leur source, à savoir au Roy, qui est l'Océan d'où découlent les charges et dignités publiques. Les saisies des offices, les hypothèques, les prétentions des créanciers s'éteignent par la mort. Si un office est saisi, mis en criées, commissaire établi pour la réception des gages et profits par le décès du titulaire, les prétentions des créanciers sont anéantis. Si l'officier ayant commis un crime est condamné à mort, ou à peine portant infamie au préjudice de tous ses créanciers, l'office est confisqué. Le Roy succède. De sorte que si la prétention du demandeur avait lieu, et que la résignation faite au profit du deffendeur fut non valable, et la survivance révoquée, les Morisques n'auraient aucun droit, affectation ni suite sur l'office. Il appartiendrait au Roy de plein droit. Et les publications pour parvenir à une adjudication par décrets, qui n'a autre effet que de purger les Hypothèques seraient vaines, et partant, les Morisques étant sans intérêt, ils doivent être déclarés non recevables, et le deffendeur conservé en sa charge.

MM. DE MARILLAC et AMELOT,  
Commissaires.

#### IV. MÉMOIRE DE L'ESTAT AUQUEL ALPHONSE DE LOPEZ A TROUVÉ LA VILLE ET LE PORT DU HÂVRE-DE-GRÂCE ET DES MOYENS QU'IL ESTIME NÉCESSAIRES POUR REMETTRE LA VILLE ET LE PORT ET PARTICULIÈREMENT D'Y ÉTABLIR LE NÉGOCE<sup>1</sup>.

Pour ce qui est du plan et situation de la place, des ruynes qui y sont et des réparations qu'il y convient faire, Monseigneur l'Illustrissime Grand Maître en a entière connaissance.

Pour l'établissement du négoce et rendre le port le plus commode, le plus seûr et le plus célèbre de l'Europe il convient agrandir, approfondir et réparer les ports pour la comodité de labord entrée et sortie des plus grands navires et y entretenir nombre suffisant de navires tant pour la sécurité du port que du commerce, ce qui se fera facilement et avec peu de despence, comme il a été ja remonstré à Monseigneur.

Pour la comodité des marchands, il faut nécessairement donner bien et retraite à ceux qui y viendront habiter et faudra qu'ils fassent réparer et rebastir les maisons qui sont pour la plupart ruinées et occupées par quantité de personnes vagabondes et inutiles, mesmes par plusieurs de la religion prétendue réformée de la mesme qualité qu'il fault pour cet effect, faire sortir de la dite ville et les envoyer habiter en villes et villages circonvoisins, n'y laissant que ceux qui seront propres à travailler et à gagner leur vie.

Pour meilleur et faciliter le comerce, et augmenter la dite ville sy besoing est, il fault faire un canal portant batteaux pour conduire la rivière depuis la ville d'Harfleur, jusqu'au Havre. Ce canal servira pour porter l'eau douce au Havre dont il a besoin et pour conduire les marchandises qui y entreront et sortiront du côté de terre, et la rivière se déchargeant au port repoussera les sables et gravois, que la mer y conduit, et le nettoiera de toutes les immondices qui y descendent, chose grandement utile et nécessaire.

Le long du dit canal l'on pourra faire quantité de belles maisons, jardins, prairies, moulins et artifices pour fabriquer plusieurs sortes de marchandises utiles au comerce et attirer plusieurs artisans et ouvriers de Flandre, Hollande, Angleterre, Allemaigne et toutes parts de la France, et par ce moyen y establir plusieurs manufactures et teintures, fabriquer pour toutes sortes de marchandises, blanchir les toiles, faire de la bierre, raffiner les sucres, tanneries pour les cuirs, bat-tans et foulons, pour les draps, moulins à moudre blé, battre le chanvre, faire lames, d'épées, du papier, fondre du fer, et autres choses est nécessaire.'

Et d'autant que tous les sucres peuvent être raffinés en France, et que les raffiner est l'un des plus grands et utiles négoce que l'on y peut establir. Le Roy peult justement imposer et faire lever double droit sur les sucres raffinés, qui quatre fois plus que la cassonade noire, ne payent à peu plus de droit que la dite cassonade et sera le moyen d'attirer les raffineries de Flandre et de Hollande au dit Havre.

Auquel lieu les Portugais<sup>2</sup> qui font venir toutes les cassonades desquelles sont faits les sucres raffinés feront travailler les ouvriers avec plus de comodité et ravaller les prix des dits sucres et conserveront en France une notable somme d'argent, qui s'emploie aux raffineries des Flandres et Hollande.

Pour rendre le port plus fréquent, il fault que les navires passagers qui y aborderont jouissent des mêmes exemptions qu'ils jouissent en tous les ports de l'Europe, mesmes en tous ceux de France, come Saint-Malo, La Rochelle et autres, et qu'ils ne payent aucun droit de marchandise qui ne deschargeront au dit Havre, comme elles font à présent par usur-paon (usurpation) introduits depuis peu de temps, qui a chassé le comerce du Havre et la renvoyé à La Rochelle.

Pour donner plus de comodité aux marchands qui s'habiteront au dit Havre, et y introduire un des plus grands négoce de l'Europe, Sa Majesté accordera aux marchands le rabais de la moitié ou du tiers de l'entrée et sortie de leurs marchandises, pendant dix années. En quoy les fermiers ne pourront prétendre diminution de leurs fermes, attendu que les droits seront plus augmentés, par la quantité de marchandises qui y arriveront et en sortiront, que diminués par les rabais, puisque les dits fermiers sur cette considération font aujourd'hui leurs rabais volontairement à plusieurs marchands de Rouen, qui font grand négoce.

Et s'il plaît à Sa Majesté de permettre aux marchandises du Havre tant seulement de faire tenir par leurs facteurs des maisons et magasins en la Ville de Paris pour descharger et débiter leurs marchandises en gros, tant aux marchands étrangers que français sans qu'ils soient contraints de les faire décharger et porter en la chambre des épiceries, bureau des marchands et halles aux draps, toutes les marchandises qui sont à présent portées à La Rochelle aborderont au Havre et du Havre à Paris, où tous les marchands de Lyon, Tours, Troies, Saumur, Orléans et autres villes les achèteront à meilleur prix et avec plus de comodité du transport, et quitteront le chemin de la Rochelle, seul moyen de ruiner entièrement le comerce qui s'y fait à présent et d'en retirer les bons marchands qui y demeurent pour les faire habiter en autres villes de ce Royaulme.

Sa Majesté confirmera s'il luy plaît les foires qui sont en la dite ville du Havre et attribuera à tous marchands y demeurant et autres fréquentant les dites foires, les mesmes privilèges et franchises accordés à la ville de Lyon aux marchands fréquentant les foires y établies, et fera construire des halles aux lieux plus comodes de la ville pour y retirer et vendre toutes sortes de marchandises.

Sa Majesté établira, s'il lui plaît une juridiction de juges et consuls en la dite ville pour juger de tous différends entre marchands à la forme de ceux établis à Paris, et à Rouen entre lesquels toutes les années sera nommé un marchand étranger qui jugera et siègera avec les autres à main gauche.

Et pour maintenir longtemps le dit comerce, Sa Majesté déclarera, s'il lui plaît, que toutes personnes nobles qui viendront des pais étrangers habiter en la dite ville ou fréquenteront les dites foires pourront négocier en gros sans déroger à leur noblesse.

Et d'autant que les dits comerce et négoce peult plus facilement et comodément estre introduit et établi en la dite

<sup>1</sup> Bibliothèque Inguimbertaine (Carpentras) *Registre de Peiresc, intitulé Marine, Comerce, Juridica*, n° 1775 du catalogue, fol. 202-203, copie de la main de Valavez, frère de Pciresc, daté de 1627.

<sup>2</sup> Les Juifs portugais.



ville, par les marchands portugais demeurant dedans et hors de ce Royaume, ayant fait augmentation des deux tiers des fermes de Sa Majesté par le grand négoce qu'ils font à Rouen, Sa Majesté est très humblement suppliée de mettre toute sa protection et sauvegarde tous les Portugais qui habiteront en la dite ville et leur confirmer et les faire jouir des privilèges et franchises à eux accordés par ses prédécesseurs.

## V

24 septembre 1639.

Messieurs du Collège de l'admirauté d'Amsterdam

«Messieurs,

«Alponce de Lope, conseiller du Roy en son Conseil, Maître d'hôtel ordinaire, remonstre à vos Seigneuries, de la part de sa date Majesté, que ayant fait achepter à Dansik *cinq cents cinquante mil livres de salpêtre*, pour les provisions de ses arsenaux, a été empêché le transport par la nouvelle des extraordinaires impositions que le Roy de Danemark a fait au tout. Néanmoins a permis de passer une partie sans la payer. Sont arrivés au port d'Amsterdam cinq navires qui emportent cent cinquante-huit tonneaux contenant cent six mil six cent livres, sans raffiner, à sçavoir dans le navire de M. Tairtovier Vanderschelin vingt six tonneaux qui ont été mis à terre avec la permission du Convoy, et de M. Dirick Ellisée Brauwer, trente-quatre tonneaux, Jean André Vanderschel trente-trois, Allofanerr Vauflislam trente-huit, et Dirick Cornélie Rapt Defflislam vingt. Lesquels quatre derniers navires sont déchargés jusqu'à présent, *Estant le commandement de Sa Majesté* de les envoyer en France en diligence, et ne le pouvant faire ni changer de bord à d'autres navires sans votre permission, sont priés au dit nom de commander au convoy de les laisse passer - *sans prendre aucun droit* comme estant bien informés que les munitions, armes, mestaux et agrés pour le Service de Sa Majesté, Messieurs des Etats permettent de tout importer, achepter et sortir de ces Etats franchement, comme appert par le passeport, si joint les dits Salpêtres n'estant pas acheptés en Hollande, et ne demandent que le passage, despend de vos Seigneuries l'accorder à Sa Majesté. En quoy aura chose agréable, je demeurerai obligé à prier Dieu pour la prospérité de vos Seigneuries».

*Archives des Affaires Etrangères. Hollande. Correspondance Politique T. 21 1630 et 1640, fol. 210.*

## VI - NOTE SUR L'ORTHOGRAPHE DU NOM DE LOPEZ

Au XVII<sup>e</sup> siècle, l'orthographe des noms n'était pas fixée. Mais peu subissaient autant de transformations que celui-ci. Henri IV l'appelle le sieur Loppes. Le Maréchal de la Force : Don Loupe. Après eux, on trouve : Alonce Loppe, Alonze de Loppez, Seigneur Loppes, Sieur de Lopes, Lope, de Lope, de Loppe, Loppez, don Lopez, de Loppez.

Dans la même lettre, Richelieu l'écrit deux ou trois fois de manières différentes.

Son hôtel fut appelé Hôtel de la Loppe.

Quant à la particule, ce ne fut qu'au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle qu'on lui attribua la qualité d'indiquer la noblesse. Cette conception fit fureur durant tout le siècle. Aujourd'hui elle ne prend cette signification que pour le peuple.

Le nom de Lopez fut affublé de la particule bien avant son anoblissement, déjà au temps du Maréchal d'Ancre. Le de était un accompagnement euphonique du nom.

Lopez signait «Delopez» (particule attaché au nom) dès ses premières lettres de 1627.

Voir le fac-similé de sa signature au n° 5 de l'appendice.

Mais l'orthographe la plus curieuse du nom se trouve au contrat de mariage d'Antoine d'Aquin, fils de Louis-Henry.

Voici ce contrat :

«Le mardy vingt-quatrième d'octobre 1656, noble homme Antoine Daquin, escuyer, médecin ordinaire du Roy, fils de H. H. Louis-Henry, aussy Conseiller du Roy et Médecin ordinaire de Sa Majesté, et de Damoiselle Claire-Lotte (sic pour Loppez) rue Saint-Thomas du Louvre, épousa damoiselle Genefuieue Gayaut, fille de feu noble homme Nicolas Gayaut, vivant écuyer sieur des Meneutier Saint-Vincent et la Sablonière, Conseiller du Roi et Prévot Royal de la ville et Comte de Clairmont (sic) en Beauvoisis et Dame Radegonde de la Grandie, rue Matignon en présence du dit noble homme Louis-Henri d'Aquin, de la dite Claire Lotte, de noble homme Nicolas Carré, Lieutenant général de la Vicomté de Rouen, beau-frère du marié, de la dite dame Genefueue Gayaut de Messire Antoine Vallat, Conseiller du Roy en ses conseils et premier médecin de Sa Majesté, oncle de la mariée, etc...

«L'acte est signé Cler Lotte (lisez Claire Loppez)<sup>1</sup>.

## VII : LETTRES DE LOPEZ OU LE CONCERNANT

Nous avons mis sous cette rubrique l'énoncé de lettres qui n'ont pas été retrouvées, et les missives dont la signification nous échappe.

1° *Lettre de Richelieu*, Avenel, T. 6, p. 822.

Pour M. le Surintendant, d'Abbeville, ce 19 juin 1641, «Le sieur Lopez a tort de vouloir faire passer pour 4 mètres de toiles furtivement et sans payer, et bien plus de faire forcer les gardes. Telle entreprise n'est pas à souffrir».

Cette lettre se rapporte à une tentative de Lopez de frauder les douanes, même par la violence, sans doute pour passer des toiles de Hollande. Mais en 1641, il n'était plus en Hollande ?

2° Note du journal de Richelieu, 1631, p. 89 :

Le 27 du dit mois (avril) Le Renard, parlant au Cardinal, lui a dit que Lopés était bien en peine de savoir pourquoi on

<sup>1</sup> A. Jal : op. cit., Article d'Aquin.

lui avait envoyé une lettre de change de cent mille livres, qu'il avait reçue par Anvers. Mais que c'était que son maître lui en devant quarante mille et lui commandait d'en donner trente mille au Marquis d'Ayetonna, vingt mille à un secrétaire qui est en Flandre, en quoy la menterie est entièrement avérée, puisqu'il ne faudrait point envoyer d'Anvers de l'argent et pour donner à des gens qui sont en Flandre.

Les banquiers d'Anvers ont depuis averti Lopez qu'ils lui avaient remis lesdits cens mille livres en grand secret.

Comme le Journal de Richelieu ne relate que les intrigues et les cancons, on est surpris de voir le Cardinal noter gravement cette menterie enfantine de Lopez.

3° *Lettre singulière sans signature*, Hollande, Correspondance diplomatique, T. 21, fol. 638, Archives Aff. Etrangères.

«Monsieur,

«Je vous remercie de l'avis que vous me donnez de me prendre garde de M. de Lopez. Je m'empêcherai bien de lui parler de cette affaire ni de pas une autre. Il y a longtemps que je soupçonne qu'il ne s'en soit mêlé, mais je n'en suis pas bien assuré. Je ferai savoir aux Marchands que je leur peux faire avoir la moitié de la somme argent comptant, ainsi qu'ils avaient témoigné désirer par la lettre d'un de leurs directeurs, laquelle il nous a envoyée, je vous supplie de croire que je ménagerai l'affaire le mieux qu'il me sera possible».

Cette lettre doit être du commencement de 1641, à peu près à l'époque de la rentrée en France de Lopez, après sa dernière mission en Hollande.

4° *Lettres de Richelieu à MM. de Chavigny et de Nogers*, Avenel, T. VII, p. 110.

30 août 1642.

«Monsieur Ribier était un fâcheux esprit qui du temps de M. Lopés avait toujours brouillé».

Il s'agit peut-être d'un personnage brouillant les cartes lors des missions de Lopez en Hollande.

5° *Archives Affaires Etrangères*, France 1638, T. 257, fol. 264, n° 36, Lettres de Lopés.

Du 23 février : Cette lettre contient quelques saillies du Roi d'Espagne à des discours impertinents du C<sup>le</sup> Duc et du Duc de Cardone.

Lep Posa ayant composé un livre de la Candeur de la Vierge qui a été donné à Rome, le Roy d'Espagne l'a fait examiner par l'inquisition qui l'a trouvé bon et d'une saine doctrine. On a confisqué pour plus de cinq cent mille écus d'effets appartenant à des Portugais retirés en France. On prétend que les Portugais de Rouen ont donné des avis en Espagne.

Du 26 février : Lopez a terminé l'affaire du vaisseau anglais «La Perle».

20 mars : Vente des passeports à raison de 40 francs par tonneau. Il prétend le Portugal révolté.

26 mars : Sur ce que la Picardière a fait mettre en prison le Baron de Mainiane, premier consul de Marseille, contre toute raison, avec un extrait de l'arrêt du Conseil, pour la levée de trois pour cent sur toutes les marchandises qui viennent du Levant.

Avril : Lopez débite les passe-port. Fraude qui se font pour faire sortir des seigles de France.

On lui confirme la révolte du Portugal.

13 avril : On a confisqué pour 800.000 écus d'effets à Cadix appartenant aux Français. Liste des navires pris par ceux d'Alger.

Septembre : Sur la conférence de Badagas, entre les Castillans, où assistait le Duc de Cardone et pour les Portugais l'Archevêque d'Ebora avec quatre Fidajos. Ils se sont séparés sans rien faire.

Octobre : Le sieur Comte Henry de Nassau envoyé de la part du Prince d'Orange pour faire compliment sur la naissance de Monsieur le Dauphin, s'attend que les carrosses du Roy le viendront prendre. (Cette dernière lettre a été retrouvée et signalée dans le cours de l'ouvrage).

17 octobre : Il se plaint qu'il n'a point profité des passeports qu'on lui avait donnés, et qu'on révoque ceux qu'il a.

(Cette lettre doit se rapporter aux difficultés qu'il éprouvait à obtenir des passe-ports. Il en a eu de considérables à chacun de ses voyages en Hollande).

25 octobre : Nouvelles d'une grande tempête, où les Hollandais ont perdu grand nombre de vaisseaux. Insolences et fureurs des Espagnols lorsqu'ils ont appris la levée du Siège de Fontarabie.

2 novembre : Domestique du Prince de Carignan, tué d'un coup de pierre à la Morihange. C'est lui qui contrefaisait le Cardinal de Richelieu.

Entrée de Duc de Modène à Madrid.

6° Eugène Sue : Correspondance d'Henri d'Escoubleau de Sourdis, Collection de documents inédits, T. III, p. 509.

Etat statistique de la Marine de France. Dernières pages par ordonnance de Monseigneur le Cardinal. Au sieur Al-

phonse Lopez la somme de huit mille sept cent quatre livres, trois sous neuf deniers, pour son reste et parfait paiement de cinq pièces de canon de fonte de fer, qu'il a acheté en Hollande, et fourni dans les magasins de la Marine, suivant le marché fait avec lui par Monseigneur le Cardinal Duc de Richelieu, le 2 avril 1634, pesant ensemble la quantité de sept cent quatre vingt mille trois cent vingt trois livres de fer à raison de neuf livres dix sous pour chacun cent pesant. Suivant l'état arrêté par mondit Seigneur le Cardinal avec les pièces de justifications, d'iceluy, son ordonnance du 20 avril 1636 et quittance dudit Lopez, passé par devant Laisne-et-Parque, notaires au Châtelet de Paris le 29 juin 1635, le tout ici rapporte. Sur étant moins desquelles trois cent pièces de canon aurait été payé audit Lopez trente cinq mille livres employées au compte de la Marine du ponant de l'année 1631 et trente et un mille deux cent quatre vingt quinze livres seize sous trois deniers, employées au compte de la Marine 1634.

C. 8704. 3. 9.

## SOURCES

### IMPRIMÉS

- Dareste. - *Histoire de France* - Paris, Pion, 1876-79.
- Ernest Lavisse. - *Histoire de France*. P. Hachette, T. II., T. VI, 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> parties.
- Mémoires de J. Nompard de Caumont, Duc de la Force*. - P. Charpentier, 1843, 4 v. in-8.
- Duc de la Force. - *Le Maréchal de la Force*. P. 1924.
- Mercure François. - 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> continuation et adjonctions à l'an 1610, pp. 1 à 17, T. III 1613, p. 163.
- Richelieu. - *Mémoires du Cardinal de Richelieu*. Michaud et Poujoulat, P., 1831, T. 1., p. 34-35.
- Bouillet. - *Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie*.
- L'intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, 20-30. mars 1926, p. 255.
- Tallemant des Reaulx. - *Historiettes*. P., Techner, 1854..
- Documents inédits sur l'Histoire de France. Recueil des lettres missives d'Henri IV*, publié par M. Berger de Xivrey. P., Imprimerie Royale, 1843 ; T. II, 1585-1589, p. 283 ; T. VI, p. 145 ; T. VIII, pp. 114, 290, 451, 464, 886, 970, 977.
- Sauval. - *Histoire et Recherches des Antiquités de Paris*, P., 624.
- Robert Hénard. - *La rue Saint-Honoré*. P., Emile Paul, 1908, fol. VIII, pp. 282 et 207.
- Gabriel Hanotaux. - *Histoire du Cardinal de Richelieu*. P., Firmin Didot, 1893.
- Gabriel Hanotaux. - *L'énergie Française*. P., Flammarion, (un port), p. 237.
- Beaurepaire. - *La Chronique des Rues*. P., Servien et Rey, 1900.
- Emile Rocca. - *Le règne de Richelieu 1617-1642 d'après des documents originaux*. P., Perrin, 1906.
- Mathoré. - *Histoire de la formation de la population française. Les étrangers en France sous l'ancien régime*. P., Champion, 1919.
- Hauteœur Louis. - *Histoire du Louvre*. P., publié par *l'Illustration*, 1928, in-8.
- Lenôtre. - *Le Château de Rambouillet*. Calmann Levy S. D.
- L'Estoile. - *Mémoires*. Michaud et Poujoulat.
- De Lasteyrie. - *Histoire de l'Orfèvrerie*. P., Hachette 1875, in-12.
- René Doumic. - *Etudes sur la littérature française*, 5<sup>e</sup> série. P. Perrin, p. 3.
- Vicomte d'Avenel. - *La Noblesse Française sous Richelieu*. P., Armand Colin S. D.
- Vicomte d'Avenel. - *Richelieu et la Monarchie absolue*. P., Plon, 1884, T. I., Appendice.
- Hayem. - *Le Maréchal d'Ancre. Procès d'Eléonora Gagliai*, P., Plon, 1900.
- Paul Hémar. - *Les Logis de Molière à Paris ? Revue de France*, 1<sup>er</sup> octobre 1928, N<sup>o</sup> 19.
- A. Jal. - *Dictionnaire critique de Biographie et d'Histoire*. Articles Bautru ; d'Aquin.
- Grande Encyclopédie*. - Articles d'Aquin - Richelieu ? - les Juifs (signé Théodore Reinach.) Saint-Germain-des-Prés.
- Moreri. - Articles d'Aquin. Bullion.
- Saint-Simon. - *Mémoires*. Edition des Grands Ecrivains de France. P., Hachette, 1888 ; T. I, p. 284-288 ; T. III, p. 85 ; T. VI, p. 43-44.
- Chateaubriand. - *Mémoires d'outre-tombe*. Edition Edmond Biré. P., Garnier, T. I., p. 199.
- Collection de documents inédits sur l'Histoire de France*. Lettre de Peiresc, T. VI, pp. 34-51. Eugene Sue, Imp. Nationale, 1888.
- Collection de documents inédits sur l'Histoire de France*. Avenel. Lettres du Cardinal de Richelieu, P., 1888. Voir le T. VIII (répertoire).
- Bassompierre. - *Journal*, par le Marquis de Chanterac. Sté de l'Histoire de France, P., 1870, 71, 4 v. in-8.
- Bassompierre. - *Mémoires* (Michaux et Poujoulat). Année 1611 p. 77 (Morisques). Années 1624-1633.
- Bassompierre. - Par Paul. M. Dubois P. Albin Michel in-8 S. D.
- Le Maréchal et la Marquise d'Ancre. - *L'Histoire et ses pamphlets* par Chanoine d'Avranche. Rouen 1912, Imprimerie Cognard, in-8.
- La Fontaine*. Edition des Grands Ecrivains de France.
- Dictionnaire Infernal*, Collin de Plancy, P., Plon 1863, article Galigai.
- Eugène Sue. - *Correspondance d'Henri d'Escoubleau de Sourdis*. Collection des documents inédits, T. III, p. 503.
- Alfred Cramail. - *Le Château de Rueil et ses jardins*. Fontainebleau, E. Bourges, 1888.
- Firmin-Didot. - *Bibliographie universelle de France*. Articles Lopez, Servien, Chevalier de Jais, de la Thuillerie, de Bouthilliers, de Charnacé.
- Roche-gude. - *Promenades dans toutes les rues de Paris*. P., Hachette, 1910.
- Marquis de Roche-gude et Dumolin. - *Guide pratique d travers le Vieux Paris*.

- Bapst. - *Histoire des Joyaux de la Couronne de France*. P., Hachette, 1889, p. 313.
- Dulaure. - *Histoire de Paris*. Edit. Furne et Cie, P., 1857, T. IV.
- Michel Le Vassor. - *Histoire générale de l'Europe sous le règne de Louis XIII*. Amsterdam. 1751, T. I. L. III.
- Journal du Duc de Richelieu, qu'il a fait durant le grand orage de la cour és années 1630-1631*. Amsterdam 1662. Deux parties en 1 v. in-12 éd. elzevirienne.
- Nouveau Larousse Illustré*. - Articles Coconas, Richelieu ville, Laffemas, Foires.
- Molière. - *Les femmes savantes*, acte I, scène III. - *Don Juan*, acte III, scène I. - *L'Amour Médecin*.
- André Hallays. - *En flânant à travers la France*. Touraine, Anjou et Maine. P. Librairie Académique Perrin 1912.
- Emile Sedeyn. - *Une cité poitevine du XVII<sup>e</sup> siècle qui a conservé son unité architecturale Richelieu*. Illustration, samedi 13 juillet 1912.
- P. Raveau. - *Un détail inédit de la construction de la ville de Richelieu*. Société des Antiquaires de l'Ouest. Bulletin 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 1919.
- Bibliothèque Nationale. - *Inventaire des factums*. F. m 1144 in-4<sup>e</sup>.
- Dalloz. - *Répertoire de Législation*, T. VIII. *Commissaires priseurs*, T. XLIII, *Ventes publiques de meubles*. Paris, 1840, 1870, 44 T. en 47 v. in-4<sup>e</sup>.
- Louis Bertrand. - *L'Espagne Musulmane*. P. S. D. Fayard.
- René Kerviler. - *Le Chancelier Pierre Seguier*. P. 1874. Didier et Cie.
- Emile Raunié. - *Epitaphier du Vieux Paris* (Histoire générale de Paris. Collection verte, P., Imp. Nationale, T. III, p. 381, n<sup>o</sup> 1901, T. IV, p. 169, P., 1914.
- Lefevre. - *Histoire de Paris rue par rue*. 5<sup>e</sup> éd. P. C. Reinwald et Leipzig, 1875.
- Pessard. - *Nouveau dictionnaire historique de la Ville de Paris*, P., Rey, 1904.
- Dom Jacques Bouillard. - *Histoire de l'Abbaye Royale de Saint-Germain-des-Prés*. P., Grégoire Dupuis, 1724.
- Littre. - *Dictionnaire de la Langue Française*.
- Jacques Boulenger. - *Dans la Vieille rue Saint-Honoré*. P., Firmin-Didot.
- Le Moliériste. - T. III, 1881-1882, p. 104 ; T. IV, 1882-1883, p. 71 ; T. V, 1886-1887, p. 293.
- Dumolin. - *Etude de la topographie parisienne*. P., 1929-1930, T. II, p. 390.
- Charles Constant. - *Manuel du Commissaire priseur*, 3<sup>e</sup> éd. refondue par Marcel Héraud et Jean Geultier. Paris, Rousseau et Cie, 1927.

#### MANUSCRITS

- Archives des Affaires étrangères. France. Mémoires et Documents. Tomes 246, 248, 789, 790, 821.
- Hollande*. Correspondance diplomatique. Tomes 10, 11, 12, 18, 19, 20, 21.
- Archives Nationales. Insinuations du Châtelet, T. VII 1628, 1637, 168, 177 n<sup>o</sup> 4909. Recueil généalogique, M.M. 824, fol 106.
- Registre de Peiresc intitulé : Mémoire, Commerce, Jutidica. Bibliothèque Inguimbertaine. (Carpentras) n<sup>o</sup> 1775, fol. 202-203.
- Le répertoire d'archives notariales chez M<sup>e</sup> Lainé (Albert) mentionne en octobre 1649 une donation faite par Lopez Alphonse et le testament du même. Les minutes ont été perdues (juin 1932).

#### TABLE DES MATIERES

##### PRÉFACE

##### AVANT-PROPOS

##### CHAPITRE PREMIER. - Les Morisques

##### CHAPITRE II. - Les débuts d'un aventurier. - Lopez à Paris

##### CHAPITRE III. - Le Hâvre-de-Grâce. - Amsterdam

##### CHAPITRE IV. - Les Intrigues de la Cour

##### CHAPITRE V. - La Ville de Richelieu

##### CHAPITRE VI. - Le conflit entre Lopez et l'Ambassadeur en Hollande

##### CHAPITRE VII. - Lopez chargé de mission. - Maître d'Hôtel du Roi. - Conseiller d'Etat

##### CHAPITRE VIII. - L'Hôtel Lopez

##### CHAPITRE IX. - Sa mort

##### EPILOGUE

##### APPENDICE

##### I. - Mémoire des Morisques d'Espagne

##### II - Lettres au Sultan et au Grand Vizir

##### III - Factum d'Augier

##### IV - Mémoire sur le Hâvre-de-Grâce

##### V - Lettre de Lopez au Collège de l'amirauté

##### VI - Note sur l'orthographe du nom de Lopez

##### VII - Lettres de Lopez ou le concernant

##### SOURCES

**LOPEZ, AGENT FINANCIER ET CONFIDENT DE RICHELIEU**  
par **HENRI BARAUDE** (Paris).

Lorsque, en l'an 1602, Philippe III, roi d'Espagne, eut décidé, en son Conseil d'Etat, d'expulser de son pays les Maures, descendants dégénérés des anciens conquérants de ce pays, qui refusaient de se convertir à la religion catholique, ceux-ci résolurent d'opposer la révolte armée au tyran qui les accablait de persécutions. Manquant de cohésion et de chefs, ils députèrent vers le roi de France, dont ils connaissaient les sentiments anti-espagnols, plusieurs notables de leur nation chargés d'un mémoire où ils exposaient leur lamentable situation et demandaient du secours.

Ravi de rencontrer une si opportune occasion d'affaiblir une Puissance rivale, Henri IV accueillit favorablement les ambassadeurs. Il lut le mémoire qui lui offrait 80.000 combattants, des ports et des places en Espagne, 120.000 ducats en espèces sonnantes, et il confia au maréchal de La Force, gouverneur du Béarn, le soin de continuer en secret la négociation. L'affaire, par malheur, traîna longtemps et finalement échoua. Découverte par les espions de Philippe III, elle provoqua la détermination définitive de chasser une race d'hérétiques maudite et exécrée. En 1610, huit cent mille Maures quittaient la péninsule, emportant avec eux toute sa richesse et son activité.

Ému de pitié, Henri IV autorisa le passage de cinquante mille exilés à travers les provinces méridionales de son royaume et leur embarquement au port d'Agde. Entre autres personnalités chargés de régler l'exode de ces infortunés figurait Alonzo Lopez. Né en Aragon en 1572, juif d'origine, devenu *marane* par suite d'une conversion apparente à la foi catholique, cet homme singulier jouissait, pour ses dons d'esprit, sa fortune, son habileté commerciale et diplomatique, d'un grand prestige parmi ses compatriotes. Venu à Paris en 1602 dans le groupe envoyé au roi de France par les dirigeants Maures, il s'y était installé pour y activer les pourparlers engagés avec Sa Majesté. Établi rue Saint-Honoré, il n'avait pas tardé à y exercer sa profession de joaillier et à y ouvrir la première taillerie de diamants que l'on eut encore vue en la capitale. Ainsi, à la fois maître d'un négoce fructueux et mandataire d'un peuple opprimé, astucieux, se prétendant descendant des anciens rois abencerages<sup>1</sup>, ne négligeant rien pour se signaler à l'attention, il s'était peu à peu introduit à la cour, dans la société, parmi les financiers et commerçants internationaux auxquels il fournissait bijoux et curiosités.

Son souvenir serait aujourd'hui perdu si Tallemant des Réaux n'avait, en quelques traits de plume, retracé sa pittoresque figure. Le chroniqueur le dut connaître en la paroisse Saint-Eustache quand, en 1636, il devint son voisin, rue des Petits-Champs, après avoir définitivement assuré son opulence et bâti son fastueux hôtel. Il parle de lui avec quelque ironie, car Lopez, ayant conservé, de ses racines espagnoles, le goût de la jactance et de la rodomontade, lui paraissait plus divertissant que sérieux.

L'homme cependant mérite mieux qu'un examen superficiel. Il compta, en effet, au nombre de ces grands agioteurs, un peu diplomates, que les ministres et les rois, au XVII<sup>e</sup> siècle, employèrent à la réussite de leurs desseins politiques. Henri Baraude, intéressé par quelques détails de sa carrière révélés par Tallemant, s'est ingénié à assembler les documents le concernant qui figurent en divers mémoires et parmi les pièces inédites d'archives. Il est ainsi parvenu, après de longues recherches, à reconstituer sa biographie. Grâce à son travail plein d'agrément, nous pouvons mesurer aujourd'hui quelle action utile et même bienfaisante Alonzo Lopez exerça dans nos affaires militaires, maritimes, financières, sous la direction de Richelieu qui voyait en lui l'un de ses auxiliaires les plus fins et les plus zélés.

Avant d'attirer l'attention des puissants, Alonzo Lopez dut faire preuve de ses capacités d'homme d'affaires et d'intrigant. Nous l'avons laissé ci-dessus à l'instant où, délégué par Henri IV, à titre de commissaire, il s'occupait de transborder d'Agde en Afrique ses compatriotes. Accomplissant avec vigilance cette énorme besogne, il s'aperçut que le sieur d'Augier, prévôt général du Languedoc, commis par le roi à la même tâche, de connivence avec quelques habitants d'Agde, volait et pressurait les Maures en partance. Il lui intenta aussitôt un procès devant le Parlement de Toulouse, procès bientôt transporté devant les juridictions parisiennes. En jetant la suspicion sur un officier de Sa Majesté, il témoignait d'une grande audace, mais aussi de son honnêteté.

La mort d'Henri IV, l'accession à la régence de Marie de Médicis, l'intrusion des Concini dans le gouvernement du royaume risquaient de lui faire perdre son procès en lui enlevant de précieux appuis. Il rentra donc à Paris, en quête de protecteurs, désireux aussi peut-être de jouer un rôle parmi tant d'aventuriers italiens et espagnols qui se partageaient la confiance de la reine. Présenté on ne sait comment au marquis de Rambouillet, il gagna tout de suite la sympathie de ce seigneur. Il obtint bientôt de lui d'être introduit dans la familiarité des Concini et, par suite, de la régente. Profitant de cette faveur, il réussit à se rendre favorables les magistrats qui jugeaient son procès et à faire, tout au moins en effigie, pendre son adversaire d'Augier. Premier succès qui le mit en relief.

Fréquentant assidûment d'autre part, sous les voûtes du Louvre, le groupe équivoque des favoris, flattant les superstitions et les goûts fastueux de la reine, évoluant avec aisance parmi les kabbalistes et les nécromanciens, allant quérir jusqu'en Italie, pour satisfaire les appétits de merveilleux de Léonora Galigaï, le chiromancien Philippe d'Aquin, il sut se rendre indispensable, aux coquins empanachés qui tarissaient à leur profit le trésor de la France.

Pressentait-il cependant la fragilité de leur destin ? On peut le supposer, car on le voit, dès 1616, rôder autour de Richelieu, manœuvrant au milieu de cette tourbe, devenu secrétaire d'Etat, et obtenir sa bienveillance. Il discerne certaine-

---

<sup>1</sup> Famille qui aurait exercé une influence considérable dans le royaume de Grenade, au XV<sup>e</sup> siècle, mais sur laquelle on ne sait rien de positif. Sa rivalité avec le clan des Zégris passe pour une des causes de la chute de Grenade. Zégris : tribu mauresque qui passa d'Afrique en Espagne.

ment déjà le grand avenir du jeune prélat, de même que celui-ci le juge digne de son intérêt. Les deux hommes cependant n'eurent entre eux, pendant cette période, qu'un contact éphémère. L'assassinat de Concini, la retraite de la reine, les événements politiques qui suivirent les séparèrent. Impliqué dans le procès de la Galigai, Lopez écarta avec habileté les suspicions qui le menaçaient. Il reprit sa profession de joaillier ajouta à sa maison de commerce une banque active de prêts, pratiqua la vente d'objets d'art, grossit sa fortune, devint assez illustre parmi les amateurs de curiosités pour qu'un Balzac et un Peiresc lui accordassent leur estime et pour qu'un maréchal de Bassompierre lui confiât le soin de parer sa maison.

Ainsi s'écoulèrent des années. Lopez entrevoyait-il quelquefois Richelieu ? Surveillait-il sa graduelle ascension ? Henri Baraude ne le précise point. Nommé cardinal en 1622, ministre en 1624, l'évêque de Luçon commença, à cette dernière date, sa tâche de réorganisateur du pays. L'une de ses premières préoccupations, après qu'il eût acquis la charge d'amiral de France, porta sur la marine, qui se trouvait réduite à quelques méchants vaisseaux. Il la fallait créer tout entière et lui ménager auparavant des ports de guerre et de négoce où elle pût trouver accès.

Le cardinal songea d'abord à faire du Havre, admirablement situé pour cette destination, la principale place du commerce maritime français ; mais il ignorait ses ressources et par quels moyens on le sortirait de sa médiocrité. Il chercha autour de lui quelque homme capable de le renseigner et il appela Lopez, qu'il n'avait point oublié. Choix bizarre ? Point du tout. Nul n'avait plus que Lopez témoigné, au cours des années antérieures, de sens pratique et de capacités commerciales. Chargé, en 1626, de mener une enquête, l'Espagnol faisait parvenir, en 1627, à son patron un *Mémoire* plein de faits et de suggestions. Il y préconisait de chasser du Havre, cité à demi ruinée, les vagabonds qui l'infestaient et de remplacer ces derniers par une population active de marchands, d'étrangers, de juifs même alléchés par des avantages moraux et matériels, d'approfondir son port, de l'approvisionner en eau douce par la construction d'un canal le réunissant à Harfleur, d'y attirer des raffineries de sucre qui ruineraient celles de Hollande, d'y ouvrir des entrepôts et des halles, d'y favoriser les foires et enfin d'y établir une juridiction spéciale qui réglerait les différends survenus en matière de marine ou de commerce.

Il semble probable que le *Mémoire* de Lopez satisfît le cardinal, car celui-ci, peu de temps après l'avoir lu et médité, invita le subtil joaillier à remplir une mission fort délicate : celle d'acheter, pour le compte de la France, des vaisseaux, du matériel et des munitions de guerre. En novembre 1627, l'Espagnol est en Hollande. Il fait part de ses premières tractations. Il correspond directement avec l'Eminentissime qui, le plus souvent, approuve ses actes. En compagnie du capitaine Gentillet, il acquiert chez des constructeurs, armateurs, manufacturiers, des bateaux fortement armés, neufs ou en bon état, des canons, des mousquets, de la poudre, des mâts, des ancres, des câbles, des mèches, du cuivre. Les marchés portent pour condition expresse que les livraisons seront faites dans des ports français aux risques des vendeurs, car l'on craint l'embargo de l'Angleterre. Lopez est accrédité auprès de notre ambassadeur. Il dispose d'une sorte de mandat officiel. Il engage d'ailleurs ses propres fonds dans les affaires qu'il traite et le roi finit par lui devoir d'importantes sommes. Il s'acquitte si supérieurement de sa tâche que le cardinal, enchanté, se dit, lui écrivant, son "plus affectionné ami" et le prie de réparer les bévues du capitaine Gentillet, d'humeur difficile, et qui se fait voler par des marchands malhonnêtes.

En 1629, Lopez, ses achats terminés, végète encore en Hollande. La grande difficulté, c'est d'obtenir des États un passeport pour la sortie des bateaux et munitions. L'Espagnol secoue les inerties, se concilie l'appui du prince d'Orange, comparaît avec faste devant les "seigneuries" récalcitrantes, prie, menace, soutenu par l'ambassadeur de France, le cardinal, le roi, intrigue si furieusement qu'il triomphe, à la fin, de toutes les mauvaises volontés.

Bien vite ses bateaux, ses armes, ses munitions sont reconnus de qualité excellente. Le cardinal de Sourdis, guerrier ensoutané, en donne, après usage, témoignage formel. Dès lors Richelieu tient Lopez pour le plus précieux de ses serviteurs, fait de lui son confident et l'initie à des "secrets importants". Quand, en 1630, survient le grand orage qui risque de le faire sombrer, il l'emploie à sa propre défense. Lopez devient, si l'on veut, son espion de prédilection. Par sa double profession de joaillier et de financier, il pénètre partout à la cour, chez les reines, auxquelles il procure des bijoux de choix, aussi bien que dans les cercles de courtisans auxquels il prête de l'argent. Les pires ennemis du cardinal parlent devant lui sans se contraindre, même Anne d'Autriche, les Du Fargis, le marquis de Mirabel, ambassadeur d'Espagne, qui ont juré de perdre le tyran vêtu d'écarlate qui les opprime. Lopez écoute, note, fait des rapports. Richelieu ajoute foi à ces rapports au point d'en tenir compte dans son *Journal* intime.

Quand il triomphe de ses adversaires à la fameuse journée des dupes, il sait que Lopez l'a puissamment aidé à surprendre leurs faiblesses. Il lui en garde une vive reconnaissance. Il le considère un peu comme il considère Le Masle des Roches, son intendant, Charpentier ou Boisrobert, ses secrétaires, en commensal de sa maison auquel il joue, pour se divertir, de plaisants tours de farceur, mais qu'il accueille, faveur rare, avec aménité à sa table. Il s'efforce de lui faire oublier qu'il néglige ses affaires en lui achetant toutes sortes de raretés dont il embellit ses demeures et ce fameux diamant taillé en forme de cœur, dit *le Richelieu*, qu'il laissera par testament à Louis XIII.

En 1633, sa puissance définitivement établie, le cardinal voulut installer sur les fondations de l'ancien château et sur le terrain de la seigneurie de Richelieu un bâtiment digne de sa grandeur, entouré d'une ville. Le lieu était désert, quasiment sans ressources. Il y fallait tout transporter, les hommes comme les pierres. Qui donc réalisera la volonté de Son Éminence, contrainte de demeurer à Paris, sinon Lopez, de concert avec l'architecte Lemer cier ?

Lopez, tout d'abord, n'assure que la partie financière de l'affaire, mais il amplifie bientôt son rôle. Il figure sur tous les contrats ; il contrôle les travaux ; il recrute à Paris, sinon les futurs habitants de Richelieu, du moins les gens qui, désireux de plaire au cardinal, y font élever des hôtels. Il secoue la mollesse des entrepreneurs et des artisans ; il est, comme l'assure Henri Baraude, l'animateur des ouvrages de pierre. Richelieu devait subsister en ville fantôme où aucun de ses propriétaires ne vint habiter. N'importe ! Lopez ne reste pas moins le créateur réel de cette cité où il dressa d'ailleurs, pour son propre usage, pignon sur rue. Ce n'est pas le moindre de ses titres à une renommée posthume.

Sa collaboration aux grandes œuvres du cardinal ne se borna point à cette intervention dans le domaine architectural. Il était resté en quelque sorte le pourvoyeur officiel du royaume en vaisseaux, armes et munitions. Deux fois encore, en 1636 et 1638, la guerre étant engagée contre l'Espagne, il retourna en Hollande pour y présider à des achats. Il y prit si belle figure de plénipotentiaire, parla si ferme et si haut, montra tant de vanité dans ses relations avec les grands, qu'il of-fusqua l'ambassadeur en titre, de Charnacé, et eut avec lui une grande querelle. Mais Son Éminence, loin de lui garder rancune de cette attitude, lui donna en définitive raison, heureuse de lui voir rapporter de bonnes armes dont les troupes avaient besoin pour chasser de France, où il s'était introduit, l'ennemi héréditaire. Il fit mieux encore : il lui fit attribuer des lettres de noblesse, un office de maître d'hôtel du roi et la qualité de conseiller d'Etat.

Lopez payait fort cher ces honneurs. En 1642, la couronne lui devait plus de 400.000 livres et ne les lui remboursait point. Il éprouva une si forte gêne dans ses affaires qu'il dut, pour retrouver quelque crédit, procéder, en son hôtel parisien, à des ventes à la criée d'objets d'art. Il mourut, en cet hôtel, le 29 octobre 1649, et fut enterré en l'église Saint-Eustache sous un beau monument de marbre blanc et noir où une inscription certifiait que ses vertus l'avaient conduit au ciel. Peut-être cette inscription, due à l'admiration d'une famille orgueilleuse de son riche ascendant, était-elle un peu téméraire. Il faut convenir toutefois que Lopez manifesta loyalisme et dévouement à la couronne, vertus rares à son époque, et qu'il fut, dans la mesure de ses moyens, avec ardeur et intelligence, l'un des plus sûrs artisans de la tâche ré-formatrice entreprise par Richelieu.